LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

C'EST EN PERMANENCE
LA FOIRE DU LIVRE
DUSSAULT
8955, BOUL. ST-LAURENT
OUVERT JUSQU'À 21 H. LES JEU ET VEN.

RABAIS DE 30% SUR TOUT

Vol. LXXI — No 249 · Ensoleillé avec passages nuageux. Maximum 6. · Montréal, jeudi 30 octobre 1980 · 25 CENTS

Pétrole: Ottawa déclenche le processus d'expropriation des sociétés étrangères

par Michel Vastel

OTTAWA — Le nouveau «Programme énergétique national» conduit à l'expropriation forcée d'au moins 50% de tous les intérêts étrangers actuellement à la recherche de pétrole ou de gaz sur les terres de juridiction fédérale.

Ces «Terres du Canada», qui couvrent près de deux fois la superficie des dix provinces réunies, comprennent le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, incluant les îles de l'Arctique, et toutes les ressources au large des côtes, dans un rayon de 200 milles.

Le ministre de l'Énergie, M. Marc Lalonde, a confirmé hier soir qu'une nouvelle «Loi sur les Terres du Canada» sera déposée dans quelques jours, qui mettra fin à tous les permis existants d'exploration et prévoira, pour leur renouvellement, que:

■ Petro-Canada, ou toute autre société d'État désignée par le gouvernement, devient immédiatement propriétaire de 25% des intérêts dans tout droit d'exploration. Ces droits seront convertis en intérêts actifs avant l'autorisation de toute production de pétrole ou de gaz;

■ une participation canadienne — privée ou publique — d'au minimum 50% au niveau de la propriété sera exigée dans toute production venant des Terres du Canada;

■ le gouvernement vérifiera si tous ceux qui demandent un droit d'exploration ou de production font suffisamment appel à des sociétés canadiennes pour leurs achats et leur recherche, avant d'accorder le permis;

■ le gouvernement se réservera, en sus d'une rente de base de 10% une «redevance additionnelle progressive» en vertu de laquelle toute société versera 40% du profit net annuel tiré de la production pétrolière et gazière.

Dès que ces conditions draconiennes ont été connues des milieux financiers, hier dans la matinée, les actions des compagnies, surtout étrangères, ont encaissé l'une des pires pertes de leur histoire. Aquitaine, de France, a perdu par exemple $4.50 pour tomber à $48. Chieftain, des États-Unis, a perdu près de $5

Voir page 12: Expropriation

Le budget MacEachen est satisfaisant (Parizeau)

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — Le gouvernement de M. René Lévesque qui attendait avec inquiétude le budget fédéral, est somme toute satisfait des mesures annoncées mardi soir par le ministre fédéral des Finances, M. Allan MacEachen.

Le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, qui commentait hier en conférence de presse le budget de M. MacEachen n'a émis des réserves finalement que sur le plan philosophique. Selon lui, ce budget qui ressemble beaucoup au budget de M. John Crosbie qui avait fait tomber le gouvernement conservateur de M. Joe Clark, ne fait place malheureusement qu'à peu de préoccupation à l'endroit du «petit contribuable».

Selon M. Parizeau, le budget MacEachen doit être analysé en comparaison avec le budget Crosbie de décembre 79 puisque tous deux s'attaquent aux mêmes problèmes, c'est-à-dire la définition d'une politique des prix de l'énergie et l'attitude à adopter à l'égard du déficit budgétaire.

Là où le bât blesse, estime M. Parizeau, c'est à propos des prix de l'énergie. Le gouvernement de M. Clark et le gouvernement de M. Trudeau prennent une attitude à peu près semblable même si le gouvernement libéral a réussi à faire croire qu'il a choisi une voie très différente. Pour le contribuable l'effet est le même, souligne-t-il, car si dans le budget Crosbie le prix de l'essence montait plus que le prix de l'huile à chauffage, dans le budget MacEachen c'est tout simplement l'inverse.

L'augmentation des prix de l'énergie était une chose inévitable, note le ministre, qui dit trouver le budget Crosbie plus équitable à l'endroit du petit contribuable dans la mesure où des dispositions étaient prévues pour aider ce petit contribuable à assumer le choc de cette aug-

Voir page 12: Parizeau

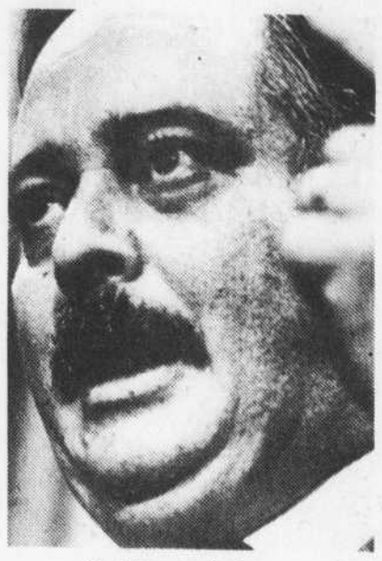

M. Jacques Parizeau

■ *Lougheed sur un pied de guerre*

■ *Les gens d'affaires respirent plus à l'aise*

■ *Les syndicats attendent toujours le vrai budget*

■ *Trois provinces des Maritimes soulagées*

■ *Victoria songe à en appeler aux tribunaux*

— page 2

Le Kremlin convoque les dirigeants polonais

VARSOVIE (d'après AFP et Reuter) — Le Kremlin a convoqué aujourd'hui à Moscou les dirigeants polonais, MM. Stanislaw Kania et Jozef Pinkowski, alors que le bloc soviétique dresse un véritable «cordon sanitaire» autour d'une Pologne jugée idéologiquement «contagieuse».

La soudaineté de cette visite «d'amitié et de travail» à l'invitation du comité central du PCUS et du gouvernement soviétique — alors que le chef du gouvernement polonais, M. Pinkowski a rendez-vous demain matin à Varsovie avec une délégation du syndicat indépendant Solidarité de M. Lech Walesa — lui confère un caractère de réponse à une convocation.

Le premier secrétaire devait accueillir ce matin le secrétaire au Foreign Office, lord Carrington, arrivé hier après-midi à Varsovie pour une visite officielle de 48 heures en Pologne. Il l'a finalement reçu dans la soirée même et lui a annoncé de vive voix son départ pour Moscou le lendemain.

Ce changement de programme à la dernière minute semble indiquer que les événements se sont précipités au cours des dernières 24 heures. Autrement dit, on souhaitait voir les dirigeants polonais au Kremlin avant la rencontre entre le premier ministre et Solidarité.

Cependant, le bureau politique du parti ouvrier unifié polonais a réaffirmé que le «processus de changement» dans lequel s'était engagé la Pologne était «irréversible», a indiqué hier soir la télévision polonaise.

Le bureau politique a estimé notamment que les «changements intervenus au sein du mouvement syndical» étaient «de la première importance» et souligné que le parti «était d'avis de respecter tous les points des accords» conclus à la fin d'août et au début de septembre avec les comités de grève inter-entreprises de Gdansk, Szczecin et Jastrzebie.

Le bureau politique a d'autre part précisé que le comité central avait envoyé «une lettre à toutes les organisations régionales du parti pour leur recommander de nouer des contacts et de coopérer avec les nouveaux syndicats». Il a émis «l'opinion que les nouveaux syndicats peuvent être un élément de la démocratie socialiste».

Faisant allusion à la rencontre prévue demain entre M. Pinkowski et une délégation du syndicat indépendant Solidarité, le bureau politique a également réaffirmé, selon la télévision, que le «dialogue» constituait la «seule solution» des «diverses controverses» qui sont apparues. Il a estimé souhaitable de fixer un cadre «permanent» de «coopération et de rencontres» qui ne se limite pas à des interventions d'urgence quand apparaissent des tensions.

Les négociations que le premier ministre a accepté d'avoir avec Solidarité doivent porter sur un point critique qui avait été esquivé jusqu'à présent: toute la

Voir page 12: Kremlin

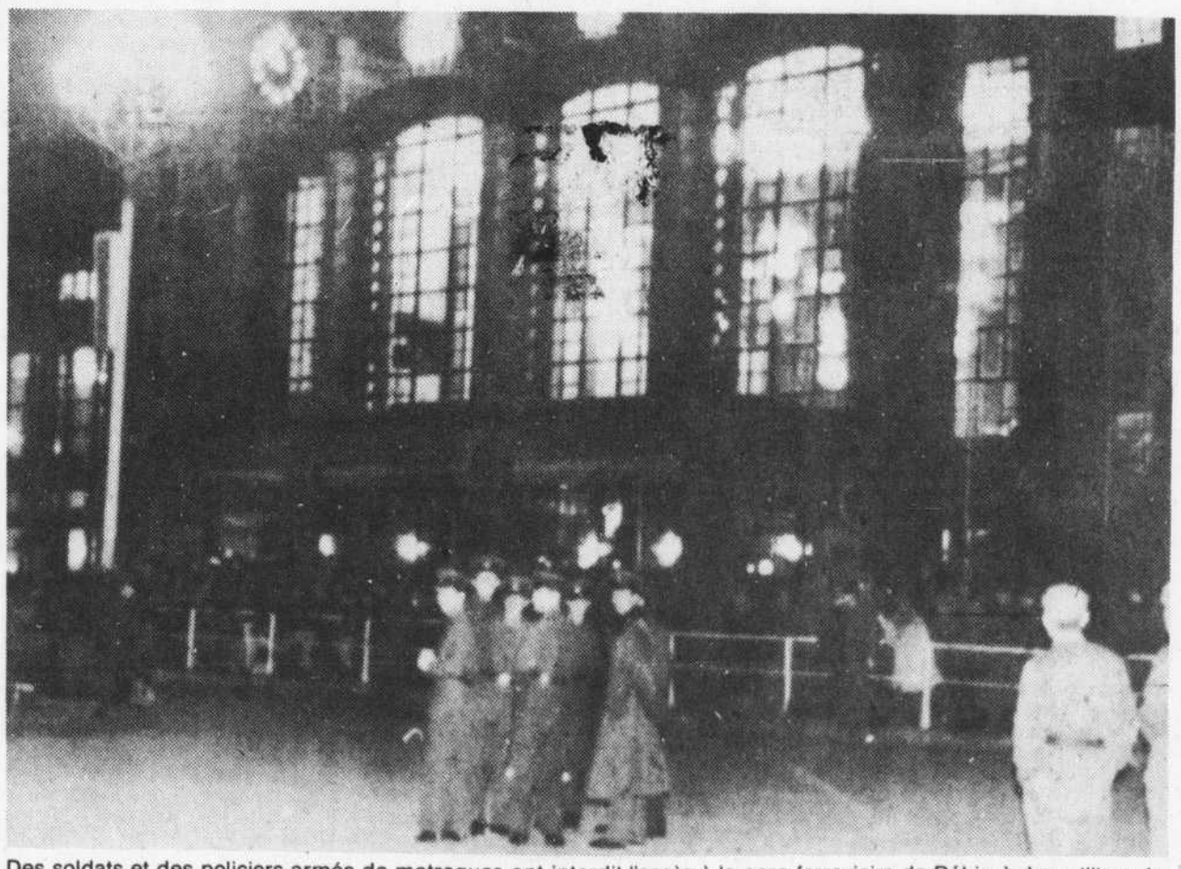

Des soldats et des policiers armés de matraques ont interdit l'accès à la gare ferroviaire de Pékin à des milliers de voyageurs en attente et de curieux. (Photolaser AP)

Bombe à la gare de Pékin

PEKIN (AFP) — Sept personnes auraient été tuées et une trentaine d'autres blessées par l'explosion d'une bombe hier à la gare ferroviaire de Pékin, selon un témoin oculaire.

De source officielle, on a indiqué qu'une explosion s'est produite dans le grand hall central à 19 h 15 locales. Aucune indication supplémentaire n'a pu être obtenue officiellement, mais le témoin oculaire a déclaré qu'un engin avait explosé au premier étage du grand hall à un moment où une foule nombreuse se pressait dans la gare, en plein centre de la capitale.

Aussitôt après, de nombreux soldats et des policiers armés de matraques ont interdit l'accès du bâtiment central de la gare, resté inondé de lumière, à des milliers de voyageurs en attente et de curieux.

Une dizaine d'ambulances ont été dépêchées sur les lieux aussitôt après l'explosion, qui est survenu en haut d'un escalier mécanique qui a été gravement endommagé.

De la Place de la gare, il était possible de voir les éclairs des flashes des photographes de la police, tandis que des cadres de rang supérieur entraient et sortaient continuellement du bâtiment.

Des milliers de gens se pressaient aux guichets dans les parties de la gare restées ouvertes, quelques trains continuant à arriver et à partir. Aucun incident de ce genre n'a jamais été rendu public en Chine populaire.

Carter et Reagan crient victoire

WASHINGTON (AFP) — Le président Jimmy Carter et Ronald Reagan, son rival républicain, sont partis hier matin pour le dernier sprint avant les élections présidentielles de mardi, sans avoir emporté ni l'un ni l'autre un avantage décisif dans leur débat télévisé de mardi soir.

La plupart des analystes politiques étaient d'accord hier pour voir dans la rencontre de Cleveland un «match nul» susceptible de rapporter à peu près autant à chacun des candidats. Il n'est pas plus facile, au lendemain du débat, de prédire qui sera vainqueur le 4 novembre.

M. Carter est allé hier à Pittsburgh, Rochester (New York), Newark (New Jersey) et Philadelphie, début d'une ahurissante série de «sauts de puce» qui le feront apparaître dans quatre ou cinq États par jour jusqu'à son arrivée dans son village de Plains, en Georgie, où il votera mardi.

Malgré son âge, M. Reagan va subir un traitement tout aussi rigoureux pendant les six derniers jours de la campagne. Il a passé la journée d'hier au Texas avant de remonter aujourd'hui vers le Nord-Est en s'arrêtant en Louisiane et en Arkansas.

M. Carter est satisfait de son débat télévisé avec Ronald Reagan: «C'était un très bon débat», et il importe peu que le candidat républicain ait eu plus de présence physique devant les caméras de télévision, « le fond du problème étant plus important que la performance», a dit le président américain.

Quittant l'Ohio pour Pittsburgh (Pennsylvanie), M. Carter a repris son marathon électoral sur la côte-est des États-Unis. Il a rendu hommage à «la vigueur» du candidat républicain. «J'ai noté hier soir, a-t-il déclaré, qu'il est un candidat très fort et sûr de lui.»

Dans la foulée du débat, deux thèmes ont dominé les interventions de M. Carter à Pittsburgh: la paix ou la guerre et la limitation des armements stratégiques.

Jimmy Carter a cité une déclaration de Ronald Reagan au New York Times en date du 1er février dernier. Celui-ci avait déclaré que «ce n'était pas notre affaire» si d'autres pays développaient leur armement nucléaire. M. Reagan avait nié au cours du débat avoir fait cette déclaration et assuré que «l'un des aspects les plus importants de sa politique étrangère serait de lutter contre la prolifération nucléaire.»

Il serait extrêmement dangereux que des pays comme la Libye, l'Irak, le Pakistan ou l'Afrique du Sud, dont certains sont des «pays terroristes», puissent posséder l'arme atomique, a ajouté M. Carter. «Imaginez simplement ce qui arriverait si l'Organisation de libération de Palestine ou Kadhafi en Libye avaient une bombe atomique, a-t-il dit. Ils pourraient brandir la menace de l'ultime acte terroriste».

Le président ne reviendra pas à Washington avant le jour des élections, mardi. Son message aux démocrates d'ici le 4 novembre est désormais celui-ci: «N'oubliez pas votre héritage, n'oubliez pas les différences qui nous opposent aux républicains.»

Le candidat républicain, apparemment satisfait de son débat avec le président Carter, a commencé hier par le Texas, dans le Sud démocrate, la dernière semaine de la campagne.

«Je me sens en pleine forme... nous démarrons maintenant une dure semaine de campagne», a-t-il déclaré en quittant son hôtel de Cleveland après avoir fait le bilan du débat avec ses proches conseillers.

Le candidat républicain essaie de consolider au Texas, où il se trouve pour la deuxième fois en moins d'un mois, son léger avantage sur le président Carter. Trois grandes villes de l'État — Houston,

Voir page 12: Carter

Selon l'ex-premier ministre du Manitoba

Le rapatriement ne fera pas disparaître les inquiétudes

par Claude Turcotte

OTTAWA — Le sénateur Duff Roblin, ex-premier ministre conservateur du Manitoba, a soutenu hier que le temps est venu de rapatrier la constitution, mais que le gouvernement Trudeau ne devrait pas abuser de sa force en se limitant pour l'instant à décider d'une formule d'amendement. Tout le reste devrait être discuté et décidé au Canada.

M. Roblin, qui fut premier ministre de sa province de 1958 à 1967, a soutenu dans le cadre du débat sur le projet de résolution constitutionnel que les réactions de plusieurs groupes et partis politiques au Québec établissent très clairement que le Québec a autre chose en tête que ce que lui propose le gouvernement fédéral.

Le sénateur n'en croit pas moins cependant que le rapatriement cesserait d'être unilatéral si Ottawa laissait tomber tout ce qui ne concerne pas le rapatriement proprement dit et la formule d'amendement. M. Roblin se réfère ici, tout comme M. Trudeau, aux prises de position collectives des premiers ministres provinciaux à St. Andrews, à Montréal en 1978 et à Toronto récemment.

M. Roblin, qui parle bien français et qui était fort populaire au Québec en 1967 alors que les conservateurs cherchaient un remplaçant à M. John Diefenbaker, a reconnu hier que le rapatriement ne fera pas disparaître toutes les inquiétudes au Québec.

Il croit néanmoins qu'avec une formule d'amendement qui permettrait des changements substantiels et donnerait de la sécurité aux provinces, le gouvernement fédéral pourrait établir sa bonne foi et poser un geste qui aurait pour effet «d'électrifier le pays» et qui garantirait une place à ce gouvernement dans l'histoire.

Voir page 12: Rapatriement

Cours de Batik
ateliers d'initiation à l'art sacré
INSCRIPTION IMMÉDIATE
277-0325
(Limité à 10 élèves)
avec l'expert international

Thérèse Guité
artiste-peintre de Percé.

AU SOMMAIRE

L'indépendance régionale...

Les huit commissariats industriels de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, sous la coordination de M. Gérald Brassard, ont appris depuis cinq ans à travailler ensemble. Si bien qu'ils préparent en ce moment leur «indépendance» régionale. **Page 13.**

Vers une fusion Nordair-Québecair

Un pas important vers la fusion Nordair-Québecair a été fait hier alors que la Société d'investissement Desjardins a fait l'acquisition de 13% des actions de Nordair, propriété du gouvernement québécois. La SID est déjà le principal actionnaire de Québecair. **Page 14.**

Le Canadien a changé

Le Canadien de Montréal ne réagit plus tout à fait comme autrefois face à la défaite, écrit François Lemenu. Malgré leur présente série de déboires, les joueurs semblent même manquer de rigueur lors des exercices. Les Whalers de Hartford seront au Forum ce soir. **Page 23.**

Des idées...

Deux militants du Parti québécois, Henry Milner et Jules-Pascal Venne, analysent le comportement de leur parti face à la communauté anglophone du Québec. Ils concluent que le PQ pratique à son égard une «politique d'oubli». **Page 11.**

Éditorial

Le budget de M. MacEachen, assorti d'une politique de l'énergie, est un document bien fait, estime Michel Nadeau en éditorial, mais le gouvernement y fait main basse sur le pétrole comme si cette richesse n'appartenait pas aux provinces productrices. **Page 10.**

Le monde

■ La tension est montée dangereusement en Jamaïque à la veille des élections législatives. Treize personnes ont été tuées hier lors d'incidents dans le pays. **Page 6.**

■ Le Parlement iranien tient ce matin une séance publique, qui pourrait être la dernière, sur les otages américains. **Page 6.**

CODORNIU
le MOUSSEUX des princes et le Roi des MOUSSEUX
méthode champenoise

le budget fédéral

Sur un pied de guerre, Lougheed s'adresse aux Albertains ce soir

EDMONTON (d'après CP) — Ce n'est qu'en soirée qu'on connaîtra la réaction du premier ministre de l'Alberta, M. Peter Lougheed, au discours du budget de mardi soir. Mais M. Lougheed a déjà laissé entendre que son gouvernement verrait d'un mauvais oeil des mesures semblables à celles qui ont été annoncées par M. MacEachen.

De fait, M. Lougheed a déjà fait savoir que l'application de pareilles mesures serait vue comme une «déclaration de guerre» de la part d'Ottawa, et l'important discours qu'il doit prononcer à la télévision ce soir donnera le ton aux relations entre le gouvernement central et les provinces de l'Ouest pour les mois prochains.

Hier, à Ottawa, le député conservateur d'une des circonscriptions de Calgary aux Communes, M. Harvie Andre, a repris à son compte les propos de M. Lougheed et fait remarquer qu'Ottawa venait de déclarer la guerre à l'Alberta avec son programme énergétique assorti au budget de M. MacEachen.

Le premier ministre de l'Alberta s'est entretenu hier soir avec les membres de son parti pour déterminer la stratégie à adopter. M. Lougheed annoncera-t-il ce soir un référendum en Alberta, ou encore une réduction de la production de pétrole ou encore retiendra-t-il l'accord de son gouvernement à la mise en chantier d'une nouvelle usine d'extraction de sable bitumineux?

Deux de ses ministres ont clairement fait savoir que le gouvernement d'Edmonton s'opposera fermement aux mesures budgétaires de mardi.

Le Trésorier de l'Alberta, M. Lou Hyndman, a déclaré qu'Ottawa avait fait manifestement preuve mardi de discrimination à l'endroit de l'Alberta. Le gouvernement fédéral veut en fait mettre la main sur les ressources naturelles qui appartiennent aux Albertains, a-t-il soutenu.

À Regina, le ministre des Ressources de la Saskatchewan, M. Jack Messer, a déclaré que le gouvernement fédéral avait choisi de sacrifier les intérêts des provinces de l'Ouest. Le prix du pétrole au puits, a-t-il fait remarquer, n'est pas suffisant pour stimuler l'exploration pétrolière.

Un des députés conservateurs de l'Alberta, M. Rollie Cook, a déjà lancé l'idée d'une réduction de la production, mais le whip du parti a expliqué par la suite qu'il ne s'agissait pas d'une politique du gouvernement.

Même l'industrie du pétrole a réagi négativement au budget de M. MacEachen, et fait remarquer que les mesures énoncées mardi soir ne feraient que réduire les budgets d'exploration des compagnies.

D'autres porte-paroles ont prédit que l'industrie du pétrole irait investir ailleurs qu'au Canada à la lumière de ce budget. Même le leader du parti libéral albertain, M. Nick Taylor, a trouvé que le gouvernement fédéral aurait mieux imaginé d'investir plus d'argent dans le développement de nouvelles ressources énergétiques.

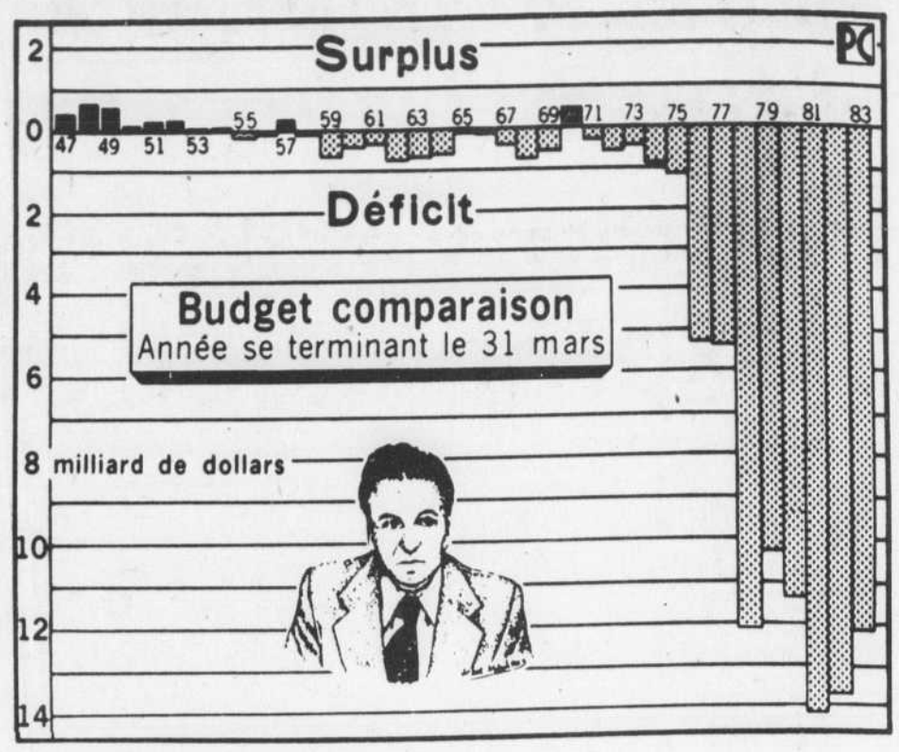

Les discours du budget provoquent chez les contribuables des réactions étranges, inquiétantes parfois, qui témoignent du degré d'incompréhension du citoyen normal devant ces paroles inquiétantes du ministre des Finances. (Photolaser CP)

Les milieux d'affaires respirent mieux, sauf les sociétés pétrolières

Alors que les milieux d'affaires canadiens ont généralement accueilli le budget MacEachen avec une satisfaction modérée, s'estimant heureux d'avoir échappé aux horreurs fiscales que certains prédisaient, les compagnies pétrolières poussaient les hauts cris, hier, devant les nouvelles taxes qui s'abattent sur eux.

M. Jack Gallagher, président du conseil de Dome Petroleum, a même abandonné sa bonne humeur et sa diplomatie proverbiales, hier après-midi, pour dénoncer avec virulence la nouvelle politique énergétique énoncée dans le budget.

Une politique «à courte vue», «marquée par l'ignorance» et «contraire aux intérêts énergétiques de la nation», a lancé M. Gallagher. La part des recettes pétrolières qui revient aux compagnies — ramenée de 45% à 33% par M. MacEachen — est «totalement insuffisante pour financer les vastes projets énergétiques de l'avenir», a-t-il déploré.

À première vue, les nouvelles mesures fédérales semblent «dévastatrices» pour les entreprises du secteur de l'énergie, commente pour sa part M. Edward Battle, président de la firme torontoise Norcen Energy Resources, active dans la distribution du gaz ainsi que l'exploration gazière et pétrolière. M. Battle qualifie le budget MacEachen de «complexe».

Complexe au point où une des filiales de Norcen, la compagnie montréalaise Gaz Métropolitain, se réjouit carrément de la nouvelle politique énergétique, qui comprend, dit-elle, «des éléments très importants» pour la réalisation de ses propres objectifs de développement du gaz naturel au Québec.

Gaz Métropolitain se félicite en particulier de la réduction proportionnelle du prix du gaz par rapport à l'huile à chauffage, de l'introduction d'une prime fédérale pour les distributeurs et de l'adoption du principe d'une subvention à la conversion des systèmes de chauffage de l'huile au gaz naturel.

Entre-temps, le président de Pétro-Canada, M. W.H. Hopper, appuie «avec enthousiasme» la proposition de M. MacEachen d'élargir le rôle de la société d'État en prévoyant notamment qu'elle achète une autre multinationale du pétrole. Selon divers spécialistes consultés hier, le candidat le plus probable à un tel achat serait Petrofina Canada, de Montréal, propriété d'intérêts belges. En faisant l'acquisition de cette firme, fait-on remarquer, Pétro-Canada se trouverait solidement implantée dans l'Est aussi bien que dans l'Ouest du pays. Mais les porte-parole de l'industrie pétrolière préféreraient que le gouvernement utilise l'argent de cet achat pour offrir des stimulants fiscaux à l'exploration privée.

Les représentants des autres entreprises trouvent le budget satisfaisant, dans l'ensemble, tout en le critiquant ici et là sur certains points particuliers.

Pour la Chambre de commerce du Canada, par exemple, le budget du gouvernement fédéral apporte de bonnes nouvelles aux consommateurs et à la plupart des entreprises. La Chambre déplore toutefois que le gouvernement se tourne trop exclusivement vers l'industrie de l'énergie pour résoudre ses problèmes financiers.

Même son de cloche, pour l'essentiel, de la part du Conseil du partonat du Québec, dont le vice-président exécutif, M. Ghislain Dufour, qualifie de raisonnable l'accroissement des dépenses gouvernementales. Le président du Board of Trade de Montréal, M. Arthur Earle, juge cependant les dépenses gouvernementales exagérées et dénonce les «taxes dissimulées aux consommateurs», notamment dans le domaine de l'énergie. Pour sa part, le vice-président exécutif de la Chambre de commerce de la province de Québec, M. Jean-Paul Létourneau, craint que le prolongement du gazoduc jusqu'aux Maritimes ne compromette la construction d'un port méthanier au Québec.

Les syndicats attendent encore qu'un budget soit présenté

Le Canada est toujours en attente d'un budget, a déclaré hier le président du Congrès du travail du Canada (CTC), M. Dennis McDermott, pour bien démontrer comment le budget déposé mardi soir par le gouvernement avait été décevant.

Le président de la CSN, M. Norbert Rodrigue, a également fait part de sa déception devant ce budget, qu'il a qualifié d'anti-social tandis que la FTQ, par son président, M. Louis Laberge, ne trouve qu'une seule raison de se réjouir devant ces énoncés: que le gouvernement n'ait pas succombé à la tentation d'utiliser des mesures dites de lutte contre l'inflation dont la population fait toujours les frais.

M. Rodrigue est d'avis que ce budget est anti-social parce que l'État ne vise qu'à diminuer son déficit sans manifester «une quelconque volonté d'agir sur la situation réelle des travailleurs».

Ce budget, dit-il encore, est anti-social quand on met en parallèle l'octroi de $2.1 milliards de subventions aux compagnies de papier du Québec et une hausse de 33% des cotisations des travailleurs à l'assurance-chômage.

M. McDermott a déclaré de son côté que «l'exercice rusé» auquel s'était livré mardi le ministre des Finances se résumait à une déclaration énergétique et ne reflétait aucunement les vraies préoccupations économiques de la population canadienne.

La Centrale des syndicats démocratiques, par la voix de son président, M. Paul-Émile Dalpé, ne trouve aussi qu'une seule raison de se réjouir du budget de mardi, soit dans le fait que le gouvernement n'ait pas renoncé à l'indexation des impôts.

Mais ce budget est plutôt inquiétant, de signaler M. Dalpé, dans la mesure où nous ne savons toujours pas comment le gouvernement fédéral entend juguler l'inflation et le chômage et encore moins comment il entend susciter des mesures qui pourront éventuellement aider à l'amélioration de la productivité et de la capacité de production.

Les mêmes propos ont été repris par M. Laberge, qui regrette l'absence de programme massif d'investissements publics et de création d'emplois dans le domaine des produits de la forêt, du logement et des travaux publics. M. Laberge aurait aussi souhaité des politiques plus concrètes visant à la canadianisation intensive des ressources.

C'est le regret qu'exprime encore une fois aussi le CTC, qui préconise depuis un moment déjà la mise en place de programmes d'investissements créateurs d'emplois.

Le gouvernement reconnaît, déclare M. McDermott, que l'inflation continuera ses ravages et que les Canadiens ordinaires seront appelés, comme ils l'ont toujours été, à endurer stoïquement la diminution de leurs salaires réels, sans le moindre espoir de rattraper les pertes qu'ils ont subies ces quatre dernières années.

La Fédération des travailleurs de l'Ontario prédit quant à elle que les syndiqués devront adopter des positions plus sévères dans leurs prochaines négociations pour contrecarrer les effets du budget de mardi.

Victoria songe à en appeler aux tribunaux

VICTORIA (d'après CP) — Le procureur général de la Colombie-Britannique, M. Alan Williams, était vacillant hier quant à savoir si le gouvernement de sa province contesterait devant les tribunaux la validité de la nouvelle taxe d'accise fédérale sur le gaz naturel.

M. Williams était d'un avis en entrant à une réunion spéciale du cabinet et d'un autre en sortant de cette réunion.

«Mais certainement, nous contesterons la validité de cette taxe», a-t-il d'abord déclaré, en souhaitant que cette décision attire l'attention d'Ottawa sur la gravité des mesures qu'il vient d'adopter», a déclaré M. Williams en se présentant à cette réunion spéciale du cabinet convoquée hier.

En sortant de cette réunion, M. Williams tenait des propos différents. Le gouvernement de Victoria songe à contester la validité de cette loi devant les tribunaux, a-t-il précisé, mais le cabinet attendra des opinions de ses conseillers juridiques avant de prendre quelque décision que ce soit.

Le ministre de l'Énergie, M. Bob McClelland, a été plus catégorique dans ses commentaires, et qualifié le budget de désastre qui pouvait marquer la fin du partage des revenus de la province avec les municipalités.

Les contribuables de la province pourrait être pénalisés et perdre des revenus de $200 millions d'ici 1983, a-t-il prédit. Le ministre des Finances, M. Hugh Curtis, estime pour sa part que le budget de mardi représente une intrusion du fédéral sur les ressources naturelles des provinces et sur le champ de fiscalité des provinces.

Refus du CRTC aux étudiants de Moncton

OTTAWA (PC) — Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes a refusé à la Fédération des étudiants de l'Université de Moncton la permission d'ouvrir un poste de radio de langue française MF.

Disant favoriser, cependant, une station radiophonique étudiante, le CRTC a conseillé aux étudiants de reformuler leur demande et de tenter leur chance une deuxième fois.

Le CRTC a reproché aux étudiants d'avoir soumis un projet de programmation trop près de celui de M. Rufino Landry, qui a obtenu un permis pour un poste MA en avril dernier.

Pour le CRTC, les étudiants devraient plutôt offrir des émissions qui «reflètent les préoccupations, les intérêts et les activités du campus».

Dans les Maritimes, 3 provinces soulagées

HALIFAX (d'après CP) — Seul, dans les Maritimes, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Edouard a manifesté son mécontentement devant le nouveau budget fédéral alors que les autres provinces ne cachaient pas leur satisfaction et leur soulagement devant les mesures énoncées par M. MacEachen, mardi soir.

Si on s'entendait généralement pour reconnaître qu'Ottawa aurait pu aller plus loin encore, on reconnaît dans cette région que les avantages du budget de M. MacEachen sont plus importants que ses défauts, et que l'économie des quatre provinces de l'Est ne pourra qu'en bénéficier.

Le président du Conseil économique des provinces de l'Atlantique, M. George Urquart, estime que ce budget est presque un pot-de-vin versé à l'Est du Canada, et que ces régions en bénéficieront évidemment.

Le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, M. John Buchanan, trouve de son côté que les engagements d'Ottawa sur le développement des mines de charbon du Cap-Breton et la prolongation du gazoduc jusqu'en Nouvelle-Écosse représentent d'importantes victoires pour sa province.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick, de son côté, est satisfait d'avoir entendu Ottawa permettre que le gaz naturel ne coûterait pas plus cher à Moncton qu'à Toronto.

Le premier ministre de Terre-Neuve, M. Brian Peckford, a laissé entendre hier que le budget de M. MacEachen n'apportait pas grand chose aux Terre-Neuviens, mais son ministre des Finances, M. John Collins, est satisfait des montants prévus au développement de l'énergie hydroélectrique du Labrador.

En d'autres mots, résume M. Urquhart, le budget est excellent pour la Nouvelle-Écosse, bon pour Terre-Neuve, assez bon pour l'Île-du-Prince-Edouard, et peu satisfaisant pour le Nouveau-Brunswick.

M. Peckford a été plus catégorique. Satisfait d'apprendre que les impôts sur le revenu ne seront pas augmentés, M. Peckford est par contre extrêmement déçu du peu d'efforts d'Ottawa pour combattre «ces véritables plaies que sont l'inflation et le chômage».

Selon M. Peckford, d'autres chapitres du budget semblent favoriser trop ouvertement l'Ouest canadien.

«On affecte une somme de $4 milliards pour la mise en oeuvre de projets dans l'Ouest du pays, mais rien pour l'Est ou pour Terre-Neuve».

LA MÉTÉO

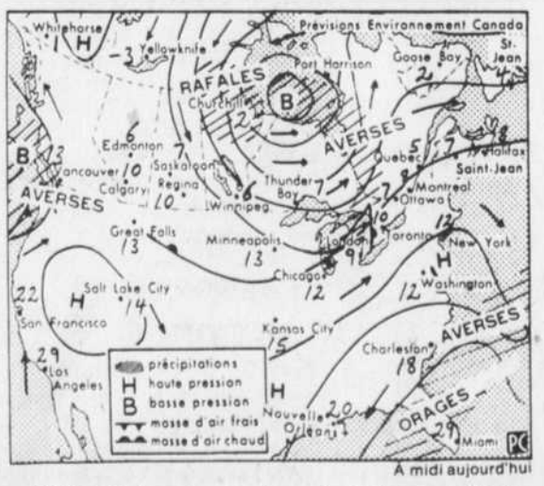

Abitibi-Témiscamingue, réservoirs Cabonga et Gouin: ensoleillé avec passages nuageux. Ennuagement en fin de journée. Maximum près de 2. Aperçu pour demain: nuageux et venteux.

■

Pontiac-Gatineau et du Lièvre, Laurentides: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum de 2 à 4. Aperçu pour demain: nuageux et venteux.

■

Outaouais, Montréal, Trois-Rivières et Drummondville: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum près de 6. Aperçu pour demain: ciel variable.

■

Cantons de l'Est, Beauce: ciel variable. Maximum de 3 à 5. Aperçu pour demain: ciel variable et venteux.

■

Lac-Saint-Jean, Saguenay, Mauricie, Parc des Laurentides, Rivière-du-Loup et La Malbaie: ciel variable. Maximum près de 2. Aperçu pour demain: nuageux avec éclaircies.

■

Rimouski, Matapédia, Sainte-Anne-des-Monts, Gaspésie: ciel variable. Maximum près de 2. Aperçu pour vendredi: nuageux et venteux.

■

Baie-Comeau, Sept-Iles: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum de 0 à 2. Aperçu pour demain: nuageux et venteux.

■

Basse-Côte-Nord et Anticosti: ciel variable. Maximum de 0 à 2. Aperçu pour demain: peu de changement.

Aimez-vous l'art animalier?
Si oui, appelez-nous ou écrivez-nous pour nous communiquer votre nom et adresse et nous vous inviterons aux activités de notre galerie d'art...
Ediscom Inc.
6955 boul. St-Michel, bureau 202, Mtl. H2A 2Z3 (514) 725-7958

GENS D'AFFAIRES,
L'ÉCONOMIE PASSE PAR VOUS... ET PAR NOUS. PARLONS-EN!
PARLONS D'ARGENT.
mouvement desjardins

Toute l'élégance d'une époque alliée au confort moderne.
Passez une bonne nuit avec Hilton.
Pour réserver, communiquez avec votre agent de voyages, tout hôtel Hilton ou du CN, ou encore avec le service de réservations Hilton
Hilton International Québec

Mirabel entre dans l'ère de l'hydrogène

par Gilles Provost

L'aéroport Mirabel sera-t-il un des premiers au monde à accueillir les éventuels avions commerciaux qui fonctionneront à l'hydrogène, au tournant du siècle?

Vaut-il la peine de se préparer déjà à l'introduction de l'hydrogène liquide pour remplacer les combustibles fossiles qui deviennent de plus en plus rares et onéreux?

Le Québec pourrait-il avoir avantage à se lancer dès maintenant dans la fabrication commerciale d'Hydrogène en tirant parti de ses ressources hydroélectriques importantes?

Quelles autres industries pourraient déjà bénéficier d'une alimentation domestique en hydrogène? Lesquelles possèdent une expertise utile pour se lancer dans une aventure de ce genre?

Voilà le genre de questions auxquelles espère bientôt répondre un comité québécois qui regroupe des représentants des plus puissants organismes intéressés à ce genre de projet: Hydro-Québec, Noranda, Air Liquide, Société du parc industriel de Mirabel (PICA), Centre de recherche industrielle du Québec, École polytechnique, Groupe SNC, Liquide Carbonic Canada, ministères canadiens des Transports et de l'Expansion économique et régionale, ministères québécois de l'Énergie, des Transports, de l'Industrie et Commerce, etc.

À ce comité, qui ne manque pas de ressources, les gouvernements du Québec et du Canada donnaient en outre hier un appui officiel et symbolique par le biais d'une subvention de $85,000.

Ce comité a pris naissance en 1979 après que la compagnie américaine Lockheed eut présenté aux autorités canadiennes son projet de mettre au point un avion qui consommerait de l'hydrogène liquide. Le lancement d'un tel appareil rend nécessaire l'implantation simultanée d'un réseau d'alimentation en hydrogène dans au moins un grand aéroport des principaux pays du monde.

Alléché par la perspective de voir s'établir à Mirabel une usine de liquéfaction d'hydrogène évaluée à quelques centaines de millions de dollars, le PICA-Mirabel a donc décidé de prendre les devants et de rassembler sans tarder toutes les compétences québécoises en la matière. (Cela commence d'ailleurs à inquiéter l'Ontario...)

Selon M. Jacques Rostenne, du PICA-Mirabel, le comité a été appelé rapidement à élargir ses perspectives et à considérer de façon plus générale comment le Québec pourrait se préparer progressivement à un passage vers la «société à l'hydrogène».

«Il serait impensable, a-t-il dit, de construire des usines de production et de liquéfaction d'hydrogène simplement pour répondre aux besoins éventuels d'un type d'avions qui pourrait bien ne jamais voir le jour. Par contre, l'idée devient beaucoup plus intéressante si on peut trouver plusieurs clients importants pour l'hydrogène et si on peut du même coup améliorer la situation globale de la structure industrielle québécoise.»

Tandis que les pays étrangers pensent fabriquer l'hydrogène à partir du gaz naturel ou du charbon, le Québec miserait plutôt sur ses ressources en électricité qu'il mettrait à profit pour dissocier de l'eau en hydrogène et en oxygène.

Pour l'instant, l'obtention d'hydrogène par électrolyse coûte environ trois fois plus cher que sa fabrication à partir du gaz naturel, par exemple. Par contre l'inflation rapide qui frappe les combustibles fossiles pourrait bien modifier la situation en faveur de l'hydroélectricité, pense M. Laurent Amyot, de l'École polytechnique. En outre, les spécialistes du Centre de recherches de la Noranda ont bon espoir de mettre au point des techniques d'électrolyse qui demanderaient beaucoup moins d'investissement que les systèmes conventionnels.

Hier, les membres du comité ont évoqué la possibilité d'utiliser cette éventuelle production québécoise d'hydrogène pour fabriquer des engrais, pour revaloriser les pétroles lourds dont les raffineries ne savent que faire, pour augmenter la valeur énergétique du gaz naturel, pour augmenter la production de notre industrie sidérurgique, etc.

Ce sont ces diverses hypothèses que le comité devra examiner plus à fond en étudiant leurs implications techniques, financières, scientifiques et politiques. Au bout du compte, on entend proposer au gouvernement du Québec une stratégie de développement dans ce domaine.

CTCUM: les chauffeurs prêts à «envisager toutes les possibilités»

par Louis-Gilles Francoeur

La direction de la Fraternité des chauffeurs d'autobus de la CTCUM n'exclut pas le recours à des moyens de pression «lourds» si l'assemblée générale des chauffeurs en décide ainsi demain soir et ce, en dépit du fait que la période de négociation est terminée.

«Ne me demandez pas quels sont ces moyens, c'est l'assemblée qui décidera mais nous devons envisager toutes les possibilités», a déclaré hier le président de la Fraternité, M. Jean-Claude Baillargeon.

Un bon nombre de chauffeurs se sont spontanément déclaré malades lundi soir en guise de riposte à une série de suspensions décrétées par la CTCUM. Le nombre de problèmes qui oppose la fraternité aux chauffeurs augmente d'ailleurs de jour et jour et c'est pourquoi une deuxième assemblée générale a été convoquée cette semaine alors que les membres ne s'étaient pas réunis depuis deux mois environ.

Trois problèmes confrontent actuellement les deux parties.

D'abord la volonté de la CTCUM de citer un représentant syndical actuellement en congé de maladie pour enquêter sur son attitude à l'endroit de ses supérieurs lorsqu'il était au travail. Une telle convocation alors que le syndiqué est absent du travail est «contraire à la pratique établie» à la CTCUM, allègue le syndicat. Ce dernier, par contre, entend permettre à ce représentant syndical de vaquer à ses fonctions d'information aux membres durant son congé de maladie et la fraternité refuse à la CTCUM le droit de lui interdire l'accès aux lieux de travail.

D'autre part, plusieurs problèmes ont été soulevés au cours des dernières semaines par l'application de la loi 112, adoptée en juin par l'Assemblée nationale pour régir la fusion des compagnies Métropolitain Provincial et les Autobus Trans-urbain Inc au réseau public de la CTCUM.

Dans ce domaine, le syndicat nie à la CTCUM le droit d'appliquer aux chauffeurs de Métropolitain Provincial et des Autobus Trans-urbain leurs anciennes conventions collectives car l'article 12 de la loi prévoit la disparition de ces syndicats et, partant, celle de leur convention collective.

La fraternité vient de présenter une requête pour jugement déclaratoire devant la Cour supérieure pour forcer la CTCUM à appliquer la convention en vigueur dans ses murs, et qui doit, à son avis, s'appliquer aux deux nouveaux groupes de chauffeurs. Les salaires de ces derniers ainsi que leurs conditions de travail — notamment la durée de la semaine de travail — seraient ainsi améliorés sensiblement.

Les chauffeurs les plus anciens des trois groupes pourraient réclamer d'être affectés prioritairement aux circuits les plus intéressants, une opération qui doit se faire chaque année en vertu de la convention de la fraternité. Une telle opération forcerait par contre la CTCUM à réorganiser très rapidement ses circuits, ce qu'elle ne semble pas prête à faire à court terme.

La CTCUM a décidé de décréter des suspensions contre les chauffeurs de «l'équipe volante», qui refusent des affectations dont la durée serait plus longue que la période de travail prévue par la convention. Selon le syndicat, la CTCUM incite les chauffeurs à refuser ces affectations pour qu'ils soient l'objet de suspensions. Après quatre suspensions, il y a possibilité de congédiement et, selon le syndicat, il faut souvent des années devant les tribunaux pour faire rétablir les droits des personnes ainsi lésées.

Qu'on en fasse des tartes à la mode anglaise, avec beaucoup de crème fouettée, ou d'affreuses têtes qui donnent à frémir aux sorcières d'un soir, les citrouilles sont mûres pour la cueillette, d'autant que les feuilles sont tombées et que la saison blanche s'en vient. (Photolaser AP)

Un éventuel avis d'intention de classer le domaine du Grand séminaire laisserait en plan le terrain controversé

par Alain Duhamel

Le ministre des Affaires culturelles, M. Denis Vaugeois, se propose d'émettre bientôt un avis d'intention de classer affectant le domaine du Grand séminaire de Montréal, rue Sherbrooke.

Cette intervention vise particulièrement les immeubles du Grand séminaire et le jardin situé à l'ouest de ceux-ci sans, toutefois, préciser le sort d'un terrain sur lequel la société Almon se propose de construire le condominium Atwater. «Le terrain de la rue Atwater (dont les limites correspondent à celles des autres lots voisins et déjà construits) ne présente pas en lui-même un élément patrimonial essentiel à la mise en valeur de l'ensemble et ne justifie pas, par conséquent, une intervention particulière du ministre des Affaires culturelles dans le cadre de son mandat spécifique», peut-on lire dans le communiqué du ministre.

L'avis d'intention de classer, dont la portée dans le domaine du Grand séminaire n'est pas encore définie, écarte pour l'heure toute intention d'expropriation et laisse plutôt en perspective une tentative d'intégration harmonieuse des constructions projetées dans la partie nord du domaine, dans la falaise boisée.

La semaine dernière, le Regroupement pour la sauvegarde du boisé du Grand séminaire avait demandé au ministre d'État au développement culturel, M. Camille Laurin, d'intervenir pour que le gouvernement du Québec acquiert le terrain et le conserve en espace vert. Le ministre d'État a soumis la question à ses collègues lesquels ont préféré utiliser la Loi des biens culturels.

«Le ministre des Affaires culturelles doit utiliser la Loi sur les biens culturels à bon escient et approfondir rapidement le dossier historique et architectural des éléments patrimoniaux exceptionnels de la propriété des Messieurs de Saint-Sulpice. Néanmoins, M. Vaugeois a insisté sur la nécessité d'une planification urbaine judicieuse qui, toute en favorisant, selon la volonté du gouvernement du Québec, un développement immobilier des centres-villes plutôt qu'un mouvement échelonné vers les banlieues, assurerait aux agglomérations urbaines les espaces verts suffisants et une qualité de vie conforme aux besoins de la population», peut-on encore lire dans le communiqué du ministre des Affaires culturelles.

L'avis d'intention de classer amènera le ministre à reprendre le dossier de classement du domaine du Grand séminaire là où il l'avait laissé en 1978 au moment où un autre avis d'intention de classer le protégeait. Dans l'intervalle, les Messieurs de Saint-Sulpice ont pu obtenir des modifications au cadastre de leur propriété, céder un terrain à des promoteurs immobiliers lesquels n'ont eu aucune peine à obtenir un permis d'excavation de la ville de Montréal.

Actuellement, la Loi des biens culturels protège deux tours, derniers vestiges du Fort de la montagne des Messieurs de Saint-Sulpice construit à la fin du XVIIe siècle. La Commission des biens culturels se prononcera sur la valeur patrimoniale du domaine et, si elle le juge nécessaire, pourra tenir des audiences publiques.

Cet exercise devrait permettre de préciser l'histoire des aménagements paysagers dans le domaine du Grand séminaire. Certains ouvrages font état d'un jardin, inspirée de la tradition française de la fin du XVIIe siècle, alors que d'autres documents, encore inconnus il y a deux ans, que nous a fait parvenir l'archiviste du séminaire, M. J.-Bruno Harel, apportent un éclairage tout à fait nouveau. L'étang actuel, long et étroit, bordé de rangées d'arbres, ferait partie d'un aménagement réalisé au XIXe siècle. Au temps de M. Vachon de Belmont, au plan fait de sa main en 1694, montre l'existance d'un vivier situé entre un jardin potager et une vigne. L'emplacement de ce vivier se trouverait aujourd'hui au nord-ouest de l'étang actuel, près d'un terrain de football.

Ce plan situe le village amérindien de la mission à l'ouest de l'enceinte de pierre. L'entrée du fort ne se trouvait pas au sud, entre les deux tours que l'on peut encore apercevoir aujourd'hui, mais dans le mur est où arrivait un chemin décrit comme «le chemin de la ville».

La GRC a détruit les éléments explosifs du dossier «Checkmate»

OTTAWA (PC) — Des éléments «explosifs» des dossiers de l'opération «Checkmate» avaient été détruits de propos délibéré en 1975, car on craignait des fuites embarrassantes pour le service de sécurité de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), s'est laissée dire la commission royale chargée d'enquêter sur les méfaits de la Gendarmerie royale du Canada.

La commission royale a rendu publics, hier, quatre volumes de témoignages évoquant le sort des dossiers «Checkmate», contenant des détails sur les méthodes utilisées contre des particuliers et des organisations, par la section de contre-subversion de la GRC.

Il s'avère, d'après ce rapport, que c'est le commissaire Ron Yaworski, en charge des opérations «Checkmate» de 1971 à 1974, qui avait recommandé la destruction de ces dossiers. Cela étant impossible, il ordonna, vers la mi-1975, la destruction du dossier principal et de 25 autres dossiers auxiliaires.

Les unités de campagne avaient reçu instruction de détruire tout dossier concernant l'opération Checkmate. On leur avait dit qu'un dossier opérationnel serait gardé aux quartiers généraux de la GRC à Ottawa.

En 1977, une quarantaine d'autres dossiers auxiliaires avaient été détruits par le sergent James Thompson, du service central des archives.

Selon Thomson, qui ne savait rien de l'opération Checkmate, les dossiers détruits ne contenaient rien d'important pour la GRC.

Les dossiers «Checkmate» ont été incinérés le 10 juin 1977, 19 jours avant que le commissaire de la GRC n'ait ordonné d'arrêter toute destruction de dossiers, en attendant l'institution, le 6 juillet 1977.

Plus que jamais, le gaz naturel

Le gouvernement fédéral, lors du dépôt de son Budget, a indiqué son intention de favoriser par des mesures concrètes la substitution de l'huile par d'autres formes d'énergie, notamment le gaz naturel.

Gaz Métropolitain, qui œuvre au Québec depuis près de 25 ans, accueille favorablement cette décision qui permettra de rendre accessible à un plus grand nombre de Québécois cette source d'énergie propre, efficace et assurée qu'est le gaz naturel.

Gaz Métropolitain vient d'ajouter des lignes téléphoniques à son service habituel, ce qui lui permettra de vous fournir toute l'information disponible qui vous concerne.

Nous vous invitons donc à communiquer avec Gaz Métropolitain en composant:

527-7231

Gaz Métropolitain, inc.,
Plus que jamais un associé du Québec.

Le Manitoba derrière Trudeau ou Lyon?

par Francine Michaud

WINNIPEG — Le gouvernement conservateur du Manitoba a institué une commission parlementaire qui sera chargée de parcourir la province pour recueillir les opinions de la population sur la question constitutionnelle. Elle est composée de quatre membres de l'opposition néo-démocrate et de sept délégués conservateurs.

C'est au cours de la dernière session que le premier ministre Lyon avait présenté une résolution demandant la création d'une commission pour permettre à la population de donner son point de vue sur la constitution, plus particulièrement sur le projet de rapatriement de M. Trudeau auquel s'oppose le premier ministre du Manitoba. Mais selon l'opposition néo-démocrate, il est beaucoup trop tard pour tenir ces audiences publiques. Le NPD demande depuis trois mois la tenue de ces audiences.

Selon le député de Saint-Boniface, M. Laurent Desjardins, le seul député francophone au Manitoba, le gouvernement n'a pas l'intention de changer sa position dans le débat constitutionnel, quels que soient les mémoires qui seront présentés à la commission. Le Manitoba ira devant les tribunaux pour contester le rapatriement unilatéral.

Le procureur général, M. Gerry Mercier, a annoncé récemment que la contestation sera déposée en cour d'Appel le 4 décembre. M. Desjardins craint que le gouvernement de M. Lyon ne profite de cette commission pour faire de la propagande à son profit.

Dans le contexte d'élections prochaines au Manitoba, l'occasion est belle pour Sterling Lyon de savoir si la population est derrière lui ou derrière M. Trudeau. Les minorités francophones pour leur part présenteront un mémoire le 17 et 18 novembre dans le cadre de ces audiences publiques, dans lequel elles débattront l'importance des droits collectifs pour la communauté francophone sans toutefois prendre position pour l'un ou l'autre des partis.

M. Lyon, lui, croit que les provinces peuvent protéger leurs minorités mieux que le fédéral. Mais l'histoire a prouvé le contraire pour les francophones hors-Québec.

Blakeney veut parler à Trudeau

SASKATOON (PC) — Le premier ministre de la Saskatchewan a fait savoir, hier, qu'il rencontrera probablement le premier ministre Trudeau, aujourd'hui à la Législature de Regina.

Le sujet de discussion sera les changements que M. Allan Blakeney aimerait voir apporter aux propositions constitutionnelles de M. Trudeau.

Le premier ministre fédéral se trouve à Regina pour adresser la parole au cours d'un dîner à $25 le couvert.

«Je ne prévois pas que nous serons capables d'en arriver à une entente de personne à personne, a déclaré M. Blakeney en conférence de presse. Je ne crois pas qu'il y a eu des progrès à ce point.»

Il a ajouté: «Ce ne sera pas la dernière chance de négocier un accord. Je ne crois pas que nous soyons rendus à la dernière extrémité.»

L'espoir de M.Blakeney, a-t-il précisé, est de pouvoir déterminer si le gouvernement fédéral est prêt à apporter des modifications à ses propositions constitutionnelles.

Commentant le budget fédéral, d'un autre côté, M. Blakeney a dit que la Saskatchewan allait peut-être protester devant les tribunaux contre la décision d'Ottawa d'appliquer une taxe de huit pour cent aux sociétés d'État provinciales comme productrices de pétrole et de gaz naturel.

«Nous n'admettons pas, a signalé M. Blakeney, que ces revenus de la couronne soient assujettis par cette taxe.»

Il a rappelé: «Nous nous sommes toujours opposés en principe à des taxes d'exportation sur les richesses naturelles. Nous y étions opposés quand elles s'appliquaient à notre pétrole et nous y sommes opposés de la même façon quand elles ont atteint ou ont menacé d'atteindre le gaz naturel de l'Alberta ou de la Colombie-Britannique».

Condamnation à mort à Paris

PARIS (AFP) — Philippe Maurice, un homme de 24 ans reconnu coupable du meurtre d'un policier, sans circonstances atténuantes, a été condamné à mort hier après midi par la Cour d'assises de Paris.

Philippe Maurice avait abattu un policier à Paris, le 17 décembre 1979. Le jury l'a reconnu coupable, suivant les conclusions de l'avocat général qui avait réclamé la peine capitale.

Six femmes portaient hier le cercueil de Mme Judy LaMarsh qui a été inhumée dans un cimetière de Niagara Falls. Il s'agit de Joyce Morrison, juge de Vancouver qui a déjà été l'associée de Mme LaMarsh à son étude légale de Niagara Falls; Doris Anderson, directrice du Conseil consultatif du statut de la femme; Barbara Frum, figure bien connue de la télévision canadienne; Edith Duggan, Florence Rosbert et Pamela Walker, toutes trois de Niagara Falls. Mme LaMarsh est décédée d'un cancer lundi à son domicile de Toronto à l'âge de 55 ans. (Photolaser CP)

Au Conseil économique France-Canada

Gray présidera la délégation canadienne

OTTAWA (PC) — M. Herb Gray, ministre fédéral de l'Industrie et du Commerce, sera à la tête de la délégation canadienne qui prendra part, les 30 et 31 octobre, à la réunion à Paris du Conseil économique France-Canada.

Le Conseil passera en revue les échanges commerciaux entre les deux pays, échanges qui, en 1979, ce sont élevés à $1.4 milliard, soit $250 millions de plus qu'en 1978.

Au cours du premier semestre 1980, les exportations canadiennes en France ont augmenté de 77 p.c. sur celles de la même période de 1979, ce qui permet de prévoir que pour la première fois, les exportations canadiennes en France pourraient dépasser cette année le cap du milliard.

Sur le plan des investissements au Canada, la France se place au quatrième rang après les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Allemagne occidentale.

Un communiqué publié hier précise que M. Herb Gray espère établir une ère nouvelle de coopération économique entre les deux pays, notamment dans les domaines de l'énergie, des richesses naturelles, de la production automobile, de l'aéronautique, des télécommunications et autres secteurs de la technologie avancée.

M. Gray aura également l'occasion de s'entretenir avec les dirigeants des firmes Renault et Peugeot, de la possibilité pour ces deux entreprises d'acheter au Canada des pièces détachées ou d'y investir éventuellement.

D'autre part, l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) souhaite participer à la préparation de la prochaine réunion des ministres des Affaires étrangères des pays d'expression française, qui discutera du projet du président sénégalais Léopold Sedar Senghor relatif à la création d'une «communauté organique francophone», a-t-on indiqué hier au Quai d'Orsay.

Cette décision a été prise à l'issue de la réunion, mardi à Paris, du bureau élargi de la conférence générale de l'ACCT, à laquelle participaient des représentants de la Belgique, de Djibouti, du Liban, du Québec, du Sénégal, du Togo et du Vietnam.

La conférence des ministres des Affaires étrangères des pays francophones devrait se tenir à Dakar les 8 et 9 décembre. L'ACCT, indique-t-on de même source, a accepté de participer financièrement à son organisation si elle était associée à l'élaboration de la liste des invitations et de l'ordre du jour, et à la rédaction des documents préparatoires.

Par ailleurs, la délégation française a proposé que l'agence mène des actions en faveur du Cambodge, qui ne fait pas partie de l'ACCT, et des pays les plus démunis.

Drapeau attend les partielles

COWANSVILLE (PC) — Le résultat qu'obtiendra l'Union nationale au soir de l'élection complémentaire du 17 novembre constituera un élément très important dans la décision du maire Jean Drapeau d'accepter ou non la direction de ce parti.

Le président de cette formation politique et député de Nicolet-Yamaska à l'Assemblée nationale, M. Serge Fontaine, l'a soutenu hier, au cours de son passage dans la région.

«Le maire de Montréal attend avec anxiété les résultats du scrutin partiel dans les trois circonscriptions vacantes des Cantons de l'Est... Il nous a dit que cela représenterait un point très important de l'analyse finale qu'il fera avant d'accepter notre invitation, a dit M. Fontaine.

«M. Drapeau ne nous demande pas une victoire dans les trois comtés. Même s'il n'y avait qu'une victoire, cela n'affecterait pas sa décision... ce qui l'intéresse c'est le pourcentage du vote.»

M. Fontaine a par ailleurs soutenu que la décision du député de Richmond, M. Yvon Brochu, d'abandonner la vie politique à la fin de son mandat ne nuirait en rien à l'Union nationale.

«C'est une question vraiment très personnelle. M. Brochu, en homme imprévisible qu'il est, nous a expliqué qu'il voulait réorienter sa carrière.»

Cependant, il n'a pas caché que des dirigeants du parti avaient demandé à M. Brochu de retarder l'annonce de sa décision après l'élection complémentaire du 17 novembre, pour éviter que les adversaires de l'UN n'exploitent l'événement dans une tentative de discréditer ce parti.

«Et ce n'est pas non plus pour une divergence d'opinion entre les idées de l'Union nationale et M. Brochu. Au contraire, M. Brochu nous a même promis son appui en tout temps», a conclu M. Fontaine.

Le Crédit social toujours en vie

QUÉBEC (PC) — Le Crédit social du Canada tiendra une réunion de son conseil national à Calgary en fin de semaine prochaine, a annoncé hier à Québec M. Fabien Roy, chef du parti.

M. Roy rendra compte de son mandat depuis le 30 mars 1979, proposera des formules d'avenir et annoncera ses intentions personnelles au sujet de son avenir politique.

On s'attend à ce qu'une centaine de délégués, dont une vingtaine du Québec, participent à la réunion au cours de laquelle ils choisiront la date et le lieu d'un futur congrès au leadership qui sera tenu en 1981.

M. Roy a révélé qu'il avait demandé à la présidente du parti Mme C. Grierson d'aviser l'exécutif national que ce congrès devrait être tenu au plus tard au début d'octobre 1981.

Pour le moment, il refuse de dire s'il sera de nouveau candidat au leadership de son parti à ce prochain congrès.

Au cours de la réunion, qui commencera vendredi et se terminera dimanche, le Conseil national fera aussi connaître son point de vue quant au projet Trudeau sur la constitution.

M. Roy a expliqué qu'il avait été décidé de tenir ce Conseil national à Calgary pour trois raisons: afin de souligner le 45e anniversaire de l'élection des premiers députés créditistes à la Chambre des communes et l'élection du premier gouvernement créditiste national au Canada et pour tenter de rapprocher les créditistes de l'Est et ceux de l'Ouest.

Il a révélé que le parti est loin d'être mort et qu'il a tenu des réunions de secteurs régulièrement durant tout l'été au Québec.

Black &White

Si vous aimez le vrai goût du scotch

Représentants promotionnels: Herdt & Charton (1971) Inc., Montréal.

'ATTENTION AUX COUPS DE SOLEIL!'

«C'est ce que m'a dit le directeur de ma caisse populaire après lui avoir annoncé que mon Placement-Boni me permettait de partir en vacances.»

Placement-Boni, c'est un plan d'épargne systématique: vous fixez le montant de vos dépôts à la fréquence de votre choix et tout se fait automatiquement pendant une période que vous déterminez à l'avance.

10%* Voilà le taux d'intérêt sur votre épargne. De plus, au terme de votre Placement-Boni, un boni vient s'ajouter au montant des intérêts accumulés.

C'est ce qu'on appelle un plan d'épargne sans tracas, original et surtout à votre mesure: Placement-Boni de la caisse populaire. Venez et parlons-en!

PARLONS D'ARGENT.

* Taux sujet à changement sans préavis les 1er juillet et 1er janvier de chaque année.

la caisse populaire desjardins

AFFAIRES SOCIALES

■ Milieu insalubre pour les journalistes de Radio-Canada

Les 180 journalistes de Radio-Canada, en lock-out hier et en grève mardi, fuient pour ainsi dire un milieu insalubre si l'on en croit une étude réalisée par le CLSC Centre-ville sur l'état de santé et la qualité de vie au travail des travailleurs syndiqués du Service des nouvelles.

Selon cette enquête à laquelle ont répondu 80 journalistes, (61%) la mauvaise qualité de l'air, le peu de ventilation, le faible degré d'humidité de l'atmosphère, l'éclairage inadéquat, l'absence de fenêtres, le bruit et l'insalubrité des lieux créent un inconfort évident pour l'ensemble des journalistes des salles de nouvelles de Radio-Canada à Montréal.

■ Sur les plans occupationnel et organisationnel, les sources de malaise sont associées surtout à la charge élevée de travail, à l'existence de directives contradictoires, au système de rotation des horaires et, dans une moindre mesure, au désaccord au sujet de la tâche.

■ Dans l'ensemble, cela se traduit par une motivation faible si l'on en juge par le pourcentage élevé de journalistes ayant songé à quitter leur emploi et le taux également élevé de retards au travail.

■ Sur le plan de la santé proprement dite, les problèmes majeurs se situent au niveau de l'appareil respiratoire et du système visuel. Ces troubles pourraient être liés à la piètre qualité de l'environnement physique. Les symptômes d'ordre digestif et nerveux apparaissent davantage liés à la charge de travail: fatigue, tension nerveuse, estomac, consommation de calmants ou d'alcool.

Des recommandations susceptibles de corriger cette situation sont proposées.

■ La Société du cancer

M. John Dunlop, président du Comité de la campagne nationale menée par la Société canadienne du cancer a déclaré à Charlottetown que les fonds consacrés à la recherche contre le cancer, à l'éducation du public et aux services pour les patients ont augmenté considérablement. La campagne de 1980 a résulté en une contribution s'élevant à $19,818,608 et cela ne comprend pas les fonds recueillis par Terry Fox avec le Marathon de l'espoir.

De son côté, le Dr Robert A. Macbeth, de Toronto, a indiqué que la lutte contre le cancer progresse de manière régulière. Selon le médecin qui parlait à la conférence de Charlottetown ces jours derniers, six cas de cancer sur dix parmi les enfants qui, il y a quarante ans, n'étaient soignables que dans une proportion de 20% des cas ont maintenant un taux de curabilité sur cinq ans de 60 à 80%.

Il y a quinze ans, les cas de survie après un traitement de cinq ans dans la maladie de Hodgkin atteignaient 46%. Aujourd'hui, grâce au traitement chimiothérapique multi-agent, à l'appui de la chirurgie et de la radiothérapie, ce taux de survie après une période de traitement de cinq ans sont de l'ordre de 80%. «Et on a lieu de croire que ces cas de guérison seront en grande partie permanents», a précisé le Dr Macbeth. Ce dernier a également donné l'exemple du cancer du col de l'utérus pour rendre compte des progrès réalisés.

■ Don au Royal Victoria

La compagnie pétrolière Impériale a remis cette semaine un don de $250,000 à l'hôpital Royal Victoria dans le cadre de financement de cette institution.

En rendant publique cette décision, M. Jacques-A. Lefebvre, directeur de l'Impériale pour le Québec, a souligné combien la compagnie Esso était heureuse de pouvoir venir en aide à une des plus remarquables institutions hospitalières de Montréal.

Le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, assistait à la cérémonie et il a annoncé que le gouvernement du Québec ferait sa part dans l'expansion de l'hôpital qui voudrait recueillir $25 millions.

La campagne de financement du Royal Vic fera bientôt appel à la générosité du grand public a pour sa part indiqué le président, M. William Turner. Cet argent permettra de financer les rénovations qui s'imposent. Les travaux touchent la modernisation de l'urgence, l'agrandissement du service de radiologie et des salles d'opération, la réfection du pavillon des dames, celle de l'Institut Allan Memorial, la réaffectation de la résidence des infirmières, la consolidation des laboratoires cliniques et de recherche, la construction d'un stationnement à l'usage des malades et des visiteurs, la restauration générale des bâtiments et terrains.

■ Fondation des maladies du rein

À l'occasion de l'Halloween, la Fondation canadienne des maladies du rein tient sa campagne annuelle de vente d'arachides. Les fonds recueillis permettront la poursuite des importants programmes de recherche, d'aide aux malades, d'information générale, de donation d'organes et de transplantation mis sur pied par la Fondation. Mme Suzanne Labarge est la présidente de la succursale du Québec de la Fondation.

■ Spécial Centraide-UNICEF

L'équipe «La Trouptitte» présente une pièce de théâtre intitulée «Le bonheur c'est pas comme des carottes», au Cégep Ahuntsic, le 31 octobre ainsi que les 1er et 2 novembre. Les profits iront à Centraide et à l'UNICEF ($2 le prix d'entrée).

■ Congrès de l'ASPQ

L'Association pour la santé publique du Québec (ASPQ) tiendra son congrès annuel les 10 et 11 novembre au Méridien. Santé, culture et économie québécoise, tel est le thème choisi pour ces assises auxquelles sont invités tous les intervenants de la santé publique et également le simple citoyens. Renseignements: Yves Laplante, 255-3222.

■ Centraide: un dernier effort

À la veille de la dernière journée de la campagne de Centraide-Montréal, la cueillette était de l'ordre de $12,740,000 mais l'objectif demeure toujours $15 millions.

Dans un dernier effort pour rejoindre la population du Grand Montréal, une enveloppe spéciale sera incluse dans quelques journaux de fin de semaine.

Selon M. Reginald Groome, président général de la campagne Centraide 1980, les résultats des campagnes d'employés sont intéressants. Au gouvernement fédéral, le ministère des Postes démontre une augmentation de 47% comparativement à l'an dernier, alors que la compagnie Canadair a une augmentation substantielle de 33%.

— Marie LAURIER

3200 Jean Brillant, local 1273
Université de Montréal, Montréal, Qué., H3T 1N8 - 737-1877

Club des relations internationales

Élections américaines

Le Club des relations internationales organise une conférence sur les élections présidentielles américaines **jeudi, le 30 octobre 1980, à 20 h 15 au pavillon des Sciences sociales** (pavillon Lionel Groulx) de l'Université de Montréal, local 4325.

Le conférencier sera

Mme. Pauline Vaillancourt,

professeur de sciences politiques à l'Université du Québec à Montréal.

Pour information:
Louise Morel
392-6782

Centre de psychologie préventive et de développement humain g.s.m. inc.

Prévenir le déséquilibre, c'est saisir l'occasion, à travers les difficultés, de se reprendre en mains et d'entreprendre une démarche de correction et d'évolution.

RENCONTRES INDIVIDUELLES, DE COUPLE, DE FAMILLE

2120 est, rue Sherbrooke
Suite 214
Montréal
H2K 1C3

Tél.: 524-5028

Campagne de souscription de la Fondation Domrémy

Pour préserver les intoxiqués du désastre

par Renée Rowan

En lançant la première campagne de souscription de son histoire, dont l'objectif est fixé à $250,000, la Fondation Domrémy-Montréal s'est donné pour but, en 1981, de venir en aide à l'homme et à la femme toxicomane ou alcoolique qui est au travail et que l'on peut encore sauver du désastre tant sur le plan financier que social, familial que professionnel.

«L'industrie, a affirmé hier au cours d'une conférence de presse le président de la campagne, le Dr Roland Dufresne, président de l'Association de médecine industrielle du Québec et médecin-chef régional du CN et d'Air Canada, accepte l'idée du dépistage précoce, du traitement, de la réhabilitation. Elle accepte le fait qu'il y a de nombreuses personnes qui, dans le milieu du travail, ont un problème d'alcoolisme ou de drogues. Elle ne veut plus se fermer les yeux et demande de l'aide pour pouvoir mieux aider.»

Le président de la campagne de financement de la Fondation Domrémy-Montréal, le Dr Ronald Dufresne, président de l'Association de médecine industrielle du Québec.

La Fondation espère être en mesure, dès l'année prochaine, d'offrir de façon concrète et prioritaire aux entreprises les services suivants:

■ un service de consultation aux entreprises: ce service pourrait venir en aide aux entreprises désireuses de se doter d'un programme d'information et de prévention auprès de ses employés en leur offrant les services d'un consultant;

■ l'organisation et la mise en place d'un service de références: beaucoup d'entreprises sont trop petites pour justifier un programme permanent. Un service de référence extérieur aux entreprises, susceptible de guider le personnel médical, correspond actuellement à un besoin, note le Dr Dufresne;

■ la Fondation souhaite entreprendre une étude portant sur l'efficacité des programmes industriels existants dans le but d'en dégager les points forts. A une époque où le Québec connait une croissance très rapide du nombre de programmes industriels, une telle étude, a dit le président de la campagne, pourrait être utile aux entreprises désireuses d'initier un programme d'information et de prévention, de façon à éviter des stratégies d'intervention déjà dépassées.

La campagne de souscription de la Fondation Domrémy Montréal devrait aussi permettre le financement d'un projet-pilote de foyer de protection sociale visant à instaurer, possiblement dans le centre-ville de Montréal, une maison de transition pour alcooliques en post-cure où ils pourront séjourner pour se mieux préparer à réintégrer la communauté.

A tous ces objectifs, s'ajoute l'achat de matériel audiovisuel et didactique nécessaires au centre des médias de Domrémy-Montréal.

Chacun des cinq centres Domrémy de la région de Montréal offre des services professionnels à la population de son milieu géographique. Chaque personne qui a un problème d'alcool, de médicaments ou de drogues mineures peut entreprendre sa prise en charge au coeur de ses préoccupations quotidiennes et dans le cadre de son milieu de vie. Ces cinq cliniques externes sont situées à Laval, à Verdun, dans l'est, dans le nord et dans le centre de Montréal.

Si une personne a besoin de recul et d'un climat plus propice à un nouveau départ, la résidence Domrémy, situé à Sainte-Geneviève de Pierrefonds, lui ouvre ses portes. Ce centre interne a pour but de seconder les services développés dans les centres externes.

La résidence Domrémy-Montréal a accueilli, au cours de l'année 1978-1979, 1,089 bénéficiaires. De ce nombre, 78% étaient des hommes et 60% étaient âgés de 30 à 49 ans.

En même temps que l'on donnait, hier, le coup d'envoi de la campagne de souscription qui se poursuivra jusqu'au 15 novembre, un des thérapeuthes au centre d'accueil Domrémy-Montréal, Pierre Dubuc, lançait un livre intitulé: *Pour réussir une sobriété heureuse* (Stanké).

Cet ouvrage, le premier du genre, semble-t-il, s'inscrit dans une démarche thérapeutique du genre béhavioral (thérapie comportementale) impliquant directement et en premier lieu le sujet lui-même. Ce livre fournit au lecteur une information claire et précise, tout en étant scientifique, lui permettant d'établir par lui-même son degré d'alcoolisme, de favoriser une réflexion sur son problème et d'amorcer, s'il y a lieu, une solution.

L'administration de la justice

Le Barreau institue un comité pour déceler la raison des délais

par Pierre April
de la Presse Canadienne

Le Barreau de Montréal vient de mettre en branle les travaux d'un comité ad hoc chargé de déceler les raisons des délais dans l'administration de la justice en matières civiles et de proposer vigoureusement des remèdes.

Au cours d'une conférence de presse, hier, le bâtonnier de Montréal, Me Philippe Casgrain, a annoncé que pour remplir son mandat, le nouveau comité de quatre membres fera appel aux fonctionnaires du ministère de la Justice, aux avocats et surtout au grand public pour connaître les revendications et les plaintes des justiciables.

«Il est complètement inconcevable, a dit Me Casgrain, que des causes civiles ordinaires, nécessitant tout au plus un à deux jours devant la Cour supérieure, accusent des délais allant, dans la majorité des cas, de 30 à 43 mois et que des causes dites urgentes attendent jusqu'à neuf mois».

C'est en constatant cette situation de fait qui existe depuis fort longtemps, que le Barreau de Montréal a pris cette initiative.

«Une fois que les résultats seront connus à Montréal, il est plus que probable que l'expérience sera reprise partout au Québec», a ajouté Me Casgrain.

Les longs délais d'attente que l'on retrouve dans le secteur qui regroupe la majorité des causes civiles ordinaires, créent, selon le bâtonnier, une situation qui est telle qu'elle cause ou risque de causer aux justiciables un préjudice sérieux.

Me Casgrain a donné pour exemple la difficulté de retracer les témoins après plusieurs années ou encore l'intérêt moins grand que ces derniers peuvent manifester au sujet d'une affaire qu'ils croyaient terminée depuis longtemps.

«Bien sûr, a ajouté le bâtonnier, les justiciables sont en définitive ceux qui écopent des inconvénients qui sont occasionnés par ces délais et, par ailleurs, dans plusieurs cas, c'est la crédibilité des avocats qui en souffre, puisque c'est eux qui doivent rendre compte à ces mêmes clients.»

C'est ainsi que le Barreau de Montréal a demandé, hier, à tous les avocats, fonctionnaires du ministère de la Justice et particulièrement à tous les citoyens qui ont déjà vécu une expérience à la Cour supérieure en matières civiles de faire parvenir, le plus tôt possible, au Barreau de Montréal, un récit de leurs expériences et surtout un énoncé de leurs suggestions.

«S'il y a des gens dans le grand public, a répété Me Casgrain, qui ont des choses à dire, nous sommes prêts à les entendre.»

Ce comité ad hoc, qui servira de projet pilote pour le Barreau du Québec, selon Me Casgrain, sera présidé par le bâtonnier Louis-Philippe de Grandpré, assisté du Bâtonnier Guy Pépin, de Me Michel Caron et de Me Louis-J. Gouin, qui agira à titre de secrétaire.

En plus de recevoir les plaintes et suggestions écrites, les membres de ce comité rencontreront personnellement les fonctionnaires, les avocats et les juges pour enregistrer leurs commentaires.

Déjà, la bâtonnier Casgrain et les membres du comité ont eu l'occasion de rencontrer le directeur régional du Greffe de Montréal, Me Jacques-A. Dufour, et ses principaux directeurs.

Le comité a été chargé de faire un inventaire approfondi de l'état des rôles; de cerner le problème de l'engorgement; d'étudier le fonctionnement de la machine administrative de prendre connaissances des études effectuées dans le passé à Montréal, au Québec ou ailleurs; d'étudier des solutions adoptées dans d'autres juridictions; de proposer des remèdes et de faire des recommandations.

«Si les avocats, les fonctionnaires et surtout le grand public se plaignent, les autorités gouvernementales seront bien obligées de prendre les mesures qui s'imposent», a confié Me Casgrain.

Les lettres doivent être adressées au Barreau de Montréal, Palais de Justice (9ième étage), Montréal, H2Y 1B6. Le comité fera rapport au mois de février et donnera naissance à d'autres initiatives semblables partout ailleurs au Québec.

Le policier a droit de fouille

QUÉBEC (PC) — La Cour d'appel du Québec a confirmé le droit dévolu à un policier de fouiller une personne, sans mandat, ailleurs que dans une maison d'habitation, s'il a des motifs raisonnables de croire qu'elle est en train de commettre ou qu'elle a pu commettre une infraction relative aux armes prohibées.

La décision du juge Albert Mayrand, corroborée par les juges Jean Turgeon et André Bérubé, renverse le jugement rendu en Cour des sessions de la paix, où un individu avait été acquitté d'une accusation de voie de fait contre un policier.

Selon les faits exposés, le policier et un collègue furent informés de la présence dans un bar d'un individu en possession d'une arme à feu. Même s'il avait été informé de la raison de l'action policière, un client avait alors donné un coup de poing à un policier.

Le juge de première instance avait acquitté l'accusé, se basant sur le fait qu'un policier s'identifiant auprès d'une personne en lui indiquant les motifs de l'enquête ne jouit pas de droits illimités.

La Cour d'appel reconnait que le droit du policier à faire enquête ne l'autorise pas à exercer des droits illimités sur la personne de ceux qu'il soupçonne, mais que le droit de les fouiller lui est expressément reconnu par le Code pénal.

DINER-CAUSERIE
de la
Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal

le lundi 3 novembre 1980 à 19 heures

au restaurant Le Sambo 5666 est, rue Sherbrooke

Conférencier

Monsieur Jean Paul L'Allier

Sujet: Le rapatriement de la constitution

Prix du couvert: $12.00

Réservation: tél.: 843-8851

Anjou QUÉBEC

Des prix... de la qualité!

Spéciaux chaque semaine

«Boeuf, Canada catégorie A, ruban rouge»
«Rosbif Parisien»
Steak faux filet - Tournedos
Fondue bourguignonne

Veau extra
Rôti de veau - Poitrine farcie
Paupiettes - escalopes

Agneau frais de l'ouest canadien
Gigot - Carré d'agneau
Côtes d'agneau - Épaule en canard
«Merguez»
Pintades, poulets, lapins, cailles, faisans, canards...

CHOUCROUTE GARNIE CUITE
«CHARCUTERIE FINE EXCLUSIVE»
Quiche Lorraine - Escargots préparés
«Produits d'importation» «Fromages choisis»
«Pain français» «Bière»

Cette semaine...

ROSBIF PARISIEN

qualité «Anjou Québec»
Sachez l'apprêter!
Obtenez une recette appropriée...

27 années de soins gastronomiques Merci!
807 est, Laurier 272-4065/86
(Métro station Laurier) Livraison à domicile

L'Europe en classe suisse.

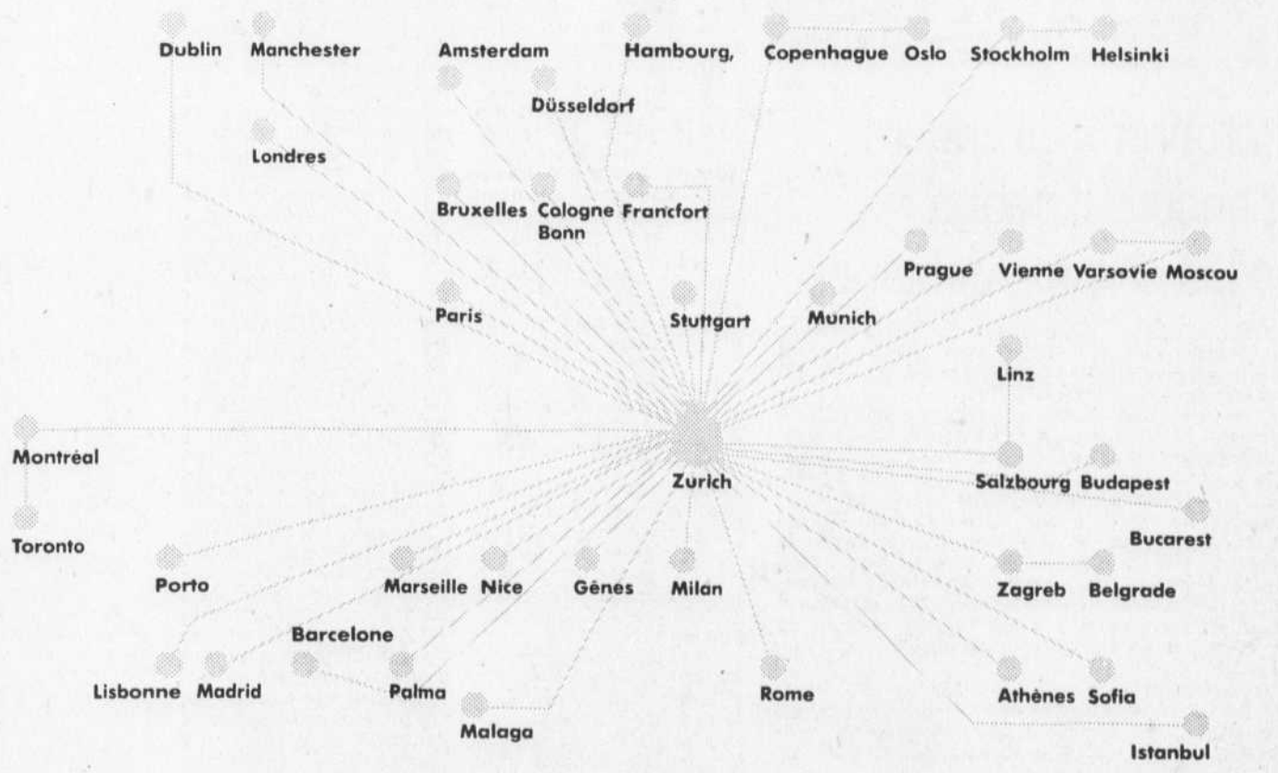

La classe suisse vous donne accès aux 41 villes les plus importantes d'Europe. Chacune, avec un vol direct au départ de la Suisse.

Un atout dont vous devez tenir compte.

Tous les vols Swissair, au départ du Canada, quittent en fin de soirée, ce qui vous permet, après une journée de travail bien remplie, de vous rendre à l'aéroport en toute quiétude.

Si vous planifiez un voyage vers l'Europe, offrez-vous la classe suisse, en passant par Zurich. Nos correspondances fonctionnent comme nos montres: efficacement, et elles s'effectuent toutes dans un même aéroport.

Quant à nos destinations, à vous de choisir: Stockholm, Copenhague, Helsinki, Oslo, Dublin, Manchester, Londres, Paris, Bruxelles, Amsterdam, Hambourg, Düsseldorf, Stuttgart, Cologne/Bonn, Francfort, Munich, Salzbourg, Linz, Vienne, Porto, Lisbonne, Barcelone, Madrid, Palma, Malaga, Nice, Marseille, Gênes, Milan, Rome, Athènes, Istanbul, Ankara, Zagreb, Belgrade, Moscou, Budapest, Bucarest, Sofia, Varsovie et Prague.

Mais la classe suisse c'est plus que des correspondances rapides et efficaces. C'est un confort accru qu'un siège de moins par rangée donne à chacun en classe économique. Aucun autre avion gros porteur au départ du Canada ne vous offre autant de confort et de service.

Swissair vous offre en plus un choix de mets qui vous sont servis dans des couverts de porcelaine selon les meilleures traditions suisses d'hospitalité. Et pourtant, la classe suisse ne vous coûte pas un sou de plus! Renseignez-vous auprès de ceux qui ont déjà voyagé avec Swissair.

Si vous planifiez un voyage vers l'Europe, offrez-vous la classe suisse.

swissair

Swissair s'envole de Montréal et de Toronto et vous offre un service quotidien de Boston, New York et Chicago vers 93 villes dans 63 pays. Appelez Swissair au (514) 866-7901 à Montréal, au (416) 364-3361 à Toronto, au (416) 522-0873) à Hamilton, au (613) 236-7368 à Ottawa.

Un accord sur les otages semble imminent au parlement iranien

TÉHÉRAN (Reuter) — La nouvelle séance à huis clos qui a eu lieu hier matin au parlement iranien (Majlis) n'a abouti à aucune décision sur le sort des 52 otages américains, mais il semble que les parlementaires se dirigent vers un accord.

Le Majlis tiendra une séance publique aujourd'hui (à 0430 GMT), la première depuis le début du débat sur les otages dimanche dernier. La décision d'abandonner le huis clos semble augurer favorablement de l'avenir des 52 Américains, même si certains députés doutent que la séance d'aujourd'hui soit la dernière.

À l'issue de la séance à huis clos d'hier matin, qui a duré plus de quatre heures, la commission spéciale chargée de l'étude de la question a tenu une réunion, à laquelle ont été invités les membres de la commission parlementaire des affaires étrangères. Aucune information n'a filtré de ces débats.

Il semble que les parlementaires soient cependant d'accord pour accepter les conditions posées par l'ayatollah Ruhollah Khomeiny à la libération des otages: retour en Iran de la fortune du chah, «dégel» des avoirs iraniens, promesse de non-ingérence de la part des États-Unis, qui devront en outre renoncer à leurs revendications financières.

De source parlementaire, on apprend que le débat d'aujourd'hui va porter sur deux autres conditions posées aux États-Unis, et contenues implicitement ou explicitement dans le rapport de la commission spéciale.

Il s'agit du retrait des forces navales américaines de la zone du golfe, et de la condamnation par Washington même de la politique de soutien au chah menée jadis par les États-Unis.

De même source, on précise que la majorité des députés, y compris ceux du Parti républicain islamique (PRP, majoritaire), seraient en faveur de l'abandon de ces dernières conditions.

Bien que ces parlementaires soient opposés à la présence américaine dans la région du Golfe, ils estiment que le maintien de conditions susceptibles d'être rejetées par Washington aboutirait à prolonger indéfiniment la crise des otages, ajoute-t-on de même source. Certains pensent que le but de la réunion de la commission spéciale était d'annuler les deux demandes en question.

D'autre part, les déclarations de l'ayatollah Khalkhali, selon lesquelles les otages américains en Iran pourraient être libérés avant les élections du 4 novembre, ont été accueillies avec prudence aux États-Unis.

Un haut responsable de la Maison-Blanche voyageant hier avec le président Carter a déclaré qu'il fallait être «extrêmement prudent». «Les États-Unis n'ont aucun moyen de savoir avec certitude ce que tout cela signifie», a-t-il déclaré.

Selon ce responsable, «aucune confirmation indépendante» des propos de l'ayatollah Khalkhali tenus à une radio suédoise n'est parvenue aux autorités américaines.

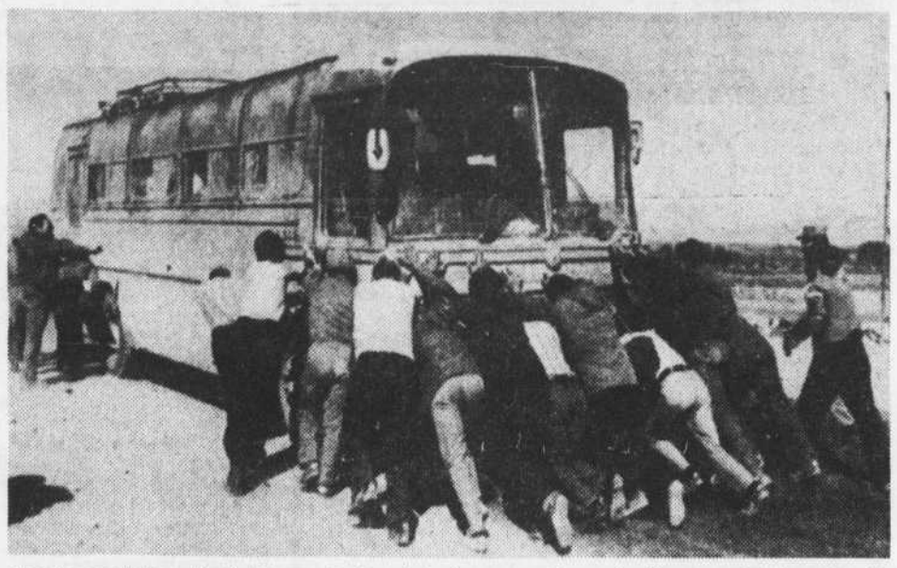

Les journalistes dépêchés sur le front de la guerre irano-irakienne ont dû mettre la main à la pâte dimanche, alors que le car que le gouvernement iranien avait mis à leur disposition est tombé en panne. (Photolaser AP)

L'Irak resserre son emprise sur le centre pétrolier d'Abadan

LONDRES (Reuter) — L'armée irakienne semblait hier se préparer à un assaut d'envergure contre le centre pétrolier d'Abadan après s'être employée à consolider ses positions aux abords de la ville.

De source diplomatique, on indique à Bagdad que des renforts d'artillerie et de blindés ont été déployés dans la région d'Abadan depuis vendredi dernier, jour où avait été annoncée la prise du port de Khorramchahr, à quinze kilomètres plus au nord.

Selon Radio-Téhéran, les troupes iraniennes contrôlent encore le secteur est de Khorramchahr et empêchent les Irakiens de franchir le pont de la rivière Karun, sur la route qui mène à Abadan. La radio a cependant indiqué que des tirs d'artillerie dirigés mardi contre Abadan avaient fait sept morts et 47 blessés, ajoutant que les bombardements avaient repris hier matin.

Par ailleurs, selon un communiqué de l'état-major interarmes iranien cité par la radio, deux bombardiers Tupolev irakiens — apparemment des supersoniques «TU-22» — ont été abattus hier, l'un à proximité de la ville de Najafabad, dans le centre du pays, l'autre non loin de la ville sainte de Qom. Les six pilotes et copilotes des appareils ont été tués, ajoute le communiqué.

L'agence Pars fait d'autre part état d'une lettre adressée lundi par Téhéran aux pays non alignés, accusant l'Irak d'avoir «élaboré à l'avance un projet d'agression» contre l'Iran et affirmant que Bagdad n'a aucunement l'intention de régler les problèmes frontaliers de manière pacifique.

Cette lettre ne fait aucune allusion à la proposition de médiation du mouvement des non-alignés, dont on déclarait lundi dernier dans les milieux diplomatique de l'O.N.U. qu'elle avait été acceptée par les deux pays belligérants.

Depuis le début des hostilités, l'armée irakienne a progressivement isolé la ville d'Abadan et ses installations pétrolières en la soumettant à d'incessants tirs d'artillerie. La plupart des oléoducs partant des abords de la ville auraient été détruits, et les assiégeants auraient coupé ses principales voies de ravitaillement.

Le haut-commandement irakien faisait état hier d'«opérations soutenues qui mettront un terme à l'agression iranienne». La résistance à laquelle se sont heurtées les forces de Bagdad à Khorramchahr semble expliquer qu'elles n'aient pu encercler complètement Abadan.

En dehors des deux villes du Chatt-el-Arab, Bagdad a concentré son action militaire sur Ahwaz, capitale du Khouzistan, et Desfoul, où se trouve l'une des plus grandes bases aériennes du Moyen-Orient. D'après le communiqué irakien, les combats ont entraîné entre mardi et mercredi matin la mort de quinze Iraniens, la destruction de quatre chars et celle d'un «phantom» iranien.

Les tirs d'artillerie ont fait trois morts hier à Ahwaz, a fait savoir de son côté Radio-Téhéran, indiquant que les Iraniens avaient lancé la veille une attaque terrestre et aéroportée contre les positions ennemies à l'ouest de la ville. D'après la radio, les troupes de Téhéran sont en position de force tout autour du centre frontalier de Qasr-e-Chirin, aux mains des Irakiens depuis le début de la guerre. Ceux-ci auraient tenté sans succès une sortie pour ouvrir un nouveau front.

De son côté, le Conseil de sécurité des Nations unies, qui devait poursuivre hier soir son débat sur le conflit, continue à rechercher les moyens de mettre un terme à la guerre. Le retrait des forces irakiennes, le stationnement d'observateurs de l'ONU, et un contrôle conjoint du Chatt-el-Arab sous la supervision d'un pays neutre, figureraient dans une résolution élaborée par le Bangladesh, la Norvège et la Zambie. La résolution demanderait également la création d'un mécanisme de négociations entre Bagdad et Téhéran.

Jamaïque: 13 tués à la veille des élections

KINGSTON (d'après AFP et Reuter) — Le choix entre une radicalisation tiers-mondiste, appuyée par le premier ministre Michael Manley, et le retour du pays dans l'orbite américaine, prôné par le leader de l'opposition Edward Seaga, constitue l'enjeu des élections législatives aujourd'hui en Jamaïque.

Une vague de violence politique sans précédent témoigne de l'âpreté de la lutte dans cet État indépendant à démocratie parlementaire, membre du Commonwealth, partagé entre les fidèles du parti national du peuple (PNP-socialiste) au pouvoir depuis 1972 et les militants du parti travailliste jamaïcain (JLP) de M. Seaga.

Ainsi, 13 personnes ont été tuées dans le pays hier. La violence politique a fait au moins 125 morts à la Jamaïque depuis le début d'octobre, et plus de sept cents morts cette année.

Des balles ont frôlé les deux chefs de parti pendant cette campagne. Le dernier en date des incidents de ce genre s'est produit lundi dernier, lorsque une vingtaine d'hommes ont échangé des coups de feu devant le domicile d'un candidat du parti au pouvoir auquel M. Manley rendait visite.

Un sac contenant des fusils automatiques et douze mille cartouches a été confisqué lundi dernier à l'aéroport de Montego Bay, dans le nord-ouest de l'île.

Pendant la campagne, des activistes du parti national populaire ont accusé la CIA d'appuyer des militants armés du parti travailliste, et des sympathisants de M. Seaga ont déclaré que des armes cubaines étaient introduites en contrebande en Jamaïque à l'intention de sympathisants de M. Manley.

En effet, le contexte géopolitique de ces affrontements n'a pas manqué d'attiser l'intérêt des États-Unis et de Cuba envers une nation au bord de la faillite financière et tentée par un virage délibérément progressiste, à l'image de l'exemple donné par La Havane, le Nicaragua et Grenade.

Accusés par leurs adversaires de vouloir transformer le pays en un «Cuba anglophone», les leaders du PNP, où domine l'aile gauche procastriste, ne cessent de dénoncer le caractère «fasciste» du parti travailliste et le modèle sud-coréen choisi par M. Seaga, homme d'affaires d'origine libanaise connu pour ses convictions libérales.

Plongée dans une crise économique insoluble, la Jamaïque — 2.100.000 habitants — accumule une dette extérieure de 1,8 milliard de dollars avec une vague de chômage touchant plus de 30 pour cent de la population active (dont 45 pour cent ont moins de 20 ans). Deuxième producteur mondial de bauxite (11,2 millions de tonnes), le pays souffre par ailleurs d'une sévère baisse du tourisme, deuxième source de revenus, en raison de la désaffection des vacanciers américains provoquée par la violence latente.

L'incertitude de la situation politique a également conduit les banques des États-Unis à cesser toute aide financière en 1980. Jetant la responsabilité de cet «abandon» américain sur M. Seaga, le premier ministre Michael Manley a mis à profit l'appartenance de la Jamaïque au mouvement des non-alignés, présidé par M. Fidel Castro, pour se tourner vers le tiers monde et adopter une politique originale marquée du sceau de l'«anti-impérialisme».

La rupture du gouvernement avec le Fonds monétaire international (FMI) le 24 mars dernier, lors de négociations portant sur l'octroi d'un prêt à long terme, constitue à cet égard un fait important, susceptible de préciser l'orientation du parti au pouvoir.

Déjà acculé au recours à l'aide du FMI en 1977, M. Manley a rejeté cette fois-ci les conditions du FMI (dévaluation du dollar jamaïcain, coupes sombres dans les emplois improductifs, réduction des budgets sociaux) avant de confier le sort de son pays au soutien venant de pays du tiers monde.

Alors que le remboursement de la dette extérieure pour 1979/80 a déjà été fixé à quelque 200 millions de dollars, la Jamaïque doit faire face à un déficit de ses réserves de change de 758 millions de dollars, colmaté par des dépôts réalisés à la Banque centrale de Kingston par des pays arabes comme la Libye et l'Irak, selon une source diplomatique.

Pour assurer les importations alimentaires de base, le premier ministre se voit contraint de «trouver» chaque trimestre des prêts d'un montant de 40 millions de dollars et de prendre son «bâton de pèlerin» afin d'obtenir cet apport de pays amis. Les crédits les plus récents ont été accordés par Cuba (4,35 millions de dollars) et l'Algérie (10 millions).

Parallèlement, M. Manley a défié les multinationales propriétaires des mines de bauxite, dans le droit-fil d'une politique de «récupération des ressources» du pays, avec un projet de combinat pour la fabrication de l'alumine. Ce complexe d'État serait appuyé par une «multinationale du tiers monde» animée par la Hongrie, l'URSS, l'Algérie, et peut-être le Mexique.

Cette orientation progressiste constitue l'un des principaux facteurs de la dégradation du climat politique marqué par des meurtres quotidiens et l'assassinat, le 14 octobre, du vice-ministre de la Sécurité nationale Roy Mc Gann. Réputé pour ses convictions démocratiques, M. Manley a voulu dans cette situation s'assurer du soutien de la population en provoquant lui-même en février des élections anticipées initialement fixées en 1981.

Vers un front indochinois dirigé contre le Vietnam

BANGKOK (AFP) — Des mouvements de résistance laotiens ont annoncé la création prochaine d'un «Front indochinois» regroupant les mouvements des trois pays de l'Indochine opposés à la politique du gouvernement vietnamien.

Dans une déclaration datée de la province laotienne de Champassak et reçue hier par l'AFP à Bangkok, le «Front uni national de libération du peuple lao» (FUNLPL) déclare que «les peuples opprimés d'Indochine seront bientôt organisés dans un Front commun indochinois de libération».

D'ores et déjà, la Voix du Cambodge démocratique, organe du régime khmer rouge renversé en janvier 1979 par une intervention vietnamienne, émettant du sud de la Chine, diffuse quotidiennement non seulement des informations sur le Cambodge, mais également des communiqués émanant du Front de libération laotien et du Front unifié de libération des races opprimées (FULRO), organisation regroupant des montagnards des hauts plateaux du Centre-Vietnam.

En outre, la presse thaïlandaise a annoncé, il y a quelques jours, que les autorités thaïlandaises ont récemment capté des émissions émises de Chine par un Front de libération vietnamien qui «attaquait sévèrement le régime vietnamien».

Le FUNLPL n'a pas précisé quand sera organisé ce Front indochinois. De sources diplomatiques à Bangkok, on indique cependant que des contacts ont été noués depuis quelque temps entre les Khmers rouges, les Khmers serei (anti-communistes), les mouvements laotiens et probablement le FULRO.

Selon de récentes informations parvenues à Bangkok, le FUNLPL a été créé le 15 septembre dernier dans le Sud-Laos par quatre mouvements anti-vietnamiens représentant la droite, les neutralistes et les montagnards.

Dans sa déclaration, le FUNLPL exprime son «extrême satisfaction» à la suite de l'adoption par l'assemblée générale des Nations unies, le 22 octobre dernier, d'une résolution demandant la convocation d'une conférence internationale sur le Cambodge.

Toutefois, estime le Front, «à la lumière des expériences passées de règlement politique en Indochine, cette conférence ne doit pas uniquement s'occuper de la question cambodgienne». Il propose qu'elle débatte de «tous les problèmes de la péninsule indochinoise, y compris celui du Laos».

Il demande «le retrait des forces d'occupation vietnamiennes du Laos», le «démantèlement de l'administration coloniale vietnamienne», la neutralisation du Laos, et l'organisation d'élections générales sous le contrôle des Nations unies.

Par ailleurs, un porte-parole officiel chinois s'est refusé, hier à Pékin, à confirmer ou démentir une information selon laquelle un ancien dirigeant sud-vietnamien séjournerait actuellement en Chine.

«Nous n'avons aucune indication à ce sujet», a simplement déclaré le porte-parole en réponse à une question sur une information de la BBC selon laquelle le maréchal de l'air de l'armée sud-vietnamienne Nguyen Cao Ky aurait quitté, il y a deux mois, la Californie où il s'est réfugié lors de l'effondrement du régime de Saïgon en avril 1975, pour «aller fournir des conseils» aux forces chinoises en position à la frontière du Vietnam.

Depuis le conflit sino-vietnamien de février-mars 1979, les dirigeants chinois ont intensifié leurs relations avec des opposants au régime de Hanoï, rappelle-t-on. C'est ainsi que la Chine a donné asile à un ancien membre du bureau politique vietnamien, M. Hoang Van Hoan, depuis juillet 1979.

Khomeiny gravement atteint de cancer?

WASHINGTON (AFP) — La Maison-Blanche a démenti hier que le gouvernement américain ait à sa disposition des informations laissant penser que l'ayatollah Khomeiny est gravement malade.

Cette mise au point de la Maison-Blanche fait suite à une interview accordée à un journal local par un conseiller du président Carter, M. Frank Moore, dans laquelle ce dernier affirmait que le chef religieux iranien souffre d'un cancer du colon et «n'en a plus pour longtemps».

Le conseiller du président Carter avait ajouté que l'on s'attendait dans les milieux officiels américains à une prise de pouvoir par l'armée en Iran après la mort de l'ayatollah Khomeiny.

Dans un communiqué, la Maison-Blanche précise que M. Moore n'a aucune autorité pour parler au nom du gouvernement au sujet des rapports entre les États-Unis et l'Iran. Par principe, ajoute le communiqué, le gouvernement s'interdit de spéculer sur les développementsinternes en Iran.

La politique a dominé les débats de l'Unesco

BELGRADE (AFP) — L'élection du nouveau président du Conseil exécutif de l'UNESCO, M. Victor Massuh (Argentine), a complété hier à Belgrade les travaux de la conférence générale, qui s'étaient achevés la veille et qui ont marqué une étape importante dans la vie de cette organisation.

Dès l'ouverture, le 23 septembre, de nombreux représentants du monde occidental industrialisé avaient déploré la «politisation» de l'UNESCO. Celle-ci s'est incontestablement manifestée plus que jamais lors des débats qui ont porté sur la politique d'Israël dans les territoires occupés et à Jérusalem. Et la vue, l'avant-dernier jour, de M. Yasser Arafat, président de l'OLP, accueilli avec des égards particuliers, n'a pu que confirmer cette tendance.

Les échos du conflit irako-iranien étaient également perceptibles. Cet affrontement entre deux pays islamiques a limité la marge de manoeuvre des pays arabes, et renforcé d'autant l'influence des pays d'Afrique noire. Leur rôle n'avait jamais été aussi décisif, que pendant cette conférence générale. La réélection triomphale à l'unanimité, pour sept ans, de M. Amadou Mahtar M'Bow (Sénégal) au poste de directeur général, en a été le symbole.

C'est encore la politique qui dominait la discussion lors du débat le plus passionné lundi soir. Le bloc soviétique y a subi une défaite sans précédent à l'UNESCO avec la condamnation massive — en l'absence volontaire de la quasi-totalité des délégations arabes — de l'attitude de la RDA dans l'affaire Stultz, ce fonctionnaire de l'organisation, récemment condamné à trois ans de prison dans son pays.

Mais cette 21ème session fera date pour avoir été celle du lancement du «nouvel ordre mondial de l'information et de la communication». Là encore, les divergences idéologiques se sont manifestées et les textes adoptés à partir du rapport McBride, fruits d'un compromis difficilement obtenu, n'ont satisfait complètement ni les Occidentaux ni les pays du bloc soviétique. Les premiers, en particulier les Britanniques, ont jusqu'au bout maintenu leurs réserves sur les principes retenus par ce «nouvel ordre», estimant que la conception occidentale de la libre circulation de l'information n'y était pas affirmée avec assez de force. Elle l'était trop, selon les Soviétiques et leurs alliés.

Un programme international de développement de l'information et de la communication a néanmoins été adopté lors de la session et un conseil intergouvernemental, constitué de représentants de 35 pays, a été créé pour le mettre en oeuvre.

Mais M. M'Bow va devoir, selon ses propres paroles «prendre son bâton de pèlerin» pour chercher l'argent qui devra un jour alimenter le fonds spécial permettant l'application du programme. Personne ne doute que la tâche sera ardue en raison notamment des réticences des Occidentaux. Pour les délégations du tiers monde, surtout l'Afrique, l'essentiel est qu'une prise de conscience de la nécessité d'un «rééquilibrage» de la réception et de la diffusion de l'information ait eu lieu.

Tout ceci a contribué à détourner l'attention du fait que le budget de l'UNESCO — plus de $625 millions pour 1981-1983 — est consacré dans la proportion de 40 pour cent au secteur éducation, celle des femmes y tenant une place spéciale.

Le nouveau plan de travail accorde aussi une importance particulière à de grands programmes dans le domaine des sciences naturelles (l'homme et la biosphère, programme hydraulique international, programme de corrélation géologique, celui de la Commission océanographique intergouvernementale) et des sciences sociales.

Les responsables de l'UNESCO et notamment son directeur général pensent que, dans ces conditions, et malgré la politisation qu'ils estiment inévitable puisqu'il s'agit d'une organisation intergouvernementale, la 21e session de la conférence générale aura été fructueuse.

De nombreux étrangers sont encore détenus dans les prisons cubaines

NEW YORK (Reuter) — Deux Américains libérés cette semaine des prisons cubaines ont déclaré hier à New York qu'au moins 30 étrangers de 20 pays y sont encore détenus dans des conditions atroces et désespérées.

Charles Bartos, un pilote comptant parmi les 33 Américains libérés en signe de bonne volonté de la part de Fidel Castro, a notamment cité le cas d'un Français nommé Jean-Claude Lesage. Celui-ci, comme de nombreux autres prisonniers, sont détenus sur la foi d'accusations montées de toutes pièces, a-t-il dit.

«Certains sont des Africains venus à Cuba pour étudier. Ils ont été jetés en prison pour des délits mineurs concernant le contrôle des changes. D'autres sont des pilotes ou pêcheurs qui se sont égarés à l'intérieur du territoire cubain, ou à proximité, par erreur, et qui le paient chèrement», a déclaré un autre Américain libéré, William Dawson. «Ils ont des gens d'Angola, du Zaïre, du Liberia, de Guyana, de Haïti, de République dominicaine», a-t-il dit.

Les deux Américains libérés ont dit que, dans la prison, les détenus sont gardés à quatre dans de petites cellules. Leur diète est très maigre, et pour toute toilette, ils ont un trou creusé dans le plancher de la cellule. Les gardiens sont hostiles, et parfois brutaux.

Lesage, âgé de 31 ans, est originaire de Nancy, ont-ils dit. Il était particulièrement déprimé cette semaine, en voyant ses compagnons de détention américains être rapatriés.

M. Dawson a encore déclaré: «Cuba est un État policier. Il n'y a pas de justice. Certains des détenus ont été arrêtés au hasard, dans la rue. À mon procès, un des cinq juges était endormi.»

M. Bartos a déclaré qu'il entendait consacrer sa liberté recouvrée à lutter pour la cause des détenus des geoles cubaines.

Salvador: recteur tué

SAN SALVADOR (AFP) — La mort hier matin du recteur de l'Université de San Salvador, Felix Antonio Ulloa, qui avait été grièvement blessé dans un attentat par balles contre sa voiture, a suscité de très vives protestations dans les milieux universitaires et estudiantins, apprend-on dans la capitale salvadorienne.

Le conseil supérieur de l'Université du Salvador a notamment déclaré dans un communiqué que «la junte militaire démocrate-chrétienne violait les droits de l'homme et les droits constitutionnels les plus élémentaires».

«L'assassinat du recteur s'inscrit dans l'offensive menée contre la culture et le peuple du Salvador», ont ajouté les autorités universitaires, qui exigent que cesse la répression contre les professeurs, les intellectuels, les étudiants et les prêtres.

De son côté, la Fédération des étudiants d'Amérique centrale a accusé la junte militaire salvadorienne d'être la «responsable directe» de l'assassinat de Felix Ulloa, dans une déclaration faite hier à Managua (Nicaragua). Cent seize professeurs ont été assassinés depuis le début de l'année, rappellent les syndicats enseignants.

AQTE
Moi un pollueur?
JAMAIS!

LE VIN... VOUS CONNAISSEZ?
CONFÉRENCE-DÉGUSTATION
par le professeur JACQUES PUISAIS
Président de l'Union internationale des oenologues
DERNIÈRE CONFÉRENCE
le Jeudi 30 octobre
Union Nationale Française 429, rue Viger, 845-5195 ou 842-0272
LA GAMME DES VINS DE FRANCE EST UNIQUE AU MONDE

CERTIFICAT EN ÉDUCATION MORALE
(SESSION HIVER 1981)

Cours offerts:		Horaire
PHI 4331	Le discours moral	Mardi 17h00-20h00
REL 4000	Théories et pratique en éducation morale (Granby)	Mardi 19h00-22h00
REL 4005	Atelier de clarification des valeurs	(Sessions intensives)
REL 5041	Didactique I: programmes et instruments pédagogiques en éducation morale (Granby)	(Sessions intensives)
REL 5046	Didactique II: stratégies en éducation morale	Jeudi 17h00-20h00

Pour informations:
Certificat en éducation morale
Pavillon Hubert-Aquin
1255, rue St-Denis
Montréal, Québec

Étudiants réguliers: les demandes d'admission doivent parvenir avant le 1er novembre 1980.
Étudiants libres: les inscriptions se font entre le 24 et le 28 novembre 1980.

Téléphone: 282-3669 ou 282-3102 ou 347-3630

Université du Québec à Montréal

Israël «grignote» à la frontière libanaise

BEYROUTH (AFP) — La frontière israélo-libanaise, tracée lors de l'armistice de 1948, fait actuellement l'objet d'un «grignotage» israélien, mais l'ampleur de celui-ci reste un mystère, car la frontière est inaccessible du côté libanais.

Le ministre libanais des Affaires étrangères a déclaré hier qu'il venait d'avoir eu confirmation de l'occupation par Israël de plusieurs positions dans la région de Ghajar et Wazzani (secteur oriental) il y a trois mois, mais qu'aucune précision n'avait pu être obtenue plus tôt, car même les observateurs de l'ONU ne pouvaient plus s'y rendre.

Après l'invasion du Sud-Liban en mars 1978 jusqu'au Litani, l'armée israélienne avait confié, en se retirant, une bande frontalière aux milices du commandant libanais dissident Saad Haddad, dans laquelle la force intérimaire des Nations unies pour le Liban (FINUL) n'a jamais pu se déployer.

Jusqu'au printemps, les observateurs de l'ONU pour la surveillance de la trêve (ONUST — corps créé pour garantir les lignes de l'armistice de 1948) pouvaient encore patrouiller le long de cette frontière. Mais depuis quelques mois, plusieurs de leurs postes ont dû être abandonnés, et ceux qui restent sont totalement isolés en raison de l'obstruction des milices chrétiennes.

Les constatations sur le déplacement de la frontière ont été faites de loin, souvent à la jumelle, et rien n'exclut que d'autres empiétements aient été faits ailleurs dans le territoire de l'enclave.

La localisation de ces «rectifications» correspond, selon des sources proches des Nations unies, à un renforcement de certains points sensibles du territoire israélien: il s'agit notamment de la protection «avancée» des kibboutz frontaliers de Misgav Am (en face de Adaisseh dans le secteur central) et de Hanita (en dessous de Alma el-Chaab dans le secteur occidental), ainsi que d'une prise de contrôle de crêtes qui échappaient au tracé de l'ancienne frontière.

De même source, on souligne que ce «grignotage» est habile: à aucun endroit, les clôtures marquant la frontière officielle n'ont été déplacées. Simplement, elles ont été complétées en profondeur, en territoire libanais, par d'autres clôtures, des chemins de ronde, des champs de mines et des «sand-tracks», allées de sable ratissé permettant de déceler tout franchissement.

Outre ces rectifications, et toujours dans un but militaire, un certain nombre de positions ont été aménagées en territoire libanais, mais elles ne sont occupées que la nuit. La moins discrète, est le radar fixe, installé sur la colline de Bayada, à 8 km de la frontière israélienne, que l'on aperçoit de loin.

A ce dispositif, sur lequel les Israéliens préfèrent ne pas s'expliquer en différant indéfiniment la réunion de la commission d'armistice souhaitée par le Liban, s'ajoutent des mesures de contrôle sur les milices chrétiennes elles-mêmes: ainsi, pour contacter le commandant Haddad, les responsables de la FINUL doivent-ils transmettre par les observateurs de l'ONU à Metoulla (Israël) un message qui, remis à un représentant local des milices, est, selon le témoignage de ces observateurs, traduit en hébreu avant d'être acheminé vers l'enclave.

Bien que la FINUL ait proposé une fréquence radio pour les liaisons avec le chef des milices, et qu'un appel soit lancé deux fois par jour depuis plus d'un an, il n'y a jamais eu de réponse: apparemment, Saad Haddad n'est pas autorisé à répondre directement.

Mais de toute façon, souligne-t-on de même source, les Israéliens sont chez eux dans l'enclave. La frontière n'est hermétique que dans l'autre sens, et l'armée israélienne l'a percée de suffisamment de routes pour pouvoir, en moins d'une demi-heure, intervenir dans n'importe quel secteur de cette enclave.

Le président Navon relance au Caire la normalisation israélo-égyptienne

LE CAIRE (AFP) — Le voyage officiel en Egypte du président Navon et de sa femme a constitué un pas très significatif pour le progrès de la normalisation entre les deux pays, mais n'a pas apporté de grandes espérances en ce qui concerne le processus des négociations sur l'autonomie.

Les déclarations des deux présidents au cours de la conférence de presse hier matin allaient dans ce sens. «Nous ne devons ni mélanger ni lier la question des négociations sur l'autonomie avec celle de la normalisation des relations entre l'Egypte et Israël», a en effet indiqué le président Sadate, tandis que M. Navon annonçait une longue série d'accords destinés à renforcer les relations bilatérales entre les deux pays, dans les domaines économique, touristique et culturel:

— l'ouverture des frontières entre les deux pays à El Arich pour le transport des marchandises;

— le maintien du mouvement touristique du monastère de St. Catherine dans le Sinaï à partir d'Israël;

— l'augmentation du nombre des vols hebdomadaires directs le Caire-Tel Aviv desservis par la compagnie israélienne El Al;

— l'organisation d'expositions industrielles et culturelles israéliennes en Egypte et égyptiennes en Israël;

— la création d'un comité conjoint qui servira de «quartier général de la paix» composé d'écrivains, de sociologues, de professeurs et de psychologues pour étudier les moyens de promouvoir la paix entre l'Egypte et Israël;

— l'échange de visites de jeunes dans les deux pays;

— la visite de délégations officielles et d'hommes d'affaires entre les deux pays, et la ratification par l'Egypte dans un proche avenir de tous les accords, commercial, culturel et autre, signés entre les deux pays.

Dans la journée, M. Navon a exposé en détail, devant la direction du parti du président Sadate, ses idées pour la création d'un état-major de la paix formé d'hommes d'État, d'intellectuels, de sociologues et de psychologues israéliens et égyptiens.

M. Navon a aussi lancé un appel aux Égyptiens pour qu'ils visitent Israël. «Les Israéliens qui visitent l'Égypte débordent d'éloges sur la chaleur de votre hospitalité, mais nous n'aimerions pas que cette voie soit à sens unique», a-t-il dit.

Le responsable israélien a ensuite noté «la nécessité de s'abstenir d'attaques personnelles à l'égard des hommes d'État des deux pays». Les observateurs notent qu'il s'est surtout référé (sans les citer) aux vives critiques que les organes d'information égyptiens avaient adressé par le passé au premier ministre israélien Menahem Begin, et à son gouvernement.

Tant dans ses allocutions officielles que dans ses conférences de presse, M. Navon n'a cessé de souligner que les limites de ses fonctions constitutionnelles lui interdisaient d'intervenir dans les attributions du pouvoir exécutif seul habilité à mener les négociations pour l'autonomie.

Tout au plus, estiment les observateurs, pouvait-il espérer grâce à sa sincérité, sa chaleur communicative et sa parfaite connaissance de l'arabe, «arrondir les angles» et détendre quelque peu l'atmosphère crispée des rapports israélo-égyptiens, dont la normalisation, selon Israël, est trop lente et semée d'obstacles.

Pour les observateurs, le président Sadate a «joué le jeu» contribuant ainsi au succès de la mission de bonne volonté à laquelle s'est limité M. Navon, d'autant plus, pensent-ils, que tout progrès réel dans la négociation sur l'autonomie sera impossible pendant les semaines qui suivront les élections présidentielles américaines.

En adoptant cette attitude, estiment enfin les observateurs, le président Sadate a pu vouloir prendre une option sur l'avenir au cas où les élections législatives israéliennes de novembre 1981 ouvriraient «l'ère d'après Begin». Or, M. Navon, dont la popularité ne fait que croître, sera, pendant longtemps encore, un interlocuteur très privilégié.

Autonomie: concessions «dangereuses» de Begin?

JÉRUSALEM (d'après Reuter et AFP) — M. Menachem Begin, président du conseil israélien, a défendu hier les dernières propositions de son gouvernement sur l'octroi de l'autonomie palestinienne face aux attaques de députés de sa coalition l'accusant d'avoir fait de «nouvelles et dangereuses concessions».

Comparaissant devant la commission des affaires étrangères et de la défense du Parlement, M. Begin a affirmé que les nouvelles idées soumises à l'Égypte et aux États-Unis aux récentes négociations de Washington n'étaient «qu'une formulation détaillée d'une politique depuis longtemps suivie par notre gouvernement.»

Les propositions en question prévoient un contrôle commun de la part d'Israël et du conseil administratif palestinien envisagé sur la mise en valeur des ressources hydrauliques en Cisjordanie. L'administration des terres domaniales se ferait aussi en commun, à l'exception des terres où sont situés des villages juifs et des camps de l'armée israélienne. Le conseil administratif contrôlerait seul les terres privées arabes.

Le représentant américain aux négociations sur l'autonomie, M. Sol Linowitz, a qualifié les propositions israéliennes d'encourageantes.

Mais plusieurs députés de la commission des affaires étrangères ont estimé hier que l'initiative du président du conseil comprenait de «dangereuses concessions.» L'attaque contre M. Begin a d'ailleurs été dirigée par M. Moshe Arens, président de la commission et membre du parti Herout, dirigé par le président du conseil. M. Arens a dit craindre que les propositions «ne mettent en danger l'avenir des colonies juives de peuplement, et par conséquent la sécurité nationale d'Israël».

M. Yehouda Ben-Meir, un des dirigeants de l'aile nationaliste du parti national religieux, qui fait partie de la coalition, a déclaré que les propositions étaient dangereuses, et il a fait savoir qu'il demanderait une réunion spéciale des instances dirigeantes du parti pour en discuter.

De son côté, le chef de l'opposition travailliste M. Shimon Peres, a affirmé hier à Tel-Aviv que «les temps sont propices à une initiative d'Israël en faveur de l'instauration de l'autonomie dans la région de Gaza».

Selon M. Peres, «l'option jordanienne», à savoir l'idée d'un compromis territorial sur la Cisjordanie et Gaza négocié avec le royaume hachémite, doit être encisagée au plus vite. «Nous n'avons pas d'autre solution pour la région de Gaza, a-t-il estimé. Il n'y a aucune raison d'en repousser l'application à plus tard, dans 5 ans ou dans 20 ans (...).

«Toutes les conditions sont réunies pour envisager dès maintenant l'autonomie à Gaza, et nous avons un partenaire: le roi Hussein. Quelle que soit sa réponse. Nous devons proposer une alternative à l'OLP», a-t-il affirmé.

Affrontements entre chrétiens à Beyrouth

BEYROUTH (AFP) — Les milices phalangistes de M. Béchir Gemayel, ont pris le contrôle hier en fin de matinée de toutes les permanences du PNL (parti national libéral) dans le quartier de Ain Remaneh (banlieue sud-est de Beyrouth), indique-t-on de source phalangiste à Beyrouth.

De même source, on indique que les phalangistes «nettoient» les poches de résistance dans le quartier, les éléments du PNL ayant fui vers le secteur ouest de Beyrouth.

D'autre part, Radio Beyrouth (officielle), a indiqué dans son bulletin de 13 h 30 locale que les affrontements se poursuivaient toujours entre organisations rivales depuis mardi après-midi, faisant jusqu'à maintenant deux morts et quarante blessés.

Les affrontements, rappelle-t-on, avaient commencé mardi dans la périphérie sud-est de la capitale, à la suite d'une rixe individuelle dégénérant en un affrontement sanglant au cours duquel des armes lourdes ont été utilisées. La nuit de mardi à mercredi a été particulièrement violente, et les habitants ont dû passer la nuit dans les abris.

L'altercation entre individus qui a mis le feu aux poudres, a rapidement dégénéré en lutte à mort en raison du contentieux qui oppose depuis plusieurs mois les deux formations. Le chef militaire du parti des phalanges, M. Béchir Gemayel, veut réunir les milices des deux partis en un seul mouvement, sorte de «garde nationale» placée sous un commandement unique. Le PNL, de son côté, tient à sauvegarder son autonomie, non seulement politique, mais également para-militaire.

Cet antagonisme a éclaté au grand jour le 7 juillet dernier, où, en quelques heures, les miliciens du parti des phalanges ont entrepris un coup de force contre ceux du PNL prenant le contrôle de l'ensemble de leurs permanences et de leurs dépôts d'armes dans la montagne et à Beyrouth, à l'exception des quartiers de la périphérie et de la banlieue sud-est de la capitale.

Depuis, les choses étaient restées en l'état et M. Camille Chamoun, chef du PNL, ne s'était toujours pas prononcé sur le projet phalangiste. En revanche, son fils Dany, chef de la milice PNL, était en conflit ouvert avec Béchir Gemayel.

Carter fâche Ryad

DJEDDAH (AFP) — Le royaume saoudien «s'étonne» des déclarations attribuées au président Jimmy Carter, selon lesquelles les États-Unis se refusent à doter les avions de combat de type F-15 S devant être livrés à l'Arabie saoudite, d'équipement complémentaire, a indiqué hier soir l'agence saoudienne de presse (SPA).

Citant une «source responsable saoudienne», l'agence ajoute que Ryad est surpris par ces déclarations faites «à un moment où des négociations positives se déroulent à ce sujet». Le royaume saoudien attendra la fin des élections américaines pour «connaître la position définitive» de Washington en ce domaine, précise la SPA.

Au cas où elle n'obtiendrait pas de réponse, «il est possible» que l'Arabie saoudite «frappe à toutes les portes» pour obtenir l'équipement «nécessaire à la défense de la patrie», souligne l'agence. «Les relations et l'amitié de l'Arabie saoudite ne sont une contrainte pour personne», conclut-elle.

Lors d'une interview à la chaîne de radio américaine RKO le 24 octobre, le président Carter avait déclaré: «En accord avec les assurances données au Congrès en 1978 par M. Harold Brown sur la vente d'avions à l'Arabie saoudite, nous n'accepterons pas de fournir des équipements offensifs qui pourraient être utilisés contre Israël».

Place Bonaventure 875-2013 | 6818, rue St-Hubert 273-2851 | Promenades St-Bruno 653-9422 | Place Québec 524-5263

ARMAND BOUDRIAS

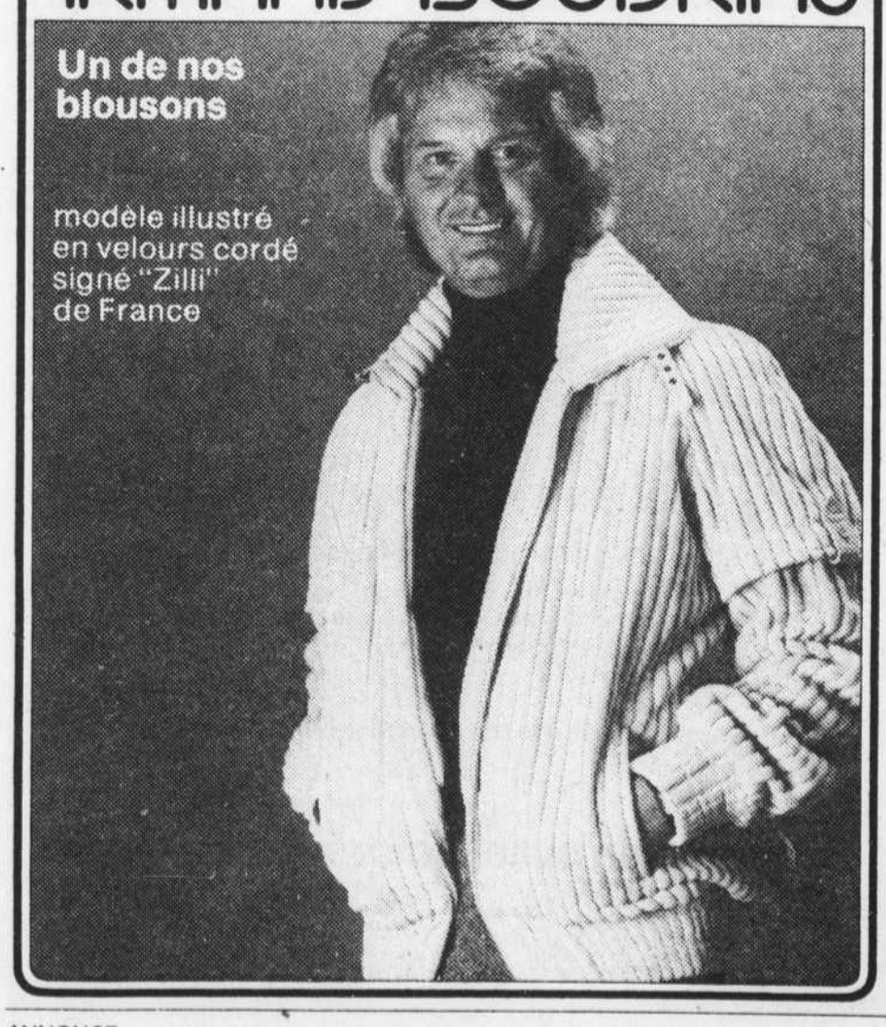

je t'aime, je le prouve.
Centraide

ANNONCE

Quand tout est trop sucré

Martini Bitter: doucement amer

Martini & Rossi recommande de servir MARTINI BITTER nature, avec soda, tonic, vermouth ou jus de fruit. Martini Bitter est en vente à la Société des Alcools du Québec sous le code 158-H à $8.35 la bouteille. Martini Bitter est le seul Bitter importé d'Italie. La Société Commerciale Ville-Marie Inc. est le représentant promotionnel de Martini Bitter et de Martini Rossi (844-1759).

VOICI LA NOUVELLE du MAURIER LÉGÈRE

Le goût riche et distinctif de du Maurier

Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage — éviter d'inhaler.
Moyenne par cigarette — Format King Size: "goudron" 11 mg, nicotine 1.0 mg, Régulier: "goudron" 9 mg, nicotine 0.9 mg.

Le Défi mondial

De la société industrielle à la société informatisée

par J.-J. Servan-Schreiber

La révolution informatique, celle des microprocesseurs, qui est à la société industrielle ce que l'électricité a été à la société agricole, n'épargne aucun secteur d'activité. Elle appelle une révision déchirante des conceptions classiques sur l'emploi, l'industrie, l'éducation, les relations entre les nations et les rapports entre les citoyens et l'État. C'est «le Défi mondial» que propose de relever Jean-Jacques Servan-Schreiber, dans son dernier ouvrage paru chez Fayard — et dont voici quelques «bonnes pages» publiées par «Le Monde».

JE viens de passer quatre mois aux États-Unis. J'ai été frappé par une perte de vitalité extraordinaire, qui me semble un phénomène grave et préoccupant. À l'université Harvard, je ne me retrouvais plus. J'ai eu un choc culturel.»

Celui qui parle ainsi est le sociologue français Michel Crozier, formé à la fois dans les universités françaises et américaines et admirateur de longue date de la fécondité des États-Unis qu'il expliqua sans répit à l'Europe du temps du *défi américain*, il y a dix ans, pour réveiller, stimuler le Vieux Continent.

Pour ceux qui connaissent Michel Crozier et la sobriété de son expression, ces propos sont saisissants. Il confirme ce que l'on sait, ou que l'on craint — et il va plus loin:

«Le phénomène est dû, ajoute-t-il, aux nombreuses décisions mauvaises qui ont été prises lorsque tout allait bien... Il n'y a plus de place pour les jeunes. Plus de jeunes, plus de renouveau: il y a stagnation du marché intellectuel, les gens en place sont devenus des rentiers du système... Comme il n'y a plus d'emploi, les gens ne se préparent plus. Il n'y a plus de bons étudiants en doctorat, donc plus de bonnes recherches... Tout le monde attend, en continuant d'agir comme par le passé. La crise qui secoue actuellement l'Amérique dépasse les affaires, l'Université et le monde intellectuel. C'est un problème moral... Les Américains considèrent que «le mal» est arrivé, et ils sont désemparés. On ne trouve plus aucun enthousiasme pour entreprendre des choses nouvelles. Certes, l'Amérique se relèvera. Mais on ne doit pas s'attendre à un relèvement spectaculaire dans les quatre ou cinq ans à venir.»

Ainsi conclut Crozier.

Il faut sans doute affecter ce diagnostic du coefficient sentimental de l'admirateur déçu. Mais, dans un langage plus feutré, les esprits américains les mieux informés partagent ces vues et n'hésitent plus à les proclamer dans l'espoir, légitime, que les défis du monde extérieur provoqueront un réveil américain.

Ainsi, un grand débat a commencé autour de la «réindustrialisation» de l'Amérique, que d'autres, plus avisés, appellent sa «revitalisation». Il s'élargit et s'approfondit. Il repose sur des intuitions fondées, des analyses objectives de l'univers extérieur, mais aussi sur des slogans équivoques et des querelles dogmatiques. On ne peut encore présager de son orientation ni de ses effets.

Les plus lucides sont ceux qui ont maîtrisé les récentes découvertes scientifiques et les ressorts de la société informatisée. Leurs équipes et leurs laboratoires sont encore, d'ailleurs, les premiers au monde dans ces technologies. Et eux-mêmes sont les avocats les plus passionnés d'un changement de cap radical pour l'Amérique entière. Ils se battent pour que le corps politique, le corps social de leur pays, ne s'engage pas dans l'impasse de la «réindustrialisation» ni dans les pires errements européens en réclamant les subsides de l'État, l'argent public, pour prolonger à tout prix des industries condamnées. Ils y opposent la notion de «revitalisation», qui en est le contraire: mettre toutes les ressources disponibles, devenues trop rares pour être gaspillées, au service de l'informatisation généralisée de l'appareil productif, et de la formation des hommes.

Pour M. Robert Noyce, fondateur de l'une des plus brillantes sociétés américaines d'électronique, Intel Corporation, enviée des Japonais: «Nous entendons partout aujourd'hui des complaintes venant des usines vieillies des industries en déclin, des secteurs improductifs... Mais le bon moment pour se préoccuper des industries du passé, qui n'ont pas su se transformer à temps c'était il y a dix ans. Aujourd'hui, il s'agit d'autre chose: il faut engouffrer nos forces dans les télécommunications, les semi-conducteurs, les robots et la formation. Il n'y a, à l'heure actuelle, qu'un seul secteur dans l'économie américaine qui soit vraiment porteur d'avenir, il ne faut pas s'y tromper, c'est celui de la haute technologie et de ce qui y est lié.»

La première des sociétés américaines dans ce secteur, Texas Instruments, fait régulièrement la démonstration de sa force. Son président, M. Fred Bucy, déclare à ses concitoyens: «Avant dix ans, l'ensemble des industries électroniques et informatiques sera plus vaste que tout le secteur de l'automobile et de l'acier.»

Ces hommes, et plusieurs autres, sont très au fait de ce qu'il conviendrait d'entreprendre sans hésitation et sans autre délai. Mais ils sont encore peu écoutés et mal compris. D'abord de leurs collègues dans les secteurs industriels traditionnels. Ensuite du milieu politique, plus attaché au maintien de l'emploi industriel tel qu'il est qu'à la mutation fondamentale vers la société nouvelle. La campagne présidentielle de 1980 n'aura d'ailleurs guère contribué au réveil.

M. Georges Helmeier, directeur à Texas Instruments, précise: «Il faut savoir que la société américaine continue à vivre, pour l'essentiel, sur l'acquis scientifique et technologique de l'âge d'or des années 60. Pour combien de temps?»

Et un autre responsable de Intel ne dissimule pas la difficulté majeure, celle qui fait reculer la majorité des décideurs publics et privés, qui n'ont pas encore trouvé le courage de l'aborder parce qu'ils n'ont pas découvert les moyens de la résoudre: «Il faut reconnaître que la révolution technologique, dans sa première phase, commence par poser un grave problème d'emploi. Et les nouveaux emplois ne se créeront pas spontanément. C'est toute une politique nouvelle à concevoir et à mettre en oeuvre.»

Dans le débat qui secoue l'Amérique, l'une des interventions les plus attendues était celle de l'homme qu'on appelle le «père de la réindustrialisation», M. Amitai Etzioni, sociologue, professeur à Columbia et conseiller de la Maison-Blanche, en 1980, sur les questions industrielles.

Il a publié son diagnostic et les remèdes qu'il préconise, en commençant par cette étonnante formule: «En tant que père, et fier de l'être, de la campagne en faveur de la «ré-industrialisation», je dois la mener moi-même. Afin que chacun sache, enfin, clairement et complètement de quoi il s'agit.»

De quoi, en effet?

«Si, dans un monde en pleine évolution, nous cernons précisément ce qui réclame de notre part des actions prioritaires, nous devons placer en tête le problème de l'énergie, à cause de la dépendance à laquelle il nous condamne; et le problème de la défense nationale, à cause du renouveau de l'expansionnisme soviétique.»

Pas un mot, tout au long de son exposé, sur l'électronique — le mot n'est même pas prononcé. — ni sur l'informatisation.

Et pour que l'Amérique parvienne à maîtriser ce qu'il considère comme les deux menaces majeures entravant son renouveau (la dépendance énergétique, le danger soviétique), M. Etzioni n'hésite pas à prescrire le remède le moins susceptible d'être adopté: «Une très longue période d'austérité et de restriction dans la consommation privée et publique, qui pourrait bien s'étendre sur une dizaine d'années.»

Ainsi, le «père de la réindustrialisation» n'a pas peu contribué à obscurcir le grand débat. Du côté des experts américains, qui connaissent parfaitement la nécessité et les moyens du passage à la société informatisée — et de sa mondialisation, si adaptée à la vocation de l'Amérique, — les obsessions nationalistes du conseiller de la Maison-Blanche ont paru extraordinairement dépassées, à côté de la question.

Du côté de l'opinion publique, l'idée que le salut doive être précédé de «dix ans d'austérité» ne suscite guère l'enthousiasme, s'adressant à des hommes et des femmes qui sont déjà plongés dans la récession économique la plus rude depuis cinquante ans.

Les deux erreurs vont de pair. Si l'on se trompe d'objectif — en préférant la remilitarisation à l'informatisation, — on débouche forcément sur la mauvaise voie: celle de l'appauvrissement, au lieu de ce nouvel épanouissement créateur pour lequel l'Amérique, aujourd'hui encore et plus que tout autre, disposerait du potentiel scientifique et des ressources sociales suffisantes.

Mais, enfin, le débat a commencé, et c'est l'essentiel. Que les faux prophètes s'expriment les premiers ne doit pas être regretté. Ils provoquent de vives réactions, d'où devrait sortir la régénération de ce pays, qui, même s'il a perdu près de dix ans, doit retrouver sa vocation et sa vigueur.

Au même moment, la société japonaise abordait les années 80 par une crise de conscience, qui a débouché sur un autre grand débat, une autocritique que les responsables réunis dans le 60-men Committee ont résumé et consigné à l'intention du gouvernement, comme de l'opinion, dans une vaste étude destinée à «redresser l'orientation et la nature des efforts du pays».

Qu'y relève-t-on?

1. «Nous sommes entrés, par rapport aux dernières années, dans une période de relative stagnation en ce qui concerne l'innovation.»

2. «Il va nous falloir mieux apprécier le fait que les progrès technologiques sont devenus plus difficiles. D'abord parce que les technologies nouvelles réclament davantage de temps et d'investissements. Ensuite parce que l'estimation des problèmes sociaux soulevés par les percées technologiques devra être plus soigneusement étudiée.»

3. «Des caractéristiques négatives du développement économique japonais sont maintenant apparues, et il ne faut pas se les dissimuler: faiblesse du système de stimulation de la création; fléchissement de l'esprit d'initiative dû à la recherche permanente du consensus; surestimation des difficultés économiques par rapport aux bénéfices sociaux de l'intégration d'une technologie nouvelle.»

4. «Ces caractéristiques, qu'il serait dangereux de laisser se développer, tiennent au système socio-éducatif qui est resté trop conformiste et qui entrave, par sa nature, les personnalités vraiment fortes et créatrices.»

5. «Il apparaît que, si nous voulons trouver l'élan nécessaire aux années 80, il va falloir changer un certain nombre de conceptions de base et recréer un environnement mieux adapté à la créativité, à la capacité individuelle, au décloisonnement entre l'Université, l'industrie et l'État.»

6. «Si nous voulons maîtriser la phase de mondialisation, il nous faut apprécier plus précisément deux transformations essentielles à accomplir:

«La première est une révision de nos conceptions sur les rôles respectifs de l'État et des industries privées. Les industries privées ont été les sources principales de l'innovation jusqu'à présent, mais elles ne pourront plus développer, par leurs propres moyens, les nouvelles technologies dont les délais de mise au point sont beaucoup plus importants et exigent des capitaux qui dépassent leurs ressources. Il va donc falloir faire intervenir davantage l'État, en coopération organique avec les entreprises et les laboratoires du secteur privé. Mais en ne perdant pas de vue que l'État, par ses structures et par sa taille, n'est pas capable, s'il devait être le maître d'oeuvre, de diffuser avec efficacité les fruits du développement technologique, ni même de les mettre en application. Il faut trouver de nouvelles formules mixtes de coopération.

«La seconde, pour l'ouverture internationale, et en particulier les besoins élémentaires du tiers monde (alimentation, médecine éducation, énergie).

«Des études préliminaires beaucoup plus poussées et mieux adaptées seront nécessaires. Nous n'avons pas examiné suffisamment les caractères propres, les besoins spécifiques, les systèmes sociaux des pays en voie de développement, avant d'y étendre le domaine de nos activités. Ce préalable est maintenant indispensable. Il faut établir les bases d'une réelle complémentarité entre la société d'informatisation, telle qu'elle se développe chez nous, et les besoins essentiels, immédiats, particuliers, des pays encore sous-développés. Nous pouvons y parvenir, mais à condition de multiplier la communication entre eux et nous, par des échanges d'hommes dans les deux sens. Les leurs venant entamer leur formation dans nos meilleurs instituts, les nôtres apprenant à s'implanter dans les nouveaux pays, à s'adapter à leurs modèles sociaux pour modeler sur place les solutions aux problèmes du développement.»

Le débat au Japon ne se déroule plus sur le point de savoir s'il faut passer ou non de la société industrielle à la société informatisée. Le choix est fait. Il a commencé, au milieu des passions et des controverses, sur ces deux problèmes, nouveaux pour la culture japonaise et difficiles à appréhender: le changement de nature des liens entre l'État et la décision privée; les changements éducatifs et sociaux nécessaires à la réussite, aléatoire, du passage à l'internationalisation réelle.

Comme pour le débat américain, comme pour les débats inévitables qui vont tourmenter, transformer toutes les sociétés concernées, les bonnes réponses ne sont pas acquises d'avance. Le monde cherche et trouvera le support philosophique des mutations annoncées. la finitude de toujours, qui nous opprimait et imposait sa loi, éclate. À la portée des hommes se trouve enfin la ressource infinie, la seule: l'information, la connaissance, l'esprit.

L'opération d'aide au Cambodge sombre dans une anarchie meurtrière

par R.-P. Paringaux
LE MONDE

BANGKOK — Un an après son lancement, l'opération d'assistance humanitaire au Cambodge est, à Bangkok, l'objet de révélations scandaleuses. Le long de la frontière khméro-thaïlandaise, elle sombre dans une anarchie meurtrière qu'alimentent le marché noir et le gaspillage. L'arrestation récente par le FBI, à Washington, d'un fonctionnaire américain de l'Agence internationale pour l'aide et le développement (AIAD) au moment où il touchait un pot-de-vin met en lumière les manipulations et pratiques de corruption dont l'aide internationale est trop souvent l'objet. M. George Warner est accusé d'avoir extorqué quelque 134,000 dollars à des sociétés locales, et notamment à la compagnie helvétique Suisindo, qui l'a dénoncé, les menaçant de passer contrat avec d'autres fournisseurs si des commissions ne lui étaient pas versées secrètement. Suisindo avait accepté ce marché.

Fonctionnaire de l'aide américaine, M. Warner avait été nommé l'an dernier au bureau du Programme alimentaire mondial (PAM) à Bangkok pour contrôler l'utilisation des fonds alloués par le Congrès américain à cette organisation des Nations unies. Une part substantielle de cette «aide liée» sert à l'achat par le PAM de fournitures qui sont remises à des organisations confessionnelles américaines privées opérant le long de la frontière. Ces agences travaillent en étroite association avec les organisations internationales de l'ONU, avec l'ambassade des États-Unis à Bangkok et avec l'état-major thaïlandais. M. Warner, qui était l'intermédiaire des États-Unis auprès du PAM et celui du PAM auprès des sociétés commerciales privées, aurait acheté pour quelque 5 millions de dollars des semences de riz (environ 20,000 tonnes) destinées à la relance de l'agriculture cambodgienne.

Situation qui montre assez bien l'influence que peuvent exercer sur la politique des organisations internationales les gouvernements qui les financent, ainsi que les groupes et sociétés avec lesquels elles sous-traitent leurs achats. La compagnie Suisindo, par exemple, sert, depuis un an, d'intermédiaire privilégié entre les organisations des Nations unies et les milieux gouvernementaux et privés thaïlandais pour l'achat et la fourniture de vivres et de marchandises destinées aux Cambodgiens.

L'affaire Warner prolonge, et risque de relancer, un autre scandale de l'aide dans lequel la FAO (organisation soeur du PAM), ou du moins certains de ses fonctionnaires, se trouve sur la sellette. Dans les deux cas, des enquêtes se poursuivent et pourraient aboutir à de nouvelles révélations, voire à des arrestations de fonctionnaires. Au mois de juin dernier, le gouvernement thaïlandais, tout en proclamant sa volonté d'aider à sauver le peuple cambodgien, décida de prendre la part du lion et la place des sociétés privées dans les ventes de semences de riz aux organisations internationales. Il imposa alors à la FAO des transactions jugées exorbitantes, qui ont coûté à l'organisation plus de 2 millions de dollars, et qui ont occasionné de graves retards dans la livraison au Cambodge de 15,000 tonnes de semences supplémentaires.

Jusqu'alors, le PAM avait acheté au prix de 225 à 240 dollars la tonne 23,000 tonnes de semences valant sur le marché local entre 150 et 175 dollars la tonne, soit, pour les divers intermédiaires, un bénéfice à partager de 65 à 75 dollars par tonne ou, pour cette seule affaire, entre 1 million 500,000 et 1 million 700,000 dollars.

Le gouvernement ne touchait sur ces transactions qu'une maigre ristourne de 3%. «Il y avait beaucoup d'argent à se partager, pourquoi le gouvernement se serait-il contenté de 3% quand il pouvait gagner 100 dollars par tonne», expliquait dernièrement le ministre de l'agriculture, M. Banharn, dans une interview à la presse locale. Sur avis du gouvernement, il fut donc décidé que la FAO passerait désormais pour ses achats et pour leur manutention par une agence gouvernementale. Hélas! il devait bientôt s'avérer que cette bureaucratie était dépourvue des moyens dont disposait le secteur privé pour mener à bien toute l'affaire dans les délais nécessaires.

Pour résumer un processus compliqué (où sont intervenus les faux documents, les trucages, les pressions du secteur privé et les errements des bureaucraties des deux parties), il suffit d'indiquer que la FAO accepta finalement de payer des taxes, bonus et royalties qui n'avaient pas été imposés auparavant et qui portèrent le prix de la tonne de semences à 370 dollars. De surcroît, le gouvernement ne donna l'autorisation d'exporter qu'après le paiement d'un rappel de 750,000 dollars sur des achats antérieurs et de 1 million 200,000 dollars pour les taxes et frais de manutention des 15,000 tonnes nouvellement requises. La FAO non sans résistance, dit-on, régla donc une facture qui représentait, par rapport au prix maximal payé en avril par le PAM, une augmentation de quelque 2 millions de dollars. «Un vol pur et simple», commente un haut fonctionnaire international. A cela sont venus s'ajouter 300,000 dollars, coût de l'immobilisation dans le port de Bangkok de quatre péniches qui ont attendu pendant près de deux mois de marchandages. Finalement, 7,500 tonnes seulement ont été achetées ici. Elles sont arrivées au Cambodge après la date prévue par la FAO.

Le ministre de l'agriculture, tout en se disculpant, n'a pas démenti les allégations de corruption, bien au contraire. Mais il reste dans le vague. Cela dit, que les Thaïlandais aient cherché à tirer le plus grand profit de leur situation de quasi-monopole dans l'opération d'aide, ce qui n'étonne personne ici, impliquait-il que la FAO se prête à une opération que certains fonctionnaires des Nations unies assimilent à une «extorsion de fonds»? De source proche de l'organisation, on fait valoir que c'était l'impasse, que les semances manquaient dans la région, que les prix, ailleurs, étaient plus élevées et que le temps pressait. Cependant, le PAM, soumis dernièrement aux mêmes pressions, est allé acheter 26,000 tonnes de riz en Birmanie et en Inde.

Il ne fait plus de doute aujourd'hui que ces deux affaires ont permis de remplir bien des poches: celles des fonctionnaires et intermédiaires thaïlandais et étrangers. L'arrestation de M. Warner en est la preuve. «Ce n'est que le sommet de l'iceberg. Bien d'autres scandales risquent sous peu de monter à la surface», nous a déclaré un haut fonctionnaire de l'ONU. En revanche, l'opération se solde par un désastre pour les Cambodgiens et aussi pour les bailleurs de fonds de l'aide.

Mais ces derniers, s'ils se montrent, à juste titre, très pointilleux en ce qui concerne le contrôle des aides au régime provietnamien font, pour des raisons politiques non moins évidentes, preuve d'une grande tolérance devant les rackets dont elle est l'objet de ce côté-ci. C'est encourager ceux qui n'ont aucun scrupule à tirer avantage du malheur des uns et de la charité des autres, saper, à terme, les principes et les motivations mêmes de l'assistance internationale. Et encore, ces scandales pâlissent au regard de ce qui se passe sur la frontière, transformée en un gigantesque marché noir. On estime que les milliers de marchands cambodgiens et thaïlandais qui s'y retrouvent, et qui disposent de toutes les protections nécessaires, font un chiffre d'affaires quotidien supérieur à un million de dollars.

Marchandises, or et pots-de-vin coulent à flot. Tout le monde, marchands comme officiels civils et militaires, en profite largement. Tout le monde, excepté les fonctionnaires internationaux de l'UNICEF et du CICR chargés de distribuer l'aide dans un secteur transformé en souk où se multiplient les actes de pillage, l'insécurité et les menaces. Il leur est aujourd'hui impossible de dire quelle est la proportion des gens qui ont encore un besoin vital d'assistance, quelle est la proportion des aides distribuées qui parvient réellement à ses destinataires et quelle est la part, supposée importante, qui revient aussitôt alimenter le marché noir. Limitée, l'opération doit cependant être maintenue, pour des raisons politiques, d'une part, et, de l'autre, dans la crainte d'un retour prochain d'une catastrophe alimentaire au Cambodge.

Les SPIIQ réunis à Québec

QUÉBEC (PC) — C'est à Québec et non à Sherbrooke, comme il avait d'abord été prévu, qu'aura lieu le congrès d'orientation de la Fédération des syndicats professionnels d'infirmières et d'infirmiers du Québec (SPIIQ).

Au cours de ces assises, qui se tiendront du 10 au 14 novembre, les délégués seront notamment appelés à étudier un document du conseil fédéral qui propose un changement radical d'orientation.

Le conseil y recommande d'entreprendre des démarches en vue de la dissolution de l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec et la création d'une nouvelle centrale dans le secteur de la santé.

La Fédération des SPIIQ regroupe six syndicats comptant quelque 14,000 membres.

BOUQUINEZ À L'AISE
À
L'agence du livre francais inc.
1246 rue St-Denis — Montréal, Qué H2X 3J6 —
Tél.: 844-6896 844-6438

Vizconde de Ayala:
deux vins
d'appellation contrôlée
au prix
d'un vin de table.

L'appellation contrôlée Rioja, c'est votre garantie d'un vin issu des meilleures caves d'Espagne.

Ayala rouge: 526 F 3.45 $
Un vin rouge de grande qualité qui rehausse le goût des rôtis, des volailles et des fromages.

Ayala blanc: 526 E 3.75 $
Un blanc sec qui se sert frais à l'apéritif ou pour accompagner les crustacés et les poissons.

Vizconde de Ayala

Parents! Enseignants! Étudiants!

Avez-vous des difficultés à faire respecter votre droit à l'exemption de l'enseignement religieux?

Ou à obtenir des cours de formation morale dans votre école?

Êtes-vous favorable à l'école laïque?

Participez au quatrième congrès annuel de l'AQADER

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR L'APPLICATION DU DROIT

À L'EXEMPTION DE L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX

samedi le 8 novembre, de 9 hres à 17 hres
à l'Université du Québec à Montréal
Pavillon Hubert-Aquin, coin Ste-Catherine et St-Denis,
salle A2860 (métro Berri-de-Montigny)

Coût d'inscription: **$10.**
Service de garderie sur place (réservez avant le 3 novembre)
Renseignements: **388-2018 ou 653-2828.**
AQADER, C.P. 534, Succursale Beaubien, Montréal H2G 3E2
Bienvenue à tous les citoyens et citoyennes intéressés.

Lettre ouverte à un jeune chercheur

par Bernard Lévy

TOUT a commencé au cégep. Et même un peu avant. Votre insatiable curiosité assortie d'innombrables questions agaçait vos professeurs. Ils réprimaient mal pourtant l'admiration qu'ils vous portaient. Vous la deviniez facilement. Elle vous stimulait. Ils ne l'étalaient pas trop par pudeur ou pour ne pas vous gâter. Vos camarades, vos parents, vos amis, eux, faisaient preuve de moins de retenue. Vous étiez brillant.

Pas de doute, vous feriez des études. Mais plus que cela encore: de la recherche.

Vous souvenez-vous? Dans vos devoirs vous ne vous contentiez pas de répondre comme tout le monde aux questions que l'on vous posait. Vous ajoutiez des questions aux questions, des questions aux réponses. Mais les vraies réponses, vous disiez-vous intérieurement, viendraient plus tard. Et vous vous chargeriez de les apporter puisqu'elles ne figuraient pas dans les livres. Un jour, vous vous êtes rendu compte que les «plus tard» n'arrivent pas toujours comme on croyait qu'ils... mais n'allons pas trop vite.

Vos questions, votre besoin de connaître, de découvrir, (ce que vous ne nommiez pas encore la recherche) vous démangeraient (Vous en souriez de plaisir, n'est-ce pas?) Quels moments! Mais aussi que d'étapes! Que de temps perdu à piétiner: à passer des examens. Et puis un jour...

Vous êtes un jeune chercheur. Vous venez d'obtenir votre doctorat. La recherche, vous y avez pris goût. C'était — votre mémoire est claire là-dessus — à l'occasion de votre thèse: le patron, les travaux préliminaires, les premières difficultés, les premiers résultats, la fièvre, le jury, le succès... La recherche, ce n'est pas encore pour vous une passion. Mais enfin vous sentez bien que monte en vous quelque chose comme «un vif et puissant intérêt».

Vous avez des idées. Ne soyez pas modeste: oui, vous avez des idées. «Et les idées, comme disait Albert Einstein, un scientifique bien connu, c'est tellement rare!» Des idées et des projets. Un projet. Un projet de recherche, bien sûr.

«Intéressant» vous a dit le directeur du département où vous vous êtes si bien intégré que l'on ne s'étonne plus de votre présence en tant qu'étudiant — assistant — surnuméraire-à-tout-faire. On dit partout que l'on manque de personnel de recherhce mais on dit aussi que les postes à pourvoir sont rares. L'idéal serait-il de développer la recherche sans chercheurs? Vous ne vous attardez pas trop à ce genre de question où perce le soufre et la polémique. Heureusement. C'est que vous avez bien mieux à faire.

À propos de votre projet, on vous a bien dit «interessant». Vous avez pris cela pour un encouragement. Vous avez bien fait: de l'énergie vous n'en aurez pas de trop. Intéressant? Vous attendiez aussitôt une aide financière. Attendez car pour les subventions il existe des organismes spécialisés, des procédures à suivre, des gens à connaître. Vous attendiez des locaux et peut-être même du personnel. Mais vous allez trop vite: «vous devriez d'abord mettre vos idées sur papier» vous a-t-on sagement conseillé. «C'est fait» avez-vous répondu avec impatience. Attention, pas n'importe quel(s) papier(s).

Et vous voilà en train de remplir un formulaire SK-31 qui vous a été obligeamment envoyé sur votre demande par les services administratifs de la recherche de votre établissement. En six exemplaires, s'il-vous-plaît: nom du directeur de la recherche, numéro de téléphone, titre de la recherche, objectif du projet, pertinence du projet, originalité du projet, nombre de personnes à engager, budget, organismes sollicités. Nous y voilà: à quelle porte frapper? Et comment frapper? «C'est tout un art...» vous a répondu un doyen que vous vous êtes décidé à aller consulter: «c'est tout un art mais je suis disposé à vous aider». Alors vous lui avez exposé votre projet dans ses moindres détails. A force d'en parler autour de vous, vous désespériez d'être jamais entendu. Entre le Conseil de recherches sur les sciences humaines et sociales, le Conseil national de la recherche, le CRM, FCAC, quelques ministères et quelques fondations, l'influence de votre doyen a été déterminante. Bon, vous avez choisi. Votre méthodologie, bien insister là-dessus. Vous en avez souligné à traits épais comme des rails de chemin de fer les aspects essentiels.

Votre dossier est enfin complet: budget calculé au plus juste, personnel, fourniture, locaux. Tout a été prévu. Il ne manque pas une signature, pas une approbation. Ces documents sont passés et repassés trois, quatre, cinq, six fois par les services compétents. Ils sont partis. Votre premier projet. Les experts vous ont demandé des renseignements supplémentaires. C'est bon signe. Quelques consultations. Et vous avez de la chance. Il a été accepté. Vous allez enfin pouvoir vous mettre au travail. Il ne manque que le personnel, le matériel et les locaux promis. Des détails, en somme. Pas de quoi freiner votre élan. Mais vous venez de vous apercevoir aussi que peu nombreux sont les gens — secrétaires ou assistants de recherche — qui acceptent de travailler pour la seule durée d'un projet sans la garantie de garder leur emploi après. C'est normal. Quant à l'espace, il a bien fallu vous contenter de locaux «temporaires» — inespérés d'ailleurs — au fond d'un couloir, sans fenêtre, locaux que vous devez en plus partager avec d'autres collègues.

Les imprévus se sont succédés. En cascade. Si bien qu'au moment de rédiger votre rapport intérimaire une évidence vous a sauté aux yeux: l'argent allait manquer. Vous vous êtes empressé de rédiger une demande de fonds supplémentaires. Et comme vous êtes un jeune chercheur plein de promesses, votre projet a été repêché.

Il y a bien eu aussi la démission de votre assistant qui a eu le bonheur de trouver un emploi plus stable. Mais quelques mois vous ont suffi pour contracter de solides amitiés dans votre milieu et vous l'avez vite remplacé.

Vos premiers résultats ont été publiés. Votre nom figurait en tête de l'article de cette honorable revue scientifique tirée à 200 exemplaires. Votre premier article. Vous l'avez envoyé à votre mère. C'était la moindre des choses.

Certes vous avez pu trouver à temps les réponses aux questions que votre projet posait. Et surtout vous avez découvert d'autres ramifications à explorer. D'autres demandes de subventions se sont succédées.

L'idée de mettre sur pied un groupe de recherche vous est venue. Naturellement. Un groupe interdisciplinaire assure plus de continuité à des travaux de recherche qui sont maintenant régulièrement et de mieux en mieux subventionnés. Votre personnel bénéficie d'une relative sécurité.

Il y a dix ans déjà, douze peut-être — le temps passe si vite — que ce groupe est en place. Et puis vous avez lu hier dans un journal un communiqué annonçant que les statuts du Centre international de recherche dont vous avez proposé la création ont été approuvés. Ce Centre vous en avez la direction.

Décidément tout vous sourit. Vous fréquentez avec régularité les bureaux des plus hauts fonctionnaires. Que dis-je? Vous dînez à la même table qu'eux. Et justement n'était-ce pas un ministre qui l'autre jour vous téléphonait pour recueillir de vous un avis d'expert? Les académies vous proposent des fauteuils. Les honneurs vous comblent.

Vous prodiguez de plus en plus rarement des conseils à des débutants qui, comme vous, il y a trente ou quarante ans, (comme le temps passe) sont pressés de bouleverser l'édifice scientifique jusque dans ses moindres fondements et, par la même occasion, — pourquoi pas? — la société. Vous ne pouvez vous empêcher de penser en voyant cette jeunesse plutôt prétentieuse et sans humour que votre avenir est déjà un peu derrière vous. Bien sûr vous ne remplissez plus à des dizaines d'exemplaires les demandes d'aide financière qui assureront la survie de ce Centre qui vous a souvent empêché de dormir puisque la plupart des centres de recherche du pays dépendent aujourd'hui de vous. La recherche pour vous c'est encore une passion mais... tellement administrative. Ah! si seulement vous aviez pu recevoir le prix Nobel!

Le redoutable technocrate que vous êtes devenu s'offre désormais le luxe de déclarations péremptoires et sans appel dans les médias: «On gaspille les fonds de recherche, avez-vous affirmé, il faudrait instituer une commission d'enquête!»

Comme vous allez certainement en être nommé président, je vous adresse d'avance mes félicitations.

BOUQUINEZ À L'AISE
À
L'agence du livre francais inc.
1246 rue St-Denis — Montréal, Qué H2X 3J6 —
Tél.: 844-6896 844-6438

La tordeuse et l'arme biologique

par André Tardif

Pour lutter efficacexent contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette, le *bacillus thuringiensis* (BT), un insecticide biologique, constitue la meilleure alternative aux produits chimiques utilisés jusqu'ici, estiment les experts du ministère de l'Énergie et des Ressources (MER).

Mais à cause de restrictions au niveau de son application et de son coût qu'on estime 4.4 fois supérieur au traitement chimique, le MER a l'intention de limiter l'usage du BT à 10% de son programme de pulvérisation aérienne en 1981, soit le même pourcentage que cette année, surtout près des endroits habités ou des réservoirs d'eau potable.

Dans sa lutte incessante pour contenir la tordeuse, laquelle ravage chaque année des milliers d'acres des plus belles forêts québécoises, les avions quadrimoteurs nolisés par le MER continueront donc d'épandre des solutions d'insecticides chimiques à base de fénitrothion (89%) ou de matacil (11%).

«Si l'utilisation du BT sur une base opérationnelle à grande échelle n'est pas indiquée pour l'heure, l'on doit quand même poursuivre les recherches sur ce produit, car à coûts égaux, il est évident que nous devons favoriser un insecticide biologique», déclare M. Jean-Guy Davidson, directeur du Service d'entomologie et de pathologie du MER.

«D'ailleurs, nous avons dépensé quelque $3 millions depuis 10 ans pour le développement technologique du BT, soit plus qu'aucun État américain ou province canadienne jusqu'ici. Et d'ailleurs, nous étions les seuls à l'utiliser jusqu'à cette année.»

Mais il explique qu'en plus d'être nettement plus coûteux — $5.10 l'hectare contre $2.60 pour le produit chimique — et qu'il doit être pulvérisé en plus grand volume — une fois sept litres à l'hectare contre deux fois 1.4 litres — le BT présente des problèmes considérables d'application. En outre, son utilisation ne peut être recommandée partout parce qu'inefficace dans des zones sévèrement infestées par la tordeuse.

«Le BT est efficace si l'on ne retrouve pas plus de 35 larves par branche de 18 pouces. Mais en période d'épidémie intense comme on en a connu de 1976 à 1978, avec une population atteignant 200 larves par branche d'épinette, seuls les insecticides chimiques pouvaient accomplir le travail. Et ça, même M. Smirnoff le reconnaît.»

M. Vladimir Smirnoff, du Centre de recherches forestières des Laurentides, un établissement d'Environnement Canada, est à l'origine de la découverte du BT comme destructeur de la tordeuse. Conjointement avec les spécialistes du MER, il poursuit ses recherches pour le rendre plus accessible.

Selon M. Davidson, l'usage des insecticides chimiques, quoique décrié par les écologistes, est à l'image de celui des aspirines: si on suit le dosage prescrit, on élimine les problèmes.

«Bien sûr que les produits chimiques utilisés sont toxiques, mais tout est dans le dosage et les conditions d'arrosage. Nous suivons les recommandations des différents ministères impliqués, dont celles d'Agriculture Canada, et nous n'avons jamais eu de problèmes jusqu'ici. Même que nos dosages sont généralement moindres que ceux prescrits, par mesure de précaution.»

M. Davidson a enfin refuté une récente accusation de M. Daniel Green, de la SVP — organisme modestement subventionné par le ministère québécois de l'Environnement — à l'effet que le MER devait respecter des contrats à long terme avec les fabricants d'insecticides chimiques et qu'on y cherchait un moyen de se défaire d'inventaires importants.

«Nous achetons nos produits chimiques après un appel d'offres, chaque année et selon nos besoins, et il en est de même pour la location d'avions pour notre programme de pulvérisation. Ainsi, depuis deux ans, nous louons deux quadrimoteurs de la société québécoise Arrosages aériens Castor, qui remplace ainsi une entreprise de la Colombie-Britannique.»

Hunter sur le timbre de Noël

QUÉBEC (PC) — C'est un dessin du caricaturiste Raoul Hunter, du quotidien québécois *Le Soleil*, qui illustrera cette année le timbre de Noël de l'Association pulmonaire du Canada.

M. Hunter a été proclamé en fin de semaine gagnant du concours national organisé par cette association, devenant ainsi le premier Québécois à mériter cet honneur.

JEUNESSE ACTIVE,
QUAND ON PARLE AVEC VOUS, ON PARLE D'AVENIR.
PARLONS D'ARGENT.

mouvement desjardins

DU 27 OCTOBRE AU 1er NOVEMBRE

C'EST LA RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES DU QUÉBEC

Vous devez être inscrits sur une liste électorale pour avoir droit de vote à tout scrutin provincial.

Les listes électorales qui serviront à cette élection partielle ne sont pas celles dressées lors du recensement de septembre 1980 mais celles qui ont été utilisées pour le scrutin du 20 mai 1980, c'est-à-dire pour le référendum.

Votre directeur du scrutin vous fait parvenir cette liste électorale. Vérifiez si votre nom est inscrit et bien inscrit.

■ Ce carré noir identifie les bureaux de dépôt accessibles aux handicapés.

EN MILIEU URBAIN
(municipalités de plus de 2 000 habitants)

Pour toute demande de modifications (inscription, correction ou radiation), vous devez vous rendre au bureau de dépôt le plus près de votre domicile. Ces bureaux sont ouverts du **27 octobre au 1er novembre, de 8 heures à 22 heures.**

Les demandes de modifications sont référées ensuite à une commission de révision qui a le pouvoir exclusif de les accepter ou de les refuser.

EN MILIEU RURAL
(municipalités de 2 000 habitants ou moins)

En milieu rural, il n'y a pas de bureau de dépôt. Les électeurs des sections de vote rurales qui désirent déposer des demandes de modifications (inscription, correction ou radiation), doivent se présenter chez les réviseurs ruraux de leur section de vote. Les réviseurs reçoivent des demandes du **27 octobre au 1er novembre, de 16 heures à 18 heures et de 19 heures à 21 heures.** Pour connaître les adresses des réviseurs ruraux, les électeurs doivent consulter la liste électorale qu'ils ont reçue ou communiquer avec le directeur du scrutin de leur circonscription électorale.

Ces réviseurs ont également le pouvoir exclusif d'accepter ou de refuser ces demandes de modifications à la liste électorale.

Pour plus de renseignements, composez sans frais: 1-800-463-4378

BUREAUX DE DÉPÔT

BROME - MISSISQUOI

COWANSVILLE
Bureau du directeur du scrutin
Marcellin Larocque
368, rue Rivière ■
tél.: (514) 263-0647

BEDFORD
109, rue Rivière ■

BROMONT
124, rue Champlain ■

DUNHAM
11, avenue Loiselle ■

LAC-BROME
499, Chemin Bondville ■

JOHNSON

VALCOURT
Bureau du directeur du scrutin
Marcel Catudal
4094, 4e rang ■
tél.: (514) 532-2237

ACTON-VALE
1053, rue St-André ■

BROMPTONVILLE
78, rue Larocque ■

WINDSOR
66, rue Dumoulin ■

MÉGANTIC - COMPTON

LAC-MÉGANTIC
Bureau du directeur du scrutin
Jean-Paul Périnet
4669, rue Laval
tél.: (819) 583-3482

Carrefour Lac-Mégantic
3560, rue Laval Nord ■

EAST-ANGUS
Aréna Robert Fournier
190, rue Kennedy ■

OUTREMONT

OUTREMONT (partie)
Bureau du directeur du scrutin
Pierre Lussier
60, ave Duverger ■
tél.: (514) 271-2575

1162, ave Lajoie ■

169, ave de l'Épée ■

MONTRÉAL (partie)
5750, ave Wilderton ■

3333, ch. Côte-Ste-Catherine ■

3166, ave Lacombe ■

5550, ave du Parc (Y.M.C.A.) ■

ÉLECTIONS PARTIELLES QUÉBEC 80

Le Directeur général des élections du Québec
Pierre-F. Côté, C.R.

Brome-Missisquoi/Johnson/Mégantic-Compton/Outremont

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910 | Rédacteur en chef: Michel Roy | Rédacteurs en chef adjoints: Jean Francoeur, Lise Bissonnette, Jean-Pierre Proulx | Directeur de l'information: Pierre Loignon | Trésorier: Bernard Larocque

Main basse sur le pétrole

LE discours lu mardi par le ministre des Finances ressemble plus à une politique de l'énergie qu'à un véritable budget. Néanmoins, dans l'antichambre du Parlement, ministres et hauts fonctionnaires étaient assurés l'autre soir que les propos de M. MacEachen seraient bien accueillis par la majorité de la population. Ottawa dotait le pays d'un programme énergétique dit «national». Comme au temps de Sir John A. Qui pouvait être contre la «canadianisation» de l'industrie pétrolière largement dominée par des intérêts extérieurs? Le budget ne renfermait aucune hausse d'impôt. En dépit des sombres prévisions de la plupart des oracles, l'indexation était maintenue. Personne n'aurait donc à redire.

Pourtant un élément a été mis de côté: l'argent que le ministre distribuait allégrement appartenait en partie aux provinces productrices d'hydrocarbures. Les fruits de ces largesses fédérales poussent dans le champ des provinces, selon notre constitution.

Ce budget pétrolier est bien fait. Mais ce n'est pas celui qui convient à un État fédéral. Les mesures annoncées par M. MacEachen dans le domaine de l'énergie ne sont que le prolongement d'une vision d'un certain fédéralisme centralisateur. L'arbitraire avec lequel Ottawa tranche aujourd'hui la question énergétique ne laisse présager rien de bon pour ceux qui croient encore au nécessaire équilibre des forces et des pouvoirs entre les paliers de gouvernement au Canada.

■

Avec un déficit de $14 milliards et des besoins d'emprunts de plus de $12 milliards, il faut reconnaître que la marge de manoeuvre du ministre était plutôt mince. Une campagne de rumeurs, qu'on a bien innocemment laissées courir, a soulevé des inquiétudes chez les contribuables qui se préparaient à des impôts plus lourds. Fort heureusement, M. MacEachen a résisté à la tentation fiscale. Le conjoncture ne se prête pas à de telles ponctions; les travailleurs doivent déjà assumer une perte nette de leur pouvoir d'achat. Le redressement de l'activité économique passe par le maintien de la demande globale. Évidemment il faudra payer quelques centaines de dollars de plus pour combustibles, carburants et cotisations à l'assurance-chômage... Les entreprises n'ont pas eu droit aux allégements demandés. Leurs dirigeants devront donc puiser à même leurs bénéfices pour financer leurs activités; il suffira de reporter à l'an prochain la hausse annuelle du dividende. Les actionnaires doivent aussi faire leur part.

L'ampleur de la dette angoisse certains. Le ministre a voulu montrer ses bonnes intentions en annonçant une réduction de quelques centaines de millions à ce chapitre pour l'an prochain. (Cette baisse ne veut rien dire puisque la marge d'erreur moyenne des prévisions des trois derniers budgets dépasse le milliard de dollars.) On aurait souhaité qu'Ottawa poursuive ses efforts de dégraissage de la fonction publique fédérale En cherchant bien, on trouverait beaucoup de «trous» dans certains ministères fédéraux où vaquent paisiblement un trop grand nombre de fonctionnaires. Par contre, au chapitre de la péréquation, la croissance réelle est nulle. Voilà qui augure fort mal pour les négociations sur le renouvellement des ententes fédérales-provinciales, prévues pour 1981-1982.

■

La question de l'énergie est en fait celle du partage des fabuleuses recettes de $90 milliards qui découleront de la hausse du prix domestique du pétrole d'ici 1983. Ottawa a vite flairé une bonne affaire. Dans son «Programme énergétique national», le gouvernement fédéral puise évidemment le premier dans le baril. Il porte sa part de l'assiette pétrolière de 10% à plus de 24% ce qui signifie $21 milliards au cours des trois prochaines années. M. Marc Lalonde, ministre de l'Énergie, a rendu public son atlas des «Terres du Canada» qui, comme par hasard, place tous les gisements prometteurs en hydrocarbures en territoire fédéral.

En tant que Québécois, il serait facile d'applaudir à cette manoeuvre permettant à Ottawa de faire main basse sur une grande partie des recettes pétrolières. Une partie de ces revenus fédéraux finira bien par arriver au Québec. Mais quelle serait la réaction de la population québécoise si Ottawa décidait du jour au lendemain de fixer le prix du kilowatt-heure? Les Albertains n'ont plus que trois milliards de baril de pétrole conventionnel, l'équivalent de six années de production présentement. Il faut comprendre leur colère de voir ainsi une partie de leur «butin» bradé à un prix loin de sa véritable valeur économique. Ce ressentiment est d'autant plus compréhensible quand on voit les petites faveurs qu'Ottawa fait à la Nouvelle-Écosse et à la Saskatchewan pour briser le front des provinces.

La part des entreprises reculera de 45% à 33%. Point n'est besoin de s'apitoyer longtemps sur cette industrie qui récoltera quelque $30 milliards d'ici 1983. Certains crieront au socialisme devant la possibilité d'une acquisition par Pétro-Canada de filiales d'une compagnie multinationale. Cet outrage a été commis à deux reprises — Atlantic Richfield et Pacific Petroleums — et tout le monde se porte bien. Il faut souhaiter cependant qu'Ottawa trouve une solution moins simpliste pour le financement d'une nouvelle acquisition que la formule d'une taxe temporaire.

Le programme énergétique fédéral rejoint en bonne partie le livre blanc du Québec, revu et corrigé par M. Yves Bérubé. L'utilisation plus grande du gaz naturel devient un objectif de plus en plus pressant. Si Ottawa propose une politique de production de l'énergie, il faut souhaiter que Québec mette davantage l'accent sur la conservation. Le document présenté mardi fait peu état des mesures pouvant réduire la dépense d'énergie: le gaz naturel n'est pas inépuisable.

Il faut néanmoins souligner aujourd'hui l'attachement particulier que porte M. MacEachen à sa région natale qui reçoit $8.4 milliards. Ce chiffre s'ajoute aux $3.6 milliards prévus d'ici 1983. Ces investissements fédéraux dépassent ceux de toutes les autres régions du Canada réunies. Veiller aux intérêts de son coin de pays est fort bien; le comportement de M. MacEachen devrait servir d'exemple à nos 74 représentants fédéraux. Mais, en toute équité, il serait souhaitable que le ministre des Finances se préoccupe davantage de sa mission de répartition de la manne fédérale à l'échelle nationale. Il y a belle lurette que les Québécois ne comptent plus sur le ministère de l'Expansion économique régionale pour rétablir l'équilibre des chances.

■

Il faudra attendre le prochain budget de M. MacEachen pour connaître ses véritables intentions fiscales. On verra mieux alors sa vision de la répartition du fardeau des impôts entre les différents groupes de contribuables.

Quant au «Programme énergétique national», il possède l'avantage d'être plus clair que les politiques précédentes. La recherche soutenue de nouvelles sources d'énergie et la reprise en mains canadiennes, privées et publiques, d'une partie de cette industrie sont des objectifs qui méritent notre appui. Mais ils ne justifient pas pour autant une main-basse sur le pétrole et le gaz naturel des provinces. M. Lalonde doit retourner à Edmonton pour ajuster son Programme «national» en tenant compte des intérêts légitimes de l'Ouest. L'Alberta doit être partie d'un consensus général sur la question. Toute autre solution serait un deuxième coup de force en autant de mois de la part des autorités fédérales. À quoi bon vouloir rapatrier une constitution si on n'en respecte ni l'esprit ni la lettre?

Michel NADEAU

ACTUALITÉ

Match nul à Cleveland

Les trois grands réseaux de télévision américains ont présenté, mardi soir, l'émission la plus ennuyeuse de l'année et, pourtant, plus de cent millions de téléspectateurs l'ont regardée, dans l'espoir sans doute de trouver des raisons de voter pour l'un des deux principaux candidats aux élections présidentielles du 4 novembre. Le débat Carter-Reagan a malheureusement été à l'image de la campagne électorale et des deux hommes: terne et médiocre.

À une semaine des élections, l'affrontement télévisé entre le président sortant et l'ancien gouverneur de Californie n'aura probablement pas permis aux nombreux indécis de fixer leur choix, bien au contraire. Les deux candidats se sont bornés en effet à répéter les principaux points de leur programme respectif et ont soigneusement évité de se lancer dans des polémiques au cours desquelles l'un ou l'autre aurait risqué de faire un faux-pas.

S'il est réélu, M. Carter ne le devra pas à une gaffe de son adversaire républicain qui, cette fois-ci, était sur ses gardes et n'a pas eu de malencontreux trous de mémoire. En 1976, le président Ford avait cru bon d'affirmer que la Pologne n'était pas soumise à l'Union soviétique et M. Carter n'avait pas manqué d'exploiter à fond cette bévue pour souligner la faiblesse des connaissances de son adversaire en politique internationale.

En 1960, M. Nixon avait été victime du fait qu'il était moins télégénique que le futur président Kennedy. Rien de cela cette fois-ci.

MM. Reagan et Carter passent tous les deux parfaitement l'écran, même si le premier a un léger avantage sur ce point. Ils ne donnent cependant pas la même image. M. Reagan est souriant, sympathique même et il ne dédaigne pas la plaisanterie pour détendre l'atmosphère, à moins que ce soit pour mieux cacher ses faiblesses. Jimmy Carter, pour sa part, a perdu son célèbre sourire qui lui fendait le visage d'une oreille à l'autre à chaque phrase et qui a fait le bonheur des caricaturistes. La situation est aujourd'hui trop grave pour sourire, semble-t-il vouloir dire, et seuls les irresponsables peuvent encore se permettre ce luxe.

Depuis quatre ans, dit-il, «j'ai dû, seul, prendre des décisions difficiles dans le meilleur intérêt de la nation à l'occasion de conflits militaires à l'étranger (...) et je crois que je suis devenu un homme beaucoup plus sage et expérimenté». Les Américains et le monde entier doivent donc comprendre qu'il vaut mieux reconduire le président en exercice plutôt que de laisser la barre à un homme dont l'expérience politique est limitée et qui est déjà trop âgé pour apprendre facilement un métier aussi difficile. M. Carter n'a pas trop insisté sur le critère de l'âge, terrain particulièrement glissant surtout après avoir dit qu'il lui arrivait de consulter sa fille de 12 ans pour savoir quel était le problème le plus préoccupant pour les jeunes: «L'armement nucléaire», lui aurait-elle répondu.

Le thème de la paix, ou plutôt celui des moyens à prendre pour éviter la guerre, a occupé une grande partie du débat, non pas, semble-t-il, en raisons des divergences profondes qui opposent les deux candidats sur ce point, mais plutôt pour éviter d'avoir à développer trop précisément les recettes qu'ils envisagent, l'un et l'autre, d'appliquer pour résoudre les problèmes économiques, plus particulièrement la récession, le chômage et l'inflation. Pour M. Reagan, il était facile de rendre le président responsable de la dégradation économique des dernières années tandis que M. Carter a pu ridiculiser de nouveau l'étrange programme républicain qui prévoit de réduire les impôts des particuliers tout en augmentat substantiellement les dépenses militaires.

Que les Américains soient préoccupés par l'affaiblissement de leurs positions sur le plan international et par le lent grignotage de l'Union soviétique sur tous les continents, c'est indéniable. Mais leur inquiétude est encore plus grande en ce qui concerne la situation économique et leur propre sécurité matérielle. L'énorme déficit de Ford et de General Motors les préoccupe davantage que la présence des troupes soviétiques à Kaboul.

Le président Carter n'a évidemment pas fait grand'chose pour les rassurer puisque les usines continuent de fermer leurs portes. Mais du moins n'est-il pas question de réduire certains programmes sociaux, comme souhaite le faire M. Reagan. En période de crise ou d'incertitude, les peuples préfèrent le statu quo et les dirigeants qu'ils connaissent déjà, même s'ils ne leur trouvent pas toutes les qualités désirées. M. Carter détient donc un avantage que le débat télévisé n'a pas entamé.

Mardi prochain, le principal adversaire de M. Carter ne sera donc pas tant M. Reagan ni l'indépendant Anderson que l'énorme masse d'abstentionnistes auxquels le président a lancé un vibrant appel pour leur rappeler qu'ils avaient déjà fait gagner M. Nixon contre le démocrate Humphrey en 1968. Ils étaient 45% en 1976. La campagne électorale en cours n'aura rien fait pour les attirer et ils seront sans doute plus nombreux à avoir vu le débat télévisé qu'à se rendre aux urnes le 4 novembre.

Bertrand DE LA GRANGE

LETTRES AU DEVOIR

■ *L'homme du nucléaire*

M. Pierre Fortier a été choisi comme représentant du Parti libéral dans Outremont lors de la convention du 21 octobre. C'est pour ainsi dire un laissez-passer pour l'Assemblée nationale que M. Fortier a obtenu puisque dans le comté d'Outremont n'importe qui utilisant la bannière libérale est facilement élu. Mais M. Fortier n'est pas n'importe qui.

On nous le présente comme un spécialiste des questions énergétiques. M. Bourassa écarté, c'est lui qui guiderait le Parti libéral dans le choix des modèles de développement énergétique, si celui-ci prend le pouvoir. Or M. Fortier, ingénieur, président et directeur de CANATOM (compagnie impliquée dans la construction de centrales nucléaires) n'est pas un spécialiste ordinaire. Il est depuis plusieurs années un promoteur acharné du développement de l'énergie atomique. C'est l'homme du nucléaire.

On sait que les tenants du nucléaires ne reculent devant rien pour imposer leur technologie (cf. les pots-de-vin de plusieurs $ millions de l'Énergie Atomique du Canada lors de la vente de réacteurs atomiques CANDU à l'Argentine). On sait aussi que depuis la venue du PQ au pouvoir, le gouvernement a mis en question la «filière nucléaire», l'a presque mise sur les tablettes. Chez Énergie atomique du Canada, dans certains départements de l'Hydro-Québec, chez Canatom, on encaisse. Toute la faune reliée à l'industrie nucléaire ronge son frein et attend stratégiquement une ouverture.

Or voici que M. Ryan peut redonner le pouvoir aux libéraux en profitant du vacuum référendaire. Voici que M. Ryan, craignant pour son pouvoir, ne veut pas de M. Bourassa dans le décor et est prêt à prendre n'importe qui semblant posséder une expertise en matière d'énergie pour l'éloigner.

Voici le Parti libéral qui n'a aucun programme politique en ce qui a trait au développement du Québec sauf celui d'ouvrir grande ses portes à des représentants d'entreprises habiles, rusés et appuyés solidement dans les coulisses. Quelle belle occasion.

Nul doute que M. Fortier sera un député qui sait, un ministre très actif voire même radioactif. Gare aux retombées.

Robert DÉCARIE
Montréal, 23 octobre

■ *Une garderie menacée*

L'existence de la garderie de mon fils est menacée. Le gouvernement, qui a reconnu la garderie Frisson de Colline (rue Blomfield à Outremont), a bloqué une partie des subventions ($2 par jour par enfant depuis avril 1980 et $10,500 en aménagement pour les nouveaux locaux).

Il y a cinq ans, la commission scolaire Sainte-Croix avait reconnu que les garderies étaient un besoin essentiel pour la communauté et avait donné un local gratuit dans son école pour la garderie Frisson de Colline. Mais depuis un an, elle exige que la garderie signe une «entente» et «partage les coûts». Pourquoi? Est-ce que la garderie n'est plus un besoin essentiel? De plus, les locaux attribués à la garderie par l'École Paul Gérin-Lajoie sont de toute façon inocupés.

Le gouvernement refuse de débloquer les subventions dûes à notre garderie tant que nous n'aurons pas signé «l'entente» avec la Commission scolaire Sainte-Croix. Mais en quoi nos démêlés avec la Commission scolaire concernent-ils le gouvernement? Le gouvernement nous avait promis un réseau de garderies gratuites et la situation est pire qu'avant. Depuis deux semaines, seulement la moitié des moniteurs reçoit un salaire. La garderie sera-t-elle obligée de fermer?

Mon fils de 17 mois aime sa garderie. Il va dehors tous les jours été comme hiver. Il fait de la peinture dactile et du collage. Il apprend à jouer avec les autres enfants. Le matin, quand je lui dis: «On va voir les amis à la garderie?», il court à la porte.

Et moi, comme parent, j'aime la garderie car j'ai mon mot à dire. En m'impliquant dans un des comités et à l'assemblée générale, je peux aider à améliorer la garderie et continuer à m'occuper de l'éducation de mon fils.

Il n'y a pas beaucoup de garderie à Montréal et les places sont limitées. Si la garderie ferme, comment pourrais-je travailler? Est-ce que je vais trouver une autre bonne garderie où je sais que mon enfant sera heureux?

Le gouvernement doit nous envoyer les subventions qui nous sont dûes et ne pas se mêler de nos démêlés avec la Commission scolaire.

Christine ROYER
Montréal, 20 octobre

■ *L'éducation spéciale mérite mieux*

(Lettre adressée à M. Alexandre Biron, spécialiste en sciences de l'éducation, gouvernement du Québec)

Afin de répondre aux besoins de ma nouvelle clientèle d'enfants débiles moyens, je faisais la demande le 14 octobre dernier du programme officiel auprès des responsables pédagogiques à ma commission scolaire.

On m'a répondu qu'il y avait des programmes en circulation à titre expérimental seulement, mais qu'ils n'étaient pas disponibles pour les enseignants. À cela j'ai ajouté «y aurait-il au moins d'autres programmes qui pourraient me servir de guide, d'outils de base pour mon enseignement?»

Le coordonnateur de l'éducation spéciale de ma commission scolaire n'ayant pas l'autorisation de faire reproduire le programme dont j'avais besoin, j'ai pris l'initiative de communiquer avec un spécialiste de l'adaptation scolaire du ministère de l'Éducation.

Imaginez donc la réponse qu'on m'a servi: «On ne peut vous faire parvenir le programme, il n'est pas officialisé et je vous suggère de consulter la bibliothèque».

Mais mon cher Monsieur Biron, votre réponse me donne envie de rire: saviez-vous que c'est une enseignante de quinze années d'expérience et non une enfant de la maternelle qui vous adressait la demande.

Mes préoccupations sont urgentes, des parents m'ont confié leurs enfants, et je me sens drôlement responsable de leur sort. J'ai à coeur de bien faire mon travail.

Monsieur Biron, ça fait quinze ans que votre ministère promet des programmes pédagogiques pour tous les types d'inadaptés du secteur de l'orthopédagogie.

Laissez-moi vous dire que ma patience a des limites. J'ai moi-même développé beaucoup d'outils-maison, mais je suis consciente qu'il peut y avoir mieux. Le rôle d'un service d'adaptation scolaire n'est-il pas de fournir un programme cadre à ses enseignants?

Je n'oserais vous qualifier d'irresponsable, mais que pensez-vous du fait que les enseignants de la province sont réduits à consulter l'unique publication officielle du service de l'adaptation scolaire du ministère de l'Éducation du Québec, c'est-à-dire le programme pour déficients mentaux de 1958, qu'on a baptisé la bible jaune.

L'éducation spéciale va-t-elle demeurer l'enfant pauvre de notre système d'éducation encore longtemps? Le système de rafistolage ne remplacera jamais un programme structuré!

Au Québec nous avons le culte de la tablette, me semble-t-il. Ne serait-ce pas là un nouveau défi pour vous Monsieur Biron, que de vider les tablettes de votre ministère et de faire bénéficier les enseignants de publications plus récentes?

Pourtant ce n'est pas l'imagination qui manque. Je sais pertinemment, que des agents de développement pédagogique ont déjà travaillé à bâtir des outils. Où sont-ils? Qu'en avez-vous fait? Quand les publierez-vous? Quand est-ce que je recevrai un programme officiel?

Louise TRUDEL
orthopédagogue
Saint-Laurent, 22 octobre

■ *Causapscal attend un chèque*

(Lettre adressée à M. Pierre De Bané, ministre de l'Expansion économique régionale)

Si on juge par les journaux de la semaine dernière, vous auriez annoncé vendredi dernier (le 17 octobre) que la papeterie serait bien construite à Causapscal, et ce, grâce à vous!

On a l'impression que vous voulez vous approprier ce dossier. Ce n'est pas grâce à vous que la papeterie ira à Causapscal, mais grâce aux gens de la Vallée, qui travaillent à la réalisation de ce projet depuis quelques années. Au reste, le ministre Bérubé a annoncé il y a près de deux mois que le gouvernement du Québec avait choisi le site de Causapscal.

Il était donc inutile de venir nous annoncer une nouvelle que l'on savait déjà. La nouvelle qu'on attendait de vous et qu'on attend toujours c'est le montant d'argent que votre ministère va mettre dans ce projet. Le printemps dernier, vous promettiez de payer la différence des coûts qu'entraînerait la construction à Causapscal; au cours de l'été, vous étiez prêt à payer 25% du coût des immobilisations; depuis deux ans vous avez réclamé que le ministre Bérubé se décide vite. C'est maintenant à vous d'agir.

De grâce, ne venez plus nous conter d'histoire à propos de querelles de sites, de contradictions dans les propos du ministre Bérubé ou je ne sais quoi. Je veux bien que l'on fasse des études pour mieux protéger le saumon de la Rivière Matapédia, mais ça ne vous empêche pas de dire tout de suite si oui ou non vous allez remplir vos promesses.

On ne veut pas lire sur un écran de télévision toute la correspondance échangée entre les fonctionnaires et les ministres; on ne veut pas entendre dire que l'un ou l'autre dit des mensonges. On veut de l'action.

Lorsque vous apporterez votre chèque à Causapscal, vous pouvez être sûr que le gouvernement du Québec sera bien obligé de la construire la papeterie! Si par malheur vous deviez refuser de verser la contribution promise, on aimerait mieux le savoir tout de suite!

Thérèse BOUILLON
Rimouski, 24 octobre

■ *Quand la vérité aura-t-elle droit de cité à Ottawa?*

Quand la vérité aura-t-elle droit de cité, à Ottawa?

On est en train de tellement fausser l'information qu'en peu de temps on ne se comprendra plus. M. Trudeau essaie de nous imposer un pays fictif. Nous sommes en face d'une troupe de comédiens fédéraux qui nous présentent des demi-vérités pour ne pas nous effrayer. Ils ont bien appris leur rôle. Ils reviennent tous, sur: «Nous ne gagnons rien là-dedans. Ce sont les droits du peuple qu'on défend.» Allons-y voir!

Ils parlent beaucoup de droits des minorités (ce n'est qu'un leurre.) Ils ne parlent pas des cinq millions de Québécois français à qui on enlève des droits acquis depuis 400 ans: Éducation, autonomie de l'Assemblée nationale en ce qui regarde la culture, et la langue.

On paie l'Ontario et le Nouveau-Brunswick, pour le support apporté au fédéral, en les dispensant du bilinguisme. Ces provinces possèdent la plus grande concentration de Canadiens-français du Canada. La loi ne vaut que pour le Québec et le Manitoba. A quoi rime la protection des minorités?

Nous étions en train de nous inventer une société originale, qui fait appel à la participation du citoyen, à l'imagination créatrice, on nous plonge dans un État unitaire, où les multinationales trouveront leur compte, mais les individus devront tous être pareils (malgré leur différence). La domination culturelle devient la forme ultime de l'impérialisme. C'est la plus redoutable, puisqu'il ne s'agit pas seulement de disposer de territoire, de richesses naturelles, mais d'endormir l'esprit, l'âme, et la conscience du citoyen, pour mieux le dominer. C'est inacceptable. Nos 74 pions à Ottawa ne font rien pour nous, plutôt, ils nous détruisent. Québécois, réveillons-nous! Ils ne font pas les naïfs et les doucereux, pour rien. Nous sommes les dindons de cette farce.

Louise GAGNON
Montréal, 17 octobre.

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $70.00 par année; six mois, $38.00; trois mois: $27.00. À l'étranger: $75.00/par année; six mois: $41.00; trois mois: $29.00. Éditions du samedi: $19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

Le Parti québécois pratique une politique d'oubli face à la communauté anglophone

par Henry Milner et Jules-Pascal Vennes

Henry Milner est professeur de sciences sociales au Collège Vanier et préside la commission nationale des anglophones au sein du Parti québécois. Jules-Pascal Venne est politicologue. Il enseigne au collège Édouard-Montpetit et à l'Université de Montréal. Il est en outre conseiller à l'exécutif du Parti québécois de la région Montréal-centre.

DEPUIS fort longtemps, à vrai dire depuis sa naissance, le Parti québécois n'a jamais osé aborder franchement le «fait anglais» au Québec. Le gouvernement péquiste a, sur ce point, accompli un travail louable en tant que gouvernement de tous les Québécois, y compris celui des anglophones. Par contre, il se dégage de l'attitude du Parti québécois une sorte d'indifférence silencieuse face aux problèmes et aux conditions de la communauté anglophone du Québec, une sorte de négligence à tenir et à rendre compte de l'avenir de cette communauté.

Tout dernièrement, le parti, à la suite de pression des dirigeants du comité des anglophones pour le oui (CASA), a posé un geste sérieux pour accroître la participation des anglophones en créant une «commission nationale des anglophones». Cependant, il y a quelques semaines, lors du conseil national élargi du Parti québécois, une proposition en vue «de reconnaître le droit de la minorité anglophone à ses institutions sociales et culturelles et en assurer le respect quel que soit l'avenir constitutionnel du Québec» fut rejetée de justesse.

Ainsi, douze ans après sa création et après quatre ans d'exercice du pouvoir, le Parti québécois demeure sans politique et silencieux en ce qui a trait aux conditions présentes et à l'avenir de la communauté anglaise, sauf en ce qui concerne son droit à l'école anglaise.

Bien sûr, une série de raisons peuvent expliquer l'attitute des militants du Parti québécois. La question de la reconnaissance du droit collectif de la minorité anglophone à l'existence au Québec suscite, à plus d'un titre, des réactions émotives et passionnelles. Sur ce point, la réaction des Québécois n'est pas meilleure ni pire que celle d'autres collectivités nationales ayant subi une domination économique et culturelle. Il y a là une sorte de «normalité». Tout peuple en plein mouvement d'affirmation nationale a tendance à rouler sur lui-même et à avoir des comportements «ethnocentriques». Cet oubli de la communauté anglophone s'explique aussi par le contexte privilégié dans lequel elle s'est développée depuis 200 ans. Ce qui vient embrouiller encore plus le problème c'est toute la question des droits collectifs; il s'agit là d'un concept relativement nouveau dans nos sociétés politiques modernes et dont les balises sont loin de faire consensus.

Bien que l'attitude du Parti québécois puisse facilement s'expliquer par le contexte historique, sociologique et psychologique de la société québécoise, il n'en demeure pas moins qu'elle est inacceptable. Reconnaître les droits collectifs d'une minorité ne peut d'aucune façon être réduite à des considérations démographiques et de revenus.

Il s'agit de faire les distinctions qui s'imposent. L'argument que l'on tient dans certains milieux, selon lequel les droits des anglophones ne sont que des privilèges accordés dans un contexte historique particulier, ne tient pas. Les droits ne sont justement jamais des privilèges que l'on accorde ici et là du bout des lèvres à cause de raisons électorales ou politiques. Que la communauté anglophone ait profité par le passé d'un contexte politique privilégié, qui a eu comme conséquence de placer cette minorité dans une situation dominante sur le plan linguistique et économique, ne nous donne pas le droit pour autant d'ignorer et de nier les droits collectifs de cette communauté. *Ce qui est en cause ce ne sont pas leurs droits mais bien le contexte privilégié.* Ce qu'il faut, c'est rectifier cette situation et ce contexte aberrant. C'est ce à quoi s'est appliqué avec tenacité et équité le gouvernement depuis 1976, en particulier sur le plan linguistique avec la loi 101. Il ne faut pas se tromper de cible. On peut très bien rectifier des situations privilégiées sans pour autant refuser de reconnaître des droits collectifs à une minorité.

Il y a aussi autre chose sur laquelle il faudrait s'entendre. La minorité anglophone au Québec ne peut être assimilée aux autres minorités ethniques. Non pas seulement à cause du pourcentage qu'elle représente — 13% — mais à cause d'un facteur historique: les anglophones vivent au Québec depuis plus de 200 ans une existence qui les a fait reconnaître comme groupe distinct. Historiquement, les immigrants anglophones ne sont pas venus au Québec ou au Bas-Canada en tant qu'immigrants-individus dans une société unilingue francophone officiellement constituée. Pour la très grande majorité d'entre eux, en particulier durant la période d'immigration britannique massive des années 1820, ces immigrants sont venus rejoindre et renforcer une communauté minoritaire déjà constituée et «bien en place». Il ne faudrait pas oublier non plus la contribution des anglophones dans l'occupation de l'espace québécois. Que l'on se souvienne du défrichement de la région de l'Outaouais, des Cantons de l'est et de la Gaspésie, de même que la participation des anglophones dans la modernisation et le développement urbain de certaines de nos villes importantes. Leur contribution au Québec d'aujourd'hui se lit dans de nombreux éléments de notre paysage rural et urbain. Ils ont été partie prenante et sont encore partie intégrante du Québec contemporain.

Aujourd'hui, après 200 ans, la société québécoise s'affirme officiellement et uniquement française; aucune personne sérieuse ne nie vraiment ce droit collectif à la majorité. Mais si en appliquant ce droit on nie rétroactivement à une minorité le droit au contrôle de ses propres institutions, nous sommes alors non pas en face d'une politique de normalisation et de réajustement mais devant une politique «de règlement de compte». On ne peut pas bâtir un Québec souverain sur de telles politiques.

Le refus de reconnaître explicitement les droits collectifs de la minorité anglophone pose au Parti québécois un problème. Ce parti est beaucoup plus qu'un simple parti politique provincial. Contrairement aux autres formations politiques, le Parti québécois se refuse à voir les francophones du Québec comme une minorité nationale parmi d'autres de l'ensemble canadien. Il perçoit les francophones comme la majorité de la société québécoise pour laquelle, justement, il cherche le plein épanouissement en réalisant la souveraineté. Dans ce contexte, il ne peut faire fi de ses responsabilités envers sa minorité anglophone. En l'oubliant et en l'écartant de ses préoccupations, le Parti québécois laisse ainsi, aux autres partis et au gouvernement fédéral, le champ libre pour que «eux» s'occupent et garantissent les droits de la communauté anglophone au Québec. Compte tenu de la situation constitutionnelle actuelle, il apparaît important que le Québec agisse souverainement dans ses domaines de juridiction et, en particulier, dans celui des droits de sa minorité anglophone.

Il y a aussi quelque chose de contradictoire dans l'attitude du Parti québécois. Toute sa démarche et celle des mouvements nationalistes au Québec, est basée sur l'affirmation des droits d'une communauté à survivre et à s'épanouir en lui garantissant les instruments collectifs de développement. L'autre thèse, celle d'un Pierre-Elliott Trudeau, se refuse à prendre en considération les droits collectifs d'une communauté, pour ne voir dans la société que des citoyens-individus et atomisés. Le Parti québécois en oubliant de prendre à son compte les droits collectifs de la communauté anglophone du Québec, infirme sa thèse, la rend moins crédible et renforce du même coup l'argumentation des libéraux fédéraux sur l'enchâssement des droits individuels.

LES DROITS COLLECTIFS ET LES ANGLOPHONES

La communauté anglophone s'est développée par le passé dans un contexte particulier; autour du noyau central des Britanniques, se sont agglutinés des immigrants d'autres origines. Ainsi, une bonne partie des Québécois de langue maternelle anglaise ne sont pas britannique d'origine: mais, il faut le souligner avec insistance, aujourd'hui, ces derniers se définissent comme anglophones et sont profondément intégrés à cette minorité. C'est ce que la loi 101 a reconnu implicitement.

La minorité anglaise au Québec se distingue des autres minorités; ce qui définit l'appartenance de ses membres au groupe ce n'est pas une même origine ethnique, ni une même religion. L'élément central de leur appartenance est la langue transmise par leur réseau d'institutions. Dans ce contexte, toute atteinte à l'intégrité de ses institutions pourrait remettre en question son existence même en tant que groupe.

Depuis les années soixante-dix et en particulier depuis 1976, la société québécoise a connu une très rapide évolution des rapports de force entre les différents groupes linguistiques. Jamais dans un laps de temps aussi court, un gouvernement — celui du Parti québécois — n'a-t-il procédé à des changements aussi fondamentaux dans les rapports entre une minorité et une majorité. La loi 101 et d'autres politiques ont changé le visage du Québec et sont venues réaliser dans les faits la volonté d'un Québec français et, d'un même coup, définir la situation nettement minoritaire de la communauté anglophone. Après ces changements qui s'imposaient, demander que le Parti québécois soit conséquent avec lui-même en précisant clairement la situation et les droits collectifs de la communauté minoritaire, n'est que simple justice. Dans de telles circonstances toute politique «d'oubli» est anormale. On ne peut les laisser de côté en les ignorant. Une telle situation de «vide» laisse l'ensemble des anglophones — et aussi ceux d'entre eux qui partagent les objectifs du PQ — désemparés. «Que va-t-il maintenant leur arriver? Y a-t-il désormais place pour eux comme communauté dans ce nouveau Québec? Ou doivent-ils, tout au plus, espérer être acceptés comme individus en autant qu'ils abandonnent leur origine et leur patrimoine culturel en acceptant la disparition de leurs institutions? Une sorte de serment du test à rebours.

La survie des anglophones et leur intégration au Québec en tant que communauté sont directement liées au maintien de leurs institutions culturelles et sociales; écoles, radio et télévision, journaux, universités, hôpitaux et les autres services de santé. Cela veut dire concrètement que les institutions de cette communauté doivent avoir un caractère anglo-québécois et continuer de fonctionner en anglais. Les Québécois anglophones doivent pouvoir se retrouver totalement à l'aise dans leurs institutions. Cela n'empêchera pas, loin de là, certaines de ces institutions — comme les services de santé —, d'être tenues d'offrir leurs services dans la langue de la majorité. La reconnaissance du droit à leurs propres institutions ne limitera pas l'obligation sociologique des anglophones de fonctionner à l'extérieur de leurs institutions en français. De même, la situation privilégiée qu'a connue la minorité anglaise, qui consistait à assimiler les immigrants allophones ne pourra plus se reproduire, compte tenu de l'efficacité de la loi 101, à cet égard. Les anglophones ont pris conscience d'être désormais une minorité et ils ont largement accepté les conséquences. Les situations privilégiées qu'ils ont déjà connues ont été mises au compte d'un passé révolu.

Pour de très nombreux citoyens, le Parti québécois est devenu l'un des seuls instruments et véhicules de leur avenir collectif et individuel. Pour que cette aventure et ce projet d'un Québec souverain se poursuivent avec un appui de plus en plus large de l'ensemble des communautés ethniques et linguistiques, *il faut que ces minorités puissent se situer et se reconnaître dans ce projet.* À ce titre, en ce qui a trait à la situation cruciale de la minorité anglophone au Québec, la reconnaissance de ses droits et de ses institutions doit s'inscrire clairement à l'intérieur des instances du parti, de ses préoccupations et de son programme.

L'éducation sexuelle à l'école: Tartuffe au pays de l'érotisme

par Carole Michaud

Carole Michaud est sexologue et présidente du Comité de revendications des informateurs sexologues.

CONSTATANT l'attitude générale des diverses instances décisionnelles face aux sexologues formés au département de sexologie de l'Université du Québec à Montréal, et qui les amène a leur refuser un statut de professionnel, les Ateliers populaires d'éducation sexuelle, sur la recommandation du Comité de revendications des informateurs sexologues (CRIS), organisaient les 13, 14 et 15 octobre derniers une conférence portant sur le rôle du sexologue en milieux scolaires québécois. Il s'en est dégagé les constats et conclusions qui suivent.

La question de la responsabilité de l'enseignement de l'éducation sexuelle à l'école a fait éclater la contradiction qui existe depuis neuf ans entre, d'une part, un département de sexologie formant des sexologues (environ 900 depuis onze ans) et, d'autre part, un Ministère de l'éducation refusant systématiquement d'utiliser leurs services pour dispenser des cours d'éducation sexuelle à l'intérieur de son programme de Formation personnelle et sociale.

Le département de sexologie existe depuis 1969 et c'est depuis 1972 qu'on parle d'intégrer l'éducation sexuelle à l'école. Pas une seule fois, depuis ce temps, il n'a été question d'employer l'éducateur sexologue à l'enseignement de cette discipline dans les écoles.

Le Ministère de l'éducation du Québec promet un cours de formation personnelle et sociale regroupant à la fois l'enseignement du civisme, l'éducation familiale, l'éducation à la consommation, l'éducation à la santé et l'éducation sexuelle. La responsable de ce programme, Madame Ginette Grenier, précisait récemment dans une entrevue au *Journal de Montréal* que les personnes chargées de cet enseignement seront, au primaire, le titulaire de classe. Au secondaire, les cours feront partie des tâches d'encadrement des enseignants. Quant aux sexologues, elle ne leur reconnaissait aucun rôle officiel dans ce programme.

Le Comité catholique doit, en vertu de la loi du Conseil supérieur de l'éducation approuver, d'un point de vue à la fois religieux et moral, les programmes, manuels et matériel didactique dans les institutions d'enseignement reconnues comme catholiques. Pour celui-ci, il ne saurait être question d'instaurer un programme structuré portant exclusivement sur l'éducation sexuelle. Il précise que l'éducateur à qui l'on confiera cette éducation devra être informé mais ce ne sera pas un spécialiste exclusivement affecté à cet enseignement.

Selon le Comité catholique, l'éducation sexuelle à l'école doit être faite par le titulaire de classe aidé par des personnes ressources comme l'infirmière, le médecin, l'éducateur chargé du cours de formation personnelle et sociale, le professeur d'histoire, de biologie, d'enseignement religieux ou de toute autre discipline. Ces personnes doivent en outre avoir la compétence et la maturité humaine requises et être désireux de donner cet enseignement selon les orientations chrétiennes et les valeurs sexuelles catholiques. Pourront aussi s'occuper d'éducation sexuelle, les parents, les éducateurs en enseignement moral, les animateurs de pastorale et les animateurs de la vie étudiante.

Quant au nouveau président du Conseil supérieur de l'éducation, Monsieur Claude Benjamin, il affirmait récemment que l'éducation sexuelle à l'école n'était pas pour demain. Il remettait en question le cours de formation personnelle et sociale en insistant sur le fait que cette éducation devait se faire à l'intérieur des cours de biologie, de français ou de religion.

Le ministère des Affaires sociales croit quant à lui que l'éducation sexuelle doit être faite par une infirmière accompagnée d'un travailleur social.

En somme, peut-on conclure, tout le monde peut s'improviser sexologue. L'important, somme toute, c'est de ne pas ouvertement porter ce titre!

Ce n'est pas tout. Au Centre des services sociaux du Montréal Métropolitain, on prépare actuellement un programme d'information et de formation pour les infirmières travaillant dans les écoles. Le but de ce programme est de leur permettre de faire de l'information sexuelle dans les classes. La durée du stage de formation est de cinq jours!

Au Bureau de consultation jeunesse, en 10 semaines (30 heures), on réussit à former les agents multiplicateurs pouvant intervenir rapidement en matière d'information sexuelle.

Quant au département de sciences religieuses de l'UQAM, il offre un certificat en sciences morales où l'on retrouve des cours comme «la fonction symbolique et la sexualité chez l'enfant», «le comportement sexuel du pré-adolescent et implications pour une éducation sexuelle». Le recyclage des professeurs du primaire et du secondaire déjà en poste est commencé. Ce recyclage des enseignants correspond en fait aux souhaits de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec qui prônent la vision chrétienne de l'homme et de sa sexualité.

Pourtant, une enquête sur le terrain du Conseil du Québec de l'enfance exceptionnelle en septembre 1978, montre qu'il y a discordance entre les désirs des organismes décisionnels et ceux de la population du Québec. En effet, parmi les répondants, seulement 7.4% étaient en faveur d'une éducation religieuse, 10,5% pour une éducation concentrée dans les cours de biologie, 14,9% optaient pour la formation personnelle et sociale et 64,2% voulaient d'une éducation sexuelle sous la responsabilité d'un éducateur formé à l'université en sexologie.

Tous ces faits, on le constate, remettent en question la pertinence même d'un département de sexologie à l'UQAM. Pourtant, le département de sexologie a, on dirait, mauvaise conscience de former des sexologues! Il s'est toujours organisé pour minimiser l'impact social de ses projets. Il a toujours choisi ses candidats de manière à ne pas soulever de critique et de remise en question. Ainsi les candidats possédaient tous à l'entrée un diplôme de premier cycle. La sexologie devenait une chose que l'on annexait à celui-ci. Le département de sexologie a donc réussi à maquiller les sexologues en infirmières, en travailleurs sociaux, en médecins, en criminologues, etc.

Les étudiants choisis (8 femmes pour 1 homme) venaient essentiellement de la province. Il devenait impossible de constituer un corps professionnel valable dans ces conditions.

La farce fut complète quand on offrit aux étudiants du baccalauréat en sexologie une maîtrise en éducation. Ce baccalauréat ne sert déjà à rien. Comment croit-on passer avec autant de simplicité à la maîtrise? Comme par hasard, la maîtrise en éducation sexuelle est offerte à tous les bacheliers. Il n'en va pas de même pour la maîtrise en thérapie et conseilling sexuels. Là on est plus minutieux. Un bachelier devra se taper au moins une année de propédeutique en plus d'une année de pratique thérapeutique. Résultat: sont admis de préférence les médecins, criminologues, travailleurs sociaux, etc. Conclusion: les bacheliers en sexologie sont boycottés à l'intérieur même de leur discipline. Le département joue le jeu du Ministère de l'Éducation

Suite à la page 12

Le bassin du Séminaire, contemporain de Versailles?

par J.-Bruno Harel

L'auteur, prêtre de Saint-Sulpice, est archiviste du Séminaire de Saint-Sulpice et président de la Société historique de Montréal.

DANS le mouvement d'opinion publique soulevé par plusieurs personnes et moult organismes pour «sauver» le boisé du Grand Séminaire, les défenseurs de cette opinion ont évoqué à toutes les occasions le caractère historique du bassin. Ils n'ont pas eu de cesse d'affirmer péremptoirement que François Vachon de Belmont, sulpicien, en était le concepteur et le réalisateur et que de ce fait la pièce d'eau remontait au temps de Louis XIV et était aussi vénérable que les bassins de Versailles. D'où la nécessité de conserver à notre patrimoine une oeuvre aussi précieuse par les ans et par l'inspiration qui a présidé à sa naissance. Mais la vérité historique a ses droits. Et je m'en voudrais de ne pas la partager avec les personnes dans l'erreur et aussi de redonner un peu de modestie aux hérauts qui par leurs cris offensent la belle et grande science qu'est l'Histoire.

M. François Vachon de Belmont arriva à Montréal en 1680, n'étant que diacre. Il fut immédiatement envoyé à la Mission du Fort de la Montagne et devenu prêtre en 1681, continua son ministère auprès des Indiens comme missionnaire et bientôt après à titre de supérieur. Comme il avait de la fortune, il décida de mettre ses biens au service de ses ouailles et, de 1685 à 1694, il construisit un fort en pierre avec quatre tours et quatre courtines, une bonne et vaste maison avec un escalier en fer à cheval et une église entreprise en 1694 au moment où déjà depuis deux ans les Indiens avaient commencé leur migration vers le Fort Lorette du Sault-au-Récollet. De toutes ces constructions de pierre il ne reste que les deux tours du sud qui accueillent encore aujourd'hui les visiteurs qui se présentent au Grand Séminaire.

Et pourquoi pas ajouter à ces réalisations le bassin qui fait l'objet des prévenances des «sauveteurs». Eh bien! parce qu'en interrogeant M. Vachon de Belmont, lui-même, on apprend qu'il n'y a jamais eu de bassin du temps de M. de Belmont. En effet les Archives nationales de France à Paris conservent un plan (no 5280, N 11, Canada 2) naguère encore enfoui dans les papiers de la Louisiane et dû à la main de M. Vachon de Belmont. Le plan date de 1694 et nous montre les bâtiments ravagés par l'incendie de septembre de cette année. Il nous révèle bien des choses encore inconnues, il y a deux ans.

Tout d'abord que le fort de pierre était déjà construit et remontait aux années 80; puis que seulement le village indien a été rasé par le feu, que ce village indien se trouvait à l'ouest du fort et non à l'est comme on a toujours cru. Enfin que ce qui pourrait le plus ressembler à un bassin majestueux n'était qu'un vulgaire vivier dont M. Vachon de Belmont donne les dimensions: 162 pieds par 36, par 8 de profondeur, toutes mesures françaises. Or M. de Belmont pousse l'amabilité et la précision jusqu'à nous donner une échelle de 14 perches de 18 pieds français en plein centre de son «plant». Il est donc facile de réaliser où se trouvait cette pièce d'eau et de comparer l'endroit avec le site du bassin actuel. On constate que le vivier de M. de Belmont se trouvait à quelque 110 pieds anglais au nord de l'étang actuel et que la partie est débute à quelque 145 pieds anglais de l'autre. Vous verrez par les deux cartes que je vous envoie le bien-fondé de mes affirmations, l'une étant la carte de M. Vachon de Belmont de 1694 et l'autre une carte actuelle.

La Mission du fort de la montagne connaissait son apogée en 1694. Son déménagement au Sault-au-Récollet déjà commencé, M. Vachon de Belmont revint au Séminaire de Saint-Sulpice de la Place d'Armes en 1698 où il avait été nommé assistant et futur successeur de M. François Dollier de Casson. La vocation du Fort de la Montagne changeait rapidement. Les derniers Indiens quittèrent ce coin avec leurs morts en 1704. De 1704 à 1854, le Domaine devint une exploitation agricole, louée à des métayers. Les Sulpiciens ne se réservaient que le fort et une petite partie du vaste domaine de 600 arpents. Et ce n'est qu'au siècle dernier qu'on s'y intéressa assez pour y construire un bassin tel que celui qu'on connaît aujourd'hui. Pour étudier d'autres aspects du Domaine du fort de la montagne, j'invite vos lecteurs à consulter le dernier mémoire de la Société historique de Montréal (Montréal, artisans, histoire, patrimoine, chez Fides, Montréal, 1979).

Le bassin construit à l'origine en pierre a subi plusieurs restaurations, la dernière en 1950 alors qu'on l'a revêtu intérieurement d'une couche de ciment.

J'espère qu'à l'avenir toute cause, si bonne soit-elle, sera appuyée avec des faits historiquement prouvés et non par des erreurs ou des exagérations «historiques».

MODULE DES SCIENCES RELIGIEUSES
SESSION D'HIVER 1981

PROGRAMMES DE BACCALAURÉAT EN SCIENCES RELIGIEUSES ET EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES SCIENCES RELIGIEUSES

REL 1020 (01)	Introduction à la religiologie II (problématique et approches)	Mer. 17h00-20h00
REL 1030 (01)	Introduction à la religiologie III (concepts fondamentaux)	Lun. 17h00-20h00
REL 1116 (01)	Religions traditionnelles et révolution culturelle en Chine	Jeu. 13h30-16h30
REL 1140 (01)	Religions amérindiennes	Mer. 13h30-16h30
REL 2131 (01)	L'évangile selon Mathieu, Marc et Luc	Jeu. 17h00-20h00
REL 2240 (01)	Histoire du christianisme depuis les temps modernes	Mar. 13h30-16h30
HIS 3120 (01)	Religion au Québec de 1840 à nos jours	Mar. 17h00-20h00
REL 5021 (01)	Didactique des Sciences de la religion II (PRE: REL 5011)	Lun. 17h00-20h00
LIT 2521 (01)	Sémiotique, herméneutique, exégèse	Mer. 17h00-20h00

PROGRAMME DE MAÎTRISE ÈS ARTS EN SCIENCES RELIGIEUSES

REL 7140 (01)	Enseignement religieux québécois: prospectives	Lun. 18h00-21h00
REL 7150 (01)	Christianisme contemporain: transformations de l'expérience religieuse	Mar. 18h00-21h00

RENSEIGNEMENTS: Module des Sciences religieuses (pour le baccalauréat): 282-3630
Département des Sc. religieuses (pour la maîtrise): 282-4191
Pavillon Hubert-Aquin: 1255, rue St-Denis, Montréal

ÉTUDIANTS RÉGULIERS: les demandes d'admission doivent parvenir avant le 1er novembre 1980
ÉTUDIANTS LIBRES: les inscriptions se font entre le 24 et le 28 novembre 1980.

Université du Québec à Montréal

Expropriation des sociétés étrangères

suite de la première page

pour chuter à $25. Dome Petroleum, en partie étrangère et très active dans les îles de l'Arctique, a chuté de $7.50 pour finir à $74 sur le parquet de la Bourse de Toronto.

Le gouvernement canadien reconnaît que certaines compagnies étrangères possédant actuellement des permis d'exploration, notamment au large des côtes du Labrador, pourraient trouver les conditions inacceptables et renoncer à leur permis. Dans ce cas, le ministre de l'Énergie promet que ces permis seraient immédiatement redistribués à des sociétés canadiennes qui veulent prendre la relève.

Quant aux sociétés qui n'accepteraient pas de se retrouver ainsi minoritaires au moment où le puits de pétrole commence à produire, elles auront toujours la ressource de se laisser acheter par Pétro-Canada ou tout autre acheteur canadien.

Le ministre de l'Énergie a donné hier soir deux raisons pour expliquer cette véritable précipitation du gouvernement canadien à reprendre le contrôle de la production d'au moins 50% du pétrole et du gaz dans les régions pionnières. M. Marc Lalonde avoue carrément que si les Canadiens attendent encore une décennie avant de procéder au rachat des actifs étrangers dans le secteur énergétique, ceux-ci auront tellement augmenté en valeur qu'ils seront hors de leur portée financière, à moins de se résoudre à une nationalisation pure et simple.

De plus, certains gisements en exploration, dans la mer de Beaufort et au large des côtes de Terre-Neuve — comme sur le gisement Hibernia par exemple — commencent à approcher du point où ils seront exploitables. La crainte du gouvernement canadien est de voir les sociétés étrangères qui les possèdent les exploiter, et à leur seul profit.

La nouvelle politique énergétique nationale stipule d'ailleurs clairement que «le Canada n'aura peut-être pas besoin des ressources du Grand-Nord avant les années 90 pour approvisionner le marché intérieur mais il pourrait y avoir avantage à utiliser le pétrole de l'Arctique, si cela était rentable, pour soulager l'Alberta». Quant au gaz naturel, on pourrait ne pas en avoir besoin avant bien des années mais le gouvernement canadien estime qu'il faut prendre le contrôle de son exploitation dès maintenant.

La confiscation pure et simple de 25% des intérêts de toutes les compagnies pétrolières en exploration sur les «Terres du Canada» n'est pas nouvelle dans le monde.

Le gouvernement de Norvège par exemple a ainsi mis la main sur 50% de tous les intérêts pétroliers en mer du Nord. M. Lalonde n'a pas manqué non plus de rappeler que la plupart des pays — à l'exception notable des États-Unis — possèdent tout ou partie de leur industrie des hydrocarbures. C'est le cas de la France, de la Grande-Bretagne, du Mexique, etc.

Le gouvernement semble cette fois très sérieux dans son intention de rapatrier le contrôle de son industrie pétrolière, surtout sur les Terres du Canada où, incidemment, se trouvent toutes les réserves futures du pays.

La seule interrogation qui demeure concerne les ressources au large des côtes. Le gouvernement fédéral prétend que les ressources comprises entre deux et 200 milles des côtes sont sous sa juridiction. Mais puisque ce point est toujours contesté par la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve, Ottawa soumettra dans quelques jours la question à la Cour suprême, qui avait déjà statué en sa faveur pour ce qui est de la côte du Pacifique en 1967.

Le gouvernement prévient les compagnies qu'il se montrera beaucoup plus exigeant que par le passé avant d'accorder des permis d'exploration, et surtout de production du pétrole et du gaz. La politique énergétique nationale prévient même que, dans certains cas, «Pétro-Canada sera désigné comme exploitant d'un gisement».

Le ministre de l'Énergie a rappelé hier que certaines compagnies, à 100% étrangères, sont actives dans l'exploration au Canada depuis des dizaines d'années et qu'elles n'ont pas encore trouvé le moyen de se canadianiser quelque peu. C'est en somme le temps pour elles de «se brancher».

Toutes ces rumeurs d'achats et de «nationalisations», via Pétro-Canada, ont commencé à déclencher une sorte de fièvre à la Bourse. Comme par hasard, l'une des rares compagnies étrangères qui n'ait pas perdu de terrain hier à la Bourse, et qui en ait même gagné, est Petrofina, cette filiale belge que Pétro-Canada convoitait.

Pour préciser le sérieux de ses menaces, le ministre de l'Énergie a d'ailleurs confirmé hier avoir déjà envoyé une lettre au président de Pétro-Canada pour lui exprimer les volontés du gouvernement.

Mais M. Lalonde a ajouté que d'autres intervenants pourraient être mis à contribution pour racheter des multinationales étrangères. M. Lalonde a déjà eu des discussions avec les «Credit Unions», les «Wheat Pools» de l'Ouest et les Caisses populaires. Des chiffres ont été mis sur la table. En somme, le gouvernement vérifie un peu partout auprès de quelques investisseurs privilégiés combien ils seraient prêts à investir dans les pétroles. Une partie des actifs ainsi récupérés par Pétro-Canada pourraient être cédés ensuite à ces mouvements coopératifs. C'est également le cas pour les 25 ou même 50% d'intérêts que Pétro-Canada devra détenir dans la production sur les Terres du Canada. Ces intérêts pourraient être revendus, au plus offrant, dans le secteur privé.

Comme l'a confirmé hier M. Lalonde, le simple dépôt du «programme énergétique national» mardi, en même temps que le budget, va maintenant entraîner une avalanche de projets de loi aux Communes, et l'opposition et le lobby des compagnies n'a pas fini d'y faire quelque bruit!

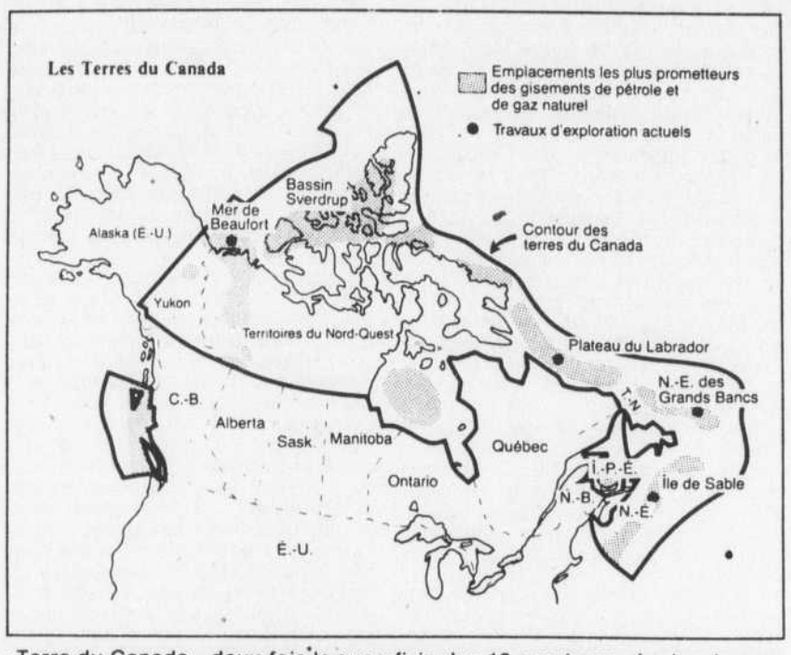

«Terre du Canada», deux fois la superficie des 10 provinces réunies, le nouvel «Ouest» qu'au moins 50% d'intérêts canadiens devront contrôler et des dizaines de milliards de dollars que le Trésor fédéral ne sera plus obligé de partager avec les provinces.

Trudeau invite l'Ouest à renoncer à son «hystérie»

REGINA (PC) — Le premier ministre Trudeau a invité hier les Canadiens de l'Ouest à renoncer à leur attitude «hystérique» dans le débat sur le prix de l'énergie et la réforme constitutionnelle et à commencer à se servir de leur intelligence.

S'adressant à près de 2,000 personnes, M. Trudeau a déclaré que les adversaires de son projet de réforme constitutionnelle et de la politique énergétique exposée dans le budget, sont à court d'arguments rationnels et préfèrent faire appel aux passions.

«Une bonne part de cette passion... une bonne part de cette hystérie vient de l'Ouest canadien», a déclaré M. Trudeau dont le discours était diffusé par des stations privées de télévision de la province, moyennant payement par les libéraux provinciaux.

«Ce ne sont pas des faits que je désire vous exposer, mais la vérité, dit-il. «Parlons un peu avec intelligence et alors nous aurons plus de sentiment pour le Canada que pour n'importe quelle province ou division de ce pays.»

Cette déclaration a été accueillie par de brefs applaudissements, du reste rares au cours d'un discours limité aux 45 minutes payées aux stations de télévision.

La réunion se tenait au Palais des arts de la Saskatchewan. Les personnes présentes avaient chacune payé $25 pour entendre M. Trudeau, assister à un spectacle de ballet folklorique et participer ensuite à un dîner en compagnie du premier ministre.

M. Trudeau a pris la défense du droit du gouvernement fédéral de taxer les richesses énergétiques de l'Ouest canadien, car il se doit de taxer ceux qui ont le plus d'argent, bien que, dit-il les riches protestent toujours quand on leur demande de payer plus de taxes.

M. Trudeau doit rencontrer aujourd'hui M. Allan Blakeney, premier ministre de la Saskatchewan, pour discuter du projet de réforme constitutionnelle. Il a répété qu'il était prêt à y apporter des changements pour répondre à certaines des objections de M. Blakeney.

M. trudeau a fait état des informations parues dans les journaux au sujet du séparatisme occidental, pour affirmer qu'il maintenait sa déclaration faite la semaine dernière selon laquelle les risques étaient nuls et non-existants.

«Je pense savoir quelque chose du séparatisme, dit-il. Je l'ai combattu toute ma vie. «Le séparatisme n'est pas un jeu. Les vrais séparatistes sont bien morts.»

M. Trudeau estime que contrairement à ce que certains prétendent, il n'y a pas de quoi «faire une révolution» avec les quatre éléments de sa réforme constitutionnelle.

Son gouvernement, dit-it, propose le rapatriement de la constitution, ce que la plupart des Canadiens approuvent, y compris les conservateurs aux Communes.

Sa proposition d'y inclure le principe de la péréquation a été approuvée par presque toutes les provinces et la formule d'amendement appelée formule de Victoria — a été la seule sur laquelle les provinces et le gouvernement fédéral aient jamais pu se mettre d'accord.

Sa proposition d'incorporer une charte des droits dans la constitution rapatriée de Grande-Bretagne devrait être fermement soutenue par la Saskatchewan, dit-il.

Ce fut un premier ministre de la province, Tommy Douglas, qui avait introduit, dans les années 40, une charte des droits, et c'est un ancien premier ministre, John Diefenbaker, originaire de cette province, qui a introduit, en 1960, la charte fédérale des droits.

Au sujet de l'énergie, M. Trudeau a souligné que le budget présenté mardi soir par le ministre fédéral des Finances, M. Allan MacEachen, touchait aux recettes des compagnies pétrolières, mais non à celles des provinces.

Il a rappelé qu'au cours des quatre prochaines années, les provinces tireraient des recettes de l'ordre de $40 milliards, soit autant que promis par le gouvernement de M. Clark. En fait, M. Trudeau se trompait légèrement sur ce point, puisque selon le budget les provinces devraient retirer $38 milliards.

Mais, la part du gouvernement fédéral, qui devait être de $17 milliards, est portée à $24 milliards. La part des sociétés sera réduite de $33 milliards à $30 milliards.

Mais, dit-il, le gouvernement fédéral se servira du supplément de revenu pour promouvoir de nouveaux projets énergétiques destinés à garantir l'auto-suffisance du pays et à promouvoir le développement économique.

«Le Canada survivra, et il survivra comme nation forte, a dit M. Trudeau. Et s'il devait mourir uniquement à cause du rapatriement de la constitution ou de la manière dont nous partageons la richesse, je dis alors... le Canada n'aura pas mérité de vivre.»

«Je sais que les Canadiens sont imbus du sens de la justice. Ils ont un sens du partage, un sens de l'équité et ils sont capables d'écouter des arguments raisonnables.»

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Parizeau

mentation du prix de l'énergie par le biais d'un crédit d'impôt. Dans le budget MacEachen il n'y a rien à cet égard, regrette M. Parizeau qui signale au contraire une hausse des contributions à l'assurance-chômage.

Selon les analyses faites par le ministre, soulignons que le prix de l'huile à chauffage sera supérieur de 1.2 cent le litre au prix Crosbie, alors que dans le cas de l'essence il sera inférieur de 2 cents le litre. Pour le ministre, le gouvernement Trudeau, en enrobant comme il faut dans les nuages ses intentions, n'aura fait que jeter de la poudre aux yeux car il fait sans le dire ce que faisait en le disant le gouvernement conservateur.

À l'égard du déficit budgétaire, M. Parizeau note qu'il s'agit d'une hausse de près de 40% par rapport aux prévisions du budget Crosbie. Toutefois il est d'accord avec le choix fait par M. MacEachen de maintenir à $14 milliards le déficit budgétaire à cause de la période de récession. Ce qu'il regrette, c'est plutôt que le déficit budgétaire ait été aussi élevé les dernières années sans nécessité et que cette année, au moment où un déficit important est nécessaire, Ottawa ne puisse ouvrir plus grand le robinet.

Le gouvernement de M. Lévesque avait, dans les jours précédant le dépôt du budget, manifesté son inquiétude face aux mesures énergétiques qui auraient pu affecter négativement le Québec, notamment par le biais d'une taxe à l'exportation d'électricité.

Heureux de ne pas retrouver de telles mesures dans le budget, M. Parizeau signale que le gouvernement fédéral, qui en a déjà plein les bras avec le front des provinces productrices de pétrole et de gaz, n'a pas voulu ouvrir un autre front avec les provinces exportatrices d'électricité. S'ils ne veulent pas de bataille on n'est pas pour le faire à leur place, a dit M. Parizeau.

Sa principale déception sur le plan énergétique aura été de voir que le budget n'a pas garanti au Québec la réalisation de deux projets importants, soit la construction d'une usine de préraffinage des huiles lourdes à Montréal et d'une usine de regazéification à Gros-Cacouna.

Non seulement le budget n'apporte pas de précision, mais il ouvre la porte très sérieusement à un déplacement du projet de Gros-Cacouna vers la Nouvelle-Écosse. En effet on s'engage à subventionner la construction d'un pipeline de gaz entre Québec et Canso en Nouvelle-Écosse, mais on ouvre aussi la possibilité de l'octroi de subventions importantes pour l'usine de regazéification si elle est construite à Canso.

Des précisions sont encore à venir d'Ottawa sur les conditions d'octroi des subventions pour l'installation d'industries dans les régions fortement touchées par le chômage. Les régions où ces subventions, qui pourront aller jusqu'à 50%, ne sont pas encore définies. «Si on voit qu'elles s'appliquent à Canso et non à Gros-Cacouna, on aura compris le message», a conclu M. Parizeau.

◆ Rapatriement

M. Roblin pense qu'il est essentiel d'adopter une formule d'amendement en même temps que l'on procède au rapatriement; sa préférence va à la formule de Victoria.

D'une manière plus générale, le sénateur a soutenu que toute réforme constitutionnelle doit s'appuyer sur deux principes: la légitimité et le consensus.

Dès le début de son discours, il a reconnu ne pas pouvoir oublier le document secret sur la façon de conduire les négociations, ce document fédéral qui a été largement diffusé pendant la dernière conférence constitutionnelle par les soins de quelques délégations provinciales. Il y a trouvé le style de Machiavel.

L'ex-premier ministre estime en outre que le gouvernement canadien n'a aucunement le mandat pour violer la règle de l'unanimité, une pratique jusqu'à maintenant respectée.

Il considère aussi qu'en imposant la clôture aux Communes la semaine dernière et en donnant jusqu'au 9 décembre seulement au comité pour terminer son travail, le gouvernement enlève toute légitimité à son action.

Prenant la parole tout de suite après M. Roblin, le sénateur Hartland de Montarville Molson s'est dit lui aussi favorable au rapatriement et à l'adoption d'une formule d'amendement.

Quant aux amendements constitutionnels, on les adoptera ici, a soutenu le sénateur, qui porte l'étiquette d'indépendant depuis son arrivée au Sénat en 1955. C'est le premier ministre libéral, M. Louis St-Laurent qui l'avait nommé.

M. Molson, qui est bien sûr membre de cette grande famille établie au Québec depuis environ 200 ans, s'est défini hier comme faisant partie de la minorité anglophone du Québec. Il s'oppose à certains aspects de la loi 101, comme l'interdiction d'afficher en anglais. Il voudrait en somme «un usage pleinement libre des langues». Il s'oppose aussi à ce que les francophones n'aient pas «un traitement égal» dans les autres provinces.

Mais, ayant apporté toutes ces précisions, le sénateur Molson soutient que le gouvernement fédéral ne devrait pas demander au Parlement de Londres d'inscrire une charte des droits dans notre constitution. Il pense comme M. Roblin que tous les amendements à la constitution devraient être étudiés et votés par les parlementaires canadiens.

M. Molson a mentionné également que la calendrier imposé par le gouvernement est «impossible». Comme d'autres sénateurs, peut-être une majorité d'entre eux, il croit que le gouvernement essaie «encore une fois» de se débarrasser du Sénat, comme il l'avait fait avec le bill c-60. C'est la Cour suprême qui avait alors sauvé le Sénat.

Divers intervenants se sont référés à l'article 44 du projet de résolution, qui dit que la constitution peut être modifiée par proclamation sans l'autorisation du Sénat, si celui-ci n'a pas adopté une mesure votée par les Communes 90 jours plus tôt. Une telle mesure pourrait être justement l'élimination du Sénat.

Quelques autres sénateurs ont participé au débat hier, dont M. Fernand Leblanc, qui fut pendant 15 ans député fédéral de Laurier et nommé au Sénat par M. Trudeau avant les dernières élections générales. Il était président du comité du NON dans le comté de Mercier à l'occasion de la campagne référendaire.

M. Leblanc, comme on pourrait s'en douter, a paru quelque peu tiraillé entre les positions des deux chefs libéraux, celui de Québec et celui d'Ottawa. Le sénateur s'est demandé si avec l'appui de beaucoup de monde, notamment les néo-démocrates, le rapatriement est aussi unilatéral que l'opposition l'affirme. Il s'est dit tout de même préoccupé par l'article 23, portant sur les droits linguistiques, et l'article 44.

Si la constitution leur apparaît un sujet fort important, les sénateurs ont néanmoins consacré toute la période des questions hier au budget de M. MacEachen, sauf en ce qui concerne une question de privilège.

Quelques membres du Sénat, dont le sénateur Martial Asselin, ont trouvé méprisant le geste des députés qui ont choisi leurs 15 représentants au comité mixte spécial, avant même que le Sénat n'ait décidé d'en faire partie.

Le président du Sénat, M. Jean Marchand, a eu vite fait de mettre fin au débat en disant: «Je ne crois pas que cela crée un préjudice au Sénat ou aux honorables sénateurs, parce que le pire qui puisse arriver évidemment c'est que ce comité ne soit pas créé et que les députés aient nommé des gens pour rien».

Du côté des Communes, on a évidemment parlé de budget. Mais hier matin, il y avait élection au caucus québécois et c'est M. Jacques Olivier, député de Longueuil, qui par un vote serré de 36 contre 33 a remporté la victoire contre M. Maurice Dupras, le président sortant.

M. Olivier a promis de tenir aujourd'hui même une réunion de son exécutif en vue d'organiser une campagne et demander aux députés d'aller répandre la bonne nouvelle constitutionnelle aux quatre coins du Québec.

Le député a moussé sa candidature en suggérant que le caucus des députés québécois devienne plus visible.

◆ Kremlin

question est de savoir si la conception qu'a Solidarité du syndicalisme est compatible avec le système politique polonais.

Pour préserver les apparences, on avait introduit dans l'accord conclu le 31 août à Gdansk entre les représentants du gouvernement et ceux des ouvriers en grève une référence au rôle dirigeant du parti communiste. Le syndicat a refusé de l'inscrire dans ses statuts. Le tribunal administratif l'a fait d'office, provoquant une brusque remontée de tension dans le monde ouvrier polonais.

En se rendant chez le premier ministre demain Solidarité entendait obtenir l'assurance que ses statuts seraient rétablis dans leur forme originale, sans référence au parti. Moscou a vraisemblablement tenu à faire connaître son point de vue sur la question.

D'autre part, la Tchécoslovaquie a décidé d'appliquer les mêmes mesures que la RDA vis-à-vis de la Pologne en ce qui concerne les échanges touristiques, a-t-on appris hier soir à Varsovie de source polonaise informée.

Désormais, les citoyens polonais désirant se rendre en Tchécoslovaquie a titre individuel dans un but privé devront être munis d'une invitation visée par les autorités compétentes du pays de destination.

De source polonaise bien informée, on déclarait en outre que la Pologne est consternée et en colère à la suite des mesures restrictives prises par l'Allemagne de l'est sur les voyages entre les deux États.

On déclarait de même source aux journalistes que les mesures, qui entrent en vigueur aujourd'hui porteraient un coup sérieux au point de vue officiel polonais, d'après lequel les Allemands de l'Est sont des amis. «Pendant des années, on a enseigné aux Polonais de prêter confiance à leurs frères est-allemands, et maintenant, on leur réserve cette surprise. Ils essaient de nous encercler avec un cordon sanitaire,» disait-on encore à Varsovie.

On rapporte également que l'Allemagne de l'Est a annoncé la suspension de certains échanges interscolaires.

La liberté de circulation entre les deux pays existait depuis huit ans. On estime à neuf millions le nombre de visiteurs qui franchissaient chaque année la frontière. Le décret gouvernemental publié mardi soir stipule que les visiteurs privés devront produire une invitation de parents ou amis visée par la police est-allemande. On pense que une seule faible minorité des Allemands de l'Est et des Polonais sera en mesure de satisfaire pareille exigence. Le décret revient en fait à pratiquement interrompre les échanges touristiques.

La décision de Berlin-Est n'a pas vraiment surpris les observateurs diplomatiques en Europe de l'Est, parce qu'elle intervient après de multiples avertissements, plus ou moins voilés, lancés par les dirigeants est-allemands, et notamment M. Erich Honecker, sur les risques de «contagion» de la crise polonaise.

«Moscou et Berlin-Est attendaient de voir si les nouveaux dirigeants polonais parviendraient à reprendre la situation en main et à imposer leur volonté aux nouveaux syndicats indépendants. Les dernières semaines ont démontré qu'ils ont échoué», estime un diplomate.

Ce même diplomate ajoute: «Le résultat est que le bloc soviétique dresse un cordon sanitaire autour de la Pologne, à la fois pour empêcher un débordement des troubles et pour prévenir Varsovie que ses alliés ne tolèreront pas la mise en place de réformes profondes du système communiste en Pologne».

Un commentaire officiel de ces mesures, diffusé par la télévision et repris hier dans tous les journaux ne laisse aucun doute sur leur sens politique. Il y est indiqué que ces nouvelles restrictions resteront valables tant que le gouvernement polonais n'aura pas «stabilisé» la situation dans le pays.

On note en outre que les chefs des gouvernements est-allemand et Bulgare ont souligné hier soir leur attachement à l'unité du bloc soviétique, une claire allusion aux événements de Pologne.

M. Willi Stoph, le président du conseil est-allemand, a déclaré au cours d'un banquet offert en l'honneur de M. Stanko Todorov à Berlin-Est que les deux pays «lutteront de toute leur force pour le renforcement continu de l'alliance avec l'URSS» et pour l'unité de la communauté est-européenne.

Dans sa réponse, M. Todorov a dit que le maintien de l'unité de l'alliance et son renforcement était maintenant plus important que jamais.

L'Union soviétique a multiplié ces derniers temps les avertissements aux dirigeants polonais aux prises avec la «normalisation» de la situation dans le pays. La persistance du mouvement de grève et l'activité du syndicat indépendant Solidarité continuent d'inquiéter le Kremlin. Dans un message adressé le 2 octobre à M. Leonid Brejnev, M. Stanislaw Kania a tenu à rassurer les dirigeants de l'URSS, sans pour autant semble-t-il y parvenir.

En réaffirmant à cette occasion l'amitié soviéto-polonaise, M. Kania avait souligné que la Pologne saurait résoudre ses problèmes «grâce à l'aide de l'URSS dans tous les domaines, et notamment économique». Le «numéro un» polonais ne semble guère avoir convaincu les dirigeants soviétiques, si l'on en croit la virulence de nombreux articles parus dans la presse soviétique sur la situation en Pologne.

◆ Carter

Fort Worth et Dallas — sont inscrites à son programme. À Houston, il a été acclamé par plusieurs milliers de personnes massées malgré le froid dans un parc du centre de la ville entouré de gratte-ciel et a attaqué la politique économique du président Carter, un discours devenu classique.

Les riches Texans qui ont fait fortune dans le pétrole constituent la base de son électorat. Avec son programme d'encouragement à l'économie libérale, le candidat républicain séduit de nombreux entrepreneurs de cet Etat de plus en plus industrialisé. En revanche, M. Reagan a du mal à se faire admettre par les Américains d'origine hispanique, nombreux dans cet État du Sud.

Il est remarquable que les deux candidats consacrent la plus grande partie de leur ultime effort aux grand États industriels du Nord-Est. On s'attend que les votes ouvriers de ces États, partagés entre leur attachement syndical au parti démocrate et leur tendance latente au conservatisme, feront la différence dans un combat serré jusqu'à la dernière minute.

Les itinéraires de la dernière semaine de campagne se croisent sans arrêt en Pennsylvanie, Illinois, Michigan et Ohio. Ce sont des États peuplés qui pèsent lourd en votes électoraux et où la victoire n'est encore assurée pour aucun des deux candidats.

Le premier sondage «scientifique» réalisé après le débat par l'agence Associater Press auprès de 1.062 télespectateurs-électeurs montre que Jimmy Carter et Ronald Reagan y ont chacun gagné six points, pris en partie aux indécis et aux partisans du candidat indépendant John Anderson.

Immédiatement après le débat, la chaîne de télévision ABC avait centralisé près de 700,000 appels téléphoniques favorables à Ronald Reagan dans la proportion de deux contre un. Mais les responsables de la chaîne ont admis que cet énorme avantage pouvait provenir du fait que les électeurs républicains des petites villes et des campagnes avaient placé plus facilement leur appel que les électeurs plus démocrates des grandes villes dont les centraux téléphoniques étaient sursaturés.

Beaucoup de commentateurs portent au crédit du président Carter d'avoir réussi mardi soir à mettre clairement en relief les différences fondamentales existant entre son adversaire républicain et lui, notamment dans le domaine du contrôle des armements nucléaires. Il en a fait son cheval de bataille contre M. Reagan depuis le début de la campagne.

Par contre, M. Reagan, selon la majorité des analystes, est sorti grandi du débat dans la mesure où il n'a commis aucune gaffe. Dans l'ensemble, estime-t-on, il est apparu «présidentiable» face au président sortant qui jouait du prestige de sa charge.

Entre 105 et 120 millions de téléspectateurs américains ont regardé tout ou partie du débat télévisé entre Jimmy Carter et Ronald Reagan, selon les premières estimations des trois grands réseaux de télévision qui retransmettaient l'événement, CBS, NBC et ABC.

Tous les records d'audience pour un débat électoral semblent ainsi avoir été battus. Lors de la campagne pour les présidentielles de 1976, le débat entre Jimmy Carter et le président sortant Gerald Ford avait été suivi par 90 millions de téléspectateurs.

Il y a cette année près de 161 millions d'Américains en âge de voter, dont près de la moitié, selon la plupart des estimations, devrait s'abstenir.

Par ailleurs, M. Reagan a déclaré qu'il avait chargé hier l'un de ses plus proches conseillers, M. Ed Messe, d' «étudier» les liens entre son conseiller de politique étrangère Richard Allen et la firme japonaise Datsun.

Selon le Wall Street Journal, M. Allen avait défendu les intérêts de cette firme alors qu'il travaillait pour le gouvernement de l'ancien président Richard Nixon. M. Allen avait démenti ces accusations.

«Je suis sûr que toute cette affaire montrera que l'on a fait beaucoup de bruit pour rien», a déclaré M. Reagan en réponse à une question à ce sujet. Il a ajouté qu'il ne ferait aucun commentaire tant que l'enquête dont a été chargé M. Messe ne serait pas terminée.

Le Wall Street Journal avait affirmé mardi lettres à l'appui que M. Allen avait établi des relations avec la firme japonaise, qui fabrique les voitures Datsun, alors qu'il était membre du conseil national de sécurité puis de la commission du commerce international dans le gouvernement Nixon. «C'est de la m..., ce n'est pas vrai», s'est exclamé M. Allen, qui a ajouté que l'article du quotidien d'affaires était «rempli d'insinuations et parsemé de contre-vérités».

◆ L'éducation

Suite de la page 11

du Québec et de l'ensemble des pouvoirs en place.

À qui et à quoi sert le sexologue? Devra-t-il se contenter d'être l'homme de paille formé précisément pour maintenir le statu quo d'une fausse libération sexuelle? Sera-t-il la victime d'une administration UQAM préoccupée de rentabiliser ses têtes de pipe?

Cessons ces dépenses inutiles et, si notre société via ses pouvoirs décisionnels, n'accorde qu'à l'enseignant le droit de faire de l'éducation sexuelle à l'école, que le département de sexologie redevienne ce qu'il était en 69: une filiale des sciences de l'éducation et de la formation des maîtres.

En d'autres termes, tant et aussi longtemps que les responsables des divers paliers décisionnels impliqués joueront le jeu de l'autruche, tant et aussi longtemps que nous porterons notre immaturité en bandoulière face à la sexualité humaine, nous pourrons considérer la sexologie comme une profession honteuse.

AUJOURD'HUI

À midi 30, causerie de M. René Lévesque devant les étudiants du département de Sciences économiques de l'Université de Montréal, au 3200, rue Jean Brillant.

■

À 13 h 30, conférence du Centre Troisième âge culture sur «Vatican II devant l'Histoire» donnée par le Père F. Larivière, s.j., au Gesù, 1202, rue Bleury.

■

À 14 h, concert du Ladies' Morning Musical Club, à la Place des Arts. Diana Kacso au piano interprétera des oeuvres de Schubert, Liszt et Chopin.

■

À 16 h, à l'Université Concordia, 1455, de Maisonneuve ouest, conférence Anne-Marie Dionne organisée conjointement par le Conseil régional de Montréal de la Fédération des femmes du Québec, le Montreal Council of Women et le National Council of Jewish Women, en collaboration avec l'Institut Simone de Beauvoir.

■

À 18 h 30, dîner littéraire de la Société des Écrivains canadiens en compagnie de Mgr André Cimichella qui entretiendra son auditoire sur les saints du Canada, au restaurant Bouchard, 881 est, rue de Maisonneuve.

■

À 19 h 30, soirée de développement personnel offerte par le Service d'orientation et de consultation psychologique de l'Université de Montréal, au pavillon Marie-Victorin, 90, Vincent d'Indy. Le thème de la soirée: «Être moi-même, ce n'est pas me forcer».

■

À 20 h, conférence de la Société historique du Marigot de Longueuil sur «la vie religieuse à Longueuil» à l'église Saint-Antoine de Longueuil.

À 20 h, conférence de M. André Moreau, intitulée «changer à deux» à l'hôtel Constellation, 3407, rue Peel.

■

Dernière journée du congrès annuel de l'Association pour le développement de l'audiovisuel et de la technologie en éducation (ADATE) au pavillon de Koninck de l'Université Laval.

■

Aujourd'hui et demain, congrès annuel de la Chambre de commerce de la province de Québec à l'hôtel Hilton.

■

À compter d'aujourd'hui et jusqu'à dimanche, marché aux puces en carrousel au sous-sol de l'église de la paroisse Notre-Dame-des-Anges de Cartierville, boul. Gouin, face à l'hôpital du Sacré-Coeur.

■

À compter d'aujourd'hui et jusqu'à dimanche, Italexporama '80 présenté par le Congrès national des Italo-Canadiens (région Québec) avec la collaboration de l'Association des hommes d'affaires et professionnels canadiens-italiens, à la Place Bonaventure.

■

Aujourd'hui et demain, 32e congrès de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec intitulé «La concertation... un défi?» à l'hôtel Reine Elisabeth.

■

Il y a collecte de sang de la Croix-Rouge à l'école Notre-Dame-de-Lourdes de Verdun, 504, 5e avenue, de 14 h 30 à 20 h 30; au Centre socio-culturel de Lacolle, 10, rue Sainte-Marie, de 14 h 45 à 17 h et de 18 h 30 à 20 h 30; et à l'hôpital Montreal General, 1650, avenue des Cèdres, de 9 h 30 à 16 h 30.

30 octobre

par la PC et l'AP

1968: création en Tchécoslovaquie de deux États fédérés tchèque et slovaque;
1963: accord de paix algéro-marocain;
1956: ultimatum franco-britannique à l'Egypte et Israël pour qu'ils acceptent un cessez-le-feu;
1955: abdication du sultan du Maroc;
1930: signature à Ankara d'un traité d'amitié entre la Grèce et la Turquie;
1922: gouvernement fasciste en Italie, sous la direction de Benito Mussolini;
1918: la Tchécoslovaquie est proclamée république indépendante;
1905: le tsar cède aux revendications de la Douma qui demandait davantage de pouvoirs législatifs;
1841: incendie à la tour de Londre;
1817: gouvernement indépendant au Venezuela sous la direction de Simon Bolivar;
1687: paix de Ryswick entre la France et l'Autriche.

Il est né un 30 octobre: Fedor Dostoievski, écrivain russe (1821-1881).

LE DEVOIR

CAHIER 7

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

Montréal, jeudi 30 octobre 1980

Saguenay-Lac-Saint-Jean

Huit commissariats s'orientent vers «l'indépendance» régionale

par Marie-Agnès Thellier

LES huit commissariats industriels de la région Saguenay-Lac Saint-Jean-Chibougamau-Charlevoix ont appris depuis cinq ans à travailler ensemble, à se donner des priorités régionales et même à se partager les dossiers suivant leurs compétences.

«Nous sommes peut-être la région la plus avancée dans cette concertation régionale. Si l'Estrie est très avancée avec sa Maison régionale de l'industrie, Sherbrooke est son seul centre d'attraction alors que nous regroupons huit centres dont il faut coordonner les efforts pour développer tout le potentiel régional», explique M. Gérald Brassard, président de l'Association régionale des commissaires industriels et directeur général de la Société d'expansion économique du Saguenay à Chicoutimi.

«Notre prochaine étape, c'est la mutation de notre association régionale en une Régie des services aux entreprises (RSE)», estime M. Brassard rencontré à Montréal lors du colloque de l'Association des commissaires industriels du Québec (ACIQ).

Le lancement de trois expériences-pilotes de comptoirs uniques a justement été promis lundi par le ministre d'État au Développement économique M. Bernard Landry, après que l'ACIQ lui ait remis un mémoire recommandant l'implantation d'un modèle de comptoir unique régional au Québec.

La Régie des services aux entreprises fera partie des expériences-pilotes menées de 1981 à 1984. Elle sera un organisme de développement régional axé sur les projets générateurs d' «emplois de base», modifiant la structure industrielle de la région. Les commissariats industriels locaux garderont leur autonomie mais fourniront obligatoirement leurs plans de développement tandis que les responsables de l'aménagement du territoire y seraient obligatoirement présents. La Commission administrative régionale y enverrait aussi sa commission économique.

Les huit commissariats industriels regroupés au sein de l'ARCI sont ceux de Chibougamau (avec Chapais et le conseil des Cris), de Dolbeau, Saint-Félicien, Roberval, Alma, Jonquières, La Baie et Chicoutimi. Ces commissariats regroupent toutes les municipalités et les paroisses rurales du Saguenay-Lac Saint-Jean-Chibougamau et même de Charlevoix.

«Nous n'avons pas voulu attendre que nos priorités régionales soient définies par quelqu'un d'autre, gouvernement ou OPDQ. Nous nous sommes fixés trois objectifs en 1979:

- doubler la valeur des expéditions des PME en cinq ans.
- doubler le nombre de nos moyennes entreprises en faisant qu'une quinzaine de petites entreprises deviennent des entreprises moyennes.
- réaliser trois dossiers moteurs, d'envergure régionale, en cinq ans. Ces projets doivent toucher au moins deux commissariats et ils pourraient être la tourbe (Alma-Dolbeau), la silice (Charlevoix, Chicoutimi) et le veau de lait (Dolbeau).

L'autre priorité est l'implantation de la Régie des services aux entreprises, qui pourrait être subventionnée par les Fonds de développement régional de l'OLPQ dès avril prochain si M. Bernard Landry retient la suggestion de l'ACIQ et promet $150,000 par an pour trois ans.

La région dispose déjà d'une Sodeq, la Sodeq Saguenay, qui a lancé il y a quinze jours sa deuxième souscription pour atteindre $2 millions. Elle organise aussi en alternance tous les deux ans un Salon de la sous-traitance et un Congrès des PME, qui a réuni l'an dernier 500 personnes sur les problèmes des PME.

Le Salon de la sous-traitance a par exemple permis à l'Alcan de rencontrer 32 sous-traitants potentiels et il a suscité la création de quatre nouvelles entreprises.

Les huit commissariats industriels ne sont pas aussi avancés que Chicoutimi dans l'utilisation d'une véritable stratégie de développement industriel (c.f. texte ci-contre). À Chicoutimi, Gérald Brassard, maintenant entouré de dix personnes dans la «Société d'expansion économique du Saguenay», a décidé d'appliquer la théorie élaborée par Secor sur les mécanismes de croissance. Des études plus approfondies ont déterminé qu'à Chicoutimi la création d'un emploi de base (dans une entreprise exportatrice) créait 2.9 emplois indirects.

«Cette découverte nous a permis de concentrer notre effort sur la création de nouveaux emplois de base, sur les 140 entreprises-cibles. Annuellement, notre équipe passe deux ou trois jours à définir ses priorités, par secteurs et par entreprises. La recette réussit puisqu'en 1979, nous avons créé 267 emplois de base (24 de plus que prévu), soit 507 emplois indirects, pour un total de 774 emplois» explique M. Brassard.

Le commissariat industriel de Chicoutimi fait donc de la discrimination, volontairement, pour concentrer ses efforts là ou ils sont rentables. Ne pouvant s'occuper de ses 3,000 commerces, le commissariat a cependant un vaste projet de réaménagement du centre-ville qui sera financé pour $3 millions par le FDR et pour $15 millions par l'entreprise privée. Pour la ville, il s'agit là d'un véritable sauvetage car la valeur imposable du centre-ville diminuait au fur à mesure du déplacement des affaires dans les centres commerciaux.

Le commissariat de Chicoutimi fait aussi de nombreux efforts en matière touristique; deux hôtels se construisent. La construction est par ailleurs florissante puisque les contrats atteindraient cette année $68 millions contre $24 millions en moyenne les années précédentes.

«Nous sommes un service municipal comme un autre, des pompiers qui devons éteindre les feux, mais aussi faire de la prévention pour des entreprises», conclue Gérald Brassard, honoré mardi par son Association pour son dynamisme.

Ce ne sont pas les idées qui manquent: «J'ai pensé à une société d'exportation régionale et nous avons maintenant sur ordinateur un catalogue de produits exportables. Peut-être aussi faudrait-il créer à une échelle nationale les Congrès PME ou les Salons de la sous-traitance qui sont efficaces dans notre stratégie de développement régional», poursuit M. Brassard.

Sans vouloir de chicanes avec le Conseil de développement régional du Saguenay-Lac Saint-Jean-Chibougamau, M. Brassard trouve que sa fonction est trop vague: créer des consensus et faire pression pour certains dossiers lui semble nécessaire mais il préfère la coordination des huit commissariats industriels, chacun mandatés par les réels pouvoirs politiques que sont les municipalités. M. Brassard trouve l'action des commissaires industriels moins ambigüe que celle des CRD, d'autant plus que le gouvernement a obligé les commissariats à devenir des corporations privées, dotées de conseils d'administration représentatifs du milieu, pour réduire l'intervention politique. Sur 20 membres de la Société d'expansion économique du Saguenay, il y a deux politiciens de Chicoutimi et trois du conseil de comté.

«Un jour, il y aura un gouvernement régional», prévoit M. Brassard pour qui l'administration territoriale, notamment les futures municipalités de comté, devra s'articuler avec l'administration gouvernementale pour favoriser le développement régional.

La Régie des services aux entreprises serait une première tentative pour articuler ces deux administrations: les commissaires industriels liés au pouvoir territorial (municipalités) trouveraient un soutien logistique et une aide technique venant des ministères à vocation économique, par le biais de ce comptoir unique.

L'Association des commissaires industriels définit justement le comptoir unique comme «une structure de concertation et de coordination des efforts en développement économique, regroupant dans un même lieu physique tous les intervenants économiques d'une région: organismes publics et parapublics des gouvernements du Québec et du Canada ainsi que les organismes privés et régionaux participants».

Le comptoir unique: un projet moins anodin qu'il ne paraît...

Géographe et économiste, Gérald Brassard a décidé de retourner dans sa région natale, le Saguenay, après un séjour au MIC et dans la région de Richmond. (Photo Jacques Grenier)

Une stratégie qui pourrait s'étendre à tout le Québec

LE secret de la Beauce et du Saguenay? Peut-être une stratégie de développement industriel, élaborée il y a quelques années par Marcel Côté, de la firme Secor, expérimentée par lui en Beauce et par Gérald Brassard à Chicoutimi.

Cette stratégie est maintenant donnée comme modèle à l'ensemble des commissaires industriels. Un diaporama réalisé par le SGME du Ministère de l'éducation a été présenté en primeur mardi aux 200 commissaires industriels. Utilisant encore trop de jargon économique mais agrémenté d'illustrations originales, le diaporama initie aux mécanismes d'un véritable développement régional qui soit mesurable en termes de créations d'emplois.

Huit mécanismes couramment utilisés par les agents de développement y sont analysés et plusieurs se révèlent très efficaces alors que d'autres sont quasiment inefficaces et ne devraient pas mobiliser les commissaires industriels ou les développeurs.

En fait, cette stratégie permet surtout de mieux répartir le temps et les ressources des commissaires, habituellement sollicités de toutes parts et donc facilement réduits à l'impuissance.

- Il faut surtout assurer l'expansion des «entreprises de base» (qui exportent déjà), en repérant trois catégories d'entreprises: celles à taux de croissance élevé, ou potentiellement élevé, ou à protéger à cause des emplois qu'elles assurent. Les commissaires soignent ces entreprises, s'assurent qu'elles ont des services de qualité et pourraient même susciter «avec diplomatie» une modification à la di-

Suite à la page 17

Obligations d'épargne du Canada

Pour tout renseignement, téléphonez à Dominion Securities 861-2581

NOTAIRE

- bureau renommé du centre-ville demande notaire bilingue avec expérience.
- Opportunité de se familiariser avec condominium.

Tél.: 285-1341

VALEUR SÛRE!

JOHNSON MATTHEY, affineurs

Notre sceau est votre garantie de pureté et de poids. Nul besoin d'en vérifier la qualité.

RECONNU INTERNATIONALEMENT

JM ASSAYERS REFINERS FINE SILVER 999 5 OUNCES TROY

Lingots disponibles: 1 oz., 5 oz., 10 oz., 200 oz., 25 oz., 50 oz., 100 oz.

lingots en kilos:

ARGENT ET OR

LE PLACEMENT DES ANNÉES 80

COTES À JOUR ET COMMENTAIRES: 842-8711

(24 heures par jour, à partir de 8h a.m.)

NOUS ACCEPTONS LES COMMANDES TÉLÉPHONIQUES

À 842-5475, Demandez notre agent.

CORPORATION ORGOLD

POUVEZ-VOUS VOUS PERMETTRE DE NE PAS EN POSSÉDER?

240 ouest, rue St-Jacques Montréal, Qué.

"Les Experts des métaux précieux"

Cette annonce ne doit pas être interprétée comme une offre publique dans aucune province du Canada des titres mentionnés ci-dessous.

Nouvelle émission

$100,000,000

La Compagnie Immobilière Bankmont Limitée

Débentures à 13 5/8%, série 1, à fonds d'amortissement

Capital, intérêt et prime, le cas échéant, garantis par la

Banque de Montréal

Date d'émission: le 26 novembre 1980 — Date d'échéance: le 1 décembre 2000

Prix: 100

(plus l'intérêt couru, le cas échéant)

On peut se procurer un exemplaire de la circulaire d'offre auprès des sousnommés et autres courtiers s'ils sont autorisés à offrir ces valeurs dans la province.

A. E. Ames & Cie Limitée — Wood Gundy Limitée

McLeod Young Weir Limitée

Richardson du Canada — Dominion Securities Limitée — Greenshields Incorporée

Nesbitt Thomson Valeurs Limitée — Merrill Lynch, Royal Securities Limitée — Burns Fry Limitée

Pitfield Mackay Ross Limitée — Midland Doherty Limitée — Walwyn Stodgell Cochran Murray Limitée

Bell Gouinlock Limitée — Lévesque, Beaubien Inc. — Molson, Rousseau & Cie Limitée

R. A. Daly & Compagnie Limitée — Geoffrion, Leclerc Inc. — Pemberton Securities Limited

Equitable Securities Limitée — F. H. Deacon, Hodgson Inc. — Odlum Brown & T. B. Read Ltd.

Burgess Graham Securities Limited — Casgrain & Compagnie Limitée — Osler, Wills, Bickle Limitée

MacDougall, MacDougall & MacTier Inc. — Scotia Bond Company Limited — Tassé & Associés Limitée

Brault, Guy, O'Brien Inc. — Grenier, Ruel & Cie Inc. — Houston Willoughby Limited

McLean, McCarthy & Company Limited — Pope & Company

Octobre 1980

Ces titres ayant été vendus, cette annonce ne paraît que pour mémoire.

Actions supplémentaires

GENSTAR LIMITÉE

2 000 000 d'Actions ordinaires

Des 2 00 000 d'Actions ordinaires, 1 000 000 d'actions ont été offertes au Canada et à l'extérieur des États-Unis par les courtiers énumérés ci-dessous.

Wood Gundy Limitée

Pitfield Mackay Ross Limitée — Dominion Securities Limitée — Greenshields Incorporée

McLeod Young Weir Limitée — Nesbitt Thomson Valeurs Limitée — A. E. Ames & Cie Limitée

Richardson du Canada — Merrill Lynch, Royal Securities Limitée — Walwyn Stodgell Cochran Murray Ltée

Midland Doherty Limitée — Lévesque, Beaubien Inc. — Bell Gouinlock Limitée

Pemberton Securities Limited — Loewen, Ondaatje, McCutcheon & Company Limited — Odlum Brown & T. B. Read Ltd.

Molson, Rousseau & Cie Limitée — Geoffrion, Leclerc Inc. — Houston Willoughby Limited

Yorkton Securities Inc. — Tassé & Associés, Limitée — Peters & Co. Limited

Equitable Securities Limitée — Scotia Bond Company Limited — McLean, McCarthy & Company Limited

Des 2 000 000 d'Actions ordinaires, 1 000 000 d'actions ont été offertes aux États-Unis et à l'extérieur du Canada par des souscripteurs représentés par

Lehman Brothers Kuhn Loeb Incorporated — Merrill Lynch White Weld Capital Markets Group (Merrill Lynch, Pierce, Fenner & Smith Incorporated)

Octobre 1980

Déjà principal actionnaire de Québecair

La SID acquiert le bloc de 11% de Nordair

Déjà premier actionnaire dans Quebecair, la société d'investissement Desjardins vient d'acheter le bloc de 240,000 actions de Nordair que détenait depuis septembre le gouvernement du Québec.

Ces actions ont été achetées par la S.I.D. au même prix qu'elles avaient été payées par le gouvernement, soit $15 chacune, a fait savoir, hier, le ministre des Transports, M. Denis de Belleval, lors d'une conférence de presse.

Ce bloc d'actions, qui représente 11% de toutes les actions de Nordair, avait été acquis par le gouvernement québécois de la Fédération des caisses d'entraide économique.

Le ministre de Belleval avait expliqué à l'époque que cette intervention du gouvernement visait à empêcher que les actions ne tombent entre les mains d'investisseurs ontariens.

Le ministre avait aussi déclaré que le gouvernement du Québec voulait ainsi assurer la restructuration des transporteurs Québecair et Nordair et hâter le retour au secteur privé des 85% d'actions de Nordair toujours détenues par le gouvernement fédéral par le biais d'Air Canada.

En annonçant l'achat des actions, en septembre, le ministre de Belleval avait indiqué son intention de les revendre au groupe qu'il appuie, Régionair, qui comprend la S.I.D. comme actionnaire principal.

Les autres actionnaires de Régionair sont Québecair, Corporation Provost, Great Lakes Air Holdings et Canadian Cooperative Credit Society, ces deux dernières entreprises étant ontariennes. Great Lakes a indiqué son intention de se retirer du projet devant l'impossibilité d'amener le contrôle de Regionair en Ontario.

Le ministre fédéral des Transports, M. Jean-Luc Pépin, aurait fait savoir à son homologue québécois qu'il favoriserait comme acheteur de la totalité des actions de Nordair un investisseur neutre plutôt qu'un transporteur particulier et qu'en l'occurrence la S.I.D. lui paraissait le véhicule à privilégier.

«En vendant les actions de Nordair à la S.I.D., a soutenu M. de Belleval, nous facilitons la tâche du gouvernement fédéral dans le règlement de ce dossier. Il n'y a plus aucun obstacle qui s'oppose à ce que Régionair se porte acquéreur des actions de Nordair».

Le gouvernement fédéral s'était engagé à retourner à l'entreprise les actions de Nordair avant la fin de 1979.

Chrysler subit une perte de $490 millions

DETROIT (AFP et PC) — Le troisième constructeur automobile américain, Chrysler Corp., a annoncé hier des pertes de $490 millions au troisième trimestre.

Ce résultat porte le montant global des pertes des trois principaux constructeurs américains à $1.65 milliard pour la période juillet-septembre. General Motors a perdu $567 millions et Ford Motor $595 millions. Ce dernier chiffre constitue un record de tous les temps pour une compagnie américaine.

Les pertes de Chrysler ressortent à $7.42 par action. Pour la même période de 1979, la compagnie avait perdu $461 millions ou $7.15 par action. Les pertes de la société pour les sept derniers trimestres s'élèvent à $2.54 milliards.

Les ventes de Chrysler au 3e trimestre ont chuté de 20% à $2 milliards contre $2.5 milliards un an auparavant. Chrysler est le seul constructeur parmi les trois géants à connaître une amélioration par rapport au deuxième trimestre. Les pertes pour cette période s'élevaient en effet à $536 millions.

Pour les neuf premiers mois de l'année, les pertes de Chrysler s'élèvent à $1.47 milliard, soit $22.39 par action, contre $743 millions ou $11.41 par action en 1979.

Les ventes au cours de la même période ont chuté de 28% à $6.46 milliards, contre $8.94 milliards un an auparavant.

Chrysler a échappé à la faillite grâce à des prêts de $800 millions avec garantie gouvernementale, accordés au printemps pour l'aider à surmonter la crise qui frappe l'ensemble de l'industrie automobile américaine.

Chrysler est le seul des trois principaux constructeurs à prévoir un retour à une situation bénéficiaire pour le 4e trimestre de cette année. Le président de la compagnie, M. Lee Iacocca, a déclaré qu'un profit serait dégagé «si une modération est enregistrée sur le plan des taux d'intérêts, si une modeste reprise économique est assurée et si des améliorations interviennent sur le marché des poids-lourds».

«Il est impératif que le gouvernement agisse rapidement» à l'égard de plusieurs propositions visant à relancer l'industrie automobile, tels que la limitation des importations et la réduction du poids des réglementations fédérales, a-t-il ajouté.

D'autre part, Ford Motor Canada signalait, mardi, que les ventes améliorées de ses filiales à l'étranger lui avaient rapporté un petit profit au troisième trimestre, bien que son activité au Canada se soit soldée par une perte plus lourde que l'an dernier.

Le revenu net consolidé s'établit à $300,000 ou quatre cents par action, au regard d'une perte de $34.4 millions ou $4.02 au troisième trimestre de 1979. Les ventes consolidées se chiffrent à $1.8 milliard, soit une hausse de $47 millions.

Au Canada, la perte nette d'exploitation s'élève à $36.7 millions, contre une perte de $33.1 millions un an plus tôt. Les ventes ont baissé de $60 millions et s'établissent à $1.2 milliards.

L'activité à l'étranger a rapporté un profit de $37 millions, contre une perte de $300,000 au troisième trimestre précédent. Les ventes sont en hausse de $107 millions à $594 millions.

Le prime rate monte à 14½%

NEW YORK — (AFP) — Les principales banques américaines ont augmenté, hier, leur taux d'intérêt de base de 0.5 point à 14.5%.

La hausse du taux d'intérêt accordé aux clients privilégiés a été annoncée par la Morgan Guaranty Trust Co. et immédiatement suivie par la Chase Manhattan Bank, troisième banque commerciale américaine. Une décision similaire des autres grandes banques est attendue prochainement.

La hausse des taux de base reflète une hausse généralisée des taux d'intérêt aux États-unis. À la suite de l'adjudication hebdomadaire du département du Trésor, lundi, les taux d'intérêt moyens des bons du Trésor se sont élevés à leurs plus hauts niveaux depuis six mois.

Le taux des bons à 13 semaines s'est inscrit à 12.331% contre 11.413% une semaine auparavant. Il s'agit du plus haut niveau depuis le 21 avril, date à laquelle les mêmes taux s'établissaient à 12.731%. À cette même date, les taux de base bancaires étaient de l'ordre de 20%. Ils n'ont cessé d'augmenter de nouveau à partir du mois d'août, date à laquelle ils se situaient à 11%.

Le président Carter s'est plusieurs fois élevé ces dernières semaines contre la hausse des taux d'intérêt qui pourrait compromettre la reprise qui s'amorce, en décourageant les consommateurs. La hausse des taux d'intérêt résulte de la politique très stricte de contrôle du crédit mise en oeuvre depuis un an par la Réserve fédérale afin de lutter contre l'inflation, qui s'est accrue en septembre à un pour cent contre 0.7% en août.

Le relèvement des prime rate a surpris de nombreux observateurs qui s'attendaient à une «trève des taux» jusqu'aux élections présidentielles du 4 novembre.

Caisses et marge de crédit

QUÉBEC (PC) — La Fédération des Caisses populaires Desjardins a procédé, hier, au lancement d'un nouveau service qui permet aux sociétaires des Caisses populaires de la région de bénéficier d'une marge de crédit personnel pouvant atteindre $2,000.

Ce système, qui s'apparente jusqu'à un certain point à une carte de crédit, sera connu sous le nom de «Crédit-budget».

Il est entré en vigueur immédiatement dans la région de Québec et pourrait être étendu au cours des prochains mois à toutes les autres caisses populaires au Québec, a révélé le directeur général de la Fédération de Québec, M. Raymond Blais.

LA CORPORATION PROFESSIONNELLE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC

C'est à l'occasion de son congrès annuel que la Corporation professionnelle des administrateurs agréés du Québec a remis à monsieur Lucien Brosseau, Adm. A., président et directeur général de La Survivance, la plus haute distinction honorifique remise à un gestionnaire au Québec, soit le Pentagone d'honneur.

Cette distinction honorifique est remise annuellement à un administrateur agréé qui s'est le plus illustré au cours de l'année dans le domaine des affaires au Québec.

Un mode d'épargne supérieur
Les certificats de dépôt garanti du Trust Général
• Sécurité du capital et des intérêts
• Taux d'intérêt garanti
• Taux d'intérêt élevé
• Souplesse dans le paiement des intérêts
• Aucun coût

13¼% Intérêts versés annuellement. Période de 5 ans. Dépôt minimum $500.
Autres certificats à autres taux pour des périodes allant de 30 jours à 5 ans. Taux sujet à changement.

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA
Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec. Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada.
Demandez le poste 2000
Sept-Iles: 968-1830 Rivière-du-loup: 862-7286 Montréal: 866-9641
Chicoutimi: 549-6490 Québec: 688-0630 Outremont: 739-3265
Alma: 668-3391 Levis: 833-4450 Hull: 771-3227
Rimouski: 724-4106 Trois-Rivières: 379-7230 Ottawa: 238-4900

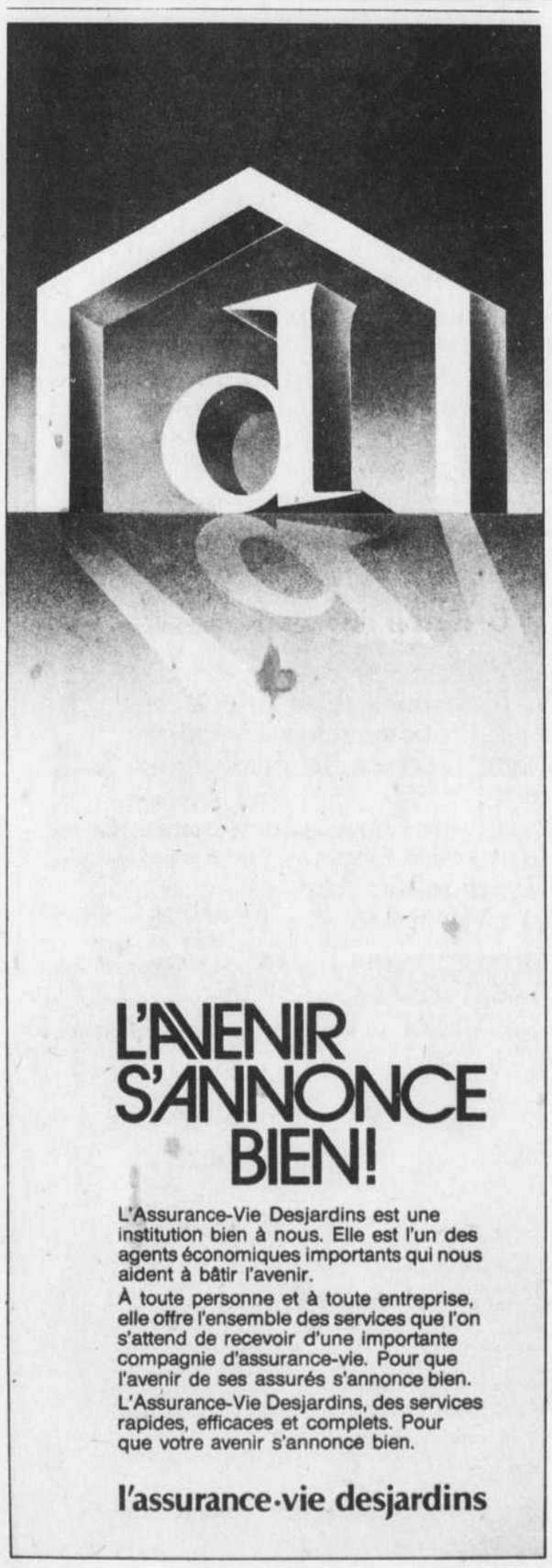

L'AVENIR S'ANNONCE BIEN!
L'Assurance-Vie Desjardins est une institution bien à nous. Elle est l'un des agents économiques importants qui nous aident à bâtir l'avenir.
À toute personne et à toute entreprise, elle offre l'ensemble des services que l'on s'attend de recevoir d'une importante compagnie d'assurance-vie. Pour que l'avenir de ses assurés s'annonce bien.
L'Assurance-Vie Desjardins, des services rapides, efficaces et complets. Pour que votre avenir s'annonce bien.
l'assurance-vie desjardins

La Classe affaires d'Air France.

Pour ceux qui voyagent par affaires et qui doivent consulter un dossier avant d'arriver en Europe, comme pour ceux qui désirent profiter de quelques heures de détente bien méritée, la nouvelle Classe affaires d'Air France représente désormais un privilège nécessaire.
La Classe affaires, maintenant disponible sur nos Boeing 747 reliant le Canada et la France, est réservée aux passagers payant le plein tarif économique.

Des privilèges réels en vol comme au sol: sélection de votre siège dès la réservation, comptoir particulier d'enregistrement à l'aéroport, section spéciale réservée en cabine et pour votre confort, écouteurs, chaussons et masque de repos gratuits, apéritifs et vins au choix, champagne, fromages et dessert, digestifs servis gratuitement en plus d'un bon repas Air France.
Demandez la Classe affaires d'Air France lors de votre prochain voyage transatlantique.

AIR FRANCE
Le monde plus proche

Télé-Direct Ltée

a acquis,
suite à une Offre visant à la main mise,
approximativement 98% des actions libres
auxquelles l'Offre était adressée
et est propriétaire de 69% des actions
en circulation de

Ronalds-Fédérée Limitée

La firme soussignée a été conseiller financier de Télé-Direct Ltée dans cette transaction.

Dominion Securities Limitée

Un budget rassurant pour le contribuable

fiscalité

par Yves Séguin

Cette chronique sur l'impôt est une collaboration spéciale de l'Association québécoise de planification fiscale et successorale. Yves Séguin est avocat chez Beaudry, Bertrand et Associés de Hull.

MARDI soir, M. Allan MacEachen, ministre des Finances du gouvernement fédéral, déposait le budget de l'État, attendu avec impatience.

Ce budget est rassurant, compte tenu que depuis quelque temps, circulaient des rumeurs laissant croire à une forte augmentation des impôts, assortie de nombreuses coupures.

Or il n'en est rien. Au contraire, en plus de maintenir le régime fiscal actuel, M. MacEachen propose de nouveaux allègements.

Non pas que la fiscalité va diminuer, puisque l'impôt des particuliers passera de $20 milliards à $35 milliards d'ici quatre ans. L'impôt des compagnies atteindra $13.5 milliards en 1984, soit une hausse de 100%.

Le total des dépenses sera de $91.6 milliards en 1984, soit une augmentation de près du double.

Mais en ce qui concerne l'impôt sur le revenu, quelques-unes des propositions budgétaires sont particulièrement intéressantes, mis à part le programme énergétique national.

■ **Le Crédit d'impôt à l'Investissement** — Actuellement, une compagnie peut déduire l'impôt à payer jusqu'à 5% du coût d'acquisition de biens admissibles.

Sur les conseils de M. Pierre De Bané, Ministre de l'Expansion économique régionale, M. MacEachen propose d'augmenter ce crédit à 50% à l'égard de nouveaux investissements manufacturiers dans des régions désignées du pays. Ainsi, au Québec par exemple, les régions au nord du 57ième parallèle et à l'est de Notre-Dame du Portage seront désignées, excluant toutefois Sept-Iles et Rimouski.

Chaque dollar investi réduira donc l'impôt à payer de moitié, ce qui est fort intéressant et unique puisque dans certains cas le crédit annulera totalement l'impôt à payer. Il faut noter toutefois que l'allocation du coût en capital (l'amortissement) sera réduite du montant du crédit d'impôt. Il est certain que cette mesure aura un effet positif dans les régions désignées.

■ **Immeubles à Logements Multiples** — Le régime fiscal des immeubles à logements multiples, mieux connus par leur appellation anglaise «MURB», a eu des heures de gloire il y a quelques années; il permettait de déduire du revenu au titre d'amortissement jusqu'à 10% du coût d'un immeuble à logements admissible. Cet amortissement pouvait même causer une perte comptable déductible du revenu, ce qui en faisait un véritable «abri fiscal».

Abandonnée à la fin de 1979, tout au moins pour les nouvelles constructions, la déduction est réintroduite jusqu'à la fin de l'année 1981. Voilà une bonne nouvelle pour les constructeurs!

■ **L'Obligation pour l'Expansion des Entreprises** — Il y a quelques mois était lancé un nouveau système fiscal permettant à une compagnie, selon certaines conditions, d'emprunter d'une institution à un taux d'intérêt réduit (8% ou 9%). Comme le revenu en intérêt du prêteur n'est pas imposable, celui-ci peut donc consentir un escompte, favorisant ainsi l'emprunteur.

Le délai qui avait été fixé au 31 décembre est maintenant prolongé jusqu'au 31 mars 1981.

■ **L'Indexation** — Afin de ne pas provoquer une augmentation du fardeau fiscal des contribuables par le jeu de l'inflation, étant donné que l'impôt à payer est proportionnel au revenu et qu'une augmentation du revenu entraîne nécessairement une augmentation de l'impôt, le gouvernement a instauré une augmentation de l'impôt, le gouvernement a instauré un mécanisme par lequel les déductions et exemptions personnelles sont majorées annuellement.

Ainsi, les exemptions, déductions et le crédit d'impôt pour enfants augmenteront en 1981 de 9.8%. Cette indexation représente pour l'État un manque à gagner de $1.5 milliards.

■ **Le gain en capital** — Depuis quelques années, des études remettaient en question l'imposition du gain en capital. Considérant les recettes appréciables que procure cette imposition, M. MacEachen suggère de conserver cette imposition dans sa forme actuelle, convaincu qu'elle est essentielle à l'équité du régime fiscal. Un document sur cette question sera rendu public incessamment et nous y accorderons une attention particulière.

■ **Divers:** — Différentes modifications à la Loi de l'impôt sont également proposées. Ainsi un employé à temps partiel n'aura plus à inclure dans son revenu les allocations pour frais de déplacements s'il parcoure une distance d'au moins 50 milles entre sa résidence et le lieu de travail.

L'exemption prévue pour un prêt résidentiel est étendue au particulier qui déménage pour occuper un nouvel emploi.

La déduction accordée aux entreprises exploitées activement sera précisée afin que le revenu tiré de biens comprenne les intérêts, le dividendes, le revenu de location et les redevances.

En conclusion, ce budget n'enlève rien au contribuable, moyen et cela fait plaisir.

Pétroles en chute libre...

Les investisseurs canadiens ont accueilli le budget MacEachen avec un optimisme modéré hier, sauf dans le domaine du pétrole, où les titres boursiers ont commencé une dégringolade qui fut dramatiquement accélérée en fin de journée par des rumeurs sur la possibilité d'éventuelles expropriations de la part du gouvernement fédéral.

Ces rumeurs, déclenchées deux heures avant la fermeture des Bourses par une déclaration de Dome Petroleum, a semé la confusion et la consternation parmi les investisseurs, qui ont littéralement inondé le marché de titres pétroliers. L'indice des pétrolieres est tombé en chute libre, perdant 359.86 points à Toronto et 56.90 à Montréal.

La débandade des pétrolières a provoqué un fléchissement de l'indice composé, qui a perdu 5.46 à 362.86 à Montréal et 20.55 à 2301.38 à Toronto.

Les autres secteurs se sont cependant bien comportés, la plupart des investisseurs ayant repris confiance dans les secteurs non pétroliers. À Montréal, Toronto et Vancouver, d'ailleurs, les gains ont surpassé les pertes au cours de séances particulièrement animées.

Sur les marchés monétaires nord-américains, le dollar canadien ne s'est que légèrement effrité par rapport à la devise américaine.

"L'expansion extraordinaire de Merrill Lynch à Montréal et à Québec indique que le public a de plus en plus confiance en nous pour l'aider à trouver un refuge contre l'inflation."

"Au cours des deux ou trois dernières années, le nombre et la valeur moyenne des portefeuilles qui nous sont confiés a tellement augmenté que nous ne cessons d'engager du personnel et que nous avons plus que doublé la superficie de nos bureaux.

Jean-Pierre Themens, représentant, Montréal

L'une des principales raisons, poursuit Jean-Pierre Themens, représentant, c'est que Merrill Lynch est une des maisons qui peuvent le mieux aider les gens à utiliser le marché des valeurs et celui des marchés à terme pour tenter de se protéger contre l'inflation. Parce que nous savons immédiatement ce qui se passe sur toutes les grandes Bourses du monde. Parce que nos spécialistes préparent et raffinent continuellement des analyses portant sur les valeurs qui bougent à un moment donné. Parce que nous aidons nos clients à *anticiper* l'évolution du marché."

L'expertise au service de l'investisseur.

"Les gens voient les Bourses de Montréal et de Toronto faire des montées parfois spectaculaires, dit John Fallavollita. Alors ils sont tentés. Ils viennent nous voir. Ils savent qu'ils ne sont pas experts en mines, en pétrole...Mais que nous avons l'expertise des marchés, et la recherche. Que nous sommes au courant de ce qui se passe sur les Bourses du monde. Et que nous pouvons les aider!"

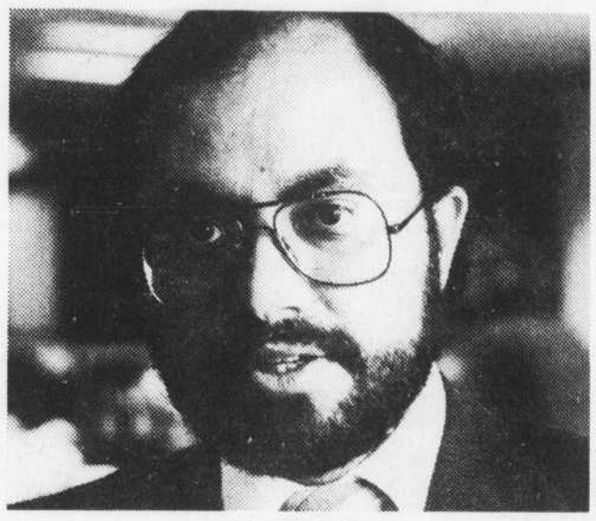

John Fallavollita, représentant, Montréal

Les R.E.E.R. autogérés.

"De plus, dit Serge Barbeau, directeur du bureau de Merrill Lynch de la ville de Québec, il y a la popularité des fonds d'épargne-retraite autogérés.

Bien des gens découvrent qu'ils peuvent gérer eux-mêmes l'argent qu'ils versent à leur régime enregistré d'épargne-retraite, tout en l'enregistrant auprès d'une société de fiducie, et en faisant appel à l'expertise de Merrill Lynch. Grâce à nous, ils suivent leur portefeuille, ils savent ce qui se passe, et ils peuvent agir au moment opportun."

Quand bougent les marchés à terme.

"Notre service est un des plus actifs, déclare Tony Stange, chef du service des marchés à terme à Montréal. Le nombre des comptes ouverts chez nous a plus que doublé en un an!

Nous aidons nos clients à décider quand il est avantageux d'acheter ou de vendre. Même les personnes les mieux informées ont intérêt à nous consulter: il ne faut pas oublier que peu de firmes ont des systèmes de recherches et de renseignements financiers aussi complets, aussi rapides que ceux de Merrill Lynch. C'est tout à l'avantage de nos clients – et ils le savent.

Que dire encore? J'ai doublé mes effectifs. Nous sommes cinq spécialistes des marchés à terme prêts à servir de nouveaux clients!"

Le devoir de prévoyance.

Au cours d'une époque de changements comme la nôtre, chacun doit se protéger sur le plan financier contre les incertitudes de l'avenir. Merrill Lynch a l'envergure, les ressources techniques et le personnel nécessaires pour vous aider à y parvenir. Chaque jour de retard est une occasion manquée. Faites appel à un représentant Merrill Lynch aujourd'hui même, en composant 392-7111 à Montréal ou 647-4100 à Québec.

Tony Stange, chef du service des marchés à terme

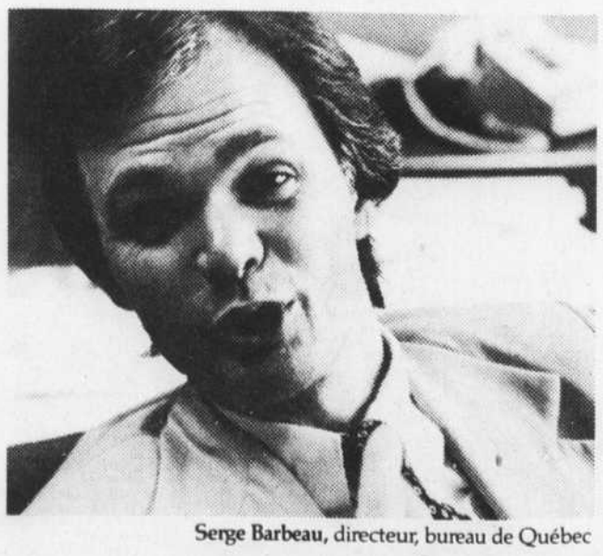

Serge Barbeau, directeur, bureau de Québec

"A Québec, nous pouvons servir la clientèle de la Grande Allée aussi bien que nos bureaux de New York celle de Park Avenue!"

"Chez Merrill Lynch, à Québec, nos clients trouvent le même service, la même recherche, la même compétence professionnelle qu'on peut trouver chez Merrill Lynch à New York.

Nous pouvons – et nous l'avons montré – les aider aussi bien à investir sérieusement pour protéger leur argent contre l'inflation.

C'est ainsi qu'en deux ans, pour satisfaire notre clientèle, nous avons dû tripler nos effectifs.

A Québec non plus, il n'y en a pas deux comme Merrill Lynch!"

Il n'y en a pas deux comme

Merrill Lynch Royal Securities Limitée

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

TORONTO

Chute des pétroles

L'indice composé de la Bourse de Toronto a fait une chute de 20.55 points pour clôturer, hier, à 2301.38. À l'issue de la séance les gains l'emportent néanmoins sur les pertes par 301 à 233.

Le groupe des valeurs pétrolières a dégringolé de 359.86 points pour terminer à 4642.82.

Plus de 10.74 millions d'actions ont été traitées. Onze secteurs du marché ont réalisé des gains, la part la plus belle revenant aux aurifères qui font un bond de 144.39 points et finissent à 5716.27.

Parmi les industrielles traitées, Dome Pete perd 7 1-2 à 74, Nowsco Well Service 5 3-4 à 25 1-4, Aquitaine 4 1-2 à 48, Trimac 3 1-2 à 28 1-2 et Gulf 3 1-8 à 26 3-4.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
AbtiPrce	24370	$22¾	22⅛	22¼	+ ¼
Abitbi7½p	1000	$38	38	38	
AdanycM	2600	430	425	430	−10
Advocate	500	150	150	150	+10
Afton Min	25735	$52	43½	50	+6½
AgnicoE	21850	$20⅞	19⅞	20½	+1¼
Agrg Ind A	7200	$8	7¾	7¾	
Akaltcho	2600	260	245	245	−15
Albany	6175	223	215	220	
Alt Enr	138007	$23	20	20⅛	−2⅜
Alt GA	124521	$35⅛	34¼	34½	+ ¾
AltaG F	101	$23½	23½	23½	
AltaG9.76	142	$23½	23½	23½	− ½
AltaG7.60	1150	$18⅛	18	18	
AltaG6¾	2155	$48¾	48½	48⅝	+1⅜
AltaG6½	23344	$30⅞	29½	30⅜	+ ½
Alta Nat	100	$23½	23½	23½	− ½
Alcan	38605	$41⅞	41	41	− ⅛
AlgoCent	425	$25	25	25	
AlgomaSt	2329	$40¼	40	40	+ ½
AStel p	100	$23¾	23¾	23¾	
Alum 3rd p	100	$23⅜	23⅜	23⅜	
Am Eagle	16700	405	350	365	−40
AmLeduc	9300	88	85	85	
AndresWA	1600	$13⅞	13½	13⅞	+ ½
AndresWB	100	$13	13	13	− ⅛
Ang CT 4½	300	$21⅞	21⅞	21⅞	− ¼
Ang CT 3 15	300	$29¾	29¼	29¼	− ½
Ang D Gld	8500	450	440	450	+10
AnguDev	2000	285	265	265	−20
Aquitaine	20330	$53	47½	48	−4½
Arbor C	200	410	410	410	
Argosy	14400	128	122	124	− 4
ArgusBpr	118	$23½	23½	23½	
ArgusCpr	1018	$5⅞	5⅞	5⅞	+ ¼
Asamera	13400	$23¾	22½	22¾	− 1
Asbestos	1200	$31	30¾	30¾	
AsocPorc	3213	$9	8¾	8¾	+ ¼
Astral	4100	410	385	410	+30
AtcoA	862	$27½	27¼	27¼	− ¼
AtlCCop	1100	128	120	128	+16
AtlasYk	67500	148	135	138	+ 1
AtoHardA	200	$9⅞	9⅞	9⅞	− ⅛
BCSugar A	1600	$44¾	44½	44¾	+ ¾
BP Can	35050	$47¼	44	44	− ⅜
Bachelor	10900	$7⅜	6¾	7⅛	+ ⅛
Bakertalc	17741	214	205	205	− 1
BanisterC	216	$20¾	20¾	20¾	− ¼
BankBC	824	$38	37½	38	+ 1
Bank BC r	4310	136	90	135	+50
Bk Mtl	104834	$30⅜	30	30	+1¾
Bank NS	50962	$33⅜	32	32¼	+ ½
Bankeno	1600	$7	6⅞	6⅞	− ⅛
Bagex	1000	31	31	31	
Bary Expl	1500	160	160	160	
Basic Res	1600	$14	13⅝	13⅝	+ ⅜
Baton B	200	$16¼	16¼	16¼	− ¾
BayMills	700	$6⅛	6⅛	6⅛	− ⅛
Belding	560	240	240	240	−10
BelCanad	44534	$18¾	18½	18½	− ¼
BellApr	101	$55	55	55	−1¼
BellBpr	100	$55¼	55¼	55¼	− ¾
BellCpr	150	$23⅜	23⅜	23⅜	+ ⅛
Bell1.80	400	$17¾	17⅝	17¾	
Bell1.96	3065	$22⅜	22⅛	22¼	+ ⅛
Bell2.05	8025	$21⅞	21¾	21¾	+ ⅛
BethCop	2770	$35	34¾	34¾	+9¾
BighartOG	3800	$8¼	6¾	6¾	−1½
BlHawk	3000	70	65	70	+ 5
Bombr	1370	$18¼	17¾	18¼	+ ⅛
BonzaO	107800	$11⅛	10¾	10¾	− ¼
BonanzaW	11600	410	400	400	
BowVal	148340	$24¾	22⅛	22¾	−1¾
BowVlb7	1121	$85	82½	87	− 1
BralorRes	8510	$18¼	17¼	17⅜	− ¼
Bramalea	830	$14½	14⅜	14½	− ¼
BrascanA	3678	$36⅞	35½	35½	− ¾
Brenda M	1950	$35½	34½	35	+1½
BrightA	350	$13½	13½	13½	+ ¼
Brinco	3663	$9⅞	9½	9½	− ⅛
Brincop	711	$6	6	6	
BrAmBnk	304	$79	78	78	− 1
BCFP	12100	$14⅜	14¼	14¼	
BCRIC	13650	$6⅜	6¼	6⅜	+ ⅛
BC Phone	7251	$15¾	15⅜	15⅜	
BCPh 4.84	1505	$10½	10½	10½	
BCPhy.80	600	$16	16	16	
BCP10.16p	200	$24½	24½	24½	+ ½
BroulReef	52300	350	330	335	
Brunswk	6897	$16⅛	16⅜	16⅜	+ ⅛
BuddCan	900	$8¼	8¼	8¼	
CC Yachts	595	400	400	400	
CAE	3150	$23⅞	23½	23⅞	+ ¼
CIL	1200	$28¾	28⅜	28½	− ½
CME	101700	460	415	435	+25
CMSMines	3200	149	140	140	
CadFrv	1200	$26⅜	26	26⅜	+ ⅞
Cad Frv A	250	$7¼	7¼	7¼	
Cal Pow A	56939	$19¾	19⅜	19⅜	+ ⅛
CalPr	012432	20	15½	18	
CalP10p	z25	$99	99	99	
CalP2.36	2200	$23	22¾	22¾	+ ¼
CalP8¾	z50	$85	85	85	
CalvrtDle	100	300	300	300	−25
Calvert	9000	245	245	245	+ 3
CamelOG	9600	$9⅜	9	9	− ¼
Camflo	13853	$45	43	43¾	+2¾
CampRL	10223	$82½	79½	81⅝	+3⅜
CampRes	863	$17¾	17½	17¾	
CanCem	1473	$12⅜	12⅛	12⅛	
CCem6½	187	$12¼	12¼	12¼	+ ¼
CCem2p	2820	$14⅛	13⅞	13⅞	− ⅛
CanPerm	3000	$19¾	19⅜	19⅜	
CPerm6¾	300	$23	23	23	
CS Pete	9085	$18	15½	16	−1¾
Can Trust	525	$26	26	26	+ ¼
CTung	358	$47	46	47	+
CdnArrow	z17	225	225	225	
CCablesyA	12560	$16½	15½	15⅝	− ½
CCablesyB	26896	$15¼	14¾	14¾	
CCMan Y	600	$11⅛	11⅛	11⅛	+ ⅛
CCurtis	1350	103	103	103	
CFoundpr	377	$10⅝	10⅝	10⅝	
CGE	100	$30	30	30	
CLencour	5325	94	86	90	
CManoir	19200	$6	6	6	
CNat R	37500	$20⅜	19¼	19⅜	− ⅛
CNat8.50	100	$43	43	43	
COdental	7525	$13¾	13¼	13½	− ½
CarlOK	13125	$10⅝	10⅛	10¼	− ⅛
CarlAp	100	$22	22	22	
CarlBp	500	$26	26	26	
CarmaA	2930	$32	30½	31½	+ ½
Carolin M	5125	$54	52	52	+ ½
Cassiar	410	$15	15	15	
Celanese	11958	$8½	8¼	8¼	− ¼
Celan 175p	250	$16	16	16	
CtlEst A	259	$11⅛	11⅛	11⅛	− ⅛
CentPat	6600	$9	7	9	+2⅛
Chnclr	40183	$5¾	5⅜	5½	+ ⅛
CharterOl	6000	260	250	260	+ 9
Cherokee	5400	$11	10½	10½	+ ⅛
ChibKay	33500	47	41	46	+ 4
ChieftanD	10075	$29⅞	25	25	−4⅞
Chieftainp	100	$292	292	292	−36
Chrysler	2300	$9½	9⅛	9⅜	+ ⅜
CHUM	200	$13¾	13¾	13¾	+ 1
CHUM B	300	$13¾	13¾	13¾	+ ⅛
Clarion	13850	$9⅛	8⅜	8½	− ¾
Cockfield	300	425	425	425	
Coin Lake	5500	106	104	105	+ 5
Cmplx	5400	365	350	360	+10
Cominco	3215	$73½	71½	73	+ 2
ComincoA	600	$24	24	24	
ComrclOG	11400	350	330	330	−20
Comtech	500	330	330	330	
Coniagas	33000	425	400	420	+30
ConBathA	6275	$18½	18½	18½	+ ⅛
ConBathp	100	$14⅞	14⅞	14⅞	
ConFardy	2267	320	320	320	
CDurham	28200	380	370	380	+10
C Marben	9367	215	180	180	−20
Cons Prof	12635	285	260	275	+15
C Rexspar	10500	85	75	85	+10
ConDistrb	6500	$9½	9⅜	9⅜	− ⅛
ControlF	284	360	360	360	−20
Conventrs	12325	$17½	17⅛	17⅛	+ ½
ConwestA	870	$8¾	8⅜	8⅜	+ ⅛
ConwestB	3700	$7½	7	7½	+ ½
CooperC	300	$6	6	6	
Cop Fields	$'88	$'j$k	8ik	'¼	+1½
Corbyvt	1090	$26	26	26	
CorbyB	350	$23⅞	23¾	23⅞	− ⅜
CFalconC	15757	$12⅞	12½	12½	− ¼
CosekaR	38335	$26¼	25	25	− 1
Coseka 7p	6800	$12⅝	12¼	12¼	− ¼
CostainLtd	1000	$10⅛	10⅛	10⅛	
Courvan	10100	215	200	200	
Craigmt	5600	$6¼	6	6	− ⅛
CrainRL	500	$15⅛	14⅞	15⅛	+ ⅛
Crestbrk	2100	$25¾	25¾	25¾	− ¼
Crwn Life	1456	$87⅞	86½	86¾	− ¾
Crush Intl	2040	$16⅞	16½	16⅞	+ ½
Cullaton	14332	$12⅝	12¼	12⅝	+ ⅜
CuvierM	3150	80	78	80	+ 1
Cyprus	3400	$23	22⅜	23	+ ⅜
CzarRes	65951	$17½	16	16	−1½
DRG Ltd A	600	$8	7⅜	8	+ ½
Dalco Pet	2700	$8⅛	7⅞	8⅛	
Daon Dev	24639	$10¾	10½	10⅝	+ ¼
DaonA	700	$6½	6½	6½	
Daon8⅝p	100	$7½	7½	7½	− ⅛
Daon9½p	1800	$8⅛	8⅛	8⅛	
Datline	z50	$7	7	7	
DejourMn	58100	199	187	187	+ 2
DEldona	9400	200	197	199	− 1
IUInt	300	$25	24½	25	+1⅛
Imasco	2200	$28	27¾	28	+ ½
Imp O A	48187	$42½	39½	39⅞	−3
Inco	12250	$25⅜	24½	24½	− ⅜
IPLA	2100	$17	16¾	17	+ ¼
Ivaco	1700	$23	22	22¼	+ ¾
Jtown	3500	41	41	41	+1
JamexExpl	1000	275	275	275	
Kiena	3815	$25	24	25	+1¼
Lazatt A	332	$25¾	25¾	25¾	+ ½
Ladubor	15000	175	165	170	+5
Lynx Exp	32900	170	162	165	+5
MRRM	200	$24¾	24¾	24¾	−1¼
MBLtd	2980	$35	34⅞	34⅞	− ⅛
MassFer	1925	$6½	6¼	6⅜	
Massval	19800	82	78	78	+3
MnrahM	11000	95	95	95	+5
Abcourt	500	350	350	350	+20
MitelCorp	4730	$19⅜	19⅛	19⅜	+ ⅜
MntTrst	200	$21¾	21¾	21¾	+ ¼
Moore	3100	$39½	39	39	+ ¼
Muscoch	18600	385	375	385	+5
Noranda	10675	$31¼	30½	30½	+ ⅜
Norcen	791	$36⅜	36	36	+ ⅛
NA Rare	10000	37	35½	35½	− ½
NorTel	774	$34¾	34¼	34¼	− ⅛
Petrofina	3725	$79¾	77	77	+2
PowrCrp	20365	$18⅜	18⅛	18¼	− ¼
PretacA	500	150	150	150	+5
ProtoEx	1000	126	126	126	+1
Provigo	290	$43	43	43	−2
ProvEx	50202	210	195	203	+9
QueExpl	13300	200	185	200	+10
Quebecor	1850	$13	13	13	+ ⅛
Queenstn	8250	$6½	6½	6⅝	+ ⅛
Redpath	500	$19⅝	19⅝	19⅝	+1⅛
ResSer	2800	$14	13½	13½	− ⅛
RoyBk	21251	$55	54	54	+2¾
R Trco A	462	$18⅛	18⅛	18⅛	− ⅛
Sceptre	350	$1e½	16	16½	+1
Seagram	5650	$61½	61	61½	+1½
ShellCan	19745	$32¾	30½	30½	−3¼
SilStack	76950	$31½	33	33	+1½
S Sears B	7500	$8	8	8	+ ⅛
Stafrd	28150	$6⅜	6	6⅛	
StelcoA	6315	$38⅝	38¼	38⅝	+1½
SulMin	500	400	400	400	
Talismn	2800	182	180	180	
Tele Met B	7236	$14	13⅞	14	+ ¼
Texaco	1150	$27	24⅞	24⅞	−1⅛
Tor Dm Bk	21402	$33	31	33	+3
Tot Pet A	2100	$30¼	29½	29½	−1
Tot Pet pr	2500	$45⅜	45¼	45¼	−1⅜
Tot Pet wt	100	$18	18	18	− ½
Tr Can PL	14741	$23½	23	23¼	+1
Turbo	700	$27	26¾	26¾	+ ⅜
TurbPrD	100	$28	28	28	− ½
Ultrmar	100	$14¼	14¼	14¼	+1½
UnigescoA	8359	325	325	325	+5
UnigescoB	4100	175	170	170	−5
Union GA	3000	$12⅞	12½	12½	− ¼
UntdAsbes	200	$6⅛	6⅛	6⅛	+ ⅛
UnivlMl	7000	157	153	154	−6
WlkrC	13182	$34⅞	34¼	34½	+ ⅜
WlkrPrD	100	$45¼	45¼	45¼	−1
WlkrPrE	1500	$33½	32⅜	32⅜	+ ⅜
Wstburne	250	$32¾	32½	32½	− ⅜
Wcoast Tra	1100	$13	13	13	
Wcostwf3	150	390	390	390	
Wrightbr	2000	235	235	235	
ZellersA	100	$12¾	12¾	12¾	− ⅛

MONTRÉAL

Banques en vedette

Chute des pétroles à la Bourse de Montréal, hier, à la suite de l'annonce dans le budget national d'une augmentation des taxes sur le pétrole et d'une réduction des privilèges fiscaux des compagnies pétrolières étrangères. L'indice composé a clôturé en baisse de 5.46 à 362.86.

Donc dans le groupe des pétroles, qui dégringole de 56.90 à 683.19, Dome Petroleum perd 7 1-4 à $74, Gulf Oil 3 1-8 à $26 7-8, Total Petroleum 1 à $29 1-2, Hudson Bay Oil 1 7-8 à $30 5-8, Husky Oil 7-8 à $17 5-8, Imperial Oil A 3 à $39 7-8 et Texaco Canada 1 1-8 à $24 7-8. Par contre, Petrofina Canada gagne 2 à $77.

Les industrielles reculent de 11.48 à 383.74, tandis que les services publics montent de 0.88 à 278.93 et les papetières de 0.70 à 205.62.

Dans le secteur des banques, qui font un bond de 18.03 à 383.13, Banque de Montréal gagne 1 5-8 à $29 7-8, Royale 2 3-8 à $54, Impériale 1-2 à $26, Toronto-Dominion 3 à $33, Nouvelle-Écosse 1 à $32 1-2 et Nationale 1-4 à $13 3-8.

En tout 1,157,994 actions ont changé de mains au lieu de 852,187 le jour précédent. Finalement, les gains l'emportent sur les pertes par 75 à 43 et 37 valeurs sont stables.

Bow Valley cède 1 3-4 à $22 3-4, Power Corp. 1-4 à $18 1-4, Alcan 1-8 à $41 1-8, Inco Ltd 3-8 à $24 1-2 et CP Ltd 1-4 à $51.

Central Dynamics gagne 21 cents à $1.15, Alberta Gas Trunk Line A 1-2 à $34 1-2, TransCanada PipeLine 1 à $23 1-4, Walker-Home Consumers 5-8 à $34 1-2, Noranda 3-8 à $30 1-2, Dominion Textile 1-8 à $15 1-4 et Enterprises CP 1 3-8 à $30 5-8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
AbtiPrce	1315	$22¼	22¼	22¼	+ ¼
Alta Gas T	10595	$35	33⅞	34½	+ ½
Alta G612	1550	$30⅝	29¾	30	+ ⅛
Alcan	18415	$41⅞	41	41⅛	− ⅛
Aldona	6800	104	101	101	−4
Algoma	200	$40	40	40	− ¾
Americ	3000	48	48	48	
Aquitaine	4050	$52½	47½	48	−4½
Astral	2000	400	400	400	15
BC Phone	200	$15½	15½	15½	
BP Can	13940	$46¾	44	44	
Bachelor	700	$7¼	7⅛	7¼	+ ¼
Bkertalc	14044	212	205	205	−5
BankMtl	48116	$32	28¾	29⅜	+1⅜
BankNS	26525	$33½	32½	32½	+ 1
BqueNat	21668	$13½	13¼	13⅜	+ ¼
Bateman	5000	28	27	27	
BellCanad	11582	$18¾	18⅜	18¾	
Bell pr H	1615	$21⅞	21⅞	21⅞	
Belchas	3000	140	140	140	+5
Bombinc	2152	$18¼	17½	18	+ ¾
Bow Val	24710	$24¾	22¼	22¾	−1¾
BrcanA	371	$36½	36	36	− ¾
Bruneau	11000	64	58	64	+4
CAE Ind	3300	$24	23¾	24	+ ½
CadilEx	22150	$9¼	8¾	9⅛	+ ½
Cal Pw A	7250	$19¾	19½	19½	
Calgrt	7600	20	18	20	+20
CdaCem	1600	$12⅜	12¼	12⅜	+ ¼
CImpBank	17363	$26½	25½	26	+ ½
CPLtd	12750	$51¾	51	51	− ¼
Cdn Tire A	340	$26¾	26½	26½	+ ¾
CarlOk	640	$10½	10½	10½	+ ⅛
Celanese	2800	$8½	8⅜	8⅜	− ⅛
CentDyn	40040	120	95	115	+21
Chieftain	100	$30	30	30	+ ¼
Chrysler	100	$9⅛	9⅛	9⅛	− ⅜
Cominco	100	$73	73	73	+1¾
C Bath A	4225	$18⅜	18½	18½	
Cons I Res	5625	245	240	242	−3
C Sum	15250	98	95	95	+1
C Tch	1000	30	26	26	−9
C Daisyf	100	$5	5	5	
DalcoPet	1000	$8⅛	8	8	− ⅛
Domco	500	$6⅞	6¾	6¾	
Dome Pete	18050	$82¼	74	74	−7¼
DBrdge	1120	$20	19⅞	19⅞	
Dom Store	875	$19½	19½	19½	+ ¼
Domtex	8300	$15⅜	15⅛	15¼	+ ⅛
Domtar	1300	$25⅜	25⅜	25⅜	+ ½
Domtar	1100	$6⅞	6⅞	6⅞	+ ¼
Dumgmi	16800	124	115	118	+3
Dumont	6000	82	81	81	−3
DynMn	15700	$7⅜	6⅞	6⅞	− ¼
Minest M	100	$7	7	7	+ ¾
EastBak	500	$10¼	10¼	10¼	− ¼
En P Met	100	$5	5	5	
EnheatA	100	$5¼	5¼	5¼	+ ¼
EnheatB	8944	$30¾	29¾	30⅝	+1⅜
EntCanP	6210	410	395	410	+10
FCA Inter	10	$16½	16½	16½	+10
FalNck	3700	$7¾	7¼	7¼	− ⅜
GazMetr	6260	$39¾	39½	39¾	
Genstar	300	$19	18¾	18¾	
Globe pr A	6940	185	175	175	+5
Goldex	1000	325	325	325	+5
GmaLee	92939	$29¾	25½	26⅞	−3½
Gulf Can	2300	$38½	37¾	37¾	− ⅜
H Bay MS	3500	$31¼	30½	30⅝	−1⅜
HB Oil Gas	6275	$18⅞	17½	17⅝	− ⅜
Husky Ol'	110	$10	10	10	
IAC					

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
IUInt	300	$25	24½	25	+1⅛
Imasco	2200	$28	27¾	28	+ ½
Imp O A	48187	$42½	39½	39⅞	−3
Inco	12250	$25⅜	24½	24½	− ⅜
IPLA	2100	$17	16¾	17	+ ¼
Ivaco	1700	$23	22	22¼	+ ¾
Jtown	3500	41	41	41	+1
JamexExpl	1000	275	275	275	
Kiena	3815	$25	24	25	+1¼
Lazatt A	332	$25¾	25¾	25¾	+ ½
Ladubor	15000	175	165	170	+5
Lynx Exp	32900	170	162	165	+5
MRRM	200	$24¾	24¾	24¾	−1¼
MBLtd	2980	$35	34⅞	34⅞	− ⅛
MassFer	1925	$6½	6¼	6⅜	
Massval	19800	82	78	78	+3
MnrahM	11000	95	95	95	+5
Abcourt	500	350	350	350	+20
MitelCorp	4730	$19⅜	19⅛	19⅜	+ ⅜
MntTrst	200	$21¾	21¾	21¾	+ ¼
Moore	3100	$39½	39	39	+ ¼
Muscoch	18600	385	375	385	+5
Noranda	10675	$31¼	30½	30½	+ ⅜
Norcen	791	$36⅜	36	36	+ ⅛
NA Rare	10000	37	35½	35½	− ½
NorTel	774	$34¾	34¼	34¼	− ⅛
Petrofina	3725	$79¾	77	77	+2
PowrCrp	20365	$18⅜	18⅛	18¼	− ¼
PretacA	500	150	150	150	+5
ProtoEx	1000	126	126	126	+1
Provigo	290	$43	43	43	−2
ProvEx	50202	210	195	203	+9
QueExpl	13300	200	185	200	+10
Quebecor	1850	$13	13	13	+ ⅛
Queenstn	8250	$6½	6½	6⅝	+ ⅛
Redpath	500	$19⅝	19⅝	19⅝	+1⅛
ResSer	2800	$14	13½	13½	− ⅛
RoyBk	21251	$55	54	54	+2¾
R Trco A	462	$18⅛	18⅛	18⅛	− ⅛
Sceptre	350	$1e½	16	16½	+1
Seagram	5650	$61½	61	61½	+1½
ShellCan	19745	$32¾	30½	30½	−3¼
SilStack	76950	$31½	33	33	+1½
S Sears B	7500	$8	8	8	+ ⅛
Stafrd	28150	$6⅜	6	6⅛	
StelcoA	6315	$38⅝	38¼	38⅝	+1½
SulMin	500	400	400	400	
Talismn	2800	182	180	180	
Tele Met B	7236	$14	13⅞	14	+ ¼
Texaco	1150	$27	24⅞	24⅞	−1⅛
Tor Dm Bk	21402	$33	31	33	+3
Tot Pet A	2100	$30¼	29½	29½	−1
Tot Pet pr	2500	$45⅜	45¼	45¼	−1⅜
Tot Pet wt	100	$18	18	18	− ½
Tr Can PL	14741	$23½	23	23¼	+1
Turbo	700	$27	26¾	26¾	+ ⅜
TurbPrD	100	$28	28	28	− ½
Ultrmar	100	$14¼	14¼	14¼	+1½
UnigescoA	8359	325	325	325	+5
UnigescoB	4100	175	170	170	−5
Union GA	3000	$12⅞	12½	12½	− ¼
UntdAsbes	200	$6⅛	6⅛	6⅛	+ ⅛
UnivlMl	7000	157	153	154	−6
WlkrC	13182	$34⅞	34¼	34½	+ ⅜
WlkrPrD	100	$45¼	45¼	45¼	−1
WlkrPrE	1500	$33½	32⅜	32⅜	+ ⅜
Wstburne	250	$32¾	32½	32½	− ⅜
Wcoast Tra	1100	$13	13	13	
Wcostwf3	150	390	390	390	
Wrightbr	2000	235	235	235	
ZellersA	100	$12¾	12¾	12¾	− ⅛

DEVISES

Afrique du Sud	Rand	1.5688
Afrique Francop.	Franc CFA	.005396
Allemagne-Ouest	Mark	.6215
Antilles Anglaises	Dollar	.4369
Australie	Dollar	1.3772
Autriche	Schilling	.08785
Bahamas	Dollar	1.1845
Belgique	Franc	.03870
Danemark	Couronne	.2021
Espagne	Peseta	.01565
États-Unis	Dollar	1.1756
Finlande	Mark	.3151
France	Franc	.2698
Grèce	Drachme	.02734
Hollande	Florin	.5749
Hong Kong	Dollar	.2320
Inde	Roupie	.1528
Israël	Sheqels	.1884
Italie	Lire	.001313
Jamaïque	Dollar	.6623
Japon	Yen	.005572
Liban	Livre	.3362
Mexique	Peso	.05093
Norvège	Couronne	.2373
N.-Zélande	Dollar	1.1509
Portugal	Escudo	.02298
Royaume-Uni	Sterling	2.8708
Suède	Couronne	.2768
Suisse	Franc	.6911
Venezuela	Bolivar	.2739

Le dollar canadien

Le dollar américain a clôturé, hier, en hausse de 11-50 et cotait $1.1756 face à la devise canadienne. La livre sterling a gagné 57-100 à $2.8643.

À New York, le dollar canadien a perdu 4-25 à $0.8506 et la livre a cédé 1.05 à $2.4265.

OBLIGATIONS

Les cours étaient en baisse hier au marché canadien des obligations.

Le court terme a cédé 20 cents. Le moyen terme a retraité d'un demi-point. Le long terme et les obligations des sociétés, ont fléchi d'un point et quart. Les titres des provinces ont perdu un point.

L'argent au jour le jour commandait un intérêt de 13%.

TEXACO

TEXACO CANADA INC.

PAIEMENT DE DIVIDENDE

Dividende d'Actions
Ordinaires No. 168

Le conseil d'administration de Texaco Canada Inc., a déclaré un dividende trimestriel de dix-neuf cents (19¢) par action, sur les actions ordinaires de la Corporation, en circulation. Le dividende devient payable le 28 novembre 1980 aux actionnaires inscrits à la clôture des livres, le 14 novembre 1980.

Par ordre du conseil
E. J. Little
secrétaire

Don Mills, Ontario
Le 17 octobre 1980

Alliance
MUTUELLE-VIE • MUTUAL LIFE

Nouveau plan de fractionnement des actions

Bombardier engage $54 millions pour développer une locomotive

La société Bombardier réalisera un vaste programme de recherche et développement de $54 millions, échelonné sur sept ans, en vue de mettre au point une nouvelle génération de locomotives diesel-électriques.

La nouvelle a été annoncée hier par Bombardier et le ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce, qui assumeront les coûts à parts égales.

C'est la première fois en Amérique du Nord que le gouvernement et l'entreprise privée assument ainsi à parts égales le financement d'un programme de développement aussi considérable dans le secteur ferroviaire, a déclaré dans un communiqué M. Herb Gray, ministre de l'Industrie et du Commerce.

Du côté de Bombardier, le programme a été confié à la division des produits ferroviaires et diesel; du côté du ministère, c'est la Commission d'expansion des entreprises qui en surveillera le déroulement.

Ce programme de recherche et développement d'une ampleur exceptionnelle comporte deux volets, a expliqué M. Gérard Lepage, président de la division des produits ferroviaires et diesel chez Bombardier. Dans un premier temps, a-t-il dit, Bombardier mettra au point un nouveau moteur diesel à la fois plus puissant, plus économique sur le plan de la consommation de carburant, plus fiable et moins coûteux d'entretien que les moteurs actuels.

La seconde phase du programme portera sur la conception d'une locomotive diesel-électrique très avancée du point de vue technologique, permettant de tirer le meilleur parti du nouveau moteur et offrant notamment un plus haut degré d'adhérence au rail afin d'accroître la puissance de traction de l'engin. De plus, Bombardier compte mettre au point des systèmes spéciaux destinés à améliorer le rendement et la fiabilité de la locomotive pour mieux répondre aux conditions hivernales d'exploitation des chemins de fer canadiens.

«Le programme, a commenté M. Lepage, assurera à Bombardier une place de chef de file dans l'industrie du matériel de traction ferroviaire. La société Bombardier, qui est le seul fabricant canadien de gros moteurs diesel, sera ainsi bien pourvue pour maintenir et améliorer sa position par rapport à la concurrence internationale».

Par ailleurs, lors de sa dernière réunion, le conseil d'administration de Bombardier Inc. a décidé de ne pas donner suite, dans sa forme originale, au projet de subdivision et de reclassification des actions ordinaires de la compagnie et d'émission d'actions privilégiées convertibles qui avait été rendu public le 19 septembre dernier.

Selon un communiqué de Bombardier, le conseil, après un nouvel examen des incidences fiscales et autres du projet qu'il avait adopté en septembre, a jugé opportun d'y substituer une nouvelle proposition qui, comme la précédente, «a pour but de faciliter les financements futurs de la compagnie, sans pour autant affecter de façon significative la position des actionnaires actuels».

Suivant la nouvelle proposition, les actions ordinaires actuelles de Bombardier Inc. deviendraient des actions ordinaires classe A, comportant 10 votes par action, et de nouvelles actions ordinaires classe B seraient créées, comportant un vote par action.

La résolution du conseil d'administration sera soumise à l'approbation d'une assemblée des actionnaires de Bombardier Inc. qui se tiendra le 28 novembre 1980.

◆ Stratégie

Suite de la page 13

rection de l'entreprise...

- renforcer la structure industrielle en favorisant la fabrication en sous-traitance ou en développant de nouveaux sous-produits.
- stimuler l'exportation, soit en aidant à la création de nouvelles entreprises exportatrices (qu'il faut pouponner car le taux d'échec est élevé pendant les premières années), soit en poussant des entreprises limitées au marché local à exporter.

Il ne s'agit pas de faire venir à tout prix des entreprises étrangères à la région car les démarches ne réussissent qu'une fois sur mille... ni même de substituer des productions locales à toutes les importations, car le coût n'est pas toujours concurrentiel.

Voilà en tout cas un outil disponible pour les agents de développement économique, accompagné d'un cahier d'exercice et éventuellement de séminaires par petits groupes.

RÉDACTEUR (TRICE)

Marketing hebdomadaire canadien des communications commerciales a besoin d'un (e) rédacteur (trice) qui sera basé (e) à Montréal.

Le postulant idéal est un journaliste qualifié et compétent qui prendra un vif intérêt au marché que sert la publication.

Le poste constitue une excellente occasion pour toute personne qui peut remplir ses fonctions sans surveillance, respecter les échéances hebdomadaires et qui parle couramment le français et l'anglais.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir un résumé de leurs connaissances et de leur expérience au:

Chef du recrutement, Marketing
Maclean-Hunter
481 University ave
Toronto, Ontario
M5W 1A7

SIGNALISATION ROUTIÈRE (OU NON-ROUTIÈRE)

TECHNOLOGUE DISPONIBLE

À DES CONDITIONS INTÉRESSANTES

Un para-professionnel de la signalisation routière cherche un poste de conseiller, de support dans une firme où il pourrait apporter une contribution valable. Ce technologue actif et travailleur est bilingue et possède une vaste expérience dans le domaine de la signalisation. Pendant 20 ans, il a oeuvré dans cette discipline au sein d'un organisme gouvernemental. Excellentes références. Attentes modestes sur le plan salarial. Avantages sociaux usuels non exigés.

Écrivez à:

DOSSIER 3320
Le Devoir
C.P. 6033, Montréal H3C 3C9

Traducteur homme ou femme

La Mutuelle du Canada recherche un traducteur qualifié pour son service de traduction.

Le candidat doit avoir le B.A. et un diplôme universitaire en traduction ou l'équivalent en connaissances ou en expérience. Ses fonctions consisteront à traduire, principalement de l'anglais au français, des textes traitant de sujets variés, surtout dans le domaine de l'assurance-vie et des affaires. Il travaillera au siège social de la Compagnie à Waterloo, Ont., au sein d'une équipe établie de traducteurs.

Traitement concurrentiel. Programme d'avantages sociaux. Indemnités de frais de déplacement.

Adresser offre de service et curriculum vitae au:

Service du personnel
a/s M. George Graham
La Mutuelle du Canada
Waterloo, Ont.
N2J 4C5

Votre vie nous tient à cœur.

La Mutuelle du Canada

REPRÉSENTANT DES VENTES

Pour compagnie spécialisée dans l'éclairage résidentiel.

Le candidat couvrira la Province de Québec et l'Ontario.

Bilingue et dynamique.

Tél: 272-6825

Si l'énergie vous intéresse

Une nouvelle source d'énergie, le gaz naturel, jouera bientôt un rôle de premier plan grâce au prolongement du gazoduc transcanadien.

Nouvellement établi, Trans Québec & Maritimes est un consortium formé par les compagnies TransCanada PipeLines et Nova, an Alberta Corporation (auparavant, Alberta Gas Trunk Line) pour la construction du gazoduc et le transport du gaz naturel dans l'est du Canada.

Ce projet, planifié et coordonné depuis le siège social de TQM à Montréal, sera de l'ordre de plus d'un milliard de dollars. Nous recherchons des personnes prêtes à relever le défi de "l'énergie qui s'en vient".

DIRECTEUR
ENVIRONNEMENT ET AFFAIRES SOCIO-ECONOMIQUES

Relevant du Vice-Président, Construction, le directeur sera chargé des affaires socio-économiques et de l'environnement qui se rattachent à la planafication, à la construction et à l'exploitation du gazoduc.

Le titulaire sera chargé de préparer le cadre de référence pour les consultants et les études de contrat. Il devra en outre voir à l'application, de la réglementation, réviser, publier des compte-rendus et des manuels, et établir des programmes et des politiques. De plus il représentera la société lors d'audiences et de réunions.

Le candidat souhaité possède une expérience confirmée d'au moins trois ans dans l'analyse de l'impact socio-économique et environnemental, comprenant des champs d'activités multi-disciplinaires, et qui se rapporte de préférence à des projets linéaires.

Le candidat retenu sera titulaire d'un diplôme de 2ème ou 3ème cycle dans un domaine se rattachant à la gestion de l'environnement, qu'il soit multidisciplinaire ou spécialisé.

Des avantages sociaux exceptionnels, d'excellentes conditions de travail et un salaire attrayant vous sont offerts.
Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae ou de communiquer en toute confiance avec Normand Gélinas.

TQM Trans Québec & Maritimes
Les Atriums
870, boul. de Maisonneuve est
5e étage
Montréal (Québec) H2L 1Y6
(514) 286-5000

Discrétion assurée

L'énergie qui s'en vient

CARRIÈRES PROFESSIONS ET

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

ordre des pharmaciens du québec

AVOCAT ET CONSEILLER JURIDIQUE

L'Ordre des pharmaciens du Québec recherche un avocat et conseiller juridique pour son siège social.

Fonctions:

Avocat:

représenter la Corporation devant les tribunaux de juridiction civile et pénale.

représenter le syndic de la Corporation devant les instances disciplinaires (comité de discipline et Tribunal des professions).

Conseiller Juridique:

conseiller le Bureau de l'Ordre sur tout sujet ayant une implication légale.

Exigences:

— Détenteur d'une licence en droit;
— Membre en règle du Barreau du Québec depuis au moins cinq (5) ans;
— Excellente expérience de plaidoirie devant les tribunaux.

Une expérience en droit administratif et en particulier en droit professionnel sera un atout.

Les candidats sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae ainsi que leur historique salarial avant le 15 novembre 1980, à:

JACQUES A. NADEAU, PHARMACIEN
Directeur général et secrétaire
Ordre des pharmaciens du Québec
1253, McGill Collège, Bureau 160
Montréal, Qué. H3B 2Y5

CANREP INC

ANALYSTE DE SYSTÈME SENIOR

Canrep Inc., un distributeur national de pièces et composantes industrielles et spécialisées, est à la recherche d'un analyste de système senior.

Le poste: Sous l'autorité directe du Contrôleur, le candidat participera à l'analyse des besoins et au développement d'un système informatique, de même qu'au choix et à l'implantation d'un ordinateur pour entrée de commandes, contrôle d'inventaire, facturation, statistiques de ventes et entrées comptables.

Le candidat: Le candidat recherché a au moins 4 à 5 années d'expérience dans le domaine dont au moins 2 à 3 ans comme analyste de système, possède un diplôme universitaire en administration ou informatique (ou l'équivalent), démontre des aptitudes pour la direction et se montre capable d'assumer plus de responsabilités dans le futur.

Traitement: Salaire et avantages sociaux concurrentiels.

*Ce poste offre des défis intéressants pour tout candidat désireux d'évoluer dans ce domaine. Toute personne intéressée à poser sa candidature est priée de faire parvenir son **curriculum vitae** à:*

M. Jacques Rancourt
Contrôleur
Canrep Inc.
3745 ouest, rue St-Jacques
Montréal, Québec
H4C 1H4

Appel de candidatures mixtes

Fonction publique Canada / Public Service Canada

DIRECTEUR, DIVISION DU PRECAMBRIEN

Traitement: $39 400 – $50 600
Nº de réf.: 80-SM-OC-EMR-EP-1713 - 48

Energie, Mines et Ressources
Commission géologique du Canada
Ottawa (Ontario)

Fonctions

Le Directeur administre et dirige la Division du précambrien dans un vaste programme de recherche dont le but principal est de décrire et d'interpréter la géologie du soubassement du Bouclier précambrien par l'intégration des diverses fonctions d'un programme qui englobe la lithologie, la pétrologie, la géochronologie des isotopes, le paléomagnétisme, la stratigraphie régionale, la tectonique et la géophysique ainsi que la métallogénie régionale.

Conditions de candidature

Doctorat ou grade inférieur allié à une expérience de la recherche et à des réalisations antérieures équivalentes à un doctorat dans l'une des branches des sciences de la Terre. Expérience des études géologiques dans diverses régions du Canada et de la gestion des ressources nécessaires aux activités de recherches ainsi que notoriété dans les milieux scientifiques.

Exigences linguistiques

La connaissance de l'anglais et du français est essentielle. Les personnes unilingues peuvent poser leur candidature mais doivent indiquer leur volonté de devenir bilingues. La Commission de la Fonction publique évaluera les aptitudes des candidats à devenir bilingues. La formation linguistique sera offerte aux frais de l'État.

Nº d'autorisation: 330-247-007

De plus amples informations sont disponibles en écrivant à l'adresse suivante;
Job information is available in English and may be obtained by writing to the address below.

Comment se porter candidat

Envoyez votre demande d'emploi ou votre curriculum vitae à:
Mme. Edwige Pelletier
Commission de la Fonction publique du Canada
Programme de dotation des cadres supérieurs
17e étage, L'Esplanade Laurier, Tour ouest,
Ottawa (Ontario) K1A 0M7
Date limite: le 14 novembre, 1980

Prière de toujours rappeler le numéro de référence approprié.

Si l'énergie vous intéresse

Une nouvelle source d'énergie, le gaz naturel, jouera bientôt un rôle de premier plan grâce au prolongement du gazoduc transcanadien.

Nouvellement établi, Trans Québec & Maritimes est un consortium formé par les compagnies TransCanada PipeLines et Nova, an Alberta Corporation (auparavant, Alberta Gas Trunk Line) pour la construction du gazoduc et le transport du gaz naturel dans l'est du Canada.

Ce projet, planifié et coordonné depuis le siège social de TQM à Montréal, sera de l'ordre de plus d'un milliard de dollars. Nous recherchons des personnes prêtes à relever le défi de "l'énergie qui s'en vient".

DIRECTEUR
QUESTIONS FONCIERES ET AFFAIRES AGRICOLES

Sous l'autorité directe d'un vice-président, le titulaire de ce poste assume la responsabilité de coordonner l'acquisition des terrains et des droits de passage requis pour l'implantation du gazoduc et de toutes les installations connexes, ainsi que l'indemnisation des propriétaires pour toutes pertes ou tous dommages subis à l'occasion des travaux ou consécutifs à l'installation du gazoduc.

Par le biais de la consultation avec les agriculteurs, les organismes agricoles, les conseils municipaux et les autorités gouvernementales, il s'assure que le tracé retenu pour le gazoduc constitue un choix de moindre impact sur le milieu agricole.

Le directeur aura la responsabilité d'assurer la préparation des normes de compensation, des mesures de protection et de la documentation technique requise pour obtenir les autorisations de la Commission de protection du territoire agricole.

Le candidat recherché possède une solide expérience dans le domaine de l'acquisition de droits de passage, une connaissance appronfondie du milieu agricole québecois et une habilité à travailler au sein d'équipes professionnnelles multidisciplinaires.

Des avantages sociaux exceptionnels, d'excellentes conditions de travail et un salaire attrayant vous sont offerts.
Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae ou de communiquer en toute confiance avec Normand Gélinas.

TQM Trans Québec & Maritimes
Les Atriums
870, boul. de Maisonneuve est
5e étage
Montréal (Québec) H2L 1Y6
(514) 286-5000

Discrétion assurée

L'énergie qui s'en vient

Si l'énergie vous intéresse

Une nouvelle source d'énergie, le gaz naturel, jouera bientôt un rôle de premier plan grâce au prolongement du gazoduc transcanadien.

Nouvellement établi, Trans Québec & Maritimes est un consortium formé par les compagnies TransCanada PipeLines et Nova, an Alberta Corporation (auparavant, Alberta Gas Trunk Line) pour la construction du gazoduc et le transport du gaz naturel dans l'est du Canada.

Ce projet, planifié et coordonné depuis le siège social de TQM à Montréal, sera de l'ordre de plus d'un milliard de dollars. Nous recherchons des personnes prêtes à relever le défi de "l'énergie qui s'en vient".

DIRECTEUR
TARIFICATION ET ETUDES ECONOMIQUES

Relevant du Vice-Président, Chef du Contentieux, le directeur planifie, dirige et contrôle la préparation des études de tarifs, des propositions tarifaires, et la présentation des soumissions aux différents organismes de réglementation au nom de la société.

Le titulaire dirige les études économiques portant sur l'établissement de la demande en énergie, de la répartition des diverses sources d'énergie disponibles, compte tenu de leur situation compétitive.

Le candidat souhaité est titulaire d'un diplôme de 2è cycle en sciences économiques ou en administration des affaires et possède une expérience d'au moins 5 ans en tarification au service d'une entreprise réglementée.

Des avantages sociaux exceptionnels, d'excellentes conditions de travail et un salaire attrayant vous sont offerts.
Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae ou de communiquer en toute confiance avec Normand Gélinas.

TQM Trans Québec & Maritimes
Les Atriums
870, boul. de Maisonneuve est
5e étage
Montréal (Québec) H2L 1Y6
(514) 286-5000

Discrétion assurée

L'énergie qui s'en vient

Au Musée des Beaux-Arts

Brillant éventail des tendances actuelles de la musique improvisée

par Françoy Roberge

Le Musée des Beaux-Arts de Montréal a présenté au cours des derniers jours son plus important et plus brillant Festival de musiques improvisées et de jazz, le second en deux ans. Le programme a été produit et organisé par le Musée, la Music Gallery de Toronto, les Conseils des Arts d'Ontario et du Canada et l'Institut Goethe qui ont tous collaboré à divers titres au succès de cette série de représentations d'une portée internationale.

Inaugurée par le groupe montréalais Sonde, la série s'est terminée sur une note vibrante par le mémorable concert du Steve Lacy Quintet. On retiendra de toute la manifestation la superbe présence de Gunther Hampel et Jeanne Lee, la soirée remarquable de Walter Zimmerman, cet animateur musicien comparable à Robert Ashley par son ardeur à diffuser la recherche de nouvelles formes musicales, le duo lyrique et solide de Robert Leriche et Jean Beaudet, les solos à la Satie de Misha Mengelberg et la finale éclatante de Steve Lacy.

De Jeanne Lee et Gunther Hampel nous avons déjà décrit les blues sensuels et aiguisés. Sonde, Maury Coles, Erich Stach et Henry Kaiser ont donné des «performances» de bon calibre mais d'un intérêt variable. Le guitariste Henry Kaiser, actif dans le domaine cinématographique autant que dans le secteur musical a donné un récital de guitare électrique à filtres électroniques finalement assez conventionnel. La où Robert Fripp est vraiment «cosmique», Kayser joue dans la gamme «Star Wars».

Les musiciens du «3 sided room» largement composé de fragments du grand Glass Orchestra (Toronto) ont donné une soirée inégale faite de musique contemporaine classique bien jouée agrémentée de sirènes et sifflets. C'est avec eux en «jam session» que Kayser a donné le meilleur de lui même, forcé sans doute à s'extraire de son climat favori et modérément envoûtant.

De l'avis général c'est le concert de Zimmerman, un disciple de Mauricio Kagel, qui a marqué le sommet du Festival.

Pour moi, le moment privilégié a peut-être été la soirée finale de Lacy, bien qu'il s'agisse d'une soirée de jazz contemporain du courant central, avec usage limité des «canards» et recours à la puissance du swing et des tutti.

Toutefois, le duo Leriche Beaudet a livré devant un public clairsemé du dimanche après-midi la musique «canadienne» la plus serrée et la plus cohérente. Les deux musiciens se complètent parfaitement, Leriche forçant Beaudet à quitter occasionnellement ses longues phrases océaniques au piano et Beaudet tempérant la férocité du saxophone de Robert Leriche.

Jean Beaudet a donné seul un après concert fort brillant, dans une salle occupée par quelques musiciens en attente du concert de dimanche soir. Le jeu de ce jeune pianiste (outaouais à l'origine) s'éloigne passablement des courants «jarrettien» ou «Evansien» et évoquent un Debussy déchaîné improvisant sur un swing léger des Clairs de Lune touffus, denses, mais toujours très mélodiques.

Misha Mengelberg, le pianiste néerlandais qui accompagnait Eric Dolhpy lors de son dernier concert public a donné un récital évoquant Eric Satie, un Satie qui swingue et qui fume cigarette sur cigarette. «J'avais l'impression de faire une «job» de musique, a-t-il dit. Le public était clairsemé et Mengelberg a produit un concert complet fait de phrases très classiques très «schubertiennes» entrecoupées de dissonances fortement contrastantes et de passages brusques martelés du coude, du dos de la main recourant même au banc de piano pour jouer la moitié du clavier d'un seul coup.

Steve Lacy a couronné la série avec un quintette marqué par Irene Aebi, altiste et chanteuse, et Steve Potts l'un des grands saxophonistes noirs de la nouvelle génération. Depuis la mort de Coltrane et des frères Ayler, rarement a-t-on pu entendre à Montréal un quintette aussi puissant, aussi créateur et aussi bien rodé, exception faite peut-être du Chicago Art Ensemble, différent certes, mais comparable par sa chaleur dévastatrice. Le Festival a pris cette année une envergure plus que canadienne, soit internationale, et il a offert aux mélomanes curieux un éventail brillant sinon exhaustif des tendances actuelles de la musique improvisée.

Steve Lacy a couronné le Festival de musiques improvisées et de jazz, au Musée des Beaux-Arts, par un quintette puissant, créateur et bien rodé.

Salvador Dali réapparaît

BARCELONE (Reuter) — Salvador Dali vient de refaire surface après s'être fait oublier pendant plusieurs mois, provoquant l'inquiétude de ses admirateurs peu habitués à tant de discrétion.

Le peintre, surréaliste, qui est âgé de soixante-seize ans, a marqué sa réapparition en annonçant qu'il préparait l'oeuvre d'art la plus longue du monde, une fresque de 35 kilomètres qui sera assemblée en Roumanie avec l'aide de scientifiques américains.

CE SOIR
André Gagnon
avec un orchestre de 50 musiciens et la participation du COOP JAZZ BAND
du 23 oct. au 1er nov.
du jeudi au dimanche à 20h30
Billets également disponibles chez Ed. Archambault musique
SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) H2X 1Z9
Guichets: du lundi au samedi inclusivement, de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques.
Renseignements: 842-2112

Un film truculent, sensible et drôle. Les personnages sont vrais et le récit bien mené.
Le pèlerin
LES PETITES FUGUES
un film d'Yves Yersin
12:40 15:20 18:00 20:40
desjardins 1
BASILAIRE 1 288 3141

7e sem.
Gurdjieff - A la recherche de la connaissance de soi
RENCONTRES AVEC DES HOMMES REMARQUABLES
tourne en Afghanistan
12:15 - 14:25 - 16:35 - 18:45 - 20:55
desjardins 4
BASILAIRE 1 288 3141

SPECTRA SCÈNE présente
PAUL PICHÉ
JEUDI 13 ET VENDREDI 14 NOVEMBRE A 20H 30
BILLETS 7.50 8.50 9.50
SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) H2X 1Z9
Guichets: du lundi au samedi inclusivement, de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques.
Renseignements: 842-2112

VOUS NE VOUDREZ PAS MANQUER D'APPRÉCIER CETTE BRILLANTE SUPER-PRODUCTION...
UNE EXPLOSION MUSICALE PLUS QUE FABULEUSE.
DÈS DEMAIN
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, prenez place et...
14 ANS
"QUE LE SPECTACLE COMMENCE..."
ROY SCHEIDER
PALME D'OR GRAND PRIX DU FESTIVAL CANNES 80
COMPLÉMENT DE PROGRAMME AUX REX & CAPITOL
BERRI: 12.40-2.50-5.10-7.30-9.40
BROSSARD: 7.00-9.30
LAVAL: 7.15-9.30
BERRI 3
BROSSARD 1 MAIL CHAMPLAIN 465 5906
ST-JEAN CAPITOL
ODÉON 1 - LAVAL HYPERMARCHÉ CENTRE 2000 687 5207
ST-JÉRÔME REX
JOLIETTE A JOLIETTE

une production de
GUY LATRAVERSE et GILLES TALBOT
La Cage aux Folles
une pièce de
JEAN POIRET
REPRÉSENTATIONS SUPPLÉMENTAIRES
du 8 janvier au 1er février 81
à 20 h 00
en vente également aux comptoirs TRS à travers le Québec
GEORGES CARRÈRE | RÉAL GIGUÈRE
mise en scène GUY HOFFMANN
décors et éclairages ROBERT PRÉVOST
costumes FRANÇOIS BARBEAU
ROBERT TOUPIN • HUGUETTE OLIGNY • YVON LEROUX
ROGER GARCEAU, JACQUES PIPERNI, LISE BEAUDOIN, JACQUES LORAIN, JEAN MARIE MONCELET, NORMAND BRATHWAITE, ARLETTE SANDERS, ALPHA BOUCHER, DOMINIQUE ROY
DERNIÈRE CHANCE d'assister au Triomphe de l'année
Théâtre St-Denis
Berri
1594, rue St-Denis
Renseignements: 849-4211
Billets en vente: Comptoirs TRS
Théâtre St-Denis 12h à 21h

JEAN COLBERT présente une sélection des FILMS MUTUELS
CAROLE LAURE LEWIS FUREY SERGE REGGIANI
"Une fête de l'Amour, une symphonie de couleurs et de chansons..."
POUR TOUS
DÈS DEMAIN
FANTASTICA
un FILM ÉVÉNEMENT de GILLES CARLE
paroles et musique LEWIS FUREY
CLAUDINE AUGER | JOHN VERNON | DENISE FILIATRAULT | CLAUDE BLANCHARD
DONALD PILON • GILBERT SICOTTE • GUY LECUYER • ROLLAND BÉDARD
Scénario et dialogues GILLES CARLE • photographie FRANÇOIS PROTAT
DOLBY STEREO
BERRI 1
ST-DENIS STE CATHERINE 288 2115
1.00 - 3.00 - 5.00 - 7.00 - 9.00
(Dernier jour: «La Rose»)

Italexporama'80
ITALEXPORAMA INC.
ART ET CULTURE
100 EXPOSANTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX
Place Bonaventure
présenté par
Le Congrès National des Italo-Canadiens
(Région-Québec)
Avec la collaboration de
L'Association des Hommes d'Affaires et Professionnels Canadiens-Italiens (C.I.B.P.A.)
du 30 octobre au 2 novembre
ITALEXPORAMA, UN COIN D'ITALIE... À LA PORTÉE DU MÉTRO
ACTIVITÉS:
Spectacles folkloriques et musicaux
Artisanat, sculpteur sur place
Activités culturelles
Défilés de mode
Films documentaires
Dégustations gratuites
Présence de
"PASQUALE"
le chef chantant qui préparera devant vous quelques unes de ses recettes.
Tirage de:
2 billets d'avion pour l'Italie
2 billets pour Miami
dont le tirage aura lieu dans le kiosque de la C.I.B.P.A.
CFMB 1410 RADIO MONTRÉAL
diffusera en direct de ITALEXPORAMA ses programmes jeudi 30, samedi 1er et dimanche 2 novembre.
Heures d'ouverture: jeudi de 18 heures à 22 heures
vendredi, samedi et dimanche: de 10 h à 22 heures
Prix d'entrée: $2.50
Enfants (moins de 12 ans) $1.00
Amenez vos enfants célébrer Le Centenaire de PINOCCHIO

En 17 jours
1 million de spectateurs
ont aimé La Banquière...
N°1 du Box Office
Dès DEMAIN !
(le film français)
Elle ôse défier le système bancaire traditionnel
L'ÉVÉNEMENT
ROMY SCHNEIDER
POUR TOUS
JEAN-LOUIS TRINTIGNANT
MARIE-FRANCE PISIER
CLAUDE BRASSEUR
JEAN-CLAUDE BRIALY
LA BANQUIÈRE
UN FILM DE FRANCIS GIROD
MUSIQUE DE ENNIO MORRICONE
st-denis 2
1590 RUE ST-DENIS 845-3222
desjardins 2
BASILAIRE 1 288-3141
ASTRE 4
ST-LÉONARD 9480 LACORDAIRE 327-5001

La bande dessinée vient au secours de l'histoire à TVQF

par Clément Trudel

Les bandes dessinées (BD) servant d'appui à un cours de philosophie? Ce fut pour moi choc et surprise d'avoir entre les mains *La «philo» en bandes dessinées* (de Denis Huisman, publiée chez Hachette). J'en vins à me dire qu'il faut partir du connu pour sauter au moins connu, et Huisman ne m'apparut pas si bête, d'intercaler quelques pages de théorie dans un recueil de dessins de Martin Berthommier. Savoir d'abord créer l'intérêt, c'est un art, mais comment arriver à un intérêt soutenu de la part d'une classe contemporaine?

En histoire, toutefois, la vogue des *Astérix* — l'un a été édité en latin — risquait, pensais-je, de déformer à jamais l'approche du «lecteur» vis-à-vis des grands soubresauts dont le monde contemporain conserve les traces. Comment prendre au sérieux les vrais druides et le vrai César si l'on n'en perçoit que les bombances ou les caprices gravés dans une BD? Rechoc et resurprise: dans une télémission de TVFQ lundi dernier (télévision française que captent les abonnés au câble) la série «Histoires de France» traitait de Vercingétorix «notre premier prince», étouchant à peine quelques détails à *Astérix et les Gaulois* dont il faut penser qu'ils ne portaient ni moustache gauloise, ni casque ailé! Mais pour l'essentiel, confirmation était donnée que la conquête de la Gaule par César pouvait autant se raconter en bandes dessinées que dans un documentaire, parfois romancé, où Arthur Comte propose des «histoires de France».

Il y a sans doute extrapolation complice, chez l'animateur qui voit dans les Gaulois des Français avant la lettre, à la fois simples et trop fiers, atteints du démon de la division et cultivant la religion de l'élégance! Et que dire des «victoires inattendues» ou des «défaites stupides»? On ne sait plus si le réalisateur pense gaulois ou gaulien. Le QG de César à Narbonne, sa traversée des Cévennes et les ruses dont il fait usage pour amener les Gaulois à la reddition, malgré la «victoire» de Gergovie, tout ceci demeure captivant et repoussant à la fois: abandonnant l'idée de manger vieillards et enfants, les Gaulois chassent tout simplement ces humains d'Alésia... et César, plutôt que d'accroître le nombre de ses esclaves, les laissera crever de faim dans le *no man's land*. Vercingétorix ne put éluder la défaite; il fut tenu captif six ans avant d'être étranglé sur ordre des nouveaux maîtres de la Gaule. Il était une fois un camp de réfugiés où jamais ne parvinrent de secours, à cause d'un blocus efficace.

«Histoires de France» nous propose, lundi prochain (3 novembre) un *Nostradamus* où interviennent: un historien, Philippe Erlanger, un spécialiste des textes de Michel de Notre-Dame (Nostradamus), Jean-Charles de Fontbrune et un théologien, le Père Georges Durand. On y fait la part des choses sur ce «mage», diplômé en médecine de la seule faculté véritable du temps, Montpellier, mais qui inspirera peur et méfiance, surtout lorsque la peste qu'il endiguait quelque part attaquait le fief voisin. Fit-il commerce avec le diable ou servit-il d'exutoire aux rivalités mesquines qui avaient cours autour des souverains? Ce qui se passa à Salon, en Provence, n'a pas fini d'inquiéter ceux qui scrutent les textes sybillins de Nostradamus; l'une de ces prédictions porte sur la fin du monde en l'an 2000. Ces histoires risquent de troubler le sommeil et cette télémission vous laisse avec un robot marmonnant sous les flots et la mention: «mais les prophètes se trompent aussi».

Une vingtaine d'épisodes viendront s'ajouter, en cours de saison, à ces interprétations souvent lénifiantes de l'Histoire: prendra-t-on soin de nous préciser que Louise Michel ne s'est pas réincarnée ou que la France de Jules Ferry ne risque pas d'être restaurée? Car il semble bien que chaque fois que se présentent des interviewés savants, dans cette série, on ait recours immédiatement, en guise de contrepoids, à une saynète ou autre procédé pour désamorcer la tournure «académique», l'avènement de l'Histoire à travers ces histoires.

On peut se récrier mais n'y a-t-il pas une importance accrue de la BD?

Le Syndicat de la musique reçoit de nombreux appuis

Le Syndicat de la musique du Québec (SMQ) a reçu l'appui massif des milieux culturels et syndicaux à la suite d'une campagne de sensibilisation revendiquant la liberté d'allégeance syndicale.

Le syndicat profitera d'une soirée de solidarité intitulée *Musique en liberté* qui se tiendra demain soir au Plateau pour dévoiler la liste complète d'appuis reçus au cours des deux derniers mois. On sait déjà que la liste est longue et qu'elle regroupe la plupart des conseils régionaux de la culture, le conseil confédéral de la CSN, le syndicat des employés de Radio-Québec, le syndicat national du cinéma, sept députés péquistes, les associations régionales du Parti québécois de l'Outaouais et de l'Estrie, l'Union des écrivains québécois, l'Association québécoise du jeune théâtre, la Société des auteurs, recherchistes et documentalistes ainsi qu'une trentaine d'autres organismes émanant de syndicats d'employés dans les cégeps et les hôpitaux, de comités régionaux, d'associations populaires, de collectifs de travailleurs ainsi que d'un syndicat français regroupant l'association Prospective-chanson et l'association Masques-Chant libre. Ces organismes ont tous fait parvenir leur appui par écrit au bureau du ministre Vaugeois.

Rappelons que le ministre s'est engagé formellement à intervenir dans le dossier lors d'une rencontre avec le syndicat en juillet dernier. Le ministre se demandait cependant à l'époque de quelle façon il pouvait intervenir et promettait de réfléchir sur la question. C'est à la demande du ministre Vaugeois que le SMQ a lancé sa campagne en vue de récolter l'appui du milieu pour la liberté d'allégeance syndicale. Le syndicat a de plus fait circuler une pétition demandant au gouvernement québécois d'agir pour permettre la liberté d'allégeance syndicale dans l'industrie de la musique, notamment en intervenant auprès de la société Radio-Québec pour qu'elle reconnaisse le SMQ et accepte de conclure avec celui-ci une convention collective de travail.

La pétition a été signée par mille personnes, dont la majorité fait partie de l'American Federation of Musicians (AFM).

CHOM-JAZZ présente

TOM WAITS

VEND. 21 NOV. à 19h.30 et 22h.30

Billets: 8.50,9.50,10.50

en vente chez Discomanie (Ste-Cath.et Bleury) et à L'Étage du Disque (St-Denis et Emery) et aussi à tous les comptoirs TRS.

AUDITORIUM LE PLATEAU

PRODUIT PAR SPECTRA SCÈNE

PIERRE RICHARD • ALDO MACCIONE

c'est pas moi, c'est lui

POUR TOUS

UN FILM DE PIERRE RICHARD

ÉLYSÉE & VERSAILLES: 6.00, 7.45, 9.30. LAVAL: 6.00, 7.50, 9.40. GREENFIELD: 6.20, 8.05, 9.50

ÉLYSÉE 1 — 35 MILTON 842-6053

LAVAL 5 — CENTRE LAVAL 688-7776

GREENFIELD PARK 3 — GREENFIELD PARK PL. 671-6129

VERSAILLES 2 — PLACE VERSAILLES 353-7880 Radisson

LOUIS DE FUNES dans L'AVARE

POUR TOUS

PARISIEN: 12.45, 2.55, 5.00, 7.10, 9.20. LAVAL: 7.00, 9.15

Le PARISIEN 4 — 486 STE-CATHERINE O. 866-3856

LAVAL 3 — CENTRE LAVAL 688-7776

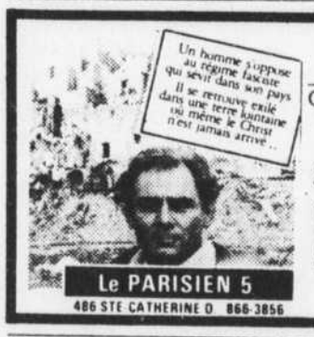

un film de FRANCESCO ROSI

GIAN MARIA VOLONTE

Le Christ s'est arrêté à EBOLI

PARLÉ FRANÇAIS

Le PARISIEN 5 — 486 STE-CATHERINE O. 866-3856

Aujourd'hui 12:45, 3:30 seulement.

Pierre David et Jean Colbert presentent

"Je vous défie de rester insensible à la majesté et au tragique des premiers accords de l'ouverture... Tout le film, du reste, est admirable."

– Francine Laurendeau, LE DEVOIR

MOZART-LOSEY: UN ÉVÉNEMENT!

Le plus célèbre des opéras de Mozart tourné en décors naturels dans la splendeur de Venise avec les plus belles voix du monde

POUR TOUS

Le mythe immortel du séducteur Don Juan

(VERSION ORIGINALE ITALIENNE SOUS TITRES FRANÇAIS)

DON GIOVANNI

Sem: 8:00

Dim: 1:30, 4:45, 8:00

Ouimetoscope 2 — 1204 est, Ste-Catherine Tél.: 525-8600

Les NEW SWINGLE SINGERS présenteront un programme d'oeuvres de Bach, Mozart, Scarlatti, Debussy, Rimsky-Korsakov, Vaughan/Elgar, Isaacs/Joplin, etc. à la Salle Wilfrid-Pelletier le lundi 10 novembre à 20 h 30. *Un spectacle à ne pas manquer!*

(publicité)

Claude Dubois ...tel quel!

Le samedi 15 NOV. à 19h30

BILLETS de 8.50 à 12.50

UNE PRODUCTION DE SPECTRA SCÈNE LTÉE

SALLE WILFRID-PELLETIER — PLACE DES ARTS — Montréal (Québec) H2X 1Z9

Guichets du lundi au samedi ne fonctionnent de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques. Renseignements: 842-2112

TÉLÉVISION

2 CBFT

8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement
9.15 Les 100 tous de Centour
9.30 Animagerie
9.45 Tam Tam
10.00 Passe-Partout
10.30 Magazine-Express:
"Tabac ou santé" avec le Dr Georges Rivard, pédiatre. "Psychologie" avec le Dr Louise Ethier, psychologue clinicien.
11.00 Au fil de la semaine
11.30 Wickie
Dessins animés
12.00 Le téléjournal
12.05 Midi plus:
Angéla Dibello, Réjeanne Charest, Pierre Daigneault, les Lapierre, Danielle Oddera et Kathryn.
13.30 Femme d'aujourd'hui:
Andrée Lachapelle, Albert Millaire, deux comédiens célèbres qui nous feront part de leur philosophie de la vie.
14.30 Cinéma:
"Les flèches brûlées" (Américain 1951) Drame réalisé par Ray Enright, avec Streling Hayden, Forrest Tucker et Arleen Whelan.
16.00 Bobino
16.30 Pop citrouille
Chansons, mini-comédiens et marionnettes.
17.00 Les Pierrafeu
17.30 Du neuf au zoo
La série nous montre ce qui se passe dans les zoos du monde et que le visiteur ne peut voir.
18.00 Ce soir
19.00 Jamais deux sans toi
Téléroman de Guy Fournier.
19.30 Boogie-Woogie 47
Téléroman de Claude Jasmin.
20.00 Les grands films:
"L'aventure du Poséidon" (Américain 1972). Drame réalisé par Ronald Neame, avec Gene Hackman, Ernest Borgnine, Red Buttons et Carol Linley.
22.00 Le travail à la chaîne:
Inv.: Jean-Claude Germain, Andrée Champagne, Jacques Beaulieu et Nicole Morin.
22.30 Téléjournal
23.00 Les nouvelles du sport
23.20 Télex arts
23.30 Cinéma:
"Désert de sang" (Américain) Policier réalisé par Lee H. Katzin, avec Andy Griffith, Sam Bottoms et Jim Antonio.
0.50 Le téléjournal

10 CFTM

7.25 Horaire CFTM
7.30 Les p'tits bonshommes
8.00 Première heure:
"Analyse des éditoriaux", "La vie artistique", "La météo", "Les affaires de la bourse", "La route de nuit".
9.00 À la bonne franquette
Inv.: Sr. Berthe Sansregret.
9.30 Votre amie Suzanne:
"Livres en images"; "Au fil du temps"; "Ici et ailleurs".
11.00 Fanfan Dédé
11.30 Les p'tits bonshommes
11.45 Les satellipopettes
12.15 Le dix vous informe
12.30 Ciné Quiz:
"Les exploits de Pearl White" (Américain 1947) Comédie avec Betty Hutton, John Lund et William Farnum...■
14.30 Janette veut savoir:
"Comment vivre la mononucléose".
15.30 Services à la communauté
16.00 Pierre Popotame
16.30 Jinny
17.00 Les tannants
18.00 Le dix vous informe
18.30 Chips
19.30 Que sera sera
20.30 Le hockey du jeudi soir:
Les Whalers de Hartford visitent les Canadiens de Montréal.
22.29 La quotidienne
22.30 Nouvelles TVA
23.00 Les sports
23.15 La couleur du temps
23.25 Ciné-détente:
"Que vienne la nuit" (Américain 1967) Drame social réalisé par Otto Preminger, avec Michael Caine, Jane Fonda et John Phillip Law.
1.00 Fermeture

17 RADIO-QUÉBEC

10.00 Le marché aux images
Films documentaires à l'intention des enfants.
11.00 Readalong, write on, think about
Émissions du ministère de l'Éducation destinées à faciliter l'apprentissage de la langue anglaise chez les jeunes.
11.30 Parlez-moi
Avec l'ami Sol, les jeunes anglophones apprennent le français.
12.00 N'ajustez pas votre appareil
Cette émission de "radio" télévisée fournit aux téléspectateurs, un complément d'information dans les domaines de la culture, de l'éducation permanente, de la science et fait connaître les organismes qui sont au service du grand public.
13.30 Le marché aux images
Films documentaires pour les jeunes.
14.30 Sunrunners
Une émission à l'intention des jeunes francophones qui apprennent l'anglais.
14.45 Les Oraliens
15.00 Visage
"Édouard Jasmin". En compagnie de son fils Claude et de son épouse Germaine, Édouard Jasmin nous parle de sa vie et de son oeuvre.
15.30 Droit de parole
Avec la participation du public, les animateurs Mathias Rioux et Jean Cournoyer abordent différents sujets controversés ayant trait à la vie des Québécois.
16.30 C'est arrivé à Hollywood:
"Héros du western" Une série d'émission qui nous fait revivre les meilleurs moments du cinéma hollywoodien.
17.00 National Géographic:
"Les grands singes". Des images saisissantes tirées d'une étude effectuée par deux femmes auprès de différentes populations de gorilles et d'orang-outangs d'Afrique.
18.00 Passe-Partout
Canelle et Pruneau convient les enfants de trois à six ans au rendez-vous de la gaieté et de la fantaisie.
18.30 Heidi
Une série dramatique qui évoque la vie de Heidi, fillette de dix ans élevée en montagne auprès d'un grand-père fort original.
19.00 L'opéra sauvage
Réalisé par Frederic Rossif, un documentaire qui nous amène à la découverte de la préhistoire et de la musique.
20.00 Écoute donc quand j'te parle
Une dramatique qui permet aux parents de mieux comprendre les multiples facettes, du monde des jeunes de 15 à 18 ans.
20.30 All you need is love.
Les grands courants qui animent le monde agité de la musique populaire.
21.30 Chacun son tour:
"À juste titre". La vie des Québécois dans les différentes régions de la province. Ce soir, une émission qui nous parvient du centre du Québec et qui retrace l'histoire des bibliothèques populaires à cet endroit.
22.00 Robert Garry raconte
Globe-trotter émérite, Robert Garry raconte à l'aide de films les expériences vécues au cours de ses nombreux voyages.

99 TVFQ (Câble)

9.30 "À quoi joue-t-on en France?".
La pétanque "Ki Ke Koi". Émission-jeu: "Croque-vacances". Inv.: Jean Falissard et Evelyne Leclerc. Info-magazine: "Le dragon de Shao-Lin". "La géothermie".
10.15 La preuve par treize
Télé-feuilleton de Michèle Ressi avec F. Nocher, S. Azema, A. Julien et J. Verdier.
10.30 Midi-première
Inv.: Charles Dumont.
11.00 Des chiffres et des lettres
11.30 Aujourd'hui madame:
"Personne âgées: hôpital ou domicile". Inv.: Docteur Françoise Forette, Claude Weers-Mollard et Agnès Brument.
12.30 Suivez Lecoq
Yves Lecoq fait des imitations. Ses invités sont: Nicoletta, François Valéry, Renaud, Kim Harlow, Bill Deraime et les Vétérans.
13.30 L'événement
Magazine d'actualité. "Papouasie: pour quelques barils de plus"; "Fille ou garçon à volonté"; "Les aventuriers des profondeurs: le trésor des Esquerquiz". Les plongeurs de Maurice Vidal recherchent l'épave de "L'Athénienne", qui a coulé en 1806 par le haut fond des Esquerquiz, entre la Sicile et la Tunisie.
14.30 Les hommes de Rose
Feuilleton et six épisodes de Gérard Sire.
15.30 Passez donc me voir
15.55 Actualités régionales
"L'ouest de la France".
17.00 "À quoi joue-t-on en France?"
"Les joutes setoises" "Croque-vacances". Infos-magazine: "Le sculpteur sur bois".
17.45 La preuve par treize
Télé-feuilleton de Michèle Ressi: avec F. Nocher, S. Azema, A. Julien et J. Verdier.
18.00 Midi-première
Inv.: Christophe et Murray Head.
18.30 Des chiffres et des lettres
19.00 Aujourd'hui madame:
"Les infirmières". Quatre téléspectatrices, infirmières en activité, évoquent les difficiles conditions dans lesquelles elles exercent leur profession.
20.00 Suivez Lecoq
Yves Lecoq fait des imitations. Ses invités sont: Eric Charden, Karen Cheryl, Alex Métayer, G. Zamfir, Marie-Thérèse Orain, David Martial et Jean-Louis Pick.
21.00 L'enjeu.
Magazine économique et social. — Dossier Italie: une réussite économique dans le désordre politique. — Les petits de l'automobile: des milliers de petites et moyennes entreprises vivent dans l'ombre des grands constructeurs. — L'homme du mois: Michel Vagnon. — Achetez-vous français? — La secrétaire électronique, etc...
22.00 Les hommes de Rose
Feuilleton en six épisodes de Gérard Sire.
23.00 Passez donc me voir
23.25 Actualités régionales
"L'ouest de la France".

6 CBMT

8.55 A Thought for Today
9.00 CBC Good Morning
9.15 The Friendly Giant
9.30 Quebec school telecasts
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
11.58 Weather Report
12.00 The Sullivans
12.26 Community Announcements
12.30 The Bob McClean Show
13.30 Wicks
13.58 Program highlights
14.00 Today from West
15.00 The Edge of Night
15.30 Take 30
16.00 What's new
16.30 Happy Days
17.00 The King of Kensington
17.30 All in the family
18.00 The City at Six
19.00 Barney Miller
20.00 Tales of unexpected
20.30 Flappers
21.00 Barney Miller
21.30 Archie Bunker's place
22.00 Quebec report
23.00 The National
23.27 The City Tonight
23.45 T.B.A.
1.45 Station Closing

12 CFCF

5.59 Sign On
6.00 University of the Air
6.30 Morning Exercise
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 What's Cooking
10.00 Ed Allen
10.30 The Community
11.00 Looking good, feeling fine
11.30 Rocket Robin Hood
12.00 The Flintstones
12.30 Definitions
13.00 The Alan Thicke show
14.00 Another World
15.00 Texas
16.00 The Mad Dash
16.30 Family Feud
17.00 The Price is Right
18.00 Pulse
19.00 M.A.S.H.
19.30 The littlest hobo
20.00 The Waltons
21.00 CTV movie special:
"Damien - Omen II" avec William Holden, Lee Grant, Jonathan Scott-Taylor.
23.00 CTV National News
23.21 Pulse
24.00 The Twelve Midnight Movie:
"Which way to the front" (Comédie 1970) avec Jerry Lewis, Jan Murray et John Wood.
2.00 Sign Off

CINÉMA

ARLEQUIN, 1004 est, Ste-Catherine (288-2943) — "Mon Dieu comment suis-je tombée si bas?" 12 h 15; "Barry Lyndon" 14 h 30 "Soudan inconnu", film présenté par l'auteur-explorateur Pierre Dubois, 19 h 00, 21 h 30.

ASTRE I, 9480 Lacordaire (327-5001) — "Bon, brute mais pas méchant" 19 h 15, "L'empire contre-attaque" 21 h 00.

ASTRE II, "Skatetown U.S.A." 19 h 30. "The blue lagon" 21 h 15.

ASTRE III, — "Un petit mélo dans la tête" 19 h 30, "Kramer contre Kramer" 21 h 05.

ASTRE IV, — "La fièvre du samedi soir" 19 h 20 "Brillantine" 21 h 30.

ATWATER I, Plaza Alexis Nihon (935-4246) — "Times square" 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.

ATWATER II, Plaza Alexis Nihon (935-4246) — "Loving couples" 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.

ATWATER III, Plaza Alexis Nihon (931-3313) — "Somewhere in time" 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.

AVENUE, 1224, Avenue Greene, Westmount (937-2747) — "The elephant man" 18 h 55, 21 h 15.

BEAVER, 5117 Avenue du Parc (844-1932) — "China cat" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30 "Maids" 13 h 10, 16 h 00, 18 h 50, 21 h 40.

BERRI I, 1280 St-Denis (288-2115) — "Cocktail molotiv" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.

BERRI II, — "Le guignolo" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.

BERRI III, — "Le train de la terreur" 12 h 40, 14 h 50, 17 h 10, 19 h 30, 21 h 40.

BERRI IV, — "Mon oncle d'Amérique" 12 h 40, 14 h 50, 17 h 10, 19 h 20, 21 h 40.

BERRI V, — "La rose" 12 h 40, 14 h 50, 17 h 10, 19 h 30, 21 h 40.

BIJOU, 5030 Papineau (527-9131) — "Une maison très fréquentée" 12 h 30, 15 h 34, 18 h 38, 21 h 41. "Fella" 13 h 59, 17 h 53, 20 h 06.

BONAVENTURE I, 1 Place Bonaventure (861-2725) — "Terror train" 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.

BONAVENTURE II, — "My bodyguard" 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.

BROSSARD I, Mail Champlain, 6600 boul. Taschereau (465-5906) — "L'espion qui m'aimait" 19 h 30, "Nimitz, le retour vers l'enfer" 21 h 35.

BROSSARD II, — "S.O.S. uranium" 19 h 55 "Le guignolo" 21 h 40.

BROSSARD III, — "Les seigneurs" 21 h 25.

CHAMPLAIN I, 1815 est, Ste-Catherine (524-1685) — "L'espion qui m'aimait" 19 h 25, "Nimitz, le retour vers l'enfer" 17 h 35, 21 h 40.

CHAMPLAIN II, — "Tim" 17 h 20, 19 h 30, 21 h 40.

CHÂTEAU I, 6956 St-Denis (271-1103) — "Elga, fille d'esclave" 13 h 10, 18 h 05 "Greta, la tortionnaire" 14 h 45, 19 h 40. "Ilsa, la louve des S.S." 16 h 25, 21 h 20.

CHÂTEAU II, — "Obsessions charnelles" 13 h 20, 16 h 35, 19 h 50. "Dernière maison sur la gauche" 15 h 05, 18 h 20, 21 h 35.

CINÉMA DE MONTRÉAL I, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — "Le syndrome chinois" 12 h 00, 15 h 55, 19 h 55, "Kramer contre Kramer" 14 h 05, 18 h 00, 22 h 05.

CINÉMA DE MONTRÉAL II, — "Superman contre les amazones" 13 h 00, 16 h 35, 20 h 15, "L'empire contre-attaque" 14 h 35, 18 h 10, 21 h 45.

CINÉMA 7e ART, 3180 est, Bélanger (722-0302) — "Cet obscur objet du désir" 19 h 15 "Face à face" 21 h 10.

CINÉMATHÈQUE QUÉBÉCOISE, 1700 St-Denis (844-8734) — "Man of Aran" (de Robert Flaherty, G.B., 1932-34) et "Aran, la dernière Atlantide" (de Georges Combe, France, 1978) 20 h 00.

CLAREMONT, 5038 ouest, Sherbrooke (486-7395) — "Ordinary people" 19 h 10, 21 h 30.

COMMODORE, 5780 ouest, boul. Gouin (334-8560) — "L'initiation d'Hélène" 18 h 40, 22 h 10 "Marilyne" 21 h 00 "Couple pervers" 19 h 35.

COMPLEXE DESJARDINS I, Complexe Desjardins (268-3141) — "Sauve qui peut la vie" 12 h 45, 14 h 30, 16 h 15, 18 h 00, 19 h 45, 21 h 30.

COMPLEXE DESJARDINS II, — "Les petites fugues" 12 h 40, 15 h 20, 18 h 00, 20 h 40.

COMPLEXE DESJARDINS III, — "Jeunes filles sans voile" 12 h 15, 14 h 55, 17 h 35, 20 h 15 "Désirs" 13 h 15, 15 h 55, 13 h 35, 21 h 15.

COMPLEXE DESJARDINS IV, — "Rencontres avec des hommes remarquables" 12 h 15, 14 h 25, 16 h 35, 18 h 45, 20 h 55.

CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE, 1455 boul. De Maisonneuve (879-4349) — Relâche.

CÔTE-DES-NEIGES I, 6809 Côte-des-Neiges (735-5528) — "Somewhere in time" 19 h 10, 21 h 10.

CÔTE-DES-NEIGES II, — "Hopscotch" 19 h 15, 21 h 15.

CRÉMAZIE, 8610 St-Denis (388-4210) — "Bienvenue Mister Chance" 19 h 00, 21 h 20.

DAUPHIN I, 2396 est, Beaubien (721-6060) — "La mort en direct" 19 h 00, 21 h 30.

DAUPHIN II, "Ça peut pas être l'hiver, on n'a même pas eu d'été" 19 h 30, 21 h 30.

DORVAL I, 260 Dorval (631-8586) — "Motel hell" 19 h 00, 21 h 00.

DORVAL II, "Song of the South" 19 h 10, 21 h 10.

DORVAL III, "Middle age crazy" 19 h 00, 21 h 00.

DÉCARIE SQUARE I, Centre Décarie 6855 Clanranald (341-3190) — "Loving couples" 19 h 00, 21 h 00.

DÉCARIE SQUARE II, "Terror train" 19 h 00, 21 h 00.

ÉLYSÉE I, 35 Milton (842-6053) — "C'est pas moi, c'est lui" 18 h 00, 19 h 45, 21 h 30.

ÉLYSÉE II, "Le cri du sorcier" 19 h 00, 21 h 00.

FAIRVIEW I, 7555 Autoroute Trans-Canadienne, Pointe-Claire (697-9095) — "Dressed to kill" 19 h 00, 21 h 00.

FAIRVIEW II, "The hearse" 19 h 00, 21 h 00.

GREENFIELD I, 519 Taschereau, Greenfield Park (671-6129) — "Les chiens chauds" 18 h 00, 19 h 45, 21 h 30.

GREENFIELD II, "Les petites chéries" 18 h 10, "Comment se raire réformer" 19 h 55.

GREENFIELD III, "C'est pas moi, c'est lui" 18 h 20, 20 h 05, 21 h 50.

GUY, 1435 Guy (931-2912) — "Sizzle" 12 h 15, 14 h 55, 17 h 35, 20 h 10. "Afternoon tease" 13 h 40, 16 h 20, 19 h 00, 21 h 35.

JEAN-TALON, 4255 est, Jean-Talon (725-7000) — "Les anges gardiens" 19 h 00. "Les seigneurs" 21 h 15.

KENT I, 6100 ouest, Sherbrooke (489-9707) — "La cage aux folles" 18 h 00, 19 h 40, 21 h 20.

KENT II, "Song of the south" 19 h 25, 21 h 15.

LA CITÉ I, 3575 Avenue du Parc (844-2829) — "Caddyshack" 19 h 15, 21 h 10.

LA CITÉ II, "Middle age crazy" 19 h 15, 21 h 10.

LA CITÉ III, "All that jazz" 18 h 30, 20 h 55.

LA SCALA, 6430 Papineau (721-5107) — "Keoma" 19 h 30. "Mon nom est mafioso" 21 h 20.

LAVAL I, 1600 le Corbusier, Chomedey (688-7776) — "Les chiens chauds" 19 h 25, 21 h 25.

LAVAL II, "Les petites chéries" 18 h 25. "Comment se faire réformer" 20 h 10.

LAVAL III, "L'avare" 19 h 00, 21 h 15.

LAVAL IV, "L'affaire Coffin" 19 h 10, 21 h 10.

LAVAL V, "C'est pas moi, c'est lui" 18 h 00, 19 h 50, 21 h 40.

LAVAL-ODÉON I, Centre 2000, 3195 ouest, boul. St-Martin, Chomedey (687-5207) — "Les anges gardiens" 19 h 00. "Les seigneurs" 21 h 05.

LAVAL-ODÉON II, "Le train de la terreur" 19 h 30, 21 h 30.

L'IMPRÉVU, 446 Place Jacques-Cartier (878-9397) En haut: "Frankenstein junior" 18 h 00. En bas: "Woodstock" 22 h 00, 24 h 00. Entrée libre.

LOEW'S I, 954 ouest, Ste-Catherine (861-7437) — "Motel hell" 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.

LOEW'S II, "He knows you're alone" 13 h 05, 15 h 05, 17 h 05, 19 h 05, 21 h 05.

LOEW'S III, "Dressed to kill" 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.

LOEW'S IV, "The big brawl" 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10.

LOEW'S V, "Airplane flying high" 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.

MAJESTIC, 3166 est, Henri-Bourassa (381-8116) — "Faut trouver le joint" 18 h 30, 21 h 45. "Les guerriers de la nuit" 20 h 05.

MASCOUCHE I, 3131 boul. de Mascouche, Place G.P.A. Mascouche (474-4141) — "Sarah" 19 h 30. "Capitaine Avenger" 21 h 35.

MASCOUCHE II, "Corps brûlants" 19 h 30. "Apprentissage à l'école" 20 h 55. "L'immorale" 22 h 20.

MERCIER, 4260 est, Ste-Catherine (255-6224) — "Le train de la terreur" 18 h 15, 21 h 45 "Ils étaient cinq" 20 h 00.

MONKLAND, 5504 Monkland (484-3579) — "Song of the South" 19 h 00, 21 h 00.

MONTENACH I, 522 boul. Sir Wilfrid Laurier, Beloeil (464-1541) — "Coup de gueule" 19 h 10. "Les chiens chauds" 20 h 55.

MONTENACH II, — "Trois réservistes en java" 19 h 00, "Le guignolo" 20 h 40.

OUIMETOSCOPE, 1204 Ste-Catherine (525-8600) — "La montagne sacrée" (d'Alexandro Jodorowsky, USA, Mexique, 1973), 19 h 15, 21 h 30.

OUIMETOSCOPE II, — "Don Giovanni" (de Joseph Losey, Italie 1980. Sous-titres français) 20 h 00.

OUTREMONT, 1248 ouest, Bernard (277-4145) — "La reine Christine" 19 h 00, "Un américain à Paris" 21 h 30.

PARADIS I, 8215 Hochelaga (354-3110) — "Superman contre les amazones" 19 h 30, "L'empire contre-attaque" 21 h 00.

PARADIS II, — "La fièvre du samedi soir" 19 h 30, "Brillantine" 21 h 30.

PARADIS III, — "Soupirs d'extase" 19 h 30, "Quelle chaleur" 20 h 25, "Corps brûlants" 21 h 25.

PARALLÈLE, 3682 St-Laurent (843-4725) — "La tendresse ordinaire" (de Jacques Leduc, Québec, 1973) 19 h 30, 21 h 30.

PARISIEN I, 480 ouest, Ste-Catherine (866-3856) — "Les chiens chauds" 12 h 45, 14 h 30, 16 h 20, 18 h 10, 20 h 00, 21 h 50.

PARISIEN II, — "La cage aux folles" 13 h 10, 14 h 55, 16 h 40, 18 h 25, 20 h 10, 21 h 50.

PARISIEN III, — "L'affaire Coffin" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.

PARISIEN IV, — "L'avare" 12 h 45, 14 h 55, 17 h 00, 19 h 10, 21 h 20.

PARISIEN V, — "Le Christ est arrêté à Eboli" 12 h 45, 15 h 30, 18 h 15, 21 h 00.

PLACE DU CANADA, Place du Canada (861-4595) — "Hopscotch" 19 h 00, 21 h 00.

PLACE VILLE-MARIE I, Place Ville-Marie (866-2644) — "Stardust Memories" 12 h 10, 14 h 00, 15 h 50, 17 h 40, 19 h 35, 21 h 30.

PLACE VILLE-MARIE I, — "Willie and Phil" 12 h 30, 14 h 40, 16 h 50, 19 h 00, 21 h 10.

PUSSYCAT, 4015 St-Laurent (845-5215) — "Sizzle" 12 h 00, 14 h 45, 17 h 30, 20 h 20, "Ride to ecstacy" 13 h 20, 16 h 10, 19 h 00, 21 h 40.

RIVOLI I, 6906 St-Denis (277-3125) — "Comment se faire réformer" 13 h 15, 16 h 30, 19 h 45. "Les petites chéries" 14 h 50, 18 h 05, 21 h 20.

RIVOLI II, — "Les chiens chauds" 12 h 45, 14 h 30, 16 h 15, 18 h 00, 19 h 45, 21 h 30.

SAINT-DENIS I, 1594 St-Denis (849-4211) — Spectacles sur scène.

SAINT-DENIS II, 1590 St-Denis (845-3222) — "Arrête de ramer, t'es sur le sable" 12 h 10, 15 h 50, 19 h 30. "Merci d'avoir été ma femme" 13 h 55, 17 h 35, 21 h 15.

SAINT-DENIS III, 1590 St-Denis (845-3222) — "Et la tendresse, bordel?" 12 h 10, 14 h 00, 15 h 50, 17 h 40, 19 h 30' 21 h 20.

SNOWDON, 5225 Décarie (482-1322) — "The hearse" 19 h 00, 21 h 00.

VAN HORNE, 6150 Côte-des-Neiges (731-8243) — "Motel Hell" 19 h 05, 21 h 05.

VERDUN, 3841 Wellington, Verdun (768-2092) — "Les seigneurs" 19 h 50, "Le monstre est vivant" 18 h 10, 21 h 50.

VERSAILLES I, 7265 est, Sherbrooke (353-7880) — "Les chiens chauds" 19 h 10, 21 h 10.

VERSAILLES II, — "C'est pas moi, c'est lui" 18 h 00, 19 h 45, 21 h 30.

VERSAILLES III, — "Le roi des gitans" 19 h 00, "Les petites chéries" 21 h 05.

VIAU, 226 des Laurentides, Pont-Viau (669-3886) — "Pair et impair" 19 h 00. "L'arcade des cinglés" 21 h 05.

VILLERAY, 8042 St-Denis (388-5577) — "L'espion qui m'aimait" 19 h 15, "Nimitz, le retour vers l'enfer" 21 h 20.

WESTMOUNT SQUARE I, 1 Westmount Square, Westmount (931-2477) — "The Stunt man" 12 h 20, 14 h 30, 16 h 45, 18 h 55, 21 h 05.

YORK, 1487 ouest, Ste-Catherine (937-8978) — "Divine madness" 13 h 00, 14 h 45, 16 h 30, 18 h 10, 19 h 55, 21 h 45.

14 ANS

à 18 ans la vie est tellement plus drôle à trois!

Toute la sem. 1.00 3.00 5.00 7.00 9.00

COCKTAIL MOLOTOV

un film de DIANE KURYS

BERRI 1 — ST DENIS STE CATHERINE 288 2115

Romy SCHNEIDER dans LA MORT EN DIRECT

POUR TOUS

un film de BERTRAND TAVERNIER

le DAUPHIN 1 — BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-6060

7.00 - 9.30

SUR SCÈNE

**ATELIER C

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 21

Ventes en justice

Conditions et Renseignements

1 Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.

2 L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant.

3 Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre des huissiers du Québec

Canada. Province de Québec. District de Montréal COUR PROVINCIALE NO: 500-02-015586-80-8 TOWN & COUNTRY FUELS LTD Partie demanderesse MR. S. KINGSTON Partie défenderrsse. Le 11 novembre 1980 à 13:00 heures de l'après-midi au 186 rue Roy DORVAL district de MONTRÉAL seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de Mr. S. KINGSTON saisis en cette cause, consistant en: 1 Pontiac Acadian (brun) imm. F437-471. Conditions: ARGENT COMPTANT. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Information: 288-0211. Montréal, le 27 octobre 1980.

Canada. Province de Québec. District de Montréal COUR PROVINCIALE No: 500-02-002910-80-5 FOUR SEASONS HOTEL LTD. Partie demanderesse P. WILCOCKS Partie défenderesse. Le 11 novembre 1980 à 10:00 heures de l'avant-midi au 535 rue Trottier ST-BRUNO district de MONTRÉAL seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de P. WILCOCKS saisis en cette cause, consistant en: 1 fauteuil velours, 2 chaises style ancien, 1 causeuse style ancien, 1 table à café ronde et autres... Conditions: ARGENT COMPTANT. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Information: 288-0211. Montréal, le 27 octobre 1980.

Province de Québec. District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-026226-808, CATHELLE INCORPORATED, demanderesse -vs- ANDRÉ FOURNERIE, défendeur. Le 12 novembre 1980, à 10 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 670 rue Léveillé en la cité et district de Terrebonne seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur Admiral, 1 congélateur Philco et meubles de menage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT RINO RINALDI, huissier. 842-9192. Montréal, le 31 octobre 1980.

Province de Québec. District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-05-005566-802, WASLEY PRODUCTS INC., demanderesse —vs— CASA LUMINIÈRE LTÉE., défenderesse. Le 12 novembre 1980, à 2 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No. 270 rue Duvernay en la cité de Beloeil et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 Photocopieuse Minolta Fax, 1 caisse enregistreuse Jay, 1 machine à écrire Electra, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE PELLETIER, huissier (842-9192). Montréal, le 31 octobre 1980.

Province de Québec. District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-05-047506-790, MONDIAL CERAMICS LTÉE (RIVIERA CERAMICS ENR.), demanderesse -vs- TONY MULE, défendeur. Le 11 novembre 1980, à 3 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au No 8517 rue Bonnivet en la cité de St-Léonard et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur console Panasonic, 1 T.V. Nivico et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROMEO LOISELLE, huissier, 842-9192. Montréal, le 31 octobre 1980.

Province de Québec. District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-05-016487-793, SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, demandeur -vs- LES VENTES TRIPLE E. LTÉE, défenderesse. Le 11 novembre 1980, à 10:00 heures de l'avant-midi à la place d'affaires, de la défenderesse, au No 1625 rue Chabanel Ouest, suite 400, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 dactylo électrique IBM couleur noir, 1 calculatrice électrique Canon, 1 air climatisé Electrohome, 1 dry photo-copier de 3M, un lot d'environ 2786 paires de bas culottes à $1.29 emballés, plusieurs autres lots de bas culottes assortis, meubles de bureau, etc. etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE-PAUL HAINAULT huissier, 284-1007. Montréal, 30 octobre 1980.

Province de Québec. District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-047506-790, MONDIAL CERAMICS LTÉE (RIVIERA CERAMICS ENR.), demanderesse -vs- TONY MULE, défendeur. Le 11 novembre 1980, à 3 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au No 8517 rue Bonnivet en la cité de St-Léonard et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur console Panasonic, 1 T.V. Nivico et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROMEO LOISELLE, huissier, 842-9192. Montréal, le 31 octobre 1980.

Province de Québec. District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-05-016487-793, SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, demandeur -vs- LES VENTES TRIPLE E. LTÉE, défenderesse. Le 11 novembre 1980, à 10:00 heures de l'avant-midi à la place d'affaires, de la défenderesse, au No 1625 rue Chabanel Ouest, suite 400, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 dactylo électrique IBM couleur noir, 1 calculatrice électrique Canon, 1 air climatisé Electrohome, 1 dry photo-copier de 3M, un lot d'environ 2786 paires de bas culottes à $1.29 emballés, plusieurs autres lots de bas culottes assortis, meubles de bureau, etc. etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE-PAUL HAINAULT huissier, 284-1007. Montréal, 30 octobre 1980.

Province de Québec. District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-028612-807, NORVINCA INC., demanderesse —vs— BOUTIQUE DE SPORT LE SOMMET INC., défenderesse. Le 12 novembre 1980, à 2 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No. 3830 rue Notre-Dame, Chomedey, en la cité de Laval et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 caisse enregistreuse National, 1 lot paires de ski, 1 lot bottes de ski assorties, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT, RINO RINALDI, huissier (842-9192). Montréal, le 31 octobre 1980.

Province de Québec. District de Montréal COUR PROVINCIALE No.: 500-05-060041-790 WILLIE FORGE demandeur -vs- FRITZNER FELISMA défendeur. Le 13 novembre 1980, à 10 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 4920 rue Pelletier en la cité ST. HUBERT district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur Admiral portatif SS 900, 1 Divan — 3 places, tissu fleuries 1 fauteuil tissu fleuri, 1 machine à coudre BROTHER 2005 et meuble, 1 système de son OLYMPIC comprenant table tournante, cassette, AM-FM et 2 colonnes de son. Conditions: ARGENT COMPTANT. M. PERRON, huissier (845-8156) Montreal, 30 octobre 1980.

Province de Québec. District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-003019-804, A.D. LEBLANC INC., demandeur -vs- 89283 CANADA LTEE, défenderesse. Le 11 novembre 1980, à 14:00 heures à la place d'affaires de la défenderesse, au No 1400 rue Montcalm, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 5 petites tables rondes, 8 chaises avec bras, 36 chaises en cuirette de différentes couleurs, 9 tables carrées arborite, une machine à cigarettes Smokeshop, un equalizer, un mixer Yamaha, etc. etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. HENRI DESCOTEAUX huissier, 284-1007. Montréal, 30 octobre 1980.

Canada. Province de Québec. District de Montréal. GREFFE DE LA PAIX. NO: 500-27-002522-78-9. LA REINE, partie demanderesse. RELIABLE CARTAGE INC., partie défenderesse. Le 10 novembre 1980 à 11:30 heures, au 8085 Champ d'eau Ville d'Anjou district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de RELIABLE CARTAGE INC. saisis en cette cause, consistant en: 1 contenu Remorque de couleur blanche 8 roues lettré sur le côté "Reliable Cartage". Conditions: ARGENT COMPTANT. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Information: 288-0211. Montréal, ce 28 octobre 1980.

Province de Québec. District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-062950-790. LA CORPORATION DE LOCATION CANADIENNE DOMINION LIMITÉE, demanderesse —vs— GUY DUBÉ ET AL (NETTOYEUR N.P.), défendeurs. Le 12 novembre 1980, à 3 heures de l'après-midi à la place d'affaires des défendeurs au No. 6365 boul. Robert en la cité de St-Léonard et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs saisis en cette cause, consistant en: 1 Machine à coudre Singer, 4 laveuses, 1 compresseur, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROMÉO LOISELLE, huissier (842-9192) Montréal, le 31 octobre 1980.

Province de Québec. District de Montréal COUR PROVINCIALE No.: 500-02-029768-806 LES ENTREPRISES UNION ELECTRIQUE LTÉE demanderesse -vs- PLACEMENTS FAFARD LTÉE. défenderesse. Le 10 novembre 1980, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 7740 rue Mountain Sights, suite 11 en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 Lot gallons peinture assorties 1 Filière métal 1 Bureau en L, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN-MARC LACHANCE, huissier (842-9192). Montréal, le 30 octobre 1980.

Canada. Province de Québec. District de Montréal, COUR PROVINCIALE NO: 500-02-049489-79-9 LABELLE FOURRURES LTÉE Partie demanderesse LISETTE DEPETRILLO Partie défenderesse. Le 10 novembre 1980 à 10:00 heures de l'avant-midi au 6287 Des Preaux ST-LÉONARD district de MONTRÉAL seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de LISETTE DEPETRILLO saisis en cette cause, consistant en: 1 set de salon (rouge) 2 mcx, 1 laveuse-vaisselle Bold, vaisselier 2 mcx — 4 portes vitrées Baycrest et autres... Conditions: ARGENT COMPTANT. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Information: 288-0211. Montréal, le 27 novembre 1980.

Province de Québec. District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-008031-796, CENTRE DU MATELAS DORMEX INC., demanderesse -vs- CLAUDE DESROCHERS, défendeur. Le 11 novembre 1980, à 10:00 heures au domicile du défendeur, au No 583 rue Des Ormeaux, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: une T.V. consol Quasard, solid state & Acc., un sofa rouge 3 places, un fauteuil rouge, une table à café, 2 tables octogonales, 2 lampes rouges. Conditions: ARGENT COMPTANT. HENRI DESCOTEAUX huissier, 284-1007. Montréal, 30 octobre 1980.

Province de Québec. District de Montréal, No 500-02-016793-809, COUR PROVINCIALE, METROPOLITAIN CARPET DISTRIBUTORS INC., demanderesse -vs- MARLBORO CONSTRUCTION LTD., défenderesse. Le 11 novembre 1980, à 11 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 70H Brunswick Blvd, en la cité Dollard-des-Ormeaux, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 5 bureaux assortis, 1 copieur Selex, 1 calculatrice Lloyd's, 4 chaises tournantes, 3 filières en acier assorties, 1 calculatrice Victor, 1 coffre-fort. Conditions: ARGENT COMPTANT. A. SHAPIRO huissier, 845-8156. Montréal, 30 octobre 1980.

Province de Québec. District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-021544-809, ALAIN BRABANT, demandeur -vs- DOMINIQUE DI FRANCESCO, défendeur. Le 10 novembre 1980, à 10:00 heures au lieu d'entreposage du gardien judiciaire, au No 9366 2ième avenue, en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: un téléviseur couleur portatif Sony Trinitron, avec contrôle à distance et acc., une table tournante Gerard Syncho, et acc., un amplificateur Sherwood Flet, micro-circuits et acc., une ciné-camera Bell & Howell, 16 mm avec étui, un projecteur Kodascope eight-71 avec boîte en métal etc. etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. CAROL PAUZE huissier, 284-1007. Montréal, 30 octobre 1980.

Province de Québec. District de Montréal COUR SUPÉRIEURE No.: 500-05-019623-782 SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, demandeur, -vs- LUCERNE MOTEL COMPAGNIE LTÉE, défenderesse. Le 10 novembre 1980, à 10:00 heures de l'avant-midi au domicile à la place d'affaires, de la défenderesse, au No 4950 rue Sherbrooke est, en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 2 calculatrices Remington, 12 lampes "Tiphanie", 8 modules (bancs) pour restaurant, une scie à ruban Hobart, un four à pizza 5 portes, Blodgetti et acc., Équipement de restaurant, équipement de motel, etc. etc., Conditions: ARGENT COMPTANT. HENRI DESCÔTEAUX, huissier (284-1007) Montréal, 30 octobre 1980.

Province de Québec. District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No. 500-05-009823-806 BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, demanderesse —vs— STCM TRANSPORT CO. LTD., défenderesse. Vous êtes par les présentes avisés que les effets mobiliers ci-dessous décrits et énumérés dans le nantissement commercial exécuté par le Notaire Pierre Desjardins en faveur de la Banque Canadienne Impériale de Commerce, et enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3036787, le 13 décembre 1979, seront vendus par vente en justice, le 17 novembre 1980, à 10:00 heures de l'avant-midi, au No. 1004A rue Charton, en la ville et district de Montréal, P.Q., en conformité avec le jugement rendu le 3 octobre 1980 dans la cause numéro 500-05-009823-806: 1 camion Titan GMC, série C49LK9V169326 (license #F441-078), 1 Van Trailmobile Reefer 1972, série 643377ATS 198 comprenant tous accessoires et fixtures. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROMÉO LOISELLE, huissier (842-9192) Montréal, le 30 octobre 1980.

Province de Québec. District de Montréal COUR PROVINCIALE No.: 500-02-030359-801 S.S. MERCANTILE FINANCE INC. demanderesse -vs- 86526 CANADA LTD. défenderesse. Le 11 novembre 1980, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 1808 rue Sherbrooke ouest, suite 101 en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 Dactylo IBM électrique 4 Calculatrices assorties 1 Photocopieuse Xerox, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN-MARC LACHANCE, huissier (842-9192) Montréal, le 31 octobre 1980.

Canada. Province de Québec. District de Montréal COUR PROVINCIALE NO: 500-02-018190-77-2 ENTREPÔT PIERREFONDS WAREHOUSE Partie demanderesse GUY L'ESPÉRANCE Partie défenderesse. Le 11 novembre 1980 à 11:00 heures de l'avant-midi au 2237 Chadillon DORVAL district de MONTRÉAL seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de GUY L'ESPÉRANCE Saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur RCA — XL 100, 1 système de son York avec acc., 1 set salon (2 mcx) — or et autres... Conditions: ARGENT COMPTANT. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Information: 288-0211. Montréal, le 27 octobre 1980.

Canada. Province de Québec. District de Montréal, COUR FÉDÉRALE DU CANADA, NO: T-695-80. LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU, partie demanderesse. MOUNIF ELZEIN, partie défenderesse. Le 10 novembre 1980 à 10:00 heures. Au 8135 boul. Langelier St-Léonard district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de MOUNIF ELZEIN saisis en cette cause, consistant en: camion Chevrolet Blazer de couleur brun et blanc, imm. Qué. 1979 no: F186-171 — série CKL188F114751. Conditions: ARGENT COMPTANT. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Information: 288-0211. Montréal, ce 28 octobre 1980.

Canada. Province de Québec. District de Montréal COUR PROVINCIALE NO: 500-02-054619-79-1 LES ENTREPRISES GUY RIOPEL LTÉE Partie demanderesse GUY DUBÉ Partie défenderesse. Le 11 novembre 1980 à 10:00 heures de l'avant-midi au 9555 Lajeunesse, Bureau 1B MONTRÉAL district de MONTRÉAL seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de GUY DUBÉ saisis en cette cause, consistant en: 1 code-aphone Phillips 333, 1 planche à dessin Nike 13771, 1 planche à dessin Nike 14915, 1 imprimeuse à plan OCE 208 et autres... Conditions: ARGENT COMPTANT. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Information: 288-0211. Montréal, le 27 octobre 1980.

Canada. Province de Québec. District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-024864580-8, HUILES À CHAUFFAGE TOWN & COUNTRY, partie demanderesse. RENÉ FAUCHER, partie défenderesse. Le 11 novembre 1980 à 13:00 heures. Au 551 Cedar Beaconsfield district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de RENÉ FAUCHER saisis en cette cause, consistant en: 1 piano avec banc, 2 causeuse antique, 1 bibliothèque avec aquarium, 1 set de salon (2mcx) vert et or et autres... Conditions: ARGENT COMPTANT. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Information: 288-0211. Montréal, ce 28 octobre 1980.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 8 octobre, 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à H & S GROUP INC a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Québec, le dix-septième jour d'octobre 1980, sous le numéro 3117697. Ce vingtième jour d'octobre, 1980.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-013083-80

JEAN BRIZARD,
-et-
FLORENT THEORET,
requérants,
-vs-
BANIA REALTIES LTD.
intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

Les requérants ont demandé et obtenu l'autorisation de signifier par avis public un avis de soixante jours à Bania Realties Ltd, propriétaire enregistré de l'immeuble décrit dans le dit avis de soixante jours.

Un exemplaire de l'avis de soixante jours a été laissé à l'intention de Bania Realties Ltd à la direction des Greffes et à défaut par Bania Realties Ltd de remédier aux défauts mentionnés au dit avis de soixante jours dans un délai de soixante jour de la présente parution, les requérants, Jean Brizard et Florent Théorêt pourront procéder suivant leurs droits.

Montréal, le 23 octobre 1980.

ARMAND BEAULIEU, P.A.

Me Robert Tessier
Boisclair, Lamoureux & Brizard
Avocats
800, Place Victoria
Tour de la Bourse
Suite 2604, C.P. 42
Montréal, P.Q.
H4Z 1A8

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 29 août 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Échantillons Boulevard du Meuble Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 15e jour de septembre 1980, sous le numéro 3107977.

Ce 2e jour d'octobre, 1980

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

PRENEZ AVIS que le voiturier-remorqueur, LES ÉQUIPEMENTS DIESEL ABITIBI INC., s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir le permis spécial suivant: Transport restreint-remorquage seulement-contrat: Transport par remorquage pour tirer les remorques et semi-remorques vides ou chargées de la requérante conjointe J.P. Blanchette Transport Ltée, détentrice du permis no. 10694-V qui agira comme voiturier-routier, sur toutes les clauses du permis de celui-ci. Demande est aussi faite par le voiturier-routier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque. Toute personne intéressée peut s'opposer à la présente dans les cinq jours suivant la dernière publication en s'adressant à la Commission des Transports du Québec.

Guy Parenteau,
procureur.
1ère publication: mardi, le 28 octobre 1980
2ème publication: mercredi, le 29 octobre 1980
3ème publication: jeudi, le 30 octobre 1980

Modification de certains tarifs selon l'article 2.64 du règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission, dans le cas de concurrence tarifaire avec un transporteur ferroviaire.

Requérante: Bureau des Tarifs du Québec Inc.

Prenez avis que la requérante susmentionnée a obtenu de la Commission la modification de ses tarifs comme suit:

Pour expédition de carton, de pâte mécanique (wood pulp) de New-Richmond à Montréal, aux taux suivants: $0.91 — 36,000 P.T.L., $0.89 — 45,000 P.T.L., $0.84 — 50,000 P.T.L.

Un supplément d'urgence no. 1299 sera émis lorsque cette requête sera acceptée par la Commission.

Cette modification entrera en vigueur immédiatement.

Tout intéressé peut s'opposer à cette modification dans les cinq (5) jours de la troisième publication en formulant à la Commission une opposition à cette fin.

Me Pierre Hogue,
Hogue Chouinard & Gouin,
276 St-Jacques, suite 905,
MONTRÉAL, Qué.
H2Y 1N3
1ère publication: 29 octobre 1980
2ème publication: 30 octobre 1980
3ème publication: 31 octobre 1980

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

Division des Divorces
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-12-100002-801

LUCIENNE (MONET) MONETTE,
Partie requérante
-vs-
HONORÉ BÉLANGER,
Partie intimée.

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie intimée, HONORÉ BÉLANGER est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la division des divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans le délais susdits, la partie requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, ce 24 octobre 1980
(signé) ARMAND BEAULIEU, P.A.
Registraire

MES BOISCLAIR, KOZINA,
SASSEVILLE, PELLERIN,
4906 est, boulevard Gouin,
Montréal-Nord — 326-6400
dom. élu: 31 St-Jacques, ch. 500.

AVIS
Prenez avis que JOHN LITTAU, voiturier remorqueur, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé par voie de permis spécial à tirer avec son tracteur dûment enregistré, les remorques et semi-remorques utilisées légalement par Kingsway Freight Lines Ltd., dans l'exploitation de son permis, suivant toutes les clauses du permis de Kingsway Freight Lines Ltd., portant numéro M-301106 (17376-V), laquelle compagnie demande un permis de voiturier-routier correspondant.

Durée du permis: 364 jours.

Les requérants demandent également à la Commission des Transports du Québec de décréter suivant l'article 2.58.1 que la décision devienne exécutoire à la date où elle sera rendue.

Tout intéressé peut faire opposition à la présente requête dans les cinq (5) jours de la troisième publication de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

1ère publication: 30 octobre 1980
2ème publication: 31 octobre 1980
3ème publication: 1er novembre 1980

CORBEIL, GROLEAU & DUFRESNE,
31 rue St-Jacques,
Suite 100, Montréal, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

Tribunal de la Jeunesse
No: 500-43-000965-966-967/80

ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION PAR AVIS PUBLIC (art. 139 C.p.c.)

A Monsieur René Cyr

Considérant la demande formulée par requête en date du 10 octobre 1980, la Cour ordonne à l'intimé de comparaître au greffe du Tribunal de la Jeunesse, 410 est, rue Bellechasse, Montréal dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informer, sous réserve des restrictions légales prescrites, de la demande dont le Tribunal de la Jeunesse est saisie concernant l'adoption de Jacques Stéphane CYR, né le 12 août 1967, Marie Isabelle Guylaine CYR, né le 12 août 1963 et Marie Dorothée Josée CYR, né le 13 avril 1965 et pour y donner ou refuser son consentement. À défaut par lui de ce faire, le Tribunal pourra procéder dans l'instance sans autre avis.

Le greffier-adjoint
Lucille Bourdeau

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-009407-808

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée ayant une place d'affaires au 276 ouest, rue St-Jacques, en les cité et district de Montréal,
Demanderesse
—vs—
JEAN-CLAUDE CARDICHON et CLUNY JACQUES, autrefois tous deux résidant et domiciliés en la cité de St-Léonard, district de Montréal, présentement d'adresse inconnue dans la province de Québec & Al.
Défendeurs
—et—
LE REGISTRATEUR DE LAVAL,
Mis-en-cause

PAR ORDRE DE LA COUR:

Les défendeurs JEAN-CLAUDE CARDICHON et CLUNY JACQUES sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis au défendeur (art. 119a C.P.C.) et du bref d'assignation amendé, de la déclaration amendée et de l'avis au défendeur (art. 119a C.P.C.) a été laissée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal, à leur intention.

MONTRÉAL, ce 27 octobre 1980
ARMAND BEAULIEU, P.A.C.S.M.

Mes BRUNET PAQUIN DANIS & BRUNET
440 ouest boul. Dorchester
Suite 1103
Montréal, P.Q. H2Z 1V7
Procureurs de la demanderesse

AVIS DE DEMANDE
DE CHANGEMENT DE NOM

AVIS est par les présentes donné que ADEL RAYMOND JEAN CHADI, comptable junior, résidant et domicilié au 5570 Lyndale, en la cité de Côte St-Luc, district de Montréal, s'adressera au Ministre de la Justice de la Province de Québec, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de RAYMOND JEAN CHADI.

MONTRÉAL, le 20 octobre 1980
Me YOUSSEF EL-BATRAWI
Procureur du Requérant

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE
NO.: 500-02-038386-806

BERNIER, BOUGIE ET MÉNARD,
demandeurs
-vs-
PIERRE MARQUIS ET GEORGES MARQUIS,
défendeurs

AVIS À: M. Georges Marquis

Par ordre du tribunal, vous êtes requis de comparaître sur la présente action dans un délai de trente jours de la date de la publication de la présente. Copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de ce tribunal à votre intention. À défaut par vous de ce faire dans le délai imparti, jugement pourra être rendu contre vous.

Me Ghislain Dumais
Procureur des demandeurs

Permis additif

Prenez avis que Messieurs:

Gérald Ferdais, domicilié au 990 Bellevue, cté d'Iberville détenteur du permis M-503822-001
Luc L'homme, domicilié au 1750 Grande Ligne, St-Alexandre cté d'Iberville, détenteur du permis M-507806-001.
André Méthé, domicilié au 244 St-Georges, Henryville, cté d'Iberville, détenteur du permis M-507274-001.
Bernard L'homme, domicilié au 1531 Goulet, St-Alexandre cté d'Iberville, détenteur du permis M-509508-001.
Paul Théberge, domicilié au 240, 11ème avenue Iberville, cté d'Iberville, détenteur du permis M-501637.
Jean-Marc L'Homme, domicilié au 658 rang Sud, Iberville, cté d'Iberville, détenteur du permis M-508168-001.
Gérard Patenaude, domicilié au 406 rue Bernard, St-Alexandre, cté d'Iberville, détenteur du permis, M-501646-001.
Charles Benjamin, domicilié au 875 St-Jacques, St-Jean, cté St-Jean, détenteur du permis M-500613.
Hervé Frigeau, domicilié au 434 St-Denis, St-Alexandre, cté d'Iberville, détenteur du permis M-501651-002.
Denis Desnoyers, domicilié au 39 Principale, St-Angèle de Monnoir, cté Rouville, détenteur du permis M-503668.
André Desnoyers, domicilié au 148 Grande Ligne, St-Angèle du Monnoir, cté Rouville, détenteur du permis M-503677.
Paul Martel, domicilié au 66 Gilmore, Mont St-Grégoire, cté d'Iberville, détenteur du permis M-501639.
Gaëtan Phénix, domicilié au 2229, Route 133, Iberville, cté d'Iberville, détenteur du permis, M-503823-001.
Roger Plante Enr., domicilié au 700 Rang Sud, St-Cuthbert, cté Berthier, détenteur du permis, M-509622-001.
Gilles Bellehumeur Enr., domicilié au 2100 Principale, St-Cuthbert, cté Berthier, détenteur du permis, M-508884.
Clément Laferrière, domicilié au 1950 rang St-Thérèse, St-Viateur, cté Berthier, détenteur du permis, M-504418.
Guy St-Jacques, domicilié au 1009, 5ème rue, Richelieu, cté Rouville, détenteur du permis M-502704-001.

s'adresseront à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir un permis spécial pour le transport de la neige dans la région 10 pour une durée de 180 jours.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les 5 jours suivants la date de la 3ième publication du présent avis.

Première parution: 30 octobre 1980
Deuxième parution: 31 octobre 1980
Troisième parution: 1er novembre 1980.

ROGER LABRÈCHE, 6300 Agathe, Brossard demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à Henri-Louis Paradis, 18 Bois Mou, Auteuil, Laval le permis M-505704-3 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande en s'adressant à la Commission dans les cinq (5) jours suivant la troisième parution de cet avis.

Première parution: 29 octobre 1980
Deuxième parution: 30 octobre 1980
Troisième parution: 31 octobre 1980

AVIS

Messieurs Jean-Guy et Roger Bordeleau faisant affaires sous la raison sociale de Bordeleau Location Enrg., lesquels sont détenteurs du permis Q-600222 s'adressent à la Commission des Transports du Québec afin de pouvoir transférer tout le système de location qu'ils opèrent en vertu dudit permis à la corporation H.M.C. Location Inc.

Ils demandent au surplus l'application de l'article 2.58.1 des règles de pratique de la Commission des Transports du Québec.

Tout intéressé peut dans les cinq jours de la troisième parution de cet avis, contester cette demande, en s'adressant à la c.t.q. au 585 boul. Charest, est, Québec.

1ère publication: 29 octobre 1980
2ème publication: 30 octobre 1980
3ème publication: 31 octobre 1980
PAQUETTE & ASSOCIÉS
PAR: ME FRANÇOIS PERREAULT
200 St-Jacques, ouest, suite 900
Montréal, Québec
H2Y 1M1

CITÉ DE DORVAL
APPEL D'OFFRES

La CITÉ DE DORVAL demande des soumissions distinctes pour la location

A) de camions pour le transport de la neige
B) d'équipement mécanique pour le déblaiement de la neige.

QUALIFICATION

Seules les entreprises ayant leur principale place d'affaires dans la Province de Québec sont autorisées à soumissionner pour ces travaux.

OBTENTION DES DOCUMENTS

Les deux (2) cahiers des charges et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus du Service des Travaux publics, au 550 Boulevard Bouchard, Dorval, moyennant un chèque visé de $50 par demande, fait à l'ordre de la Cité de Dorval. Les chèques sont remboursables sur retour des cahiers des charges en bon état, dans les quinze (15) jours qui suivent l'ouverture des soumissions par le Conseil.

GARANTIE DE SOUMISSION ET D'EXÉCUTION DES TRAVAUX

Les soumissionnaires devront inclure entre autre dans chacune des soumissions:

1- un chèque visé fait à l'ordre de la Cité de Dorval pour un montant de $5.000.
2- une lettre d'une compagnie d'assurance autorisée à se porter caution judiciaire, attestant qu'elle émettra un cautionnement d'exécution et de paiement de l'équipement et de la main d'oeuvre.

DATE DE RÉCEPTION DES SOUMISSIONS

Les soumissions cachetées portant sur l'enveloppe la mention des travaux ci-dessus énumérés et adressées au Greffier municipal, Hôtel de Ville, Cité de Dorval, 60 Avenue Martin, Dorval, Québec H9S 3R4, seront reçues jusqu'à 15:00 heures le 17 novembre 1980.

Les soumissions seront ouvertes lors d'une séance publique du Conseil qui suivra la réception des soumissions.

La Cité de Dorval ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Marcel Guérin,
GREFFIER

LA CITÉ DE DORVAL
60 Avenue Martin
Dorval, Québec
Le 21 octobre 1980.

Travaux publics Canada / Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

DES OFFRES CACHETÉES, visant la location de locaux, adressées à l'Administrateur régional des services financiers et administratifs, Ministère des Travaux publics, 2001, rue University, 18e étage, MONTRÉAL (Québec) H3A 1K3 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro du projet, seront reçues jusqu'à 15:00 à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents d'offre par l'entremise du Bureau de distribution des plans à l'adresse mentionnée ci-haut.

LOCATION
Appel d'offres no 80M-319P
Location d'espace commercial
MONTRÉAL (Québec)

Dépôt: aucun
Date limite: le vendredi 14 novembre 1980.

INSTRUCTIONS

Des locaux d'une superficie totale d'approximativement 770 m² d'espace utilisable tel que précisé aux documents de soumission sont requis à des fins de location dans la ville de MONTRÉAL (Québec).

On ne tiendra compte que des immeubles situés à l'intérieur du secteur délimité par le périmètre suivant:

Nord: Boul. de Maisonneuve
Sud: Rue Cathcart
Ouest: Rue Peel
Est: Avenue Union

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des offres.

CITÉ DE BEACONSFIELD – CITY OF BEACONSFIELD

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, Greffier de la Cité de Beaconsf

Deux préoccupations majeures du Conseil canadien des Églises: racisme et partage

par Gérard Gautier

Deux thèmes majeurs ont retenu l'attention de l'Exécutif du Conseil canadien des Églises réuni à Châteauguay la semaine dernière: le racisme et le partage oecuménique des ressources.

En distinguant des thèmes majeurs, mineurs et autres, le CCE a ainsi voulu à la fois renouveler un peu sa méthode de travail et mettre en lumière les principales préoccupations de ses Églises membres. Rappelons que le CCE groupe 11 Églises au Canada et qu'il entretient un groupe conjoint de travail avec la Conférence des évêques catholiques du Canada sur la constitution prochaine d'une sorte de Conseil oecuménique national où l'Église catholique jouerait son rôle a part entière.

Pourquoi le racisme est-il au premier rang des préoccupations du Conseil canadien des Églises et donc de ses Églises membres? Cela peut surprendre mais un délégué rappelle: «Nous avons toujours eu ici, au Canada, un problème de racisme dans nos attitudes envers les Indigènes. D'ailleurs le Canada figure sur la liste des pays qui reçoivent des octrois du Conseil oecuménique dans le cadre du programme de lutte contre le racisme. De plus depuis un quart de siècle, une immigration très diversifiée a amené des groupes ethniques à se côtoyer et parfois à s'opposer dans nos grandes villes. Toronto et Montréal, dans une moindre mesure, ont été le théâtre d'incidents raciaux qui ne sont que la pointe de l'iceberg. Et maintenant, il y a la résurgence du KKK au Canada»...

Sur ce point, le Conseil canadien des Églises a adopté une résolution déplorant la réapparition de ce clan raciste au Canada et rappelant que l'égalité de tous est un principe fondamental du christianisme. Cette résolution doit être communiquée aux divers gouvernements au Canada.

Un groupe de travail doit s'employer à identifier les formes variées de racisme tant institutionnel que personnel et à produire du matériel d'étude pour des groupes qui s'intéresseraient à ce problème.

Tout ceci se trouve dans le sillage de la Conférence de Winnipeg sur le racisme, elle-même préparatoire à celle d'Amsterdam (16-23 juin 1980) organisée par le Conseil oecuménique. Le rapport de cette commission sera bientôt disponible.

Le racisme est une pierre d'achoppement pour l'Église. Comment prétendre annoncer l'amour et rechercher l'unité si l'on a, même inconsciemment, des attitudes racistes qui nous empêchent d'accueillir les différences?

Le partage oecuménique des ressources a été l'autre thème majeur de cette rencontre. La discussion est partie de l'examen d'un document proposé aux Églises membres du COE sur ce thème et intitulé: «Les mains vides». Des versions anglaise, française, allemande et espagnole sont disponibles.

Il est rappelé dans l'avant-propos de ce document que «le partage des ressources est l'essence même du mouvement oecuménique. Il s'agit du partage entre Églises, de la totalité de leurs ressources: le partage de ce qu'elles sont et non seulement de ce qu'elles ont».

Le Conseil canadien des Eglises a décidé d'encourager ses Eglises membres à utiliser ce document dans sa forme actuelle ou sous des formes abrégées et simplifiées selon les publics visés. Déjà sous des titres divers certaines Eglises ont fait leurs ces préoccupations, c'est le cas de l'Eglise épiscopale (Partenaires dans la Mission), de l'Eglise unie (Mutualité dans la Mission) et d'autres encore. La recherche de l'unité ne peut en effet se contenter du seul partage des ressources financières ou administratives. Il faut que les Eglises s'engagent elles-mêmes et ne se satisfassent plus de déléguer des pouvoirs. Elles doivent partager avec les autres leur spiritualité et ainsi s'impliquer elles-mêmes autant au niveau de ce qu'elles sont que de ce qu'elles font.

D'autres sujets ont été abordés à l'occasion de rapports de divers groupes de travail, en particulier ceux concernant les femmes, le travail, les relations franco-anglaises au Canada.

Il est intéressant de noter à propos de ce dernier sujet qu'il a semblé être relégué à l'arrière-plan. La question constitutionnelle n'a pas retenu l'attention des délégués comme si tout était «pour le mieux dans le meilleur des mondes». Le Conseil canadien des Eglises a sans doute manqué ici de leadership et on aurait pu attendre de sa part qu'il appelle ses Eglises membres à sensibiliser leurs fidèles à certaines dimensions de cette question vitale pour l'avenir de tous les Canadiens. Il n'en a rien été. Est-ce parce que la plupart ne se préoccupent pas du problème (l'Eglise épiscopale a signifié au CCE que cela n'était pas pour elle une priorité) ou qu'elles s'en préoccupent isolément (l'Eglise unie maintient à grands frais un groupe de travail sur cette question)?

Le Conseil en tant que tel n'a pas jugé bon dans cette période post-référendaire de soulever ce thème et de rappeler que tout n'est pas joué au Canada. Il s'agit là sans doute, à ses yeux, d'un sujet mineur. Un des participants, le pasteur Max Surjadinata, des Cantons de l'Est a fait part de sa déception à ce sujet.

Cela n'a pas empêché un autre délégué de dire dans son évaluation de la session «nous savons ce qui ne va pas mais nous ne savons pas comment y remédier». C'est sur cette note d'humilité vraie que le Conseil a ajourné ses travaux après avoir débattu de questions internes: personnel, communications et modalités de travail avec les Eglises membres.

(Credo)

Les aboiteaux: le gouvernement n'y peut rien

Le ministère de l'Environnement n'a ni intention ni le pouvoir de sévir contre les fermiers de la région de Kamouraska qui ont décidé de faire rénover secrètement les anciennes digues, pour récupérer des terres agricoles aux dépens des marais à spartines de cette région.

C'est ce qu'a déclaré hier au DEVOIR un porte-parole du ministère, Mme Pierrette Petit.

Selon cette dernière, la loi de l'Environnement ne permet au ministère d'intervenir qu'à l'occasion de «nouvelles constructions».

«Comme les producteurs agricoles se sont contentés de faire réparer les anciens aboiteaux, malheureusement la loi de l'Environnement ne s'applique pas dans ce cas», a précisé Mme Petit.

Par contre, a poursuivi le porte-parole, l'entente intervenue avec le ministère de l'Agriculture prévoit que la construction de tout nouvel ouvrage sera soumise aux dispositions de la loi de l'Environnement, c'est-à-dire que ces travaux ne pourront être exécutés dans une étude préalable d'impact et les autorisations requises par la loi.

Le porte-parole du ministère de l'Environnement a ajouté que ce ministère ne pouvait intervenir si quelqu'un s'avise de faire réparer à titre privé des ouvrages anciens, construits sur le domaine public même s'il peut en résulter des dommages réels pour la faune et la flore du milieu.

«S'il y a occupation illégale des terres publiques d'une façon quelconque, ce n'est plus notre responsabilité. S'il y a des dommages à la faune, c'est la responsabilité du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, qui est censé faire appliquer la loi sur les oiseaux migrateurs», a poursuivi Mme Petit.

Dans le rapport de l'Office de Planification et de développement du Québec sur la question des aboiteaux de Kamouraska, l'auteur de ce document, M. Guy Lemieux constatait que de nombreux fermiers avaient occupé et construit illégalement des ouvrages privés sur les propriétés de la Couronne et qu'à ce titre, le gouvernement devait les déloger et faire remettre les lieux en état. M. Lemieux avait d'autre part suggéré la création d'une réserve faunique afin de préserver le caractère unique des marais à spartines de la région de Kamouraska.

À l'Environnement, on précise que la création d'une telle réserve relève de la Chasse et de la pêche.

Le Service canadien de la Faune (fédéral) songe lui aussi depuis quelques années à sauver ces marais uniques des conséquences d'un développement agricole incontrôlé.

Jusqu'à présent, aucun ministère n'a entrepris au Québec de donner suite aux recommandations de l'OPDQ pour sauver les marais de Kamouraska. Aucun ministère n'a d'autre part intenté de poursuites dans les cas d'occupation illégale des terres publiques par les fermiers de cette région.

Le Vatican prépare de nouvelles normes pour les prêtres laïcisés

CITÉ DU VATICAN (Reuter) — De nouvelles normes seront annoncées prochainement par le Vatican pour permettre à des prêtres de renoncer au sacerdoce. Mais, a-t-on précisé de source proche du Vatican, elles réaffirmeront que le voeu du sacerdoce est pour la vie.

Elles poseront trois conditions à toute demande de retour d'un prêtre catholique à la laïcité:

1) s'il a quitté le sacerdoce depuis longtemps et se trouve engagé sans retour dans une vie nouvelle;

2) s'il n'aurait jamais dû être ordonné prêtre parce qu'il n'avait pas de véritable liberté de choix au moment de son ordination;

3) si ses supérieurs n'avaient pas compris plus tôt qu'il n'était pas apte à vivre une vie de célibat.

Toute demande de retour à la laïcité devra être adressée à la Congrégation pour la doctrine de la foi et non, comme on pouvait le faire dans le passé, à l'évêque local ou à un supérieur du prêtre en cause.

Les nouvelles normes précisent qu'un prêtre n'a aucun droit à des dispenses, mais que le Vatican peut faire des concessions dans certains cas.

La riposte à Radio-Canada: un lock-out

La direction de Radio-Canada a décrété hier le lock-out de ses 180 journalistes en poste à Montréal, Québec et Rimouski en guise de riposte à leur débrayage de la veille et plus particulièrement à la paralysie de l'équipe de nouvelles qui devait analyser et commenter le nouveau budget fédéral.

Ce lock-out d'une durée de 24 heures n'a toutefois pas empêché les deux parties de se rencontrer pour négocier le prochain contrat de travail. Une nouvelle rencontre est prévue pour aujourd'hui.

Les journalistes actuellement en négociation au Québec avaient dressé un piquet de grève devant le centre des conférences à Ottawa. Même s'ils n'appartiennent pas au même syndicat, les courriéristes parlementaires de Radio-Canada ont refusé de franchir la ligne de piquetage de leurs collègues québécois. La société d'État en a été quitte pour retransmettre la présentation du budget sans commentaires, ni analyses.

Un porte-parole de Radio-Canada, M. Wilfrid Sauvé, a déclaré hier que cet organisme «n'avait pas apprécié ce qui s'était passé à Ottawa mardi».

M. Sauvé a ajouté que le syndicat faisait grand cas depuis quelques temps du droit du public à l'information et que son attitude à propos du budget fédéral allait exactement dans le sens contraire de ses prétentions.

Les journalistes de Radio-Canada veulent obtenir une clause établissant la suprématie du droit du public à l'information par rapport aux droits de gérance de la société d'État. Radio-Canada a refusé de négocier une telle clause.

Le syndicat, de son côté, a accusé la société d'État d'avoir décrété un lock-out pour empêcher le public d'obtenir les réactions des autres niveaux de gouvernements et des organismes populaires à l'endroit du budget fédéral.

Le syndicat des journalistes de Radio-Canada a été mandaté par ses membres pour déclencher au besoin une grève générale.

Comité d'appui à Michel Desjardins

Un comité interuniversitaire d'appui à M. Michel Desjardins a été mis sur pied tout récemment, qui fera pression auprès de l'Université de Montréal afin qu'elle réintègre ce professeur.

M. Desjardins était à l'Université depuis six ans et il est un des animateurs du groupe de recherche «La Maîtresse d'école». Au printemps dernier, l'institution décidait de lui refuser l'agrégation et, depuis ce temps, les appuis croissent de la part d'universitaires qui sont d'avis que des motifs d'ordre idéologique ont guidé l'Université dans sa décision.

Des professeurs et chargés de cours de plusieurs universités québécoises se sont réunis pour demander la réintégration de M. Desjardins et pour sensibiliser leurs collègues à une décision qu'ils estiment en contradiction avec le pluralisme que l'Université doit viser.

La mise sur pied du comité d'appui interuniversitaire a été effectuée le 17 octobre dernier, lors d'un colloque sur la pédagogie progressiste qui s'est tenu discrètement dans la métropole.

Les sympathisants des différentes universités québécoises vont tenter d'obtenir prochainement des motions d'appui des syndicats de professeurs et de chargés de cours, puisque dans plusieurs endroits ce sont des petits groupes plutôt que des syndicats qui ont donné leur appui à la cause de M. Desjardins ainsi qu'à celle de Robert Cadotte, qui était chargé de cours à l'Université de Montréal mais dont les services n'ont pas été requis cette année.

Avis légaux - Avis publics

Voir autres Avis légaux, en page 20

"AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 21ième jour d'octobre 1980 par lequel Camobec Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes comptables présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Chambly le 23ième jour d'octobre 1980 sous le numéro 565277.
Banque de Montréal, le 24ième jour d'octobre 1980.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 20 juin 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à BAMBI FASHIONS INC. — MODES BAMBI INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 4e jour de juin 1980, sous le numéro 3088467. Ce 9e jour de juillet 1980.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 25 avril 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Theodore Betchvas faisant affaire seul sous le nom de Mode Théodore Enr./Theodore Fashions Reg'd a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 20e jour d'octobre 1980, sous le numéro 3117885. Ce 24e jour d'octobre, 1980.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

TRANSFERT SELON 2.59.1

PRENEZ AVIS que Services Sanitaires de Beauce Inc. de Beauceville, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir l'autorisation de transférer son permis no. Q-500-866-101 ainsi que les système et moyen de transport exploités en vertu de celui-ci, à M. Jean-Louis Mathieu de Beauceville qui demande l'autorisation d'en continuer l'exploitation.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième publication du présent avis.
HOGUE CHOUINARD GOUIN/ASSOCIES
35, Grande-Allée est
Québec, G1R 2H5
1ère publication: 29 octobre 1980
2ème publication: 30 octobre 1980
3ème publication: 31 octobre 1980

Avis est par la présente donné que le contrat par lequel Michel Demers Assurance Inc transporte et cède toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Sept-Iles, le 9 octobre 1980 sous le no. 41004.
Banque de Montréal, le 17 octobre 1980.

Avis est donné par les présentes donné que PUNCH BUGGY GREEN CHILDREN'S WEAR LTD./LES VÊTEMENTS D'ENFANTS PUNCH BUGGY GREEN LTÉE. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à la Corporation de Factoring Mirabel Ltée à titre de garantie, par acte portant la date du 22 octobre 1980 et enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, sous le numéro 3118595.

Le requérant-cédant, M. Langis Arseneault, domicilié à Gros-Cap, Cté Iles de la Madeleine, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Jean-Marie Vigneault, domicilié à Millerand, Cté Iles de la Madeleine, le permis portant le numéro: Q-502509 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 01, conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
Première publication: 28 octobre 1980
Deuxième publication: 29 octobre 1980
Troisième publication: 30 octobre 1980

Le requérant-cédant, M. Michel Robitaille, domicilié à R.R. # 1, Victoriaville, Cté Arthabaska, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Jean-Marie Côté, domicilié au 3, rue Yvon, Victoriaville, Cté Arthabaska, le permis portant le numéro: Q-507005-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 04, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
Première publication: 28 octobre 1980
Deuxième publication: 29 octobre 1980
Troisième publication: 30 octobre 1980

Avis est par la présente donné que le contrat par lequel Distribution Howard Thom Inc. transporte et cède toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Sept-Iles le 9 octobre 1980 sous le no. 41006.
Banque de Montréal, le 17 octobre 1980

Avis est donné par les présentes donné que Les Vêtements d'Enfants Punch Buggy Green Ltée., faisant affaires sous le nom et raison sociale de "Les Vêtements du Sport Marx (1980) Enr., a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à la Corporation de Factoring Mirabel Ltée à titre de garantie, par acte portant la date du 22 octobre 1980 et enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, sous le numéro 3118594.

Le requérant-cédant, M. Ovide Reanud domicilié à Gros-Cap Cté Iles de la Madeleine, demande à la Commission des Transports du Québec de tranférer à M. Yvon Jomphe, domicilié à Millerand, Cté Iles de la Madeleine, le permis portant le numéro: Q-502805-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 01, conformément à L'article 2.59.1 du Règlement 2.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
Première publication: 28 octobre 1980
Deuxième publication: 29 octobre 1980
Troisième publication: 30 octobre 1980

Le requérant-cédant, M. Paul-Arthur Arseneau, domicilié C.P. 41, Cap-Aux-Meules, Ctée Iles de la Madeleine, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à Les Entreprises Larebel Inc., C.P. 197, Lavernière, Cté Iles de la Madeleine, le permis portant le numéro: Q-502506 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 01, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
Première parution: 29 octobre 1980
Deuxième parution: 30 octobre 1980
Troisième parution: 31 octobre 1980

Prenez avis que LES STORES SUPRÊME LIMITÉE demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.
Par: Thomas A. Bermingham
Secrétaire-trésorier

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 septembre, 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à VISTRO INC a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Québec, le dix-septième jour d'octobre 1980, sous le numéro 3117699. Ce vingtième jour d'octobre 1980.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 25 juin 1980 à LA BANQUE TORONTO -DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à HALLIN AGENCIES LTD. — LES AGENCES HALLIN LTEE. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 4e jour de juin 1980, sous le numéro 3088468. Ce 9e jour de juillet, 1980.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

GESTION DE L'APPROVISIONNEMENT
JEAN L. RENAUD LTEE
JEAN L. RENAUD
PROCUREMENT MANAGEMENT LTD.

AVIS est, par la présente, donné que GESTION DE L'APPROVISIONNEMENT JEAN L. RENAUD LTEE — JEAN L. RENAUD PROCUREMENT MANAGEMENT LTD. s'adressera au Ministère de la Consommation et des Corporations pour obtenir la permission d'abandonner sa charte.
Montréal, Québec ce 21e jour d'octobre 1980.
Thérèse Boudreault, secrétaire

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-011775-804
ROSAIRE LAFORTUNE,
Demandeur
-vs-
MARROL DIESEL INC.,
Défenderesse
PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné à la défenderesse, Marrol Diesel Inc., de comparaître d'ici trente (30) jours, copie du bref et de la déclaration lui ayant été laissée aux greffes de la Cour Supérieure à son intention.
MONTRÉAL, ce 10 octobre 1980
RONALD CHASSE
PROTONOTAIRE ADJOINT
MES FOREST & RENAUD, avocats
224, rue Notre-Dame,
Repentigny, P.Q.
Procureurs du demandeur.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-012492-805
ALLIANCE, COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE-VIE,
Partie demanderesse
C.
DAME MICHELINE CHARBONNEAU-BELLEMARE,
Partie défenderesse
PAR ORDRE DE LA COUR
La partie défenderesse DAME MICHELINE CHARBONNEAU-BELLEMARE est par les présentes, requise de comparaître dans un délai de trente jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour.
Montréal, le 27 octobre 1980
RONALD CHASSE
PROTONOTAIRE, C.S.M.
Me Adrien Bordua,
avocat
Montréal, P.Q.

Avis est par les présentes donné que le contrat par lequel Radio FM du Nord Inc. transporte et cède toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Sept-Iles le 10 octobre 1980 sous le no. 41022.
Banque de Montréal, le 17 octobre 1980.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 8 octobre, 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à H.IM. INVESTMENTS INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Québec le dix-septième jour d'octobre 1980, sous le numéro 3117698. Ce vingtième jour d'octobre 1980.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est donné par les présentes donné que 100035 Canada Ltée., faisant affaires sous les nom et raison sociale de "Les Entreprises SAB", a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à la Corporation de Factoring Mirabel Ltée à titre de garantie, par acte portant la date du 1er octobre 1980 et enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, sous le numéro 3112908.

AVIS
AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, en conformité avec l'article 31 de la Loi sur les Pouvoirs Spéciaux des Corporations (L.R.Q. 1977, C-P-16), que les garanties données en faveur de Trust Général du Canada par Penny-Lou (1978) Inc., en vertu de deux actes de fiducie, faits et passés devant Me André Jean, notaire, le 19 septembre 1978 et le 23 février 1979, sont devenues exécutoires. Les deux actes de fiducie ont été respectivement enregistrés au bureau d'enregistrement de la division de Montréal, le 21 septembre 1978 sous le numéro 2,913,444, et le 6 mars 1979 sous le numéro 2,953,753.

Le requérant-cédant, M. Rémi Arseneault, domicilié à Hâvre-aux-Maisons, Cté Iles de la Madeleine, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Nelson Richard, domicilié à C.P. 144 Hâvre-aux-Maisons, Cté Iles de la Madeleine, le permis portant le numéro: Q-504312-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 01, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
Première parution: 29 octobre 1980
Deuxième parution: 30 octobre 1980
Troisième parution: 31 octobre 1980

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-008208-808
BANQUE NATIONALE DU CANADA
Partie demanderesse
C.
THÉRÈSE MASSE DUBÉ,
Partie défenderesse.
PAR ORDRE DE LA COUR
La partie défenderesse DAME THÉRÈSE MASSE DUBÉ est par les présentes, requise de comparaître dans un délai de quinze (15) jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour.
Montréal, le 27 octobre 1980.
DOMINIQUE DI BERNARDO
PROTONOTAIRE, C.S.M.
Mes Dorais, Hudon & Ass.,
avocats
Montréal, P.Q.
dossier: T-111

Avis est donné par les présentes donné que 100035 Canada Ltée. — Ltd. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à la Corporation de Factoring Mirabel Ltée à titre de garantie, par acte portant la date du 1er octobre 1980 et enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, sous le numéro 3112909.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 octobre, 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes présentes ou futures, payables à Samton Inc a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Québec, le dix-septième jour d'octobre 1980, sous le numéro 3117700. Ce vingtième jour d'octobre 1980.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 septembre, 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à VISQUE INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Québec, le dix-septième jour d'octobre 1980, sous le numéro 3117701. Ce vingtième jour d'octobre, 1980.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

JEAN GAGNON, 953 Desmarchais, Fabreville, Laval demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à GAETAN COLLIN, 210 Bon Pasteur, Laval-des-Rapides le permis M-501733 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande en s'adressant à la Commission dans les cinq (5) jours suivant la troisième parution de cet avis.
Première parution: 29 octobre 1980
Deuxième parution: 30 octobre 1980
Troisième parution: 31 octobre 1980

Avis est donné que M. Palma Molloy et St. Emile de Suffolk, détenteur du permis No: M 504728-0001, Région 7, s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de "Les Entreprises Palma Molloy Inc. de St. Emile de Suffolk, Qué., conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.
Le requérant désire se prévaloir des dispositions de l'article 2.58.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la parution de la troisième parution dans les journaux.
1ère parution: 29 octobre 1980
2ème parution: 30 octobre 1980
3ème parution: 31 octobre 1980

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-013084-809
RICARDO DEUMIE,
Partie demanderesse
C.
JIM DIMITRIOS LEMONTZIS
et
MINAS KOUZELIS,
Partie défenderesse.
PAR ORDRE DE LA COUR
La partie défenderesse M. JIM DIMITRIOS LEMONTZIS ET MINAS KOUZELIS est par les présentes, requise de comparaître dans un délai de trente jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour.
Montréal, le 27 octobre 1980
RONALD CHASSE
PROTONOTAIRE, C.S.M.
Mes. Pilon & Lagacé,
avocats
dossier: 8230

Hydro-Québec

AVIS D'APPELS D'OFFRES

CPE.05071.F **18 novembre 1980** **1 560 MANCHONS COMPRESSIBLES** **Garantie de soumission: 8 000 $**	**BTA.00065.F** **25 novembre 1980** **50 ENREGISTREURS D'IMPULSION PAR BANDE MAGNÉTIQUE** **Garantie de soumission: 5 000 $**	**MAE.06080.F** **25 novembre 1980** **MATÉRIEL DE CALAGE POUR ALTERNATEUR HYDRO-ÉLECTRIQUE** **Garantie de soumission: 10 000 $**
AMR.01001.F **18 novembre 1980** **7 CARROSSERIES, CAISSE FERMÉE** **Garantie de soumission: 15 000 $**	**AMR.01015.F** **18 novembre 1980** **24 VOITURES AUTOMOBILES FAMILIALES COMPACTES** **Garantie de soumission: 8 000 $**	**AMR.01016.F** **18 novembre 1980** **31 VOITURES AUTOMOBILES FAMILIALES** **Garantie de soumission: 10 000 $**
AMR.01019.F **18 novembre 1980** **UNE BENNE À COPEAUX ET ÉLÉVATEUR À NACELLE D'ÉMONDAGE (TERRE-NACELLE 45')** **Garantie de soumission: 6 000 $**	**CPE.01074.F** **18 novembre 1980** **CHARPENTES ET SUPPORTS D'ACIER GALVANISÉ POUR APPAREILLAGE 69/12,4kV** **Garantie de soumission: 7 000 $**	**BCT.02170.F** **18 novembre 1980** **909 220 L. D'HUILE À CHAUFFAGE TYPE 2 (CENTRALE THERMIQUE TRACY)** **Garantie de soumission: 15 000 $**

Les conditions de chacun des appels d'offres sont définies dans un document qui peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement, de 8h30 à 16h30, à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
DIRECTION ACHATS
7e ÉTAGE
75, BOUL. DORCHESTER OUEST
MONTRÉAL (QUÉBEC)
H2Z 1A4

Les soumissions seront reçues jusqu'à 10h30 (heure de Montréal), à la date indiquée ci-dessus. Seules les personnes physiques ou morales qui ont une place d'affaires au Québec peuvent soumissionner après avoir obtenu le document d'appel d'offres directement de l'endroit susmentionné.

Les soumissionnaires doivent fournir une garantie égale au montant susmentionné ou à 10% au moins du grand total de leur soumission. La garantie pourra être sous la forme d'un chèque visé ou d'un cautionnement fourni par une compagnie d'assurances.

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter toute soumission.

Pour tout renseignement supplémentaire, on peut communiquer avec la direction Achats à (514) 289-2525.

Le Directeur général Approvisionnement
ROGER A. LABRIE

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
API-80-19313
pour 10 h 30
heure de Montréal
le mardi 16 décembre 1980
Région Laurentides
PROPOSITIONS DE LOCATION D'UN ÉDIFICE À CONSTRUIRE SELON LES BESOINS ET EXIGENCES D'HYDRO-QUÉBEC DANS LA VILLE DE JOLIETTE AVEC UN BAIL EMPHYTÉOTIQUE D'UNE DURÉE DE 20, 25 ou 30 ANS

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de 25 $ pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8 h 30 à 16 h 30 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
Direction Contrats
Bureau 809
75 ouest, boul. Dorchester,
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un chèque de garantie de soumission au montant de DEUX CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (250 000$), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés et corporation ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué sont admises à soumissionner.

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le Directeur général
Approvisionnement
Roger A. Labrie

Pour renseignements:
Téléphone: (514) 289-2895

CONSEIL NATIONAL DES PORTS

Port de Vancouver

AVIS PRÉCÉDANT LA DEMANDE DE SOUMISSIONS

Ceci est un avis précédant la demande de soumissions qui peut entrer en vigueur en automne 1980 pour le dragage d'environ 14 millions de mètres cubes de matière sablonneuse d'un basin de navigation proposé à Roberts Bank, C.-B. et l'emplacement de celle-ci pour former une extension au terminus de navigation, déjà en place.

Les plans, les spécifications et les documents de soumission NE SERONT PAS disponibles pour distribution jusqu'au moment où la demande ACTUELLE pour soumission est publiée.

Des croquis préliminaires démontrant l'envergure approximative du travail ainsi que les estimations approximatives des quantités peuvent être obtenus par des compagnies de dragage intéressées aux bureaux de l'ingénieur du port, port de Vancouver, 1900 - 200 Carré Granville, Vancouver, C.-B. V6C 2P9.

Un comité dénonce la répression et la torture en Haïti

par Angèle Dagenais

Le Comité de soutien des prisonniers politiques haïtiens, formé récemment par des ressortissants haïtiens de Montréal, dénonce une recrudescence de la répression politique en Haïti et l'arrestation récente d'une quarantaine de personnes dont le président du Parti démocrate haïtien, M. Sylvio Claude.

Selon les informations obtenues par le comité, un couvre-feu a été décrété à travers toute l'île par le président à vie Jean-Claude Duvalier et tous ceux qui s'opposent ouvertement au régime sont victimes de harcèlement. Parmi ces personnes, les journalistes de la radio sont des cibles privilégiées: Yvens Paul de Radio Cacique a été arrêté la semaine dernière torturé et relâché «à demi-mort» samedi dernier, affirme-t-on au comité; Konpé Philo de Radio Haïti et un technicien de nuit ont été incarcérés 48 heures puis relâchés en raison de la vague de protestations qui s'est fait sentir à Port-au-Prince après leur enlèvement. La répression contre la presse «indépendante» n'est pas nouvelle à Haïti, soutient le comité. En effet, par le passé, le rédacteur du *Petit Samedi Soir*, Gasner Raymond, a été assassiné et les résultats de l'enquête sur les causes de sa mort ne sont pas encore connus. Ezéchiel Abellard de Radio Métropole a été détenu pendant des années dans les geôles de la capitale pour finalement mourir de tuberculose et de dysentrie.

Comme dans plusieurs pays sous-développés, la radio est beaucoup plus répandue et écoutée que la presse écrite. Les commentateurs les plus populaires, depuis quelques années, n'hésitent pas à dénoncer les abus du régime — ce qui demande beaucoup de courage, explique le Comité de soutien — et sont en conséquence victimes de harcèlement et d'intimidation.

Le politicien Sylvio Claude dont c'est la quatrième arrestation n'a toujours pas été relâché. Lors d'une précédente incarcération Amnistie Internationale l'adopta comme prisonnier d'opinion à libérer. Fondateur du Parti démocrate haïtien en juillet 1978, il fut le seul candidat de son parti à se présenter contre le régime Duvalier aux élections de février 1979. S'opposant à M. Max Adolphe, chef de la police civile des Tontons Macoutes, dans la ville de Mirebalais, il fut contraint de fuir puis fut arrêté, son geste ayant été interprété comme de la provocation par le régime de Jean-Claude Duvalier. À sa libération après les élections, Duvalier l'aurait fait venir au Palais, prétendon, pour l'inviter à quitter le pays parce que sa sécurité ne pouvait être garantie. Il refusa, fut incarcéré à nouveau peu de temps après et conduit à un asile psychiatrique où les autorités ont essayé de le faire passer pour fou.

Le Comité de soutien de Montréal s'est donné pour mandat d'informer l'opinion publique canadienne des abus de pouvoir en Haïti et organise des manifestations de solidarité pour venir en aide aux prisonniers politiques. Lundi dernier il a organisé une ligne de piquetage devant le Consulat haïtien à la Place Bonaventure. Une grande soirée de solidarité et une marche de protestation seront annoncés bientôt. Le comité qui a reçu l'appui de la CSN, d'Amnistie Internationale et du ministre de l'Immigration, M. Jacques Couture, prétend que sous les pressions tant extérieures qu'intérieures, le régime Duvalier ne pourra pas maintenir la répression indéfiniment. Numéros de téléphone du comité: 279-4729 et 376-8013.

Injonction à Télé-Capitale

QUÉBEC (PC) — La direction de Télé-Capitale a obtenu une injonction provisoire contre le syndicat représentant ses 159 employés en grève depuis le 3 octobre.

L'ordonnance de la Cour supérieure limite à 15 le nombre des piqueteurs devant les studios des stations de télévision CFCM et CKMI, à Sainte-Foy, et est valide jusqu'au 4 novembre.

Entre-temps, les négociations se poursuivent entre l'entreprise et le syndicat affilié au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) en vue du renouvellement de la convention collective échue depuis le 31 janvier 1979.

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:00 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.

ISABELLE, Maria Mme. — À Ottawa, le mardi 28 octobre 1980, est décédée Maria Roussel épouse de feu Dr. Josaphat Isabelle. Elle laisse 1 fils, Révérend père Yvon Isabelle o.m.i. de Québec, 2 filles, Mlle Florine et Mlle Mathilde Isabelle d'Ottawa, 1 belle-fille, Mme Rita Isabelle de Montréal, 1 belle-soeur, Mme Julie Roussel d'Ottawa ainsi que 3 petits-enfants, Madeleine Isabelle (épouse de Doris Leduc) de Victoriaville et Mlle Huguette Isabelle de Hull et aussi 2 arrière-petits-enfants, Jean et Isabelle Boudreau. Elle repose à la Maison funéraire Racine, Robert & Gauthier, 260 rue Besserer, Ottawa. Les funérailles auront lieu le vendredi 31 octobre. Célébration eucharistique en l'église St-Joseph (Sacré-Coeur), Ottawa, à 2:00 heures p.m. Inhumation au cimetière Notre-Dame de Hull. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LACOMBE Claude — À Montréal, le 27 octobre 1980 à l'âge de 52 ans, est décédé M. Claude Lacombe, époux de Lucie Martin. Outre son épouse, il laisse dans le deuil 3 enfants: Sophie, Louis et Simon, 2 frères, Pierre et Michel Lacombe. Les funérailles auront lieu le jeudi 30 octobre. Le convoi funèbre partira du salon Ed Darche & Fils, 258 rue St-Charles ouest, Longueuil, pour se rendre à l'église St-Antoine de Longueuil où le service sera célébré à 10 heures. Salon fermé de 5 à 7 heures. Au lieu de fleurs, des dons à la Société canadienne du cancer seraient appréciés.

PANET RAYMOND Suzette. — À Montréal, le 28 octobre 1980 à l'âge de 89 ans, est décédée Mlle Suzette Panet Raymond inf., fille de feu Charles Panet Raymond et de feu Suzanne Barbeau, soeur de Françoise Laurendeau, de Marie D'Esneval et de Jean Panet Raymond m.d., belle-soeur de Lisette, Renée, Jeanne et Odile Panet Raymond, ses frères Bernard, Réal et Boisdoré ainsi que sa soeur Madeleine Vaillancourt qui l'avaient pré-décédés. Les funérailles auront lieu le jeudi 30 octobre en l'église St-Germain d'Outremont à 2:15 heures P.M. et de là au cimetière Côte des Neiges lieu de la sépulture. Direction Urgel Bourgie Ltée.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIATES
Fondée en 1892
Brevets d'invention
Marques de commerce
Dessins industriels • Droits d'auteur
1514, Docteur Penfield
Montréal H3G 1X5. Tél.: (514) 934-0272
Télex 05-268656. Cable MARION
Telecopier international Xerox 400

MACHINES À ÉCRIRE
reconstruites, modèles récents
UNDERWOOD TM $185.
OLIVETTI 88 $130.
Rég. SPÉC.
Editor 4: $990. $650.
Editor 3: $725. $425.
Portative neuve $129.50
Quantités limitées
CANADA DACTYLOGRAPHE INC
7035 av. du Parc, Mtl
270-1141
OUVERT SAMEDI MATIN

INVESTISSEZ AVEC MESURE: ANNONCEZ DANS LE DEVOIR

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
JACQUES BRANCHAUD, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
210 St-Jacques
Suite 300 845-4194

samson, bélair & associés
Comptables agréés
QUÉBEC · MONTRÉAL · OTTAWA · TORONTO · CALGARY · VANCOUVER
RIMOUSKI · TROIS-RIVIÈRES · SHERBROOKE · SAINT-HYACINTHE · KITCHENER
SEPT-ÎLES · MATANE · COATICOOK · FORT LAUDERDALE (U.S.A.)

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
286-1202
844-3361 (pour tout autre service)
• Chaque parution coûte $4.50, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte $0.15 chacun
• Minimum: 2 parutions
• Heures de tombée: 10 heures 30 a.m.

NOUS ACCEPTONS VISA PAR TÉLÉPHONE

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 286-1201

NOUS ACCEPTONS master charge PAR TÉLÉPHONE

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
286-1202
844-3361 (pour tout autre service)
• Chaque parution coûte $8.80 le pouce
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

APPARTEMENTS À LOUER APPARTEMENTS À LOUER

SUPERBE appartement, 1 chambre à coucher, près des divertissements, discothèque **Kathryn 333**, cinémas, restaurants, 845-4173

APPARTEMENT de rêve, 3 chambres à coucher, **électricité comprise**, chauffage, eau chaude, etc. pas de grosses factures en hiver, 845-4173

MERVEILLEUX appartement, 2 chambres à coucher, avec accès privilégié à un **club sportif**, squash, tennis, conditionnement physique, 845-4173

LUXUEUX studio, idéal pour personne seule voulant avoir accès à tout en ville, **portier 24 heures**, près des divertissements, 845-4173

Appartements LaCité
350 ouest, rue Prince-Arthur angle avenue du Parc 845-4173
Rester en ville... ou vivre LaCité 31-10-80

AIDES DOMESTIQUES

AIDE FAMILIALE, devra demeurer durant le week-end, aura sa propre chambre et télévision. 935-1943. 31-10-80

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaines. 207 est Beaubien, Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10,192 St-Michel 387-2841. JNO

SOUS-TAPIS & TAPIS, tout laine, fabriqué en Belgique, motifs style afghan, beige — vieux rose — et prune, 5'8" x 8'4". $250.00. 733-9188. 3-11-80

ANTIQUITÉS

MEUBLES QUÉBÉCOIS en pin: armoires, coffres, buffet-faux 2 corps; lave-main, lit d'enfant, buffet vitré, commode. 659-2651. 0-12-80

DÉCAPAGE: restauration de tous genres sur meubles et boiseries, traitement du bois et finition. Travail personnalisé. Estimation gratuite. 521-5135. 2-11-80

APPARTEMENTS À LOUER

OUTREMONT, Vincent d'Indy, sous-location, 4½, luxueux, $425, garage. Faut vendre tapis, tentures, état neuf. 341-6453, après 5h. 31-10-80

BOUL. GOUIN, bord de l'eau, luxueux 5½, 1½ s. de b., tapis, piscine, sauna, stationnement, chauf. élec., $450. 325-4585. 31-10-80

OUTREMONT, récemment rénové, 5½ près de toutes commodités. Prix raisonnable. #1, 1335 rue Bernard. 3-11-80

SOUS-LOCATION, 1er décembre pour 6 mois, 8 pièces, tout compris: meubles, vaisselle et literie, $400, près U.Q.A.M. 523-9505. 3-11-80

N.D.G., très grand 5½, non meublé, libre 1er décembre. $350/mois. 484-6814. 6-11-80

ILES-DES-SOEURS, grand 2½, très tranquille. 761-4048. 3-11-80

APPARTEMENTS À VENDRE À L'ÉTRANGER

À VENDRE À PARIS, appartement d'immeuble moderne, 7e étage, 2 chambres. Séjour double. 2 salles de bain. Balcons. Après 6h. 738-0684. 31-10-80

AUTOS/MOTOS

RENAULT 30 TS 1977, tout équipée, très bonne condition, aubaine! Jour: 674-9464, soir: 649-1691. JNO

BUREAUX À LOUER

AI BUREAUX MAGNIFIQUES rue St-Denis, boul. Rosemont, $125 à $2,000 par mois. 125 à 4,000 pi.c. 255-5533. 10-11-80

CHALETS À LOUER

GRAND CHALET à louer, saison hiver, près de Sutton, $3000. 467-1869 ou 538-6333. 01-11-80

SPRING VALLEY près St-Sauveur, 4 chambres, 1 salle de bain ½, salle de séjour, cheminée, baie vitrée côté lac. 10 min. pentes de ski. Saison $2700 tout compris. 274-7484. 3-11-80

35 milles de Montréal, Laurentides, chalet neuf, foyer, saison hiver, 5 pièces, près pentes de ski. 388-4571 ou 1-224-4693. 3-11-80

LAC GUINDON, 35 minutes de Montréal, très grande maison, 4 chambres à coucher, 2 salles de bain. 331-4679, 332-0032 après 4h. 3-11-80

BRÉBEUF près St-Jovite, petit chalet rustique, foyer, 6 mois, $1200, comptant. Chauffage électrique (à part). 254-5753 avant 5h. 1-11-80

CHALETS À VENDRE

CHALET HIVER-ÉTÉ, 10 pièces, 2 étages, 2 foyers, bord de l'eau, terrain 200 x 350. Pointe du Lac Noir, St-Damien de Brandon. 733-3867. 31-10-80

COLLECTIONS

COLLECTION du journal Le Devoir de 1957 à 1975 inclusivement. Très bien conservée. Prix à discuter. 332-9215. 31-10-80

COURS

ART DU VITRAIL, inscrivez-vous à notre session d'automne, vieux Montréal, 842-6957. J.N.O.

COURS PRIVÉS de théâtre. Avez-vous des difficultés à créé un personnage? À le travailler? Adressez-vous à Thérèse au 483-2427. Elle a du métier, du jugement, de la patience et des prix raisonnables. 2-11-80

COURS

COURS PRIVÉS
Primaire, secondaire, collégial: Français, maths commerciales et financières, comptabilité, initiation au droit, initiation à l'informatique, espagnol.
Spécialité: Conversation Anglaise.
Pour renseignements composez: **321-2590.** 11 615, Bellevois, app. 401, Mtl-Nord.
2-11-80

COURS DE MATHÉMATIQUES
Niveau secondaire et collégial. Professeurs expérimentés.
271-2141
J.N.O.

COURS D'ANGLAIS privés, soirs et samedis, élaborés pour besoins précis de chaque étudiant. $15 l'heure, 341-1865 en soirée. 3-11-80

MÉTHODE THÉRÈSE BERTHERAT, conditionnement physique, 935-9365. 31-10-80

COURS de Français langue seconde. Tous niveaux, jour ou soir professeur expérimenté. Références. 523-0368. 3-11-80

CONDOMINIUM

CONDOMINIUMS
2,200 pieds carrés environ.
Côte des Neiges
843-5245
J.N.O.

DÉMÉNAGEMENTS

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances complètes: Téléphone: 327-6026. J.N.O.

A BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout temps, estimation gratuite, 937-9491. J.N.O.

BONJOUR. VOTRE CONSEILLER en déménagement, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix... — N'oubliez pas petit cadeau d'anniversaire ce mois-ci. Jean-Paul, 670-7729. J.N.O.

DIVERS/SERVICES

MODISTE DE CHAPEAUX haute couture, modèles exclusif. Spécialité fourrure. 284-0137. 01-11-80

MACHINES À COUDRE, atelier de réparations, toutes marques, neuves, usagées, 34,95 et plus; vente, échange, réparation, estimation gratuite, 521, boul. des Laurentides, Laval. 668-3760. 2-11-80

BALAYEUSES, toutes marques, neuves, usagées, 24,95 et plus, électrolux modèles récents. Vente, échange, accessoires et garantie 1 an 100%. 521, boul. des Laurentides, Laval, 668-3760. 2-11-80

CHERCHE garage à louer dans Outremont. 270-4379. 31-10-80

PERDU OUTREMONT, bracelet en or. RÉCOMPENSE. 739-2649, 739-8467. 31-10-80

MACHINE À TRICOTER "Passap" dernier modèle, après 6 h 00: 282-1728, 276-5103. 3-11-80

GIGANTESQUE EXPOSITION de timbres et monnaies. Ce dimanche-ci à l'Hôtel Sheraton Mont-Royal aura lieu un intéressant encan de timbres et monnaies accompagné d'une exposition de plusieurs commerçants à 1hre P.M., inspection à 11hres A.M. Admission gratuite et quantité limitée de catalogues d'encan gratuits. Pour plus d'informations 482-3801. 3-11-80

ENTRETIENS-RÉPARATIONS

PEINTURE INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE, plâtre, stucco, céramique, menuiserie générale, ouvrage soigné et garanti avec spécialistes à l'appui. Estimation gratuite. 521-4041, 270-6361. J.N.O.

LAVAGE et peinture à bas prix, tél.: 388-0694. 31-10-80

LAVAGE de murs, planchers et vitres fait à la machine, maisons privées, commerces, brasseries, etc... D. Martin 374-1772. 3-11-80

ÉQUIPEMENTS DE BUREAUX

DACTYLO neuve Olivetti, Lexikon 93C, électrique. Bureau neuf, chaises, filiaire avec coffret de sûreté. 336-4895. 31-10-80

ESPACES COMMERCIAUX À LOUER

ESPACE INDUSTRIEL, chauffé, pour entreposage, avec gicleurs, 10,000 pi.c. ou plus. À l'ouest de l'île, court ou long terme. 684-6087. 02-11-80

DIVERS/SERVICES

STAGE DE FORMATION EN TECHNIQUE D'ÉLECTROLYSE PARA-MÉDICALE
Offert aux infirmières licenciées ou DEC en sciences de la santé
Contacter MIREILLE ROY du Centre d'Électrolyse Para-médical au (514) 932-6544
3-11-80

FERMES À VENDRE

Quatre terres, de Bromont à Frelighsburg
Première: 180 acres, 80 en culture. Côteau, pente douce. Excellent sol pour **pommiers.** Voir carte des sols. Grand boisé. Grande maison, 5 chambres à coucher. Belle grange. Prix: $150,000.00.
Deuxième: 354 acres sans construction. Prairies, **érablière,** pâturages, boisés. Prix: $75,000.00.
Troisième: 148 acres. Excellente maison. 4 chambres à coucher. Granges. Splendide **érablière,** 2,500 seaux. En expansion. Très panoramique. Prix: $90,000.00.
Quatrième: Fermette, sans construction. Près mont Pinacle. Prix: $30,000.00.
Paul Gingras, agronome, 1396, rue du Sud, Cowansville-de-Missisquoi, Québec, J2K 2Y8. Téléphone: 1-514-263-2066.
31-10-80

FERMES À VENDRE

PRÈS DRUMMONDVILLE: Ferme laitière, 105 têtes, quota industriel 702,000 lbs. machineries, bâtiments, cottage, 275 arpents, culture céréales. THÉRÈSE T. LARIVIÈRE: 467-2156, 467-6115. IMM. SELECT COURTIERS 31-10-80

INSTRUMENTS DE MUSIQUE

FLÛTE TRAVERSIÈRE, Louis Lotte en argent massif. 738-7912. 6-11-80

PIANO DROIT YAMAHA, excellente condition. Cause départ de la ville. 284-1933. 3-11-80

LOGEMENTS À LOUER

Proximité de l'université Montréal, grand Duplex luxueux, porte garage électronique. Libre 1er décembre. Soir: 735-3108. J.N.O.

PLATEAU Mont-Royal, Delormier, maison de pierre ancienne, logement 7 pièces, restauré, bien éclairé, planchers teints chêne, rez-de-chaussée. $350. 655-4992, après 5 h. 3-11-80

WESTMOUNT, Grosvenor, bas de duplex, 7½ pièces. Impeccable, disponible; $750 — option d'achat. 738-0140. 3-11-80

OUTREMONT, haut de duplex, 7½, chauffé, très propre. $450. Après 6h. 738-0684. 31-10-80

CEDAR, à 2 pas hôpital Général de Montréal. 1½. Libre immédiatement. Concierge: 935-5321. 3-11-80

DE VIMY, grand 6½ à sous-louer, 2e, urgent! Chauffé, équipé, garage, repeint, propre, tranquille. $450 sérieux. 342-4109 ou 334-3532. 3-11-80

OCCASIONS D'AFFAIRES

Montréal Trust
PAYEZ-VOUS TROP D'IMPÔT???
PROFITEZ D'UNE ÉVASION FISCALE DANS UN PORTEFEUILLE DE $10 000 000
MARIO DESROCHERS
353-8770
1-11-80

OEUVRES / OBJETS D'ART

AYOTTE
Paysage d'automne peint en 1954, 16 x 16, $4,500. Le soir:
279-2754
31-10-80

SUZOR CÔTÉ — M.A. Fortin — F.S. Coburn — Léon Bellefleur — Philip Surrey — Robert Pilot — William Showell — V. Zach — Van Suchtelen — plusieurs autres à vendre immédiatement. Téléphonez après 18 hres, Mme Bisson 274-4259. 30-10-80

À VENDRE 4 aquarelles, moulins à eau du Québec. 849-8788. 3-11-80

MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

FRELIGHSBURG: À compter du 1er novembre 1980 — Tout le charme de la campagne — Grande pièce avec foyer combinant cuisine et aire à dîner - Trois chambres à coucher à l'étage — Accommode confortablement quatre personnes — Grands espaces pour l'équitation et/ou le ski de fond. Accès à un lac privé, l'été. Sur bail annuel: $300.00 par mois. Sur bail saisonnier: $2,000.00 pour une saison de six mois. Téléphone, le soir à Montréal: 272-0459. En fin de semaine à Frelighsburg: 298-5152. 1-11-80

MAISONS À LOUER

CENTRE-WEST, "Coach House", Docteur Penfield, 2 étages, 2 chambres, 1½ salles de bain, sun deck, garage. $675/mois. Pauline Vickers (F.R.I.) 937-7993, 934-1818. Montréal Trust Courtier. 31-10-80

OFFRES D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE JURIDIQUE
Expérience requise dans domaine litigieux, bilingue, pour bureau d'avocats situé centre-ville. Salaire selon qualifications.
288-4070

DAME DE MÉNAGE DEMANDÉE, 4 heures par 15 jours (l'après-midi) pour 5½ à Outremont. Jour: 282-9650 poste 314, soir: 274-7121. 1-11-80

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

A-1 absolument confidentiel $1,200 à $600,000., 1ère, 2ième. Mlle Léona Laberge, courtier. 486-1106 jour ou soir. J.N.O.

ABAISSEMENT, 1ère, 2ième hyphothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir, 729-4332. J.N.O.

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

LONGUEUIL. Abri fiscal, classe 31. 5 logis tous loués. Chauff. élect. loca. Autobus direct métro. Nicole Lévesque 651-1000, 353-3022. MONTRÉAL TRUST COURTIERS 31-10-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Trust Royal Services immobiliers
BELOEIL
Bord de l'eau ravissante maison de pierres dans écrin de verdure, piscine, terrain plus de 60,000 p.c. THÉRÈSE DESMARAIS 467-6461, 467-9362.
31-10-80
COURTIER

Montréal Trust
CENTRE
Relaxez et profitez des commodités du centre-ville en habitant un condominium aussi spacieux qu'une maison de 4 chambres à coucher. 2401 pi. c.. 3 salles de bain. Spacieuse salle familiale moderne. Cuisine magnifiquement équipée. Excellente condition. Prix $210,000.
Appelez Pauline Vickers
937-7993 934.1818.
03-11-80

CANADIENNE, 2 lucarnes, 9 pièces avec garage, grand terrain, beau site. Prix $63,500. 621-8583 après 5h. 3-11-80

OUTREMONT, cottage détaché, 9 pièces, 2 salles de bain, foyer naturel, planchers et boiseries en chêne. $195,000. 282-3109 ou 737-8827. Vente privée, pas d'agent. 3-11-80

LONGUEUIL. "Bellerive". Cottage S/D 4 chambres. Grand salon, foyer, salle familiale. Pauline Deslauriers 651-1000, 674-9943. MONTRÉAL TRUST COURTIERS 31-10-80

VARENNES, borné au fleuve St-Laurent, à Ville de Varennes, magnifique résidence construite 1975, salon principal avec foyer, porte-patio avec vue sur le fleuve, un deuxième petit salon avec portes en fer forgé. Grande salle à manger, cuisine de rêve, poêle et four Jenn-air, grande salle familiale avec foyer, garage double, terrain 31,600 p.c. entouré d'une clôture de fer forgé. Prix demandé $195,000. MLS Arthur Forand 674-8980 ou 672-0321. A.E. LePage courtier licencié. 31-10-80

RIVIÈRE DES PRAIRIES, cottage de luxe, électrique, 9 pièces, garage, construction 1977, terrain 52 x 100. Cécile Taillon. 327-2886, 326-5771. San Rémo Courtier. 31-10-80

LA PLAINE, 12 minutes du pont Pie IX, bungalow de luxe avec beaucoup d'extras. Terrain 20 400 pi.c. Cécile Taillon. 327-2886, 326-5771. San Rémo Courtier. 31-10-80

DUVERNAY, cottage, électrique, construction 1975, 5 pièces, sous-sol fini, chambre froide. Cécile Taillon. 327-2886, 326-5771. San Rémo Courtier. 31-10-80

LONGUEUIL. Excellente opportunité pour acheteur sérieux, financement 11%. Quadruplex détaché. Vieux Longueuil. Impeccable. Poss. d'occupation pour acheteur. Appelez Claire Dugal 651-1000, 641-0959. MONTRÉAL TRUST COURTIERS 31-10-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

A. E. LePAGE QUÉBEC INC COURTIER
Le nom qu'un ami recommande!
N.D.G.
NOUVELLE EXCLUSIVITÉ
Avenue de Vendome. Ce duplex Lambert de qualité supérieure peut être vôtre avec $45,000. comptant. Solde de prix de vente de 12% — $139,500. **Nicole Boyd 935-8541, rés: 488-4696. Guy Labrecque 935-8541, rés: 488-3770.**

WESTMOUNT
DOCTEUR — La maison idéale existe. Cette nouvelle exclusivité comporte au rez-de-chaussée, 3 pièces pour vos bureaux ainsi qu'une salle de bain. Les 2 autres étages pour votre résidence, sont superbes et de condition impeccable. **Guy Labrecque 935-8541, rés: 488-3770.**

PROPRIÉTÉS À VENDRE

HAMPSTEAD; particulier vend maison détachée, 4 chambres à coucher, 2 salles de bain, état exceptionnel. Près école, magasins, transport en commun. Nombreux extras. Soir 486-5616. 4-11-80

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À LOUER

ST-OURS, maison de campagne à louer, 4 chambres à coucher, novembre à mai. $1500. Tél.: matin 521-0391. 3-11-80

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

BERTHIERVILLE: Maison Canadienne en brique, 9 pièces, chauffage eau chaude rénovée, bon état, libre à l'acheteur. 1-514-759-2279 ou 514-836-2372. 31-10-80

REMBOURRAGE

CHAISE LOUIS XIII
LUTÈCE REMBOURREUR, spécialité dans la réparation de meubles antiques, aussi le moderne, travail d'artisan, ouvrage garanti. **Paul Chotard, propriétaire. Tél.: le jour 843-5409, le soir 325-2633.** 1-11-80

PROPRIÉTÉS DEMANDÉES

DÉSIRE ACHETER maison ou semi-détaché, Outremont ou V.M.R., occupation 1er déc. Salon, s.à.m., cuisine, den, 3c ou +, 1½-2 s. de b., en bonne condition. Offre raisonnable. 430-5398. 3-11-80

SOCIÉTÉ-LOISIRS

ÊTRE DEUX...
Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux
Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses. Dépliant gratuit.
282-0058
ouvert de 1 P.M. à 9 P.M. lundi au vendredi
RENDEZ-VOUS
1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal (Métro Peel) J.N.O.

SOCIÉTÉ-LOISIRS

AMASO: Service de rencontres, sérieux. Dépliants sur demande et entrevues sur rendez-vous. Marthe Gaudette, 822 est, Sherbrooke, suite 5, Montréal H2L 1K4. 2h à 7h. 524-3852. J.N.O.

ENCAN. Parallèlement à l'exposition de timbres et monnaies qui aura lieu ce dimanche-ci. Cet important encan mettra en vente des timbres et monnaies rares provenant du Canada, des États-Unis et de l'étranger incluant plusieurs pièces en or et argent devant être tous vendues sans minimum ni réserve. Ce dimanche-ci à l'hôtel Sheraton Mont-Royal à 1hre P.M. L'inspection commencera à 11hres A.M. Admission gratuite et quantité limitée de catalogues gratuits. Ne manquez pas cette exposition, ni cet encan vous y perdriez beaucoup. Pour plus d'informations, appelez 482-3801. 3-11-80

TERRES/TERRAINS

NON ZONÉ AGRICOLE Mont-Orford, vue panoramique; coucher de soleil, ruisseaux, piscines, lacs, près ski. $0.12 à $0.20 le p.c. Spéciaux 5 acres $12,000, 10 acres $20,000. Conditions faciles. Frais virés: 1-514-297-3163 J.N.O.

CANTONS DE L'EST, érablière, 8 milles — 10 milles en tailles, 250 acres, possibilité prêt agricole. Chalet hiver-été, meublé, décoré, foyer pierre des champs, financement possible. 1-297-5673. 31-10-80

TERRAINS À VENDRE

AUBAINE, bord de l'eau, rivière Ouareau, à Chertsey, 50 milles de Montréal, magnifiquement boisé, 30,000 p.c., électricité, téléphone, route ouverte à l'année. À sacrifier à $0.19 le p.c. Termes faciles. Directement du propriétaire. Informations: 326-0855.

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISÉS

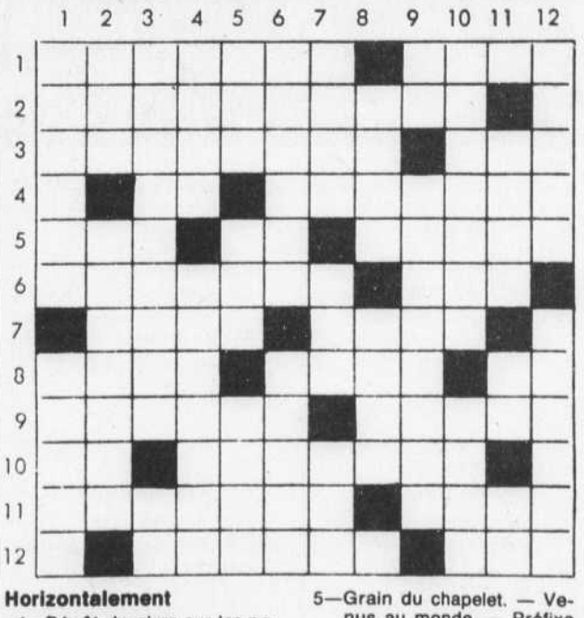

Horizontalement

1—Dépôt de givre sur les pales d'hélice d'un avion en vol. — Choc.
2—Brosse qui sert à nettoyer les bouteilles.
3—Cavité qui se trouve au-dessous de l'épaule. — Septième lettre grecque.
4—Germanium. — Qui ne pèsent guère.
5—Familièrement. — Venu au monde. — Taille la tête d'un arbre.
6—Interprétation des textes, surtout en parlant de la Bible. — Chemin de ville.
7—Orifice du rectum. — Absence de guerre.
8—Maladie de la peau. — Action de porter atteinte à ce qu'on doit respecter. — Interjection.
9—Petite parcelle qui tombe du pain quand on le coupe. — Celui qui professe des opinions extrêmes.
10—Palladium. — Raconter.
11—Porterai de bas en haut. — Aviron.
12—Charrue sans avant-train. — Démonstratif.

Verticalement

1—Elle excède de beaucoup la taille ordinaire. — Vaste.
2—Pas ailleurs. — Acide contenant de l'oxygène.
3—Des Vosges. — Commandement.
4—Astuce. — Mettre des guêtres à quelqu'un.
5—Grain du chapelet. — Venus au monde. — Préfixe qui, placé devant une unité, la multiplie par un billion.
6—Personnage des théâtres de la foire qui jouait les niais (plur.). — Du verbe vêler.
7—Pronom personnel. — Mèche de cheveux rebelle. — Atmosphère.
8—Se dit d'un navire sans chargement ni cargaison. — Mois de l'année.
9—Cobalt. — Frotter avec l'étrille.
10—Qui occasionne des frais. — Peur que l'on éprouve au moment de paraître en public.
11—Crâne. — Métal précieux. — Pronom personnel.
12—Toute partie homogène d'un mélange. — Habitation dans laquelle le bois entre comme élément principal.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	D	R	O	L	E	M	E	N	T	■	C	L
2	A	U	T	O	M	O	B	I	L	E	■	U
3	G	E	A	I	■	N	U	L	■	N	E	Z
4	U	R	I	N	O	I	R	■	U	L	V	E
5	E	A	S	T	M	A	N	■	L	I	E	R
6	T	I	■	A	B	L	E	T	T	E	■	N
7	■	T	A	I	R	E	■	M	I	R	A	I
8	C	■	U	N	I	■	D	E	M	A	T	E
9	H	U	S	■	E	V	A	S	E	■	■	R
10	A	R	S	E	N	I	T	E	■	T	E	E
11	U	N	I	O	N	■	T	■	A	R	S	■
12	D	E	■	N	E	C	E	S	S	I	T	E

Les Whalers de Hartford au Forum ce soir

Le Canadien subit plus facilement la défaite

Si les défaites font aussi mal que par le passé, les joueurs du Canadien les acceptent plus facilement aujourd'hui. L'indifférence n'a pas encore remplacé cette fierté qui a toujours caractérisé le Tricolore. Mais six défaites en neuf parties ne font plus trembler les colonnes du temple. Comme les temps changent.

FRANÇOIS LEMENU

Depuis le début de la saison, les entraînements ne diffèrent presque pas selon le résultat des parties. Ainsi les mêmes erreurs sont-elles répétées sans que des correctifs ne soient apportés.

Hier, l'instructeur Claude Ruel a mis l'accent sur les jeux de puissance et les désavantages numériques. C'est excellent compte tenu des piètres résultats enregistrés contre les Islanders de New York, mardi. Ce qui l'est moins, c'est l'utilisation des joueurs: Bob Gainey en avantage numérique, et Steve Shutt en désavantage!

L'attitude des joueurs à l'exercice est également étrange. Il y a nettement un manque de rigueur, même si chacun sue à grosses gouttes au terme de l'entraînement. Ainsi hier les Napier, Larouche, Nilan et autres Langway s'amusaient comme si l'équipe caracollait en tête du classement. Il n'est pas question d'imposer la loi martiale au Forum. Elle existe d'ailleurs à certains niveaux. Il semblerait normal néanmoins que les joueurs affichent un peu plus de sérieux et de cohésion afin d'éviter les mêmes erreurs.

Des erreurs de base commises dans son propre territoire, souligne le gardien Denis Herron. Une passe interceptée au centre de la glace, un défenseur qui perd la rondelle dans le coin de la patinoire, un ailier qui rate une mise-en-échec le long de la clôture. Des détails, bien sûr. Mais des détails qui font souvent la différence entre la victoire et la défaite.

Le défenseur Guy Lapointe, qui fera un retour au jeu ce soir contre les Whalers de Hartford, croit que le club devra être plus combatif. «Il ne s'agit pas de sortir les joueurs de la patinoire, dit-il.

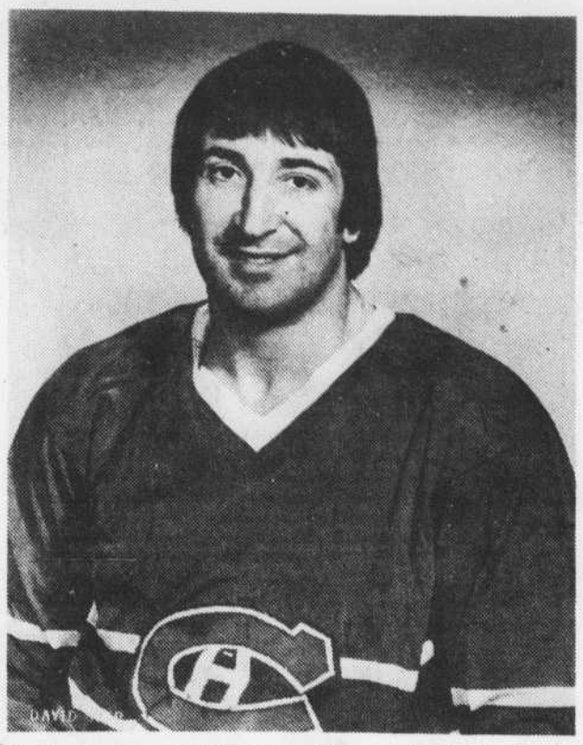

Selon le défenseur Guy Lapointe, qui effectuera un retour au jeu ce soir au Forum, le Canadien se doit d'être plus combatif.

Il faut seulement les ralentir, comme nous l'avons fait contre les Black Hawks, à Chicago. Il faut cesser de jouer du bout du bâton et utiliser notre corps davantage. C'est un travail que tous doivent accomplir, et non pas seulement quelques-uns.»

Le capitaine Serge Savard, qui préférerait passer inaperçu ces temps-ci, ne se fait plus d'illusions sur la qualité de l'équipe. Le Canadien demeure une équipe de premier plan, dit-il, mais seulement quand tous les joueurs sont au poste. En d'autres mots, le Canadien ne peut plus se présenter à Uniondale sans Lafleur et Lapointe et espérer marquer plus de quatre buts.

«L'époque est révolue où le 17e joueur de l'équipe, assis au bout du banc, pouvait sauter sur la glace et donner la victoire à l'équipe, explique le Sénateur. Murray Wilson pouvait remplir ce rôle. Il était très rapide et il possédait l'un des meilleurs lancers de la ligue. Mais peut-on honnêtement comparer notre 17e joueur à Wilson,» demande Savard, sans attendre la réponse.

Savard croit par ailleurs que les difficultés du Canadien ont commencé le premier soir de la saison.

«Nous avons perdu un match contre Chicago que nous aurions dû gagner, assure-t-il. Et le lendemain, on se rend à Boston où l'on perd 3-2. La saison n'est vieille que de 24 heures et déjà nous avons deux défaites à notre fiche. C'est dur pour le moral, d'autant que les prochains matchs s'annonçaient tout aussi difficiles contre Philadelphie, Buffalo, les Islanders...»

Les joueurs ne s'habituent pas encore à la défaite, mais la rage de vaincre, la volonté de réussir ne sont pas toujours au rendez-vous. Le directeur-gérant Irving Grundman refuse de presser le bouton de la panique. Mais les événements l'obligeront peut-être à réagir même s'il se sait en position de faiblesse face à la majorité de ses homologues. C'est une situation on ne peut plus inconfortable mais à laquelle il devra forcément s'habituer si les joueurs ne trouvent pas la solution aux problèmes de l'équipe.

Ce soir, le Canadien affronte les Whalers au Forum, une équipe qui est capable du meilleur comme du pire. Mike Rogers et Mark Howe en sont les vedettes. C'est une équipe qui s'est considérablement rajeunie, à la suite de la retraite de Gordie Howe et de Bobby Hull, Dave Keon étant le seul quadragénaire du groupe.

ÉCHOS — Guy Lafleur, qui a raté le match contre les Islanders en raison d'une élongation musculaire à une jambe, sera à son poste ce soir... Rick Chartraw s'est entraîné avec ses coéquipiers mais il n'est pas question qu'il joue contre les Whalers... Le chanteur Roger Doucet sera honoré par la direction du Canadien le 29 novembre prochain alors que les North Stars du Minnesota seront au Forum.

Les Nordiques arrachent une nulle à 19:45

QUÉBEC (PC) — À leur premier match devant leurs partisans, les Nordiques de Québec ont évité le pire 15 secondes avant la fin de la troisième période grâce à un but de Dale Hunter qui a permis aux siens de s'en tirer avec un verdict nul 3-3 contre les Canucks de Vancouver.

En désespoir de cause, l'instructeur Michel Bergeron avait retiré le gardien Michel Plasse en faveur d'un sixième attaquant et la stratégie a porté fruit.

Bergeron n'était pas pour autant tellement satisfait de ce match nul. «Dans les circonstances, je le prends mais ce n'est pas comme une victoire», a confié celui qui est toujours à la recherche d'un premier gain dans la LNH à titre d'entraîneur.

Dans l'ensemble, ce fut une rencontre bien ordinaire, ne donnant lieu qu'à très peu de moments palpitants et les amateurs de Québec, très anxieux de voir les leurs à l'oeuvre, n'ont pas eu beaucoup d'occasions de manifester leur joie.

Avant le match inaugural au Colisée rénové de Québec, le président du conseil d'administration des Nordiques, M. Jean Lesage, a remis la coupe O'Keefe à Réal Cloutier, choisi le meilleur joueur de l'équipe la saison dernière. M. Lesage a ensuite procédé à la mise au jeu.

Les Nordiques ont ainsi arraché un cinquième point au classement avec seulement une victoire et trois parties nulles, en dix affrontements et samedi prochain ils recevront les redoutables Flyers de Philadelphie.

Dans le vestiaire des Québécois, on parlait de malchance mais la faiblesse des Nordiques à la ligne bleue a été évidente encore une fois et Michel Bergeron l'a signalé.

L'absence d'André Dupont, les malaises de Dale Hoganson et Kim Clackson ont permis aux Canucks de s'approcher à volonté des buts de Plasse qui a été grandement responsable de ce demi-succès de son équipe, surtout en troisième période en bloquant plusieurs lancers difficiles.

À l'autre bout de la patinoire, l'ancien Nordique Richard Brodeau a aussi brillé pour mériter la troisième étoile. Les deux gardiens ont été secoués, Plasse recevant un tir en pleine figure au milieu de la première période, et Brodeur un coup de bâton sur la gorge, quelques secondes avant le but de Hunter à 19:45 du dernier engagement.

Peter Statsny était en grande conversation avec le capitaine Robbie Ftorek. Auteur du premier but des Nordiques, le Tchécoslovaque en avait long à dire sur sa performance et celle de l'équipe.

«C'est toujours la même chose; il nous faut jouer au hockey de rattrapage et ça, c'est difficile. J'ai hâte que nous prenions une avance de trois ou quatre buts une bonne fois. Pourtant, on travaille fort», disait-il d'un air qui en disait long sur ses sentiments.

Mais les hommes de Michel Bergeron devront redoubler d'ardeur et trouver le moyen de sortir de leur zone et d'améliorer leur jeu de passes s'ils veulent retrouver le sentier de la victoire.

Ailleurs, des buts en troisième période par Jack Brownschidle et Blair Chapman ont permis aux Blues de St-Louis de surmonter un déficit de deux buts et de s'en tirer avec un verdict nul de 2-2 contre les North Stars du Minnesota, à Bloomington.

Le jeune Don Beaupré, qui n'a que 19 ans et qui en est à sa première saison dans la Ligue nationale, avait complètement blanchi les Blues à venir jusqu'en troisième période.

Brad Maxwell avait donné l'avance aux North Stars 1-0 avec un but en première période sur un jeu de puissance. En deuxième, Greg Smith, avec son premier but de l'année, avait permis à son club de prendre les devants 2-0.

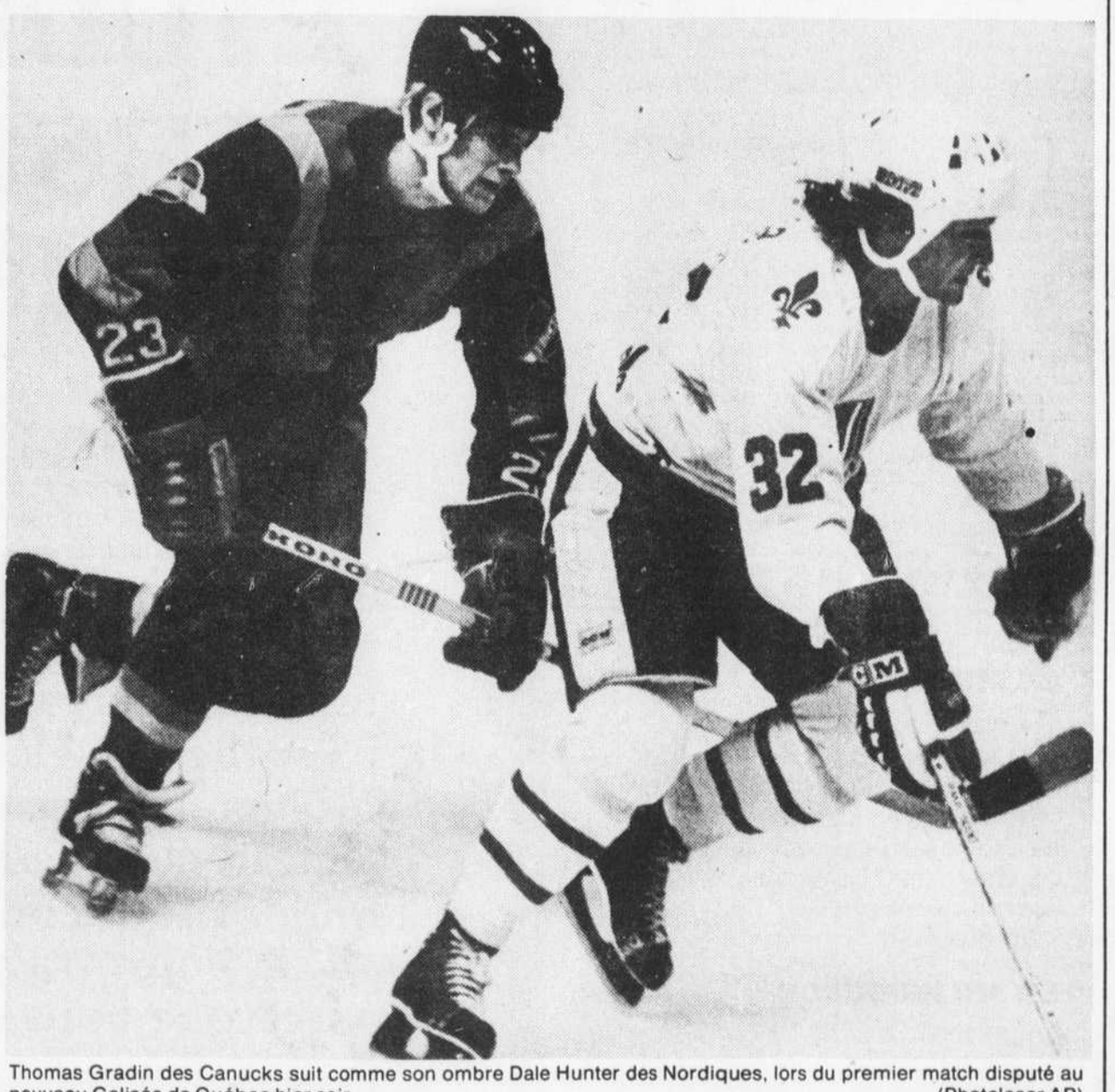

Thomas Gradin des Canucks suit comme son ombre Dale Hunter des Nordiques, lors du premier match disputé au nouveau Colisée de Québec hier soir. (Photolaser AP)

À Hartford, un but en troisième période du vétéran Dave Keon, le plus vieux joueur à évoluer présentement dans la Ligue nationale, a aidé les Whalers à vaincre les Red Wings de Detroit 5-3. Âgé de 40 ans, Keon avait été laissé sans surveillance devant le gardien de but Jim Rutherford et il n'a eu aucune difficulté à loger le disque derrière lui.

Hartford avait pris les devants 2-0 à l'issue du premier vingt sur les buts de Al Simms et Nick Fotiu. Les Red Wings sont ensuite revenus à la charge avec un but de Mike Foligno et un autre de Erroll Thompson, nivelant ainsi les chances 2-2. Mais 28 secondes plus tard, Al Sims revenait à la charge avec son deuxième but de la soirée.

Reed Larson a de nouveau nivelé les chances à 3-3, mais peu de temps après, Keon y allait avec son filet victorieux et Jordy Douglas complétait le pointage pour Hartford.

Blaine Stoughton a participé à son premier match de la saison pour les Whalers après avoir manqué neuf parties à cause d'une dispute salariale. Il n'a pas pris part au pointage.

en bref...

■ Bobby Hull sans le sou

WINNIPEG (CP) — L'ailier gauche Bobby Hull est retourné vivre chez ses parents près de Picton, en Ontario, fatigué aigri et ruiné. Le *Free Press* de Winnipeg écrit que Hull est sans le sou après avoir versé $600,000 à son ex-femme Joanne. «Il me reste plus rien, si ce n'est ma santé et mes souvenirs.» Hull explique qu'il a perdu également son troupeau de bêtes, sa ferme près de Winnipeg, sa luxueuse maison et ses actions des Jets de la LNH. Il espère maintenant élever un peu de bétail sur la ferme de ses parents. Hull a brillé durant 15 ans avec les Black Hawks de Chicago avant d'accepter un contrat de $2.75 millions avec les Jets de l'Association mondiale en 1972.

■ CIO: programme chargé

LAUSANNE (AFP) — Le passé, et surtout l'avenir des Jeux, seront à l'ordre du jour de la commission exécutive du Comité international olympique qui se réunira, pour la première fois depuis l'élection à la présidence du CIO de M. Juan Antonio Samaranch, aujourd'hui et vendredi à Lausanne. Le passé, ce sont les Jeux de Lake Placid et de Moscou dont les rapports des comités d'organisation seront examinés. L'avenir, c'est la préparation des Jeux de 1984, à Sarajevo (hiver) et Los Angeles (été) et aussi des Jeux de 1988, pour lesquels la date limite de dépôt des candidatures est fixée au 30 novembre prochain. Pour l'instant, officieusement, deux villes sont candidates à l'organisation des jeux d'été: Melbourne (Aus.) et Nagoya (Jap.), et trois pour les jeux d'hiver: Cortina (Ita.), Calgary (Can.) et Falun-Are (Suè.). Beaucoup d'autres sujets seront abordés, puisque l'ordre du jour ne comporte pas moins de 18 rubriques. Une esquisse de la politique qu'entend mener le nouveau président M. Samaranch, doit se dégager de cette première réunion de travail de la commission exécutive. La fameuse règle 26 sur l'amateurisme, le programme des prochains Jeux, avec notamment l'éventuelle introduction du tennis, la proposition de la Grèce de devenir le siège permanent des Jeux d'été, la suppression des drapeaux et hymnes, figureront parmi les dossiers examinés par la commission.

■ Victoire équestre des E.-U.

LANDOVER (AFP) — L'équipe des États-Unis a remporté devant la France et le Canada le Prix des nations de Washington organisé au Capital Center de Landover. Trois équipes seulement participaient à cette épreuve disputée sur un parcours assez sélectif de treize obstacles dont un doublé et un triplé. Un seul cavalier, l'américaine Leslie Burr (24 ans) réussit avec Chase the Cloud à effectuer deux parcours sans faute. L'équipe des États-Unis très en verve devant un public restreint de 3,000 fanatiques en raison de la concurrence du débat télévisé entre Jimmy Carter et Ronald Reagan, fit même un deuxième tour parfait ne commettant aucune faute. Les Français et plus encore les Canadiens furent victimes de défaillances individuelles. Marcel Rozier, champion olympique par équipe à Montréal, fut pénalisé de douze points sur le deuxième parcours après un sans faute sur le premier. Pour sa part la Canadienne Judy Thompson fut particulièrement mal inspirée commettant 9 fautes (36 points) en deux parcours.

■ En deux mots

Peter Poklington, déjà propriétaire des Oilers d'Edmonton, de la Ligue nationale de hockey, et des Drillers d'Edmonton, de la Ligue nord-américaine de soccer, a fait l'acquisition du club de Ogden, de la Ligue de baseball du Pacifique. L'équipe jouera à Edmonton l'an prochain... Les actionnaires des Indiens de Cleveland se sont réunis dans le but de vendre l'équipe à **James Nederland,** de New York... Le joueur d'intérieur **Dave Chalk** est devenu le quatrième joueur des Royals de Kansas City à demander son statut d'agent libre... Les directeurs-gérants du baseball sont présentement réunis à North Miami Beach où plusieurs transactions seraient élaborées... **Bernie Ruoff,** le botteur de précision des Tiger-Cats de Hamilton, devra verser une amende de $250 à la suite de sa disqualification du match de samedi contre les Rough Riders d'Ottawa... L'Américain **Vitas Gerualitis** a été éliminé du tournoi de tennis de Tokyo par l'Australien Paul McNamee. Il a de plus été mis à l'amende pour mauvais langage. Jimmy Connors, John Sadri, Vincent Van Patten et Butch Walts ont également signé des victoires... **David de Belle** de Oakville a passé avec succès le second tour éliminatoire de l'omnium canadien de badminton disputé à Toronto. John Czich d'Ottawa a toutefois subi la défaite, de même que Paul Johnson d'Oakville et Pat Tryon, de Montréal.

SOMMAIRES

Canucks 3, Nordiques 3

Première période

1—VANCOUVER: Smyl (5) Gradin, Fraser 11:29
2—QUÉBEC: P. Stastny (2) Hislop, A. Stastny 13:15
3—QUÉBEC: Hislop (5) Hunter, Lariviere 16:16
Pénalités — Campbell Vcr, Wensink Qué double mineure 5:06, Snepsts. Vcr 13:33, McCarthy Vcr 14:02, Wensink Qué. 17:35.

Deuxième période

4—VANCOUVER: Williams (4) Gillis, Lindgren 8:41
5—VANCOUVER: Williams (5) Lindgren 11:37
Pénalité — Campbell Vcr 5:33

Troisième période

6—QUÉBEC: Hunter (1) Ftorek, Richard 19:45
Pénalité — Lacroix Qué 9:27.

Tirs au but

VANCOUVER	5	9	12	—26
QUÉBEC	6	10	11	—27

Gardiens — Brodeur, Vancouver; Plasse, Québec.

North Stars 2, Blues 2

Première période

1—MINNESOTA: Maxwell (2) Fidler, Young 8:56
Pénalités: Babych Stl. 0:42, Lapointe Stl. 6:58, Turnbull Stl. 9:23, Dunlop Stl. 18:49.

Deuxième période

2—MINNESOTA: G. Smith (1) Sharpley, Zanussi 16:16
Pénalités: Currie Stl. 3:55, Maxwell Min 6:45, Sargent Min 12:18.

Troisième période

3—ST. LOUIS: Brownschidle (1) Patey, Crombeen 0:30
4—ST. LOUIS: Chapman (4) Dunlop, Norwich 8:44
Pénalité: aucune.

Tirs au but

St. Louis	9	12	11	—32
Minnesota	9	7	11	—27

Gardiens: Llut, St. Louis; Beaupré, Minnesota.
Assistance: 11,676.

Penguins 1, Sabres 1

Première période

1—BUFFALO: Martin (1) Perreault, Gare 17:04
2—PITTSBURGH: Lee (3) Hughes, Schutt 19:15
Pénalités: Stackhouse Pgh 0:55, Carlyle Pgh 5:54, Dunn Buf 9:52, Faubert Pgh 15:59.

Deuxième période

Aucun but.
Pénalités: Playfair Buf 10:14, Schoenfeld Buf, Ferguson Pgh 11:57, Ramsey Buf 17:31.

Troisième période

Aucun but.
Pénalité: Hughes Pgh 1:33.

Tirs au but

Pittsburgh	9	12	6	—27
Buffalo	8	3	12	—23

Gardiens: Miller, Pittsburgh; Sauvé, Buffalo.
Assistance: 16,433.

Wings 3, Whalers 5

Première période

1—HARTFORD: Sims (7) Debol, Killer 8:06
2—HARTFORD: Fotiu (1) Mark Howe, Johnston 13:35
Pénalités: Miller Hart 3:16, Nedomansky Det 6:47.

Deuxième période

3—DETROIT: Foligno (3) McCourt, Huber 10:27
4—DETROIT: Thompson (6) Foligno 13:59
5—HARTFORD: Sims (8) Johnston 14:20
6—DETROIT: Lyle (3) Larson, Vasko 15:50
Pénalités: Larson Det 5:47, Fotiu Hart 11:30, Mark Howe Hart, Korn Det 14:15.

Troisième période

7—HARTFORD: Keon (3) Mark Howe, Ley 9:29
8—HARTFORD: Douglas (2) Rowe, Johnston 18:09
Pénalités: Mark Howe Hart 2:41, Ley Hart 7:20.

Tirs au but

Detroit	13	11	17	—41
Hartford	9	9	7	—25

Gardiens: Rutherford, Detroit; Garrett, Hartford.
A—9,103.

HOCKEY

Ligue Nationale

Mardi
Islanders NY 6, Montréal 4
Philadelphie 8, Calgary 0
Chicago 2, Detroit 2
St-Louis 5, Rangers NY 4
Los Angeles 8, Colorado 4

Hier
Vancouver 3, Québec 3
Pittsburgh 1, Buffalo 1
Detroit 3, Hartford 5
Winnipeg 4, Chicago 8
St-Louis 2, Minnesota 2
Toronto à Edmonton
Washington à Los Angeles

Ce soir
Hartford à Montréal
Rangers NY à Philadelphie
Calgary à Boston
Washington au Colorado

Vendredi
Pittsburgh à Winnipeg

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

	b	a	pts
Steve Shutt	5	4	9
Mario Tremblay	6	2	8
Pierre Larouche	3	5	8
Guy Lafleur	2	5	7
Mark Napier	2	3	5
Yvon Lambert	2	3	5
Keith Acton	2	3	5
Réjean Houle	0	4	4
Doug Jarvis	2	1	3
Bob Gainey	2	1	3
Gaston Gingras	1	2	3
Guy Lapointe	0	3	3
Brian Engblom	0	3	3
Serge Savard	0	3	3
Larry Robinson	1	1	2
Rod Langway	1	1	2
Doug Wickenheiser	1	0	1
Chris Nilan	0	1	1
Rick Chartraw	0	0	0
Doug Risebrough	0	0	0

Gardiens

	pj	bc	bl	moy.
Michel Larocque	5	12	0	2.40
Denis Herron	4	17	0	4.25

	b	a	pts
Simmer, LA	9	10	19
Dionne, LA	6	12	18
Taylor, LA	7	10	17
Barber, Phil	8	8	16
Bossy, Isl	8	7	15
Nilsson, Cal	6	8	14
McCourt, Det	5	9	14
Gretzky, Edm.	5	9	14
Salming, Tor.	3	11	14
Clarke, Phil.	2	12	14

Ligue Majeure du Québec

Mardi
Sorel 5, Sherbrooke 2
Chicoutimi 6, Trois-Rivières 3

Hier
Trois-Rivières 2, Hull 3 (suppl.)
Shawinigan 5, Montréal 8

Ce soir
Hull à Cornwall

Vendredi
Sorel à Chicoutimi
Cornwall à Laval
Montréal à Québec
Sherbrooke à Shawinigan

LIGUE NATIONALE

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
1—ST-LOUIS	11	6	2	3	39	42	15
2—PHILADELPHIE	10	7	3	0	41	25	14
3—CHICAGO	12	6	4	2	48	46	14
4—LOS ANGELES	8	6	1	1	41	24	13
5—VANCOUVER	10	6	3	1	43	31	13
6—MINNESOTA	8	5	1	2	33	23	12
7—BUFFALO	9	5	2	2	32	22	12
8—TORONTO	9	6	3	0	45	40	12
9—HARTFORD	10	5	3	2	37	38	12
10—NY ISLANDERS	11	4	4	3	40	42	11
11—CALGARY	10	4	4	2	37	39	10
12—COLORADO	9	4	4	1	31	33	9
13—WASHINGTON	8	3	3	2	27	22	8
14—PITTSBURGH	9	3	5	1	36	43	7
15—EDMONTON	8	2	4	2	26	30	6
16—RANGERS NY	10	3	7	0	34	47	6
17—MONTRÉAL	9	2	6	1	30	31	5
18—BOSTON	9	2	6	1	26	31	5
19—DETROIT	10	2	7	1	34	46	5
20—QUÉBEC	10	1	6	3	34	49	5
21—WINNIPEG	8	1	5	2	31	31	4

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Lebel

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
SOREL	17	12	4	1	85	63	25
HULL	17	9	5	3	62	68	21
CORNWALL	15	9	6	0	82	62	18
MONTRÉAL	17	6	11	0	75	90	12
LAVAL	17	4	12	1	68	87	9

Section Dilio

SHAWINIGAN	17	11	4	2	89	68	24
TROIS-RIVIÈRES	18	8	8	2	82	85	18
SHERBROOKE	16	7	8	1	80	69	15
QUEBEC	17	7	10	0	79	81	14
CHICOUTIMI	17	6	11	0	71	100	12

LIGUE INTERCOLLÉGIALE AAA

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
SAINT-GEORGES	6	6	0	0	44	24	12
SAINT-JÉRÔME	7	4	3	0	43	37	8
SAINT-LAURENT	6	3	3	0	26	28	6
THETFORD MINES	6	2	4	0	33	37	4
LIMOILOU	6	2	4	0	29	34	4
DAWSON	7	2	5	0	34	49	4

FOOTBALL

Ligue Canadienne

Samedi
Edmonton à Montréal

Dimanche
Toronto à Hamilton
Saskatchewan à Calgary
Winnipeg en C.-Britannique
(Fin du calendrier régulier)

Les meneurs

Section Est

	t	tr	pl	s	pts
Ruoff, Ham.	0	24	30	13	127
Andrusyshyn, Tor	0	30	27	15	126
Organ, Ott	0	32	26	13	123
Crump, Ott	12	x1	0	0	74
McGrath, Mon	**0**	**31**	**12**	**7**	**74**
Newman, Tor.	10	x1	0	0	62
Walker, Mon.	**9**	**0**	**0**	**0**	**54**
Baker, Mon	**8**	**0**	**0**	**0**	**48**
Green, Mon	**8**	**0**	**0**	**0**	**48**
Cox, Ott.	6	0	0	0	36
Pettersen, Ham	6	0	0	0	36

Section Ouest

Cutler, Edm	0	49	28	17	150
Kennerd, Win	0	36	30	11	137
Passaglia, C.-B.	0	33	29	16	136
Macoritti, Sas	0	23	26	12	113
Hay, Cal	0	24	20	6	90
Scott, Edm	12	0	0	0	72
Holmes, Win	10	x1	0	0	62
Sykes, Cal	10	0	0	0	60
Kelly, Edm	9	0	0	0	54
Germany, Edm	8	0	0	0	48
Armstead, Cal	8	0	0	0	48

x- (Converti de deux points)

Ligue Nationale

Dimanche
Atlanta à Buffalo
Baltimore à Kansas City
Green Bay à Pittsburgh
Giants NY à Tampa Bay
San Diego à Cincinnati
San Francisco à Détroit
Dallas à St-Louis
Houston à Denver
Miami à Oakland
Minnesota à Washington
N.-Orléans à Los Angeles
Jets NY à N.-Angleterre
Philadelphie à Seattle

Lundi
Chicago à Cleveland

Ligue Intercollégiale

Section AAA

Samedi
Lennoxville à John Abbott

Dimanche
CMR à Trois-Rivières

Section AA

Dimanche
St-Jean à André-Grasset
Drummondville à St-Georges

LIGUE CANADIENNE

Section Est

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
MONTRÉAL	15	8	7	0	342	331	16
HAMILTON	15	7	7	1	309	361	15
OTTAWA	16	7	9	0	353	393	14
TORONTO	15	6	9	0	318	335	12

Section Ouest

EDMONTON	15	12	3	0	461	267	24
WINNIPEG	15	10	5	0	377	344	20
CALGARY	15	8	7	0	370	345	16
C.-BRITANNIQUE	15	7	7	1	338	334	15
SASKATCHEWAN	15	2	13	0	274	432	4

LIGUE NATIONALE

Conférence Américaine

Section Est

	pj	g	p	n	pp	pc	moy.
BUFFALO	8	6	2	0	179	121	.750
N.-ANGLETERRE	8	6	2	0	220	162	.750
BALTIMORE	8	4	4	0	163	159	.500
MIAMI	8	4	4	0	113	161	.500
JETS NY	8	2	6	0	131	178	.250

Section Centrale

CLEVELAND	8	5	3	0	174	159	.625
HOUSTON	8	5	3	0	137	128	.625
PITTSBURGH	8	4	4	0	216	173	.500
CINCINNATI	8	3	5	0	111	128	.375

Section Ouest

SAN DIEGO	8	5	3	0	241	170	.625
OAKLAND	8	5	3	0	215	192	.625
DENVER	8	4	4	0	144	165	.500
KANSAS CITY	8	4	4	0	145	159	.500
SEATTLE	8	4	4	0	145	171	.500

Conférence Nationale

Section Est

PHILADELPHIE	8	7	1	0	207	94	.875
DALLAS	8	6	2	0	228	133	.750
ST. LOUIS	8	3	5	0	157	160	.375
WASHINGTON	8	3	5	0	123	134	.375
GIANTS NY	8	1	7	0	107	234	.125

Section Centrale

DETROIT	8	5	3	0	193	141	.625
GREEN BAY	8	3	4	1	112	166	.438
TAMPA BAY	8	3	4	1	123	163	.438
CHICAGO	8	3	5	0	113	124	.375
MINNESOTA	8	3	5	0	105	166	.375

Section Ouest

ATLANTA	8	5	3	0	201	148	.625
LOS ANGELES	8	5	3	0	218	148	.625
SAN FRANCISCO	8	3	5	0	184	253	.375
NOUVELLE-ORLÉANS	8	0	8	0	116	231	.000

RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES

Trois semaines avant le scrutin du 17 novembre, il y aura une révision des listes électorales. Cette révision aura lieu du **27 octobre au 1er novembre** inclusivement.

Vous devez absolument être inscrit sur les listes électorales pour pouvoir exercer votre droit de vote à ce scrutin.

Les listes électorales qui serviront à cette élection partielle ne sont pas celles dressées lors du recensement de septembre 1980 mais celles qui ont été utilisées pour le scrutin du 20 mai 1980, c'est-à-dire pour le référendum.

Votre directeur du scrutin vous fait parvenir cette liste électorale. Vérifiez si votre nom est inscrit et bien inscrit.

Pour être inscrit sur la liste électorale vous devez posséder les qualités d'électeur. Peut être inscrite sur la liste électorale toute personne qui, le jour du scrutin soit le 17 novembre:

1. est âgée de dix-huit (18) ans;

2. est de citoyenneté canadienne;

3. a son domicile au Québec depuis un (1) an;

4. n'est frappée d'aucune incapacité légale.

Votre inscription sur la liste électorale doit se faire seulement dans la section de vote où vous êtes domicilié le jour de l'émission du décret, soit le 16 octobre 1980. Ce n'est qu'à cet endroit que vous pourrez exercer votre droit de vote.

EN MILIEU URBAIN

(municipalités de plus de 2 000 habitants), pour toute demande d'inscription, de correction ou de radiation, vous devez vous présenter au bureau de dépôt le plus près de chez vous. Les adresses de ces bureaux sont publiées dans les journaux.

EN MILIEU RURAL

(municipalités de 2 000 habitants ou moins), pour toute demande d'inscription, de correction ou de radiation, vous devez communiquer avec le réviseur rural. Pour connaître les adresses des réviseurs ruraux, vous devez consulter la liste électorale que vous avez reçue ou communiquer avec le directeur du scrutin de votre circonscription électorale.

Pour plus de renseignements, composez sans frais: 1-800-463-4378

TRAVAILLEURS! ÉTUDIANTS! PERSONNES HOSPITALISÉES!

Vous devez être inscrits sur une liste électorale pour avoir droit de vote à tout scrutin provincial.

Normalement, une personne doit être inscrite et voter dans la section de vote où elle est domiciliée le jour de l'émission du décret soit le 16 octobre 1980.

Cependant, pour vous que le travail, les études ou la maladie obligent à résider dans une autre localité, la nouvelle Loi électorale vous permet de vous inscrire et de voter dans la section de vote de votre résidence temporaire (l'endroit où vous êtes à cause de votre travail, de vos études ou parce que vous êtes hospitalisés).

Cette inscription, dans ces cas-là, doit être faite lors de la révision des listes électorales. Inscrivez-vous à un bureau de dépôt ou chez votre réviseur rural. Plutôt que d'être inscrits à votre domicile permanent, vous serez alors inscrits au lieu de votre résidence temporaire.
La révision des listes électorales a lieu du 27 octobre au 1er novembre.

ÉLECTIONS PARTIELLES QUÉBEC 80

Le Directeur général des élections du Québec
Pierre-F. Côté, C.R.

Brome-Missisquoi/Johnson/Mégantic-Compton/Outremont